A l'Eau le Burkina Faso !
A l'Eau l'Afrique, A l'Eau le Monde !

Labellisé

FORUM NATIONAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

20, 21 et 22 décembre 2011

ACTES

Par le Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Janvier 2012

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

TABLE DES MATIÈRES

PREFACE 9

INTRODUCTION 11

FORUM TECHNIQUE 13

PREMIERE JOURNEE: MARDI 20 DECEMBRE 2011 14

OUVERTURE OFFICIELLE 14

SESSION PLENIERE 1: POLITIQUES ET STRATEGIES NATIONALES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 19

DEUXIEME JOURNEE : MERCREDI 21 DECEMBRE 2011 22

SESSION THEMATIQUE 1 : GESTION DE L'INFORMATION ET DE LA CONNAISSANCE SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT 22

SESSION THEMATIQUE 2 : GESTION ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT 24

SESSION SPECIALE 1 : JEUNESSE ET MOBILISATION CITOYENNE POUR L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 29

SESSION THEMATIQUE 3 : FINANCEMENT DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 31

SESSION THEMATIQUE 4 : EAU ET ASSAINISSEMENT POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE 33

TROISIEME JOURNEE : JEUDI 22 DECEMBRE 2011 35

SESSION THEMATIQUE 5 : MOBILISATION ET GESTION DES RESSOURCES ET EQUILIBRE DES USAGES DE L'EAU – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES EN EAU 35

SESSION THEMATIQUE 6 : ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 40

SESSION SPECIALE 2 : STRATEGIE D'INFLUENCE DU BURKINA FASO AU 6EME FORUM MONDIAL DE L'EAU - STRATEGIE POST-FORUM 42

SESSION PLENIERE 2 : SYNTHESE DU FORUM 44

CLOTURE OFFICIELLE 52

MANIFESTATIONS GRAND-PUBLIC 55

FOIRE EXPOSITION 56

MANIFESTATIONS ARTISTIQUES 57

ANNEXES 59

ANNEXE 1 : PROGRAMME DU FORUM 60

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS 62

ANNEXE 3 : ALLOCUTIONS PRELIMINAIRES A L'OUVERTURE ET LA CLÔTURE 74

Allocutions préliminaires à l'ouverture du forum 74

Allocutions préliminaires à la clôture du forum 85

ANNEXE 4 : COMMUNICATIONS PRESENTEES AU COURS DES CONFERENCES-DEBATS 86

Le PN-AEPA : bilan et perspectives, par Ousséini THANOU, Directeur Général des Ressources en Eau 86

Le PAGIRE: un processus pour une gestion rationnelle de nos ressources en eau, par KI T. Fulgence, Secrétariat Permanent du PAGIRE 93

Initiatives pour accélérer l'accès à l'assainissement familial en milieu rural, par Madame Marie Denis SONDO, Directrice générale de l'assainissement des eaux usées et excreta 99

Le Conseil National de l'Eau : Bilan 2003-2011 des activités et perspectives dans la promotion de l'approche participative en matière d'administration de l'eau au Burkina Faso, par Lamine KOUATE, Président du CNEAU 103

Le Système National d'Information sur l'Eau du Burkina Faso (SNIEau) / Etat de Mise en œuvre, par Mme Jacqueline Zoungrana 106

Quel système de suivi évaluation pour l'assainissement ? par Madame Joséphine OUEDRAOGO, Directrice du Développement des Technologies et Ouvrages d'Assainissement 112

Vers la gestion des connaissances et l'apprentissage sectoriel au Burkina : comprendre les pratiques actuelles relatives à l'information et aux connaissances dans le secteur de l'eau et l'assainissement, par Valérie KOUTOU, CREPA 118

La réforme du système de gestion des infrastructures d'approvisionnement en Eau Potable, par Jean Mathieu BINGBOURE, DAEP 121

ANALYSE DES FORCES ET FAIBLESSES DE LA DELEGATION DES SERVICES PUBLIQUES DE L'EAU PARSAVADOGO Amidou/NIKIEMA Pathé/KAMBOU Sarah/KONE Mariam/ILBOUDO Silvie 126

Développement d'un logiciel destiné aux délégataires de service public de type POP (Petit Opérateur Privé), permettant d'optimiser la gestion des réseaux d'adduction d'eau en milieu rural et semi-urbain PAR C. LEGER, VERGNET HYDRO 129

Construction de la maitrise d'ouvrage communal des services AEP : Cas des communes affermées avec l'ONEA, par Hilaire Dongobada, Eau Vive 134

La mise en place de services techniques municipaux d'AEPA : une solution pour la gestion durable des services décentralisés d'eau et d'assainissement ? Expériences et points de vue. Par Hélène FIGEA (PEA/GIZ) et Sophie Charpentier (PSEAU) 137

FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'EAU A TRAVERS LA CONTRIBUTION FINANCIERE 139

EN MATIERE D'EAU (CFE) par SANKARA / BASSONON B. Sandrine, DLSO 139

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Le rôle et la contribution de la coopération décentralisée pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement par Sophie Charpentier, PSEAU 145

Solidarité internationale et gestion durable des services d'eau potable : expériences de coopération entre collectivités burkinabè et françaises autour des services d'eau, Par Hilaire DONGOBADA, Eau Vive 147

Le coût des latrines au Burkina Faso : une application de l'approche des coûts à long terme, par Richard BASSONO, IRC/Eau Vive 150

Comment financer l'assainissement des eaux usées industrielles, par Léa KABORE 153

L'eau et ses différents usages en agriculture au Burkina Faso par C. KIENOU, Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale 156

ACTIONS ET MESURES DE REFORMES NECESSAIRES DANS LE SECTEUR RURAL POUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET UNE SECURITE ALIMENTAIRE DURABLE AU BURKINA FASO - Conclusions et recommandations des assises nationales, par Auteur : P. Ilboudo SP/CPSA 162

Usages optimums de l'eau et de l'assainissement dans la sécurité alimentaire au Burkina Faso : le cas des Ecoles EcoSan ACF, cycle de production de la latrine au jardin par OUSMANE KONATE, ACF 170

Assainissement - sécurité alimentaire: Fertilisants Ecologiques issus des excréta humains hygiénisés et Eaux Grises pour la production agricole, par Dr Moussa BONZI, Agronome CNRST/INERA 175

Irrigation et sécurité alimentaire par TRAORE Seydina, DADI 182

Système d'assainissement sélectif de proximité basé sur la valorisation des ressources, par Mariam SOU-DAKOURE, 2iE 185

Amélioration de la gestion de l'eau grâce aux agences de l'eau : cas de l'agence de l'eau du Nakanbé, par Dibi MILLOGO, AEN 189

Utilisation multiple et partage des bénéfices des réservoirs de barrage avec les populations locales – Cas pratique du barrage de la Kompienga par Jérôme KOUNDOUNO, UICN 192

Pour une meilleure planification et gestion des petits barrages dans un but d'améliorer les conditions de vie des populations rurales du Burkina Faso par Jean-Philippe VENOT, IWMI 195

HYDRAULIQUE PASTORALE AU BURKINA FASO par OUEDRAOGO HAMADO, Ministère des Ressources Animales 198

Situation de l'envahissement du barrage de Toécé par les espèces aquatiques et de la bande de servitude des berges des barrages de Titao et Andékanda, par Rigobert BAYALA, Ministère de l'environnement et du développement durable 204

Traitement de l'Arsenic dans les eaux souterraines : des solutions pour l'Afrique, par Franck LALANNE, 2iE 208

MISE EN ŒUVRE DE L'ENVIRONNEMENT HABILITANT POUR LA GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU, par PALM/ZOWELENGRE Emma, SP/PAGIRE 213

CADRE INSTITUTIONNEL DU SECTEUR DE L'EAU AU BURKINA FASO ETAT DE MISE EN ŒUVRE, par Dr Fulgence T. KI 217

Gestion durable des boues de vidange au Burkina Faso : Coordination implication des parties prenantes dans l'organisation de l'activité de vidange mécanique dans la ville de Ouagadougou, par T. TCHONDA, EAWAG..... 223

Promotion des services durables d'assainissement et d'eau potable en milieu rural au Burkina Faso, par Denis ZOUNGRANA, Expert..... 229

Améliorer la reconnaissance et la mise en œuvre du droit à l'eau au Burkina Faso, Analyse de l'ONG Eau Vive, par Juste Hermann NANSI, Eau Vive 232

Participation du Parlement des jeunes du Burkina Faso (PJBF) au Parlement mondial de la jeunesse pour l'Eau, par Ilias SAWADOGO Parlement des Jeunes du Burkina Faso 235

Les jeunes professionnels face aux enjeux de l'eau et de l'assainissement, par Béatrice Tourlonnias, Réseau Projection 238

Mobilisation citoyenne pour l'eau et l'assainissement, par Par Daniel DA HIEN, Ligue des Consommateurs du Burkina 241

6ème Forum mondial de l'eau : Objectifs du Forum et opportunités de participation, par Jean Bosco Bazié, Eau Vive..... 247

Le stand du Burkina Faso au 6ème forum mondial de l'eau, par Jules OUEDRAOGO, ONEA 249

Retour d'expérience de la Participation du Burkina Faso à AfricaSan3 : Kigali, 19-21 Juillet 2011, par Halidou Koanda, WaterAid 251

ANNEXE 5 : SYNTHESE DU CONCOURS VIDéEAU..... 254

ANNEXE 6 : EQUIPE DE FACILITATION DU FORUM 255

ANNEXE 7 : NOTE DE CONCEPT DU FORUM..... 256

Acronymes

ABS	Appui Budgétaire Sectoriel
AMBF	Association des Municipalités du Burkina Faso
AEP	Approvisionnement en Eau Potable
ANP-EPAB	Association Nationale des Professionnels de l'Eau Potable et de l'Assainissement
AEPA	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
ARBF	Association des Régions du Burkina Faso
AEPS	réseau d'Adduction d'Eau Potable Simplifié : mini-réseau d'AEP
ASDI	Agence Suédoise de Coopération pour le Développement
ASEA	Appui au Secteur de l'Eau et de l'Assainissement
AUE	Associations des Usagers de l'Eau
BPO	Budget Programme par Objectif
CCEPA	Cadre de Concertation des ONG et associations du domaine de l'Eau Potable et de l'Assainissement
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CNP	Comité National de Pilotage
CRP	Comité Régional de Pilotage
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CUI	Cadre Unifié d'Intervention (du PN-AEPA)
DANIDA	Agence Danoise de Coopération pour le Développement
DAF/MAHRH	Direction de l'Administration et des Finances / MAHRH
DGB/MEF	Direction Générale du Budget/MEF
DGCT	Direction Générale des Collectivités Territoriales
DGAEUE	Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excrétas
DAEP	Direction de l'Approvisionnement en Eau Potable
DEP/MAHRH	Direction des Etudes et de la Planification du MAHRH

DRAHRH	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
DGCOOP/MEF	Direction Générale de la Coopération/MEF
DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau
DUE	Délégation de l'Union Européenne
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
MAHRH	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
PADSEA II	Programme d'Appui au Développement du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement phase II
PAGEV	Programme d'Amélioration de la Gouvernance de l'Eau dans le bassin de la Volta
PAGIRE	Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PARCODIEau	Projet de Participation des Communautés de Base au Dialogue sur les politiques Eau
PFC	Protocole de Financement Commun
PN-AEPA	Programme National d'AEPA
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PSNA	Politique et Stratégie Nationales d'Assainissement
SSE	Service de Suivi-Evaluation
VREO	Valorisation des Ressources en Eau de l'Ouest

PREFACE

L'eau est vitale à la survie, à la santé et à la dignité humaine et elle est une ressource fondamentale au développement humain.

Les ressources en eau douce du monde sont sous pression croissante ; déjà de nombreuses personnes manquent encore d'accès adéquat à l'approvisionnement en eau pour leurs besoins de base. La croissance de la population, une activité économique en plain essor et des niveaux de vie améliorés mènent à une concurrence accrue et à des conflits pour une ressource en eau douce limitée. Ces quelques raisons font penser que le monde fait face déjà à une crise imminente de l'eau.

L'organisation du premier forum national de l'eau et de l'assainissement était nécessaire dans notre pays où l'eau est une ressource rare et d'exploitation couteuse.

Ce forum, qui s'est révélé comme un cadre efficace et efficient de concertation et de partage d'expériences des différents acteurs du secteur de l'eau a eu pour principal ambition d'initier une mobilisation et une expression citoyenne autour des enjeux de l'eau et de l'assainissement dans notre pays à travers :

- l'établissement d'un bilan partagé du secteur consistant en une synthèse des enjeux et contraintes,
- l'identification des solutions concrètes et innovantes pour progresser.
- la formulation de messages-clés
- l'élaboration de stratégie de participation du Burkina Faso au Forum Mondial de l'Eau de 2012.

Le Burkina Faso partage à travers **les actes du forum**, les conclusions de ce dialogue multi-acteurs qui a permis de se découvrir et de partager la même ambition : ***faire de l'eau et de l'assainissement le combat de chacun et une réalité pour tous.***

Dr Sabné KOANDA
Conseiller Technique du Ministre de l'Agriculture et de l'Hydraulique
Président du Comité National d'Organisation du Forum National

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

INTRODUCTION

En vue de préparer la participation du Burkina Faso au 6ème Forum Mondial de l'Eau qui se tiendra à Marseille en mars 2012, le Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique a organisé les 20, 21 et 22 décembre 2011 à Ouagadougou, le Forum National de l'Eau et de l'Assainissement. Les objectifs principaux de ce forum étaient (1) d'établir un bilan partagé du secteur consistant en une synthèse des enjeux et contraintes ; (2) d'identifier des solutions concrètes et innovantes, basées sur l'expérience (solutions existantes) ou sur l'expertise (solutions innovantes à développer) pour progresser ; Les solutions ou mesures concrètes devront prendre en compte les dimensions politique, juridique, financière, opérationnelle, etc. (3) de formuler les messages-clés et élaborer la stratégie de participation du Burkina Faso au Forum Mondial de l'Eau de 2012.

Pour atteindre les objectifs du forum, le Comité d'Organisation a adopté un programme structuré de la façon suivante :

(i) des allocutions d'officiels et leaders à l'ouverture et à la clôture ;
(ii) des conférences-débats en sessions plénières et en sessions thématiques structurés par 40 communications (exposés introductifs) faites par des acteurs et professionnels du secteur pendant les trois jours ;
(iii) des manifestations grand-public avec une foire-exposition des professionnels, des manifestations artistiques et culturelles sur le site du SIAO et dans la ville de Ouagadougou pendant les trois jours du forum.

Le programme détaillé est présenté à l'annexe 1.

Le forum a réuni 454 participants pour les conférences-débats, répartis comme suit :

- Autorités publiques / Services publics : 156
- Autorités locales : 79
- Opérateurs privés et société civile: 198
- Partenaires techniques et financiers : 21

La liste complète des participants est présentée à l'annexe 2.

Les Actes du forum reconstitue les résultats des différentes activités du forum à travers la synthèse du déroulement (conférences-débats et manifestations grand-public), les supports des communications introductives aux débats, les synthèses des discussions des participants aux conférences-débats, les allocutions faites lors à l'ouverture et à la clôture.

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

FORUM TECHNIQUE

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

PREMIERE JOURNEE: MARDI 20 DECEMBRE 2011

OUVERTURE OFFICIELLE

L'allocution d'ouverture du forum a été faite par Monsieur Laurent SEDOGO, Ministre de l'Agriculture et de l'Hydraulique.

Il était précédé dans l'ordre par les allocutions préliminaires (en annexe) de :

- Monsieur Sabné KOANDA, Président du Comité National d'Organisation du forum
- Monsieur Simon COMPAORE, Maire de la ville de Ouagadougou et Président de l'Association des Municipalités du Burkina Faso
- Monsieur Gaston KABORE, Parrain de l'initiative « A l'Eau l'Afrique, A l'Eau le Monde »
- Madame Brigitte MARKUSSEN, Représentante de la Coopération Danoise, Chef de file des Partenaires techniques et financiers de l'eau potable et de l'assainissement au Burkina Faso
- Monsieur Christophe BARAT, Représentant de l'Agence Française de Développement

ALLOCUTION D'OUVERTURE DU FORUM

Prononcée M. Laurent SEDOGO, Ministre de l'Agriculture et de l'Hydraulique

La tenue effective du forum national de l'eau et de l'assainissement me donne l'agréable occasion de souhaiter à toutes et à tous, une chaleureuse bienvenue.

Je voudrais ensuite vous remercier vivement d'avoir répondu favorablement à notre invitation à venir participer aux réflexions sur les thèmes de grande importance qui justifient l'organisation du présent Forum.

Mesdames et Messieurs,

Accéder à l'eau de boisson, avoir des conditions d'hygiène décentes, vivre dans un environnement domestique et public assaini sont non seulement des enjeux capitaux pour les populations mais constituent aussi un défi en terme de dignité humaine.

Nous sommes conscients des conditions difficiles dans lesquels vivent les populations particulièrement pour l'accès à cette ressource précieuse qu'est l'eau potable.

Dans nos villages encore, seul un burkinabé en moyenne sur dix dispose de conditions acceptables d'assainissement. Beaucoup de nos concitoyens ont inéluctablement recours à la nature et la plupart sont obligés d'attendre la nuit tombée en raison de la disparition du couvert végétal.

Nous avons en conséquence, de nombreux défis à relever dans le secteur de l'eau de manière générale et de l'assainissement!

Il y a de cela dix neuf (19) ans et plus précisément en juin 1992, l'ensemble des Etats membres de l'Organisation des Nations Unies adoptaient le concept de développement durable pour aborder la résolution des questions majeures du 21ème siècle.

Clé du développement durable, la maîtrise de l'eau constitue l'une de ces questions majeures devenues aujourd'hui un défi mondial; la survie de régions entières de notre planète dépend de cette ressource stratégique.

En effet, le constat est d'une extrême gravité : les dégradations des ressources en eau sont de plus en plus prononcées et générales. Si des mesures énergiques ne sont pas prises et mises en œuvre, 40% au moins des habitants de la planète seront durement touchés par des difficultés d'approvisionnement en eau douce à l'horizon 2025, notamment au regard de l'inadéquation entre la forte croissance de la population et celle des économies dans les pays du sud. En d'autres termes, les ressources en eau donnent lieu à une concurrence de plus en plus vive entre les usages domestiques, industriels et agricoles, auxquels il faut de surcroit ajouter les besoins de l'élevage et de l'environnement. En conséquence, assurer l'équilibre entre l'offre et la demande en eau douce constitue un défi majeur.

Mesdames et Messieurs,

Notre pays, le Burkina Faso, pays sahélien au Sud du Sahara, subit d'importantes fluctuations climatiques. La pluviométrie, à la fois faible et aléatoire, accuse une tendance à la baisse depuis les 40 dernières années alors que nous faisons face à un accroissement continu de la demande totale en eau dans un contexte de changement climatique. C'est pourquoi, des mesures et actions multiformes ont été initiées dans notre pays et ont permis la réalisation d'importants investissements et la mise en place de nombreux équipements et infrastructures au profit de toutes les couches sociales de la population.

Les ressources en eau douce du monde sont sous pression croissante ; déjà de nombreuses personnes manquent encore d'accès adéquat à l'approvisionnement en eau pour leurs besoins de base. La croissance de la population, une activité économique en plein essor et des niveaux de vie améliorés mènent à une concurrence accrue et à des conflits pour une ressource en eau douce limitée.

Mesdames et Messieurs,

Depuis 1998, le Burkina Faso soutenu par ses partenaires au développement, a mis en place un processus pour une Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) dont l'objectif global est la mise en place d'une « Gestion intégrée des ressources en eau du pays, adaptée au contexte national, conforme aux orientations politiques définies par le Gouvernement burkinabé et respectant les principes reconnus au plan international en matière de gestion durable et écologiquement rationnelle des ressources en eau ».

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

La Gestion doit être comprise ici dans son sens le plus large. Elle souligne que nous devons non seulement nous concentrer sur la mise en valeur des ressources en eau mais que nous devons gérer consciemment la mise en valeur de l'eau de manière à assurer son utilisation durable à long terme pour les générations futures.

La gestion intégrée des ressources en eau est donc un processus systématique pour le développement durable, l'attribution et le suivi de l'utilisation des ressources en eau dans le contexte des objectifs sociaux, économiques et environnementaux. Elle diffère fondamentalement de l'approche sectorielle qui est néfaste.

C'est la mise en œuvre effective de ce processus stratégique qui a permis à notre pays d'atteindre les principaux résultats suivants :

- L'état des lieux des ressources en eau du Burkina et de la définition de leur cadre de gestion, réalisé en mai 2001 ;
- L'adoption de la Loi d'orientation relative à la gestion de l'eau, adoptée par le parlement en février 2001 ;
- L'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) adopté par le Gouvernement en mars 2003 ;
- La mise en place d'un Conseil National de l'Eau (CNEau) en tant qu'organe national pour une gestion concertée de l'eau associant l'Etat, les collectivités territoriales, le secteur privé et la société civile ;
- La définition de la nature juridique et la création et la mise en œuvre effective des cinq (05) agences de l'eau du pays sous forme de groupements d'intérêt public (GIP) entre le Gouvernement et les collectivités territoriales concernées.

Mesdames et Messieurs,

L'accès à l'eau potable et à des systèmes d'assainissement adéquats fait partie des axes stratégiques majeurs parmi ceux identifiés pour la réduction de la pauvreté.

La lutte contre la pauvreté est une bataille de longue haleine qui nécessite une posture prospective.

Ainsi, nonobstant les importants efforts conjoints du Gouvernement et de ses partenaires au développement, beaucoup reste à faire en matière de développement des services d'eau et d'assainissement améliorés. En effet, le taux d'accès, notamment à l'eau potable, cache encore aujourd'hui des disparités importantes entre quartiers ou hameaux d'un même village, entre communes d'une même région et entre les régions elles-mêmes.

Quant à l'assainissement des eaux usées et excrétas, le taux d'accès actuel traduit le grand retard accusé par ce sous secteur. En effet, ce sont encore 86 à 90% des populations de notre pays qui contribuent au péril fécal, ce qui montre que presque tout reste à faire dans ce domaine pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement.

La question de l'assainissement nous interpelle tous particulièrement, car le manque d'assainissement de base et d'hygiène est la première cause de décès chez les enfants (plus de

58%) ; en effet, si l'eau est source de vie, le manque d'assainissement de base et d'hygiène entraîne chaque jour des maladies diarrhéiques, voire de nombreux décès, notamment chez les enfants. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement a un effet direct sur la productivité, sur les maladies, la fréquentation de l'école et de la sécurité personnelle des femmes. En somme, l'accès à des services d'eau et d'assainissement adéquats est essentiel à la dignité humaine et au développement économique. Il nous faut donc redoubler d'efforts, pour lever les obstacles tels l'insuffisance de financement, la faiblesse des capacités et la non fonctionnalité de certaines infrastructures. La nécessité de prendre en compte l'assainissement dans la recherche du développement doit être perçu à tous les niveaux de notre pays. La tenue effective de ce forum participe à la sensibilisation de tous les acteurs pour un développement durable !

Chers participants

Le présent forum national de l'eau et de l'assainissement constitue donc un cadre adéquat de concertation et de partage d'expériences des acteurs du secteur. Sa principale ambition est de constituer un espace de mobilisation sociale et d'expression citoyenne autour des enjeux de l'eau et de l'assainissement à travers :

- l'établissement d'un bilan partagé du secteur consistant en une synthèse des enjeux et contraintes ;
- l'identification de solutions concrètes et innovantes pouvant aider au progrès du secteur ;
- la formulation de messages-clés à partager avec l'opinion nationale et internationale ;
- l'élaboration d'une stratégie de contribution du Burkina Faso au 6ème Forum Mondial de l'Eau prévu du 12 au 17 mars 2012 à Marseille en France.

A cet effet les politiques et reformes du secteur de l'eau et de l'assainissement, la problématique de son financement, la collecte, le traitement et la diffusion de l'information sur l'eau et l'assainissement sont entre autres les thématiques autour desquelles nous aurons à échanger.

A travers les animations culturelles, ce forum veut sensibiliser le public sur le fait que, individuellement et collectivement, nous sommes responsables de la protection de la ressource eau !

L'eau est vitale à la survie, à la santé et à la dignité humaines et elle est une ressource fondamentale au développement humain. En effet, il y a toujours des localités au Burkina qui organisent des réjouissances populaires suite à la réalisation d'un point d'eau potable!

Mesdames et Messieurs,

« A l'Eau l'Afrique, A l'Eau le Monde! » est un slogan pour témoigner la volonté et l'engagement des acteurs africains pour faire avancer la cause de l'eau et de l'assainissement.

Cette initiative est labélisée par le comité d'organisation du 6ème forum mondial de l'eau qui se tiendra à Marseille en mars prochain. Son utilisation est une adhésion de notre pays au processus préparatoire de notre participation des pays à ce forum mondial.

En s'inscrivant dans cette dynamique, le Burkina Faso, donne du poids et de la légitimité à son forum national pour être reconnu comme contribution au forum mondial de Marseille.

La déclinaison nationale du slogan « A l'Eau le Burkina, A l'Eau l'Afrique, A l'Eau le Monde » est un appel à la mobilisation sociale autour de la question de l'eau et de l'assainissement afin qu'ils soient plus des facteurs limitant au développement social et économique du pays et constituent en même temps, des facteurs d'intégration et paix entre les peuples.

Chers participants,

Je suis persuadé que vous saisirez cette grande opportunité que nous offre ce forum pour échanger et partager véritablement vos expériences autour des thèmes proposés. Ces échanges que je souhaite enrichissants permettront à mon département de disposer de pistes pour améliorer sa stratégie opérationnelle en matière d'eau et d'assainissement en vue d'assurer la viabilité et la qualité des services ainsi qu'une participation efficiente de toutes les parties prenantes dans sa mise en œuvre.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais enfin exprimer ma profonde gratitude aux institutions, aux organismes, aux entreprises, aux ONGs et associations et à toutes les personnes de bonne volonté, qui ont contribué par leur engagement, leurs conseils, leurs appuis financiers et logistiques à l'organisation puis à la tenue de ce forum.

Mes remerciements vont également au comité d'organisation qui n'a ménagé aucun effort pour permettre la réalisation effective de cet événement important dans la vie de notre département.

Sur ce, je déclare ouverts les travaux du forum national sur l'eau et de l'assainissement.

JE VOUS REMERCIE DE VOTRE AIMABLE ATTENTION.

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

SESSION PLENIERE 1: POLITIQUES ET STRATEGIES NATIONALES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

L'objectif de cette session a été de favoriser les échanges et réflexions autour des politiques et stratégies nationales en matière d'eau et d'assainissement et surtout de formuler des propositions et recommandations concrètes sur chacune des problématiques du secteur. Pour ce faire, la session s'est déroulée en quatre séquences : exposés introductifs, contributions du panel d'experts ou acteurs, commentaires et suggestions du public, synthèse des recommandations.

Les questions clés ayant servi de fil conducteur pour les échanges sont :

- Quelle est l'efficacité des politiques et stratégies en cours ?
- Quels sont les besoins d'amélioration ?
- Quelles sont les solutions concrètes à développer pour progresser ?
- Que peut-on retenir comme message fort du Burkina Faso pour Marseille en ce qui concerne les politiques et stratégies publiques de l'eau et de l'assainissement ?

ANIMATION DE LA SESSION

Président: L. SEDOGO, Ministre de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Avec la participation de:

M. Abdoulaye COMBARY, Ministre Délégué chargé de l'Agriculture et

M. Gaston KABORE, Parrain de l'initiative « A l'Eau l'Afrique, A l'Eau le Monde »

Modérateur: J. NANSI, Eau Vive

Rapporteur : M. SEMBENE, Maison de la Coopération Décentralisée

Panel d'experts et acteurs du secteur :

1. M. HONADIA Mamadou, SP/CONED
2. M. Simon COMPAORE, Représentant des Autorités locales
3. M. Peter JORGENSEN, Représentant DANIDA, Chef de file PTF/AEPA
4. M. Augustin TIENDREBEOGO, SPONG, Représentant des ONG/Association

Exposés introductifs:

1. Le PN-AEPA : bilan et perspectives par O. THANOU, DGRE
2. Le PAGIRE, pour un processus de gestion durable et rationnelle des ressources en eau par F. KI, SP/PAGIRE
3. Les initiatives du Burkina pour accélérer l'accès à l'assainissement par D. M. SONDO, DGAEUE
4. Bilan et perspectives du Conseil National de l'Eau par L. KOUATE, Président du CNEAU

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

SYNTHESE DES DISCUSSIONS DES PARTICIPANTS

CONSTATS

- Un cadre juridique institutionnel et opérationnel existant
- Une volonté politique d'agir manifeste ;
- Des ressources en eau en diminution et inégalement répartie ;
- Une volonté des acteurs d'unir leurs efforts et d'agir ensemble dans le cadre de la GIRE
- Des engagements financiers qui ont permis d'avoir des avancées concrètes sur le terrain en termes d'accès en particulier dans le domaine de l'eau
- Mais aussi des défis à relever au plan quantitatifs et qualitatif
- La recherche d'équilibre entre l'offre et la demande
- La faible prise en compte de l'assainissement dans le Programme national EPA
- L'existence de pesanteurs sociales,
- Disparités entre le milieu urbain et rural en matière d'accès à l'eau potable et l'assainissement ;
- Des difficultés à faire face au financement des infrastructures qui coutent chères ;
- Une Clarification insuffisante du rôle des différents acteurs ;
- La lourdeur dans les procédures de passation des marchés ;
- Le déficit dans les mécanismes de suivi –évaluation.

RECOMMANDATIONS

- Améliorer la connaissance des acteurs sur l'eau ;
- Optimiser la gestion de l'eau pour mieux faire face aux différents usages ;
- S'appuyer sur les Collectivités Territoriales, pour organiser la mise en œuvre des actions en matière d'eau et d'assainissement, aux côtés des Ong, etc.
- Renforcer l'expertise des communes pour améliorer l'accès et la gestion de l'eau
- Appuyer les communes dans la mise en place des comités communaux de l'eau et de l'assainissement ;
- Doter les communes de PCD AEPA ;
- Développer une stratégie claire et mettre l'accent sur l'amélioration de l'accès à l'eau et l'assainissement dans les zones périurbaines et en milieu rural, en particulier pour les populations pauvres ;
- Améliorer la fonctionnalité des ouvrages, en particulier en milieu rural et fixer un seuil de 80% de fonctionnalité ;
- Respecter l'équité dans l'accès ;
- Améliorer les procédures de passation pour faciliter l'exécution des marchés par les prestataires privés ;
- Consolider la mise en réseau des acteurs de l'eau ;
- Accélérer l'opérationnalisation des nouvelles agences de l'eau
- Accélérer la mise en place de conseils régionaux de l'eau
- Développer des activités de recherche et capitalisation des expériences dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ;
- Travailler à mieux mobiliser les financements endogènes ;

- Utiliser le GSM, comme système de suivi et de collecte des données pour l'eau et l'assainissement ;
- La question de l'assainissement interpelle les acteurs nationaux (Etat, CT, populations) et constitue un défi à relever d'abord en interne. Le pays a un retard important à rattraper au plan quantitatif et qualitatif. S'appuyer sur les résultats des différents travaux réalisés
- Améliorer le pilotage des actions du secteur de l'assainissement ;
- Utiliser l'école primaire et le secondaire comme porte d'entrée pour améliorer la sensibilisation et la mobilisation citoyenne en faveur de l'assainissement L'enjeu étant « amener les petits et les jeunes à avoir de bons comportements » et d'accompagner le changement de mentalités des populations;
- Promouvoir l'assainissement familial ;
- Sensibiliser les populations sur la gestion des eaux usées ;
- Reconnaitre le rôle majeur des collectivités territoriales dans le contexte de décentralisation et le besoin d'accompagnement de la part de l'Etat, des PTF, des organisations de la société civile pour une meilleure coordination et synergie dans les interventions sur le terrain;
- Mieux valoriser l'eau et renforcer le plaidoyer en faveur de l'assainissement;
- Veiller à l'équilibre social dans la répartition ;
- Faire admettre à la communauté internationale le défi majeur que représente l'eau dans les pays sahéliens ;
- Faire admettre la transversalités des domaines de l'eau et de l'assainissement pour améliorer l'accès ;
- Mieux informer la communauté internationale et améliorer la visibilité des initiatives engagées par le Burkina Faso ;

DEUXIEME JOURNEE : MERCREDI 21 DECEMBRE 2011

SESSION THEMATIQUE 1 : GESTION DE L'INFORMATION ET DE LA CONNAISSANCE SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

L'objectif de cette session a été de favoriser les échanges et réflexions autour de la gestion de l'information et de la connaissance sur l'eau et l'assainissement et surtout de formuler des propositions et recommandations concrètes sur chacune des problématiques traitées. Pour ce faire, la session s'est déroulée en quatre séquences : exposés introductifs, contributions du panel d'experts ou acteurs, commentaires et suggestions du public, synthèse des recommandations.

Les questions clés ayant servi de fil conducteur pour les échanges sont :

- Quelle est l'efficacité des systèmes d'information existants (informations et dispositif) et quels sont les besoins d'amélioration pour la gestion de l'eau et de l'assainissement ?
- Quelle est l'efficacité de la gestion actuelle des savoirs et connaissances (innovations, résultats de recherche, savoir-faire, etc.) du secteur de l'eau et de l'assainissement au Burkina et quels sont les besoins d'amélioration ?
- Quelles sont les solutions concrètes à retenir pour progresser ?
- Que peut-on retenir comme message fort du Burkina Faso pour Marseille en ce qui concerne la gestion de l'information, des savoirs et connaissances sur l'eau et de l'assainissement ?

ANIMATION DE LA SESSION

Président: L. KOUATE, Président du CNEAU

Modérateur: J. NANSI, Eau Vive

Rapporteur : I. SORGO, Eau Vive

Panel d'experts et acteurs du secteur :

1. A. Koné, CREPA
2. H. YACOUBA, 2iE
3. S. Togola, UNICEF

Exposés introductifs:

1. Le Système National d'Information sur l'eau par J. Zoungrana, DEIE
2. Quel système d'information pour le volet assainissement du PN-AEPA ? par J. OUEDRAOGO, DGAEUE
3. Vers la gestion des connaissances et l'apprentissage sectoriel au Burkina Faso: comprendre les pratiques actuelles relatives à l'information et aux connaissances dans le secteur de l'eau et l'assainissement par V. Koutou, CREPA

SYNTHESE DES DISCUSSIONS DES PARTICIPANTS

CONSTATS

- Pour le système d'information il y a besoin d'établir une typologie des usagers et usages
- Le système d'information ne prend pas en compte l'évolution des ressources en eau
- Il manque des données sur l'impact du manque d'assainissement
- Les données sont traitées de façon sectorielle
- Il n'y a pas de démarche concertée avec les autres départements ministériels
- Il n'y a pas de communication/diffusion des connaissances acquises

RECOMMANDATIONS

- Renforcer le partenariat entre les structures opérationnelles et les structures de recherche (2iE, Université de Ouaga)
- Travailler à la cohérence dans les statistiques entre le secteur et l'INSD
- Intégrer le suivi de l'impact dans les systèmes d'information (impacts sur la santé, l'éducation, l'économie)
- Intégrer l'assainissement dans les bases de données existantes sur la base de l'état des lieux élaboré
- Intégrer le suivi des services au niveau local (point de service) dans les systèmes d'information existants
- Assurer une valorisation systématique des données disponibles dans les BD existantes
- Assurer l'accessibilité des données des bases de données
- Travailler à mieux connaître la ressource en eau et son évolution (modèle mathématique)
- Renforcer les mécanismes de partage et de diffusion des connaissances
- Former du personnel de haut niveau (ingénieurs, concepteurs)
- Elaborer une stratégie de mise à jour de la base de données en collaboration avec le département de mathématiques de l'université
- Mettre en place un système de prospection pour connaître l'évolution des ressources en eau en collaboration avec le labo de mathématiques de l'université
- Se mettre en réseau (institutions régionales) pour un meilleur partage des informations et des savoirs et une meilleure exploitation des données ; pour ce faire, mettre à profit le centre de ressources
- Renforcer les capacités des communes dans la mise en place des bases de données ; mettre en place une base de données simple (tableau Excel) par commune
- Faciliter l'accès à la base de données
- Avoir une démarche intégrée dans la collecte et l'analyse des données en prenant en compte tous les facteurs (eau, hygiène, santé, éducation, …)
- Impliquer l'INSD dans les enquêtes pour prendre en compte les normes internationales standardisées
- Diffuser et faire connaître les résultats pour faciliter les plaidoyers et la mobilisation des financements
- Mettre en application le code de l'hygiène
- Vulgariser les textes réglementaires

SESSION THEMATIQUE 2 : GESTION ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

L'objectif de cette session a été de favoriser les échanges et réflexions autour de la gestion de l'information et de la connaissance sur l'eau et l'assainissement et surtout de formuler des propositions et recommandations concrètes sur chacune des problématiques traitées. Pour ce faire, la session s'est déroulée en quatre séquences : exposés introductifs, contributions du panel d'experts ou acteurs, commentaires et suggestions du public, synthèse des recommandations.

ANIMATION DE LA SESSION

Président: A. COMPAORE, Secrétaire Général du MAH

Modérateur: M. SEMBENE, Maison de la coopération décentralisée

Rapporteur : B. TRAORE, Consultant

Panel d'experts et acteurs du secteur :

1. M. Harouna OUIBIGA, Directeur Général de l'ONEA
2. M. Pierre NACOULMA, Président de la Ligue des Consommateurs du Burkina
3. M. Seydou TRAORE, Représentant PEA-Banque Mondiale
4. M. Halidou KOANDA, Représentant WaterAid

1ère partie de la session : organisation des services d'eau et d'assainissement

Les questions clés ayant servi de fil conducteur pour les échanges sont :

- Quelle est l'efficacité des dispositifs et mécanismes de gestion des services d'eau et quels besoins d'amélioration ?
- Quelle est l'efficacité des dispositifs et mécanismes de gestion des services d'assainissement et quels besoins d'amélioration ?
- Quelles sont les solutions concrètes à retenir pour progresser ?
- Que peut-on retenir comme message fort du Burkina Faso pour Marseille en ce qui concerne la gestion et le développement des services d'eau et d'assainissement ?

Exposés introductifs:

1. La Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'AEP en milieu rural et semi-urbain par JM. BINGBOURE, DAEP
2. La délégation de services publics d'eau en zone périurbaine par SAVADOGO Amidou/NIKIEMA Pathé/KAMBOU Sarah/KONE Mariam/ILBOUDO Silvie ONEA

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

3. Le développement d'un logiciel destiné aux délégataires de service public de type POP, permettant d'optimiser la gestion des réseaux d'adduction d'eau en milieu rural et semi-urbain par C. LEGER, Vergnet Hydro

SYNTHESE DES DISCUSSIONS DES PARTICIPANTS

CONSTATS

- L'inquiétude de voir l'importante et vitale question de l'eau se confondre aux autres denrées ;
- Le refus du renchérissement du coût de l'eau avec la course à la rentabilité des opérateurs privés soucieux de leurs comptes d'exploitation;
- La nécessité de la conciliation entre la disponibilité et l'accessibilité de l'eau pour tous ;
- La nécessité de la conciliation de la dimension sociale de l'eau avec sa dimension économique ;
- Le problème dans la mise en œuvre concrète des dispositions relatives aux rôles des acteurs dans le secteur, avec toujours des réticences au niveau des services techniques qui continuent toujours d'exécuter certaines missions qui sont dévolues aux communes maîtres d'ouvrages ;
- Le problème de la mise en place des associations des usagers d'eau (AUE) qui ne sont pas encore des réalités dans toutes les communes, ce qui met en mal la mise en œuvre de la reforme ;
- La non implication des communes dans la mise en place des AUE par certains partenaires (projets) à travers des bureaux d'études, ce qui pose des difficultés de fonctionnement de ces AUE ;
- Les difficultés liées à la généralisation des branchements individuels d'eau par l'ONEA;
- La nécessité de la résolution des problèmes liés à la qualité de l'eau par la pollution des nappes phréatiques ;
- Comment pérenniser les emplois créés par les délégataires en zones non loties après les lotissements de ces zones qui seront repris par l'ONEA ;
- Inquiétude des communes rurales avec l'intervention des privés délégataires et les risques d'augmentation du coût de l'eau dans des zones rurales pauvres.

RECOMMANDATIONS

- Renforcement des capacités des acteurs et précisions de leurs rôles dans la maîtrise d'ouvrage du secteur eau : clarifier les rôles des communes, des services techniques ;
- Mieux organiser la régulation du service avec le souci de l'équité du tarif ; coût de l'eau à revoir à la baisse ;
- Développer l'intercommunalité en lui donnant un contenu clair et concret pour mutualiser les moyens et les ressources ;
- Assurer la sécurité et la pérennité de l'accès des populations à l'eau et l'assainissement pour l'atteinte des OMD ;

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

- Poursuivre et renforcer l'expérience de délégation de service de gestion de l'eau par le privé délégataire (exemple édifiant du Rwanda cité) ;
- Revoir le coût de l'eau et son financement pour la rendre accessible aux populations ; l'Etat, les PTF, le privé, les établissements financiers (pour accompagner les opérateurs privés) et les communes sont interpellés pour un accompagnement financier ;
- Renforcer l'implication du secteur privé dans la gestion de l'eau ;
- Développer le partenariat public/privé au niveau des communes et de l'Etat pour améliorer la gestion de la fourniture l'eau ;
- Créer un environnement favorable et incitatif pour les opérateurs privés dans la gestion de l'eau ;
- Renforcer les capacités de gestion des communes pour qu'elles organisent et gèrent mieux la fourniture du service d'eau aux populations ;
- Renforcer aussi les capacités des services techniques qui accompagnent les communes dans la gestion des services d'eau potable et d'assainissement ;
- Les ONG pourraient appuyer les communes dans le renforcement de leurs capacités ; le centre des métiers de l'eau de l'ONEA (CMEAU) pourrait être mis à contribution pour ces formations des communes à l'exemple de WaterAid qui a cette expérience avec les communes qu'elle couvre ;
- Impliquer les communes dans la mise en place des AUE en leur confiant entièrement la mise en place des AUE par la mise à disposition des moyens financiers ;
- L'Etat doit prendre urgemment des mesures d'accompagnement pour la mise en place des AUE et leur formation ;
- Promouvoir et étendre aux communes urbano-rurales, l'expérience de l'alimentation en eau potable des populations des quartiers non lotis ;
- Accompagner les délégataires par des campagnes de sensibilisation des populations sur la qualité identique de l'eau (produite par l'ONEA) en zone lotie et non lotie et le paiement de l'eau ;
- Les délégataires souhaitent acquérir les mêmes logiciels de facturation que l'ONEA ;
- Prendre des dispositions pour la vulgarisation et l'appropriation par les acteurs, de la reforme du système de l'eau sur toute l'étendue du territoire ;
- Les communes doivent mettre en place des mécanismes de suivi des sites miniers pour éviter que les nappes souterraines ne soient souillées ;
- Mettre en place un mécanisme de suivi contrôle de la qualité de l'eau pour veiller périodiquement à la qualité de l'eau ;
- Mettre en place un mécanisme de suivi évaluation périodique de l'AEPA au niveau régional et communal pour permettre aux acteurs locaux de suivre les avancées et les goulots d'étranglement ;
- Impliquer la ligue des consommateurs du Burkina (LCB) dans la mise en place des AUE et de façon globale dans la gestion des systèmes de fournitures d'eau aux populations qui sont avant tout, des consommateurs ;
- Renforcer les capacités de la ligue des consommateurs du Burkina pour qu'elle joue mieux son rôle de défense des intérêts des consommateurs dans ce domaine crucial qu'est l'eau ;

2ème partie de la session : Gestion communale de l'eau et de l'assainissement

Exposés introductifs:

1. La construction de la maîtrise d'ouvrage communale des services d'AEP: cas des communes affermées de l'ONEA par H. DONGOBADA, Eau Vive Burkina
2. La mise en place des Services Techniques Municipaux d'Eau et d'Assainissement parH. FIGEA, PEA/GIZ

SYNTHESE DES DISCUSSIONS DES PARTICIPANTS

CONSTATS

- La réforme n'est pas bien connue par tous les acteurs car elle reste encore textuelle sans bonne connaissance et maîtrise par les acteurs déconcentrés et décentralisés surtout ;
- Sans accompagnement des STD, des partenaires comme les projets et ONG, les communes ne pourront pas à cette étape de démarrage de la réforme, assurer la maîtrise d'ouvrage de l'AEPA ; les expériences données dans la salle ont conforté cette nécessité ;
- Il ya un déficit de communication au niveau des communes qui n'ont pas accès à certaines informations et documents comme la capitalisation de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage communale ;
- Le refus par la ligue des consommateurs du Burkina (LCB) d'accepter le terme « usager » pour désigner les consommateurs ;
- La clarification par le SG/MAH et le représentant de la Banque Mondiale de l'utilisation du mot « usager » (qui date de 1976) qui est agréé dans le domaine de la gestion de l'eau, qui ne doit pas se confondre au terme « consommateur ».

RECOMMANDATIONS

- La nécessité pour l'Etat de prendre es dispositions pour permettre à tous les acteurs de s'approprier la réforme ;
- Le MAH devra anticiper et prendre des dispositions pour former les nouveaux élus issus des élections de 2012 pour éviter une rupture dans la dynamique déjà amorcée dans la gestion des questions AEPA;
- La clarification des rôles et de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage par le MAH, car jusqu'à présent, c'est le Ministère et les STD qui assurent la maîtrise d'ouvrage des actions d'AEPA en lieu et place des collectivités territoriales ; le MAH doit prendre les dispositions idoines pour laisser les communes assurer la pleine maitrise d'ouvrage des actions AEPA
- Il faut renforcer les capacités des STD en ressources humaines pour qu'ils assurent leurs rôles d'accompagnement et d'assistance technique aux collectivités territoriales ;
- Mettre en place un mécanisme de suivi évaluation des actions AEPA ;

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

- Il faut que les communes élaborent des PCD/AEPA pour mieux planifier leurs interventions; c'est la base du développement des actions AEPA ;
- Elaborer des modules adaptés aux besoins des communes pour des actions de formation au CMEAU et dans d'autres centres de formation ;
- Mettre en œuvre les modalités pratiques d'assistance à la maitrise d'ouvrage communale (AMOC) par une formalisation des orientations d'assistance avec une définition claire des rôles des acteurs ;
- Poursuivre les réflexions avec l'ensemble des acteurs (au-delà du forum) pour approfondir certains aspects relevés au cours du Forum comme la baisse du coût de l'eau, les transferts, la maîtrise d'ouvrage communale etc.
- Le ministère s'engage à organiser des rencontres avec les CT pour aplanir certains aspects de la gestion du secteur AEPA.

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

SESSION SPECIALE 1 : JEUNESSE ET MOBILISATION CITOYENNE POUR L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

L'objectif de cette session a été de favoriser les échanges et réflexions autour de la préparation et de l'implication de la jeunesse et des citoyens dans la prise en charge des problématiques de l'eau et de l'assainissement et surtout de formuler des propositions et recommandations concrètes sur chacune des problématiques traitées.

Les questions clés ayant servi de fil conducteur pour les échanges sont :

- Comment préparer la jeunesse (enfants et jeunes) à mieux appréhender et gérer les problématiques de l'eau et de l'assainissement et quelles améliorations de l'éducation (formelle et non formelle) ?
- Quelle est l'efficacité des dispositifs et mécanismes de participation citoyenne à la gestion de l'eau et de l'assainissement et quels besoins d'amélioration ?
- Quelles sont les solutions concrètes à retenir pour progresser ?
- Que peut-on retenir comme message fort du Burkina Faso pour Marseille en ce qui concerne la jeunesse et la mobilisation citoyenne?

ANIMATION DE LA SESSION :

Président : Sabné KOANDA, Président du Comité d'Organisation du Forum

Modérateur: H. GARANE, Université de Ouagadougou

Rapporteur : I. SORGHO, Eau Vive

Panel d'experts et acteurs du secteur :

1. M. Lamine KOUATE, CNEAU
2. M. Soungalo TOGOLA, UNICEF
3. M. Juste NANSI, Eau Vive

Exposés introductifs:

1. Contribution des Jeunes du Burkina Faso au Parlement mondial de la jeunesse pour l'eau par I. Sawadogo, Parlement des jeunes du Burkina Faso
2. Les jeunes professionnels face aux enjeux de l'eau et de l'assainissement par B. TOURLONNIAS, Réseau Projection
3. Mobilisation citoyenne pour l'eau et l'assainissement par D. Dah Hien, Ligue des Consommateurs

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

SYNTHESE DES DISCUSSIONS DES PARTICIPANTS :

CONSTATS

- Nécessité de mettre l'accent sur l'éducation parentale
- Engagements des jeunes à promouvoir le secteur de l'eau et de l'assainissement dans les établissements primaires et secondaires
- Engagements de la société civile à veiller à la mise en œuvre des engagements des pouvoirs publics

RECOMMANDATIONS

- Il faut travailler à l'éducation des jeunes sur les enjeux de l'eau et de l'assainissement
- Les jeunes doivent adopter les bons comportements dans leur cadre de vie et d'étude
- Il faut conscientiser et sensibiliser les parents pour mieux éduquer les jeunes
- Il faut valoriser les matériaux existants (déjà élaborés) pour insérer les enjeux de l'eau et l'assainissement dans les cursus scolaires
- Il faut valoriser les canaux adaptés pour sensibiliser et mobiliser les jeunes (internet, jeux, sports, bandes dessinées, etc.)
- Créer un collège pour les jeunes au sein du CNEAU
- Il donner la parole aux jeunes et faire agir les jeunes plutôt que de parler à leur place
- Impliquer les jeunes dans la mise en œuvre des initiatives en les responsabilisant et en les accompagnant à cet effet ; les associer au suivi de la mise en œuvre des engagements pris
- Mettre en place dans les communes un système d'information des jeunes sur les initiatives des jeunes professionnels
- Mettre à profit les organisations féminines des communes pour la sensibilisation aux comportements citoyens
- Utiliser les moyens de communication modernes (internet, réseaux sociaux, etc.) pour atteindre les jeunes
- Organiser les usagers du milieu rural du niveau local au niveau national
- Renforcer la collaboration entre les OSC et les pouvoirs publics en veillant aux responsabilités de chaque partie
- Organiser des journées « portes ouvertes » pour informer et impliquer les jeunes dans les problématiques d'eau et d'assainissement
- Utiliser les médias de masse (radio, télévision, cinéma…) pour démultiplier l'information à travers des fictions, des séries, etc.

SESSION THEMATIQUE 3 : FINANCEMENT DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

L'objectif de cette session a été de favoriser les échanges et réflexions autour du financement de l'eau et de l'assainissement et surtout de formuler des propositions et recommandations concrètes sur chacune des problématiques du secteur. Pour ce faire, la session s'est déroulée en quatre séquences : exposés introductifs, contributions du panel d'experts ou acteurs, commentaires et suggestions du public, synthèse des recommandations.

Les questions clés ayant servi de fil conducteur pour les échanges sont :

- Quelle est l'efficacité des dispositifs et mécanismes de financement global de l'eau et de l'assainissement et quels besoins d'amélioration ?
- Quelle est l'efficacité des dispositifs et mécanismes de financement de l'eau et de l'assainissement au niveau des collectivités et quels besoins d'amélioration ?
- Quelles sont les solutions concrètes à retenir pour progresser ?
- Que peut-on retenir comme message fort du Burkina Faso pour Marseille en ce qui concerne le financement de l'eau et de l'assainissement ?

ANIMATION DE LA SESSION

Président: M. Léné SEBGO DG de la Coopération/Ministère de l'Economie et des Finances

Modérateur: M. SEMBENE, Maison de la Coopération Décentralisée

Rapporteur : B. TRAORE, Consultant

Panel d'experts et acteurs du secteur :

1. Sandra RULLIERE, Représentante de l'AFD
2. Mathieu BADOLO, Représentant de l'UE

Exposés introductifs:

1. le financement du secteur de l'eau à travers la Contribution Financière en matière d'Eau par S. SANKARA, DLSO
2. Le rôle et la contribution de la Coopération décentralisée pour l'accès à l'eau et à l'assainissement par S. CHARPENTIER, pS-Eau
3. Solidarité internationale et gestion durable des services d'AEP: expériences de coopération entre collectivités burkinabé et françaises par H. DONGOBADA, Eau Vive
4. Le coût des latrines au Burkina Faso: une application de l'approche des coûts à long-terme par R. BASSONO, WASHCost/IRC/Eau Vive
5. Comment financer l'assainissement des eaux usées industrielles ? par L.KABORE

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

SYNTHESE DES DISCUSSIONS DES PARTICIPANTS

CONSTATS

- L'Etat doit respecter ses engagements avec les communes dans le cadre du transfert des ressources en eau en prenant l'exemple sur le MENA où les transferts sont effectifs avec des mesures d'accompagnement ;
- Insuffisances dans le suivi des conventions de financement, ce qui entraine des insuffisances dans la mise en œuvre efficace des projets;
- Insuffisance de ressources humaines au niveau des STD qui doivent accompagner les communes ;
- Le paradoxe Burkinabè avec des efforts importants dans le secteur AEPA mais peu perceptibles ;
- Il faut une sensibilisation importante et intensive autour des latrines sinon il risque d'y avoir beaucoup d'infrastructures et peu d'utilisation à cause des habitudes et des considérations socioculturelles ;
- L'Etat a fait de gros efforts à travers la CFE, mais il y a un pas important encore à franchir avec la création du Fonds National de l'Eau.

RECOMMANDATIONS

- Reverser les taxes sur l'assainissement aux communes ou trouver une clé de répartition de cette recette ;
- Favoriser la détaxation des énergies renouvelables pour encourager cette nouvelle technologie ;
- Promouvoir les NTIC dans les communes pour faciliter les contacts et les recherches de partenaires avec les pays du Nord ;
- Veiller à transférer effectivement le domaine hydraulique par la mise à disposition des infrastructures et des ressources y afférentes ;
- Mettre en place un Fonds National de l'Eau pour permettre une prise en charge transversale des questions AEPA, la facilitation et la sécurisation de l'accès des populations à l'eau;
- Nécessité de faire une mobilisation sociale à la base pour sensibiliser les communautés sur les coûts sociaux mais aussi économiques de l'eau ;
- Doter toutes les communes rurales et urbaines de PCD/AEPA, base essentielle de la planification et des interventions en AEPA ;
- Mettre en place une cellule de veille pour le suivi des conventions de financement ;
- Interpeller les PTF et la communauté internationale pour faciliter la mise en œuvre de leurs financement dans le souci d'atteindre les OMD ;
- Revoir les procédures de passation des marchés publics qui ne doivent pas freiner la mise en œuvre des financements acquis difficilement ;
- Augmenter les taux d'absorption des financements pour ne pas pénaliser les populations qui attendent les infrastructures pour améliorer les conditions de vie ;
- Les communes souhaitent la disparition des intermédiaires (MOD, agence d'exécution etc.) et la mise à leur disposition des ressources pour les actions AEPA ;

- Travailler à rendre les statistiques plus fiables et crédibles pour engager des plaidoyers de mobilisation des ressources auprès des PTF ;
- Intégrer les banques et établissements financiers dans les acteurs financiers de l'AEPA ;
- Faire un maillage entre les tarifs de l'eau, les dons et l'apport des contribuables pour pérenniser les infrastructures ;
- Accélérer les transferts de compétences et de ressources dans le secteur hydraulique, ainsi que les accompagnements nécessaires pour rendre les communes aptes à les gérer ;

SESSION THEMATIQUE 4 : EAU ET ASSAINISSEMENT POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE

L'objectif de cette session a été de favoriser les échanges et réflexions autour des usages et valorisations de l'eau et des produits d'assainissement dans la production agricole et surtout de formuler des propositions et recommandations concrètes sur chacune des problématiques du secteur. Pour ce faire, la session s'est déroulée en quatre séquences : exposés introductifs, contributions du panel d'experts ou acteurs, commentaires et suggestions du public, synthèse des recommandations.

Les questions clés ayant servi de fil conducteur pour les échanges sont :

Quelle est l'efficacité des modalités actuelles d'utilisation de l'eau pour la production agricole ?

- Quelle est l'efficacité des modalités actuelles de valorisation des produits d'assainissement pour la production agricole ?
- Quelles sont les solutions concrètes à retenir pour progresser ?
- Que peut-on retenir comme message fort du Burkina Faso pour Marseille en ce qui concerne la contribution de l'eau et de l'assainissement à la sécurité alimentaire?

ANIMATION DE LA SESSION :

Président: M. A. COMBARY, Ministre délégué à l'Agriculture

Modérateur: K. TRAORE, Consultant

Rapporteur : I. SORGHO, Eau Vive

Panel d'experts et acteurs du secteur :

- M. Soungalo TOGOLA, UNICEF
- M. Raoul ADJALLA, Plan Burkina
- M. Adama KONE CREPA

Exposés introductifs:

1. L'eau et ses différents usages dans l'agriculture par C. KIENOU, DGPER

2. Les conclusions et recommandations des états généraux de l'agriculture par P. Ilboudo, SP-CPSA
3. Usages optimums de l'eau et de l'assainissement dans la sécurité alimentaire au Burkina Faso : le cas des Ecoles EcoSan ACF, cycle de production de la latrine au jardin par O. KONATE et C.GAILLARDOU, ACF
4. Lien entre l'assainissement et sécurité alimentaire par M.BONZI, CNRST
5. Irrigation et sécurité alimentaire par S. TRAORE, DADI
6. Système d'assainissement sélectif de proximité basé sur la valorisation des ressources par M. SOU, 2iE/Université Hokkaido, projet Ameli-EAUR

SYNTHESE DES DISCUSSIONS DES PARTICIPANTS

RECOMMANDATIONS

- Promouvoir les technologies qui s'adaptent aux changements climatiques
- Promouvoir l'utilisation des sous-produits de l'assainissement dans l'agriculture
- Renforcer les capacités des usagers dans le traitement des sous produits de l'assainissement
- Mettre l'accent sur la maitrise des eaux de surface (élaborer un programme national à cet effet) et la protection des ressources disponibles
- Promouvoir la mutualisation des équipements d'exhaure et d'irrigation
- Elaborer un plan d'action pour l'irrigation
- Accélérer le rythme des aménagements hydro agricoles
- Passer à l'échelle pour les initiatives ayant fait leurs preuves (ECOSAN)
- Impliquer les communes et les populations locales dans la mise en œuvre des projets

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

SESSION THEMATIQUE 5 : MOBILISATION ET GESTION DES RESSOURCES ET EQUILIBRE DES USAGES DE L'EAU – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES EN EAU

L'objectif de cette session a été de favoriser les échanges et réflexions autour de la mobilisation, de la protection et de la gestion intégrée des ressources en eau et surtout de formuler des propositions et recommandations concrètes sur chacune des problématiques traitées. Pour ce faire, la session s'est déroulée en quatre séquences : exposés introductifs, contributions du panel d'experts ou acteurs, commentaires et suggestions du public, synthèse des recommandations.

ANIMATION DE LA SESSION

Président : M. Dieudonné NIKIEMA, Président du Partenariat National de l'Eau

Modérateur: K. TRAORE, Consultant

Rapporteur : I. SORGHO, Eau Vive

Panel d'experts et acteurs du secteur :

1. M. Sabné KOANDA
2. M. Lamine KOUATE

1ère partie de la session : Mobilisation et gestion des ressources en eau

Les questions clés ayant servi de fil conducteur pour les échanges sont :

- Quelle est l'efficacité des pratiques actuelles de mobilisation et d'équilibre des usages (eau potable, irrigation, hydraulique pastorale) des ressources en eau ?
- Quelle sont les problèmes en suspens, les besoins d'amélioration ?
- Quelles sont les solutions concrètes à retenir pour progresser ?
- Que peut-on retenir comme message fort du Burkina Faso pour Marseille en ce qui concerne la mobilisation et la gestion des ressources en eau et l'équilibre des usages ?

Exposés introductifs:

1. Amélioration de la gestion des ressources en eau à travers la mise en place des Agences de l'Eau: cas de l'Agence de l'Eau du Nakanbé par D. MILLOGO, Agence de l'Eau du Nakanbé
2. Utilisation multiple et partage des bénéfices des réservoirs de barrage avec les populations locales: cas du barrage de la Kompienga par J. KOUNDOUNO, IUCN/GWI-Barrages
3. Pour une meilleure planification et gestion des petits barrages pour améliorer les conditions de vie des populations rurales du Burkina Faso par JP. VENOT, H.SALLY et C. DE FRAITURE, IWMI

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

4. Hydraulique pastorale par Hamado OUEDRAOGO, Ministère des Ressources Animales

SYNTHESE DES DISCUSSIONS DES PARTICIPANTS

CONSTATS

- Fortes pressions sur les ressources du bassin
- De fortes potentialités et des résultats en deçà des espérances
- La performance des zones aménagées est faible
- Multiples usages
- indisponibilité de l'eau = contrainte majeure des activités d'élevage, impacte le comportement des éleveurs
- Inaccessibilité des points d'eau au cheptel
- Variations saisonnières et interannuelle
- Faible maitrise de l'eau
- Nombre insuffisant des points d'eau
- Pb d'exhaure et d'entretien des ouvrages
- Réduction des parcours et occupation des espaces de pâtures stratégiques et des pistes à bétail
- Sous exploitation des pâturages
- Conflits agriculteurs/éleveurs et autres exploitants
- Faible productivité du cheptel et faible approvisionnement des marchés
- L'eau existe mais sa mobilisation est difficile
- Des Ouvrages de mobilisation ont été construits dans l'urgence
- L'Etat n'a plus suffisamment de ressources humaines
- Rareté de la ressource doit amener à beaucoup de concertations et à la gestion intégrée
- Le Burkina se retrouve comme château d'eau des autres pays ; le pays est obligé de développer des approches et techniques pour retenir le maximum possible d'eau par rapport à ses besoins
- L'eau dans toutes ses composantes est transversale
- Les Collectivités et les populations sont au cœur de l'action
- Les STD ne jouent pas leurs rôles. Le maire est laissé seul face aux usagers qui sont dans des intérêts égoïstes
- absence de RH compétentes au niveau des STD pour suivre et accompagner l'action des ONG ; est ce que les agences de l'Eau gèrent aussi les petits barrages ; quid des AUE Barrages et AUE/AEPA
- absence de coordination des interventions sur les mêmes sites ;
- beaucoup de petits barrages ont été construits dans l'urgence (1970-1990) ; cadre règlementaire en cours d'élaboration au niveau du CNGB (Comité National des grands barrages du Burkina) ; dès règles de sécurisation des ouvrages en cours de mises en place
- petits barrages réalisés sans aménagement, cela entraine installation anarchique des exploitants, jusque dans le lit du cours d'eau ;

RECOMMANDATIONS

- L'agence de l'eau doit engager l'ensemble des usagers à la GIRE
- Collecter et développer les connaissances
- Coopération transfrontalière
- Faire participer les populations à l'ensemble des décisions
- Remplacer les politiques de compensation par des politiques de développement local
- Promouvoir le développement des systèmes productifs locaux
- Mettre en place des règlementations locales, négociées et validées par l'ensemble des acteurs locaux
- Favoriser un juste accès des populations locales aux bénéfices générées
- Suivi de la planification et responsabilisation des populations
- Nécessité des prendre en compte les usages multiples au début de la conception
- Adopter une définition large des petits barrages
- Adopter une approche progressive dans la planification des investissements
- Coordonner les usages multiples d'un point de vue spatial depuis la planification jusqu'à l'usage
- Faciliter la mise en place de modes de gestion et de gouvernance
- Définir le cadre général et un document de politique en matière d'hydraulique pastorale
- Mettre en pratique le cadre juridique (loi sur l'eau, loi sur le pastoralisme)
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie d'hydraulique pastorale
- Améliorer la disponibilité des ressources en eau
- Sécuriser l'accès à l'eau et améliorer la gestion des pâturages
- Adapter les ouvrages et les moyens d'exhaure aux systèmes d'élevage
- Renforcer les capacités et responsabiliser les bénéficiaires
- Mettre en œuvre le programme d'hydraulique pastorale
- Il faut désormais utiliser l'eau par bassin hydrographique et de manière concertée
- La GIRE va aider à réduire les conflits entre usagers
- Absence d'un programme pour l'hydraulique pastorale
- Il faut former les RH et les mettre à disposition des populations
- Changer de comportements vis-à-vis de l'eau
- Il faut obligatoirement élaborer les SDAGE et les SAGE, qui permettront de régler les problèmes de concertation, de conflits d'usages, d'optimisation des usages… Mais ces SDAGE doivent s'inscrire dans le SNAT
- Mettre en place un système national de maintenance des ouvrages
- clarifier les responsabilités des acteurs ;
- associer les conseillers et les CVD dans la conception des ouvrages pour éviter les difficultés ultérieures d'exploitation
- Il faut des textes clairs pour les petits barrages ;
- adapter les abreuvoirs (technologie) pour faciliter leur usage par les animaux

2ème partie de la session : protection des ressources en eau

Les questions clés ayant servi de fil conducteur pour les échanges sont :

- Quelle est l'efficacité des pratiques actuelles de protection des ressources en eau et des écosystèmes ?
- Quelle sont les problèmes en suspens, les besoins d'amélioration ?
- Quelles sont les solutions concrètes à retenir pour progresser ?
- Que peut-on retenir comme message fort du Burkina Faso pour Marseille en ce qui concerne la protection des ressources en eau et des écosystèmes?

Exposés introductifs:

1. Situation de l'envahissement du barrage de Toécé par les espèces aquatiques et de la bande de servitude des berges des barrages de Titao et Andékanda par R. BAYALA

2. Traitement de l'Arsenic dans les eaux souterraines: des solutions pour l'Afrique par F.LALANNE, 2iE

SYNTHESE DES DISCUSSIONS DES PARTICIPANTS

CONSTAT

- Envahissement des retenues d'eau par le Tiffa, peste verte
- Occupation des bandes de servitude des barrages
- Arsenic, présent naturellement dans le sous sol : contamination des eaux souterraines, fermeture d'un grand nombre de forages ; donc perte d'investissement et diminution de taux d'accès.
- Augmentation de la fréquence des pluies extrêmes depuis 1990 (1994, 2009, 2010)
- Multiplication des pluies rares et rupture des barrages, avec des conséquences économiques, des dégâts écologiques et sociaux
- Crédibilité de la profession d'ingénieur en jeu
- Absence de classification des barrages au Burkina alors que cette classification permet de règlementer les intervenants dans la réalisation des projets (qui peut faire l'étude, qui peut exécuter les travaux, quelles coefficients de sécurité, …)
- y a-t-il une disposition au niveau des agences de l'eau qui permette aux communes de contribuer à la lutte contre la pollution ?
- problème de la disponibilité des techniciens spécialistes en eau ;
- les décideurs politiques influencent très souvent la conception des ouvrages (ajustement de l'ouvrage en fonction de l'enveloppe disponible)
- Des forages fermés dans la commune à cause de l'arsenic
- est ce que les mesures sont déjà prises pour l'application effective de ce traitement dans les communes.

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

- Pas de retenues d'eau dans la Commune pour rendre disponible l'eau pour les populations en contre saison.
- Nous sommes devant une situation où les changements climatiques vont provoquer des crises en matière d'eau. Le développement du Burkina est liée à la maitrise de l'eau. La réalisation de barrage fait partie des premières préoccupations des populations.
- Des maires de commune ont poussé des cris de cœur. Il y a la responsabilité de l'Etat mais les élus nationaux sont en devoir d'interpeller le gouvernement par rapport à l'effectivité des transferts de compétence.
- DANIDA a financé beaucoup de forages au Nord qui ont du être fermé à cause de l'arsenic. Avec la solution trouvée, Il faudra tester aussi les capacités locales à gérer le traitement des technologies mises en place.
- AMBF : La situation d'envahissement des plans d'eau par le Tiffa fait peur, si on n'arrive pas à contenir ce péril.
- La perspective de neutralisation de l'arsenic constitue un soulagement pour les communes
- Quel est l'état actuel de l'avancement de la recherche sur la lutte biologique contre le tiffa ?
- Le problème de l'arsenic pose la problématique de la connaissance de la ressource en eau souterraine. L'eau souterraine n'est pas de l'eau potable à priori. Le Burkina s'est beaucoup penché sur la question de la quantité d'eau alors que la qualité aussi pose problème, et on a la preuve avec les présentations faites aujourd'hui.
- Le code de l'environnement prévoit un dispositif de protection à travers l'étude d'impact. Seulement sur le terrain, les bandes périmétrales ne sont pas respectées et les collectivités locales doivent s'impliquer aux cotés de l'Etat dans l'application.
- l'eau manque mais la population aussi augmente rapidement

RECOMMANDATIONS

- La recherche scientifique doit s'intéresser pour trouver des solutions d'élimination du tiffa
- Entreprendre une prospection des plans d'eau pour s'assurer de leur état d'envahissement par Tiffa
- Inciter des activités de recherche pour comprendre le tiffa
- Associer la production de composte à partir du tiffa en recherche
- Entreprendre la sensibilisation des décideurs, des structures d'encadrement, des collectivités sur la menace tiffa
- Procéder à la matérialisation des bandes de servitude
- Instaurer des cahiers de charge limitant les exploitants
- Traiter les berges des cours d'eau (technique de fixation)
- Mettre en place un arrêté conjoint de suivi des grands plans d'eau (MEDD, MAH, MATDS, MEF) regroupant les directions techniques devant élaborer et mettre en œuvre un plan d'action de protection des plans d'eau
- Utiliser la technique d'osmose inverse (filtration membranaire) pour le milieu urbain (ONEA)
- Mettre en place un pilote d'absorption adaptable à plusieurs matériaux à partir de matériaux locaux (latérite qui contient bcp de fer), pour le milieu rural

- Désorption de récupération de l'arsenic et séquestration des résidus à travers des massifs phosphatés
- Etablir la courbe enveloppe des pluies observées au Burkina et utiliser la pluie extrême observée
- Associer plusieurs déversoirs pour augmenter la sécurité des ouvrages
- Mettre des murs au dessus de la digue pour accroitre la protection
- trouver un mécanisme pour garder la mémoire technique ; ; il faut mettre des normes et les faire respecter, quitte à sanctionner le cas échéant.
- Il est nécessaire de coordonner toutes les constructions d'ouvrage à travers le SNAT. Il faut aller à Marseille en disant que des mesures sont prises (SNAT) pour réaliser des ouvrages partout où c'est possible car notre développement en dépend.
- Le Ministre délégué a promis qu'en 2012 tout va se mettre en place. Les élus nationaux resteront vigilants pour le suivi de ces promesses et les maires doivent travailler en étroite collaboration avec les députés pour le suivi.
- DANIDA est intéressé à accompagner l'Etat dans la réalisation des barrages mais il faudra effectivement règlementer le secteur et la gouvernance. Avec les changements climatiques, Il est nécessaire de prendre des dispositions pour les nouveaux ouvrages et aussi pour les existants en matière de sécurisation.
- Il y a eu un comité (MAH, MS, Instituts de Recherche, …) mis en place pour suivre l'arsenic. Il faut que ce comité se remette au travail et ne pas attendre des infos dans les journaux. Il n'y a pas que l'arsenic, il y a d'autres métaux lourd qu'il faut suivre ; le Gouvernement doit y avoir un regard continue
- Il faut faire l'effort d'améliorer la connaissance de la qualité de l'eau, augmenter les indicateurs de vérification.
- Avec la Police de l'Eau qui va entrer en vigueur bientôt, les collectivités auront les moyens de s'impliquer effectivement dans l'application du code l'eau.
- Aujourd'hui, les CLE s'occupent de la gestion de l'eau sur l'ensemble des sous bassins
- Tous les acteurs doivent s'impliquer, en particulier les maires, dans la GIRE. La sensibilisation et l'information doivent être permanentes pour lutter contre les pollutions et promouvoir les mesures de protection. Il ya près de 200 permis d'exploitation minière sur le bassin du Nakambé et pour le moment on n'a pas encore mesuré les effets de ces activités.

SESSION THEMATIQUE 6 : ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

L'objectif de cette session a été de favoriser les échanges et réflexions autour de la mise en œuvre du droit à l'eau et de l'adéquation/efficacité de l'environnement juridique et institutionnelle de la gestion de l'eau et de l'assainissement. Au-delà de l'ouverture du débat entre les professionnels et les acteurs, il s'est agi surtout de formuler des propositions et recommandations concrètes sur chacune des problématiques traitées. Pour ce faire, la session s'est déroulée en quatre séquences : exposés introductifs, contributions du panel d'experts ou acteurs, commentaires et suggestions du public, synthèse des recommandations.

Les questions clés ayant servi de fil conducteur pour les échanges sont :

- Quelle est l'efficacité de l'organisation institutionnelle actuelle de la gestion de l'eau et de l'assainissement et quels besoins d'amélioration ?
- Quelle est l'efficacité de la règlementation et du cadre juridique de la gestion de l'eau et de l'assainissement et quels besoins d'amélioration ?
- Quelles sont les solutions concrètes à retenir pour progresser ?
- Que peut-on retenir comme message fort du Burkina Faso pour Marseille en ce qui concerne l'amélioration de l'environnement juridique et institutionnel?

ANIMATION DE LA SESSION

Président : Bazié Jean Bosco, Eau Vive

Modérateur: H. GARANE, Université de Ouagadougou

Rapporteur : I. SORGHO, Eau Vive

Panel d'experts et acteurs du secteur :

1. Halidou KOANDA, Représentant de WaterAid
2. Boué YAZON, Maire de Houndé

Exposés introductifs:

1. Mise en œuvre de l'environnement habilitant de la GIRE au Burkina Faso par E. PALM, SP-PAGIRE
2. Cadre institutionnel du secteur de l'Eau et état de mise en œuvre par F. KI, SP-PAGIRE
3. Gestion durable des boues de vidange au Burkina Faso : Coordination implication des parties prenantes dans l'organisation de l'activité de vidange mécanique dans la ville de Ouagadougou par T. TCHONDA, EAWAG
4. Promotion des services durables d'assainissement et d'eau potable en milieu rural au Burkina Faso par H. KOANDA
5. Etat de mise en œuvre du droit à l'eau au Burkina Faso par J. NANSI, Eau Vive

SYNTHESE DES DISCUSSIONS DES PARTICIPANTS

CONSTATS

- Il existe un cadre juridique et institutionnel mais pas tout à fait opérationnel (la police de l'eau n'est pas opérationnelle) ;
- Il manque encore certains textes complémentaires et des textes d'application ;
- Il ya nécessité d'associer les acteurs à la construction des réglementations pour faciliter leurs applications ;
- Le rôle central des collectivités est reconnu ainsi que l'insuffisance de leur accompagnement.

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

RECOMMANDATIONS

- Réviser la loi d'orientation pour prendre en compte les aspects liés à l'assainissement ;
- Parachever la mise en œuvre de la loi d'orientation sur l'eau en prenant les textes complémentaires d'application restants ;
- Opérationnaliser les textes législatifs et réglementaires par l'élaboration de modalités pratiques de mise en œuvre (outils d'application des textes) ;
- Adosser les réglementations sur une vision prospective en tenant compte des pratiques et du niveau de développement scientifique et technologique ;
- Améliorer les conditions d'élaboration de la réglementation (meilleure implication des populations) ;
- Opérationnaliser les structures de gestion des ressources en eau et en particulier les agences de l'eau ;
- Créer un cadre institutionnel approprié pour la gestion des boues de vidange ;
- Créer une agence d'utilité opublique pour l'eau et l'assainissement en milieu rural ;
- Professionnaliser les acteurs du secteur en séparant la fonction de gestion de celle d'usages…) et en prenant en compte tous les maillons de la chaîne ;
- Prendre en compte le secteur eau et assainissement dans les programmes de renforcement des capacités des collectivités ;
- Définir le rôle des régions en matière d'eau et d'assainissement ;
- Renforcer l'appropriation des enjeux du droit à l'eau et à l'assainissement par les acteurs ;
- Identifier des indicateurs permettant de mesurer l'accès au droit à l'eau et l'assainissement (accessibilité financière, garantie du service aux plus pauvres) ;
- Développer des mécanismes de recours administratifs et juridictionnels, assurer le droit à l'eau et l'assainissement ;
- Créer des conditions favorables à l'exercice du droit à l'eau (incitations, répression) ;
- Harmoniser les approches d'interventions des acteurs sur le terrain pour adresser un message unique aux populations
- Recentrer les directions centrales et les directions régionales sur les missions régaliennes en matière d'eau et assainissement et laisser les autres aspects aux autres acteurs ;
- Veiller à la conformité des interventions aux textes législatifs et réglementaires ;

SESSION SPECIALE 2 : STRATEGIE D'INFLUENCE DU BURKINA FASO AU 6EME FORUM MONDIAL DE L'EAU - STRATEGIE POST-FORUM

L'objectif de cette session a été de favoriser les échanges et réflexions autour de la stratégie d'influence de la délégation burkinabè qui prendra part au forum mondial de l'eau à Marseille en mars 2012. Il s'est agi aussi de réfléchir aux modalités de partage et suivi des résultats et engagements du forum national de l'eau et du prochain forum mondial de l'eau. Pour ce faire, la session s'est déroulée en quatre séquences : exposés introductifs, contributions du panel d'experts ou acteurs, commentaires et suggestions du public, synthèse des recommandations.

Les questions clés ayant servi de fil conducteur pour les échanges sont :

- Quelles stratégies collectives de présence et d'influence à Marseille ?
- Quelles stratégies spécifiques de présence et d'influence des acteurs décisionnels à Marseille (ministres, parlementaires, etc.) ?
- Quelles stratégies spécifiques de présence et d'influence des autres acteurs à Marseille (presse, ONG, usagers) ?
- Quelles stratégies de partage et suivi des résultats et engagements du forum national et du forum mondial ?

ANIMATION DE LA SESSION

Président: S. KOANDA Président du Comité d'Organisation du Forum

Modérateur: M. SEMBENE

Rapporteur : B. TRAORE, Consultant

Panel d'experts et acteurs du secteur :

1. M. Idrissa DOUCOURE, Directeur Général du CREPA
2. Mme Mariam SOU, 2iE
3. Mme Joséphine OUEDRAOGO, DGAEUE
4. M. Lamine KOUATE, Président du CNEAU

Exposés introductifs:

1. Forum Mondial de l'Eau : historique et opportunité de participation par Bazié Jean Bosco, Eau Vive
2. Projet d'animation d'un stand du Burkina Faso au Forum Mondial de l'Eau à Marseille par J. OUEDRAOGO, ONEA
3. Retour d'expérience de participation du Burkina à AfricaSan 3 par H. Koanda, WaterAid

SYNTHESE DES DISCUSSIONS DES PARTICIPANTS

RECOMMANDATIONS

- Mieux informer la communauté internationale et améliorer la visibilité des initiatives engagées par le Burkina Faso ;
- Bâtir une stratégie de communication avant, pendant et après le forum mondial, en utilisant les divers canaux de communications disponibles ;
- Veiller à bien construire et de façon inclusive la délégation du Burkina, en tenant compte des différentes catégories d'acteurs, pour que le Burkina ait une délégation homogène, de qualité et capable de faire des plaidoyers rentables ;
- Mettre en place un mécanisme de suivi des engagements du forum national ;

- Organiser un bilan post-forum, pour partager les résultats de la participation burkinabè et définir une feuille de route claire avec les perspectives et les résultats à atteindre.

SESSION PLENIERE 2 : SYNTHESE DU FORUM

L'objectif de cette session est de restituer en plénière des échanges en groupes restreints pour recueillir les amendements finaux et dégager un mémorandum du forum. Pour ce faire, la session s'est déroulée en quatre séquences : présentation du projet de mémorandum du forum (synthèse des recommandations de toutes les sessions de conférences-débats), contributions du panel d'experts ou acteurs, commentaires et suggestions du public, synthèse des recommandations.

ANIMATION DE LA SESSION

Président : S. KOANDA, Président du Comité National d'Organisation

Modérateur: J. NANSI, Eau Vive

Rapporteur : M. SEMBENE, Maison de la Coopération Décentralisée

Panel d'experts et acteurs du secteur :

- M. Lamine KOUATE, Président du CNEAU
- M. Nombré Adama, Président du Comité des Barrages
- M. Pierre NACOULMA, Représentant de la Ligue des Consommateurs
- M. Sylvestre TIEMTORE, Représentant du SPONG

Exposé introductif :

Projet de mémorandum du forum par Mamadou Sembène

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

SYNTHESE DES ECHANGES DES PARTICIPANTS : MEMORANDUM DU FORUM

En vue de préparer la participation du Burkina Faso au 6ème Forum Mondial de l'Eau qui se tiendra à Marseille en mars 2012, le Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique a organisé les 20, 21 et 22 décembre 2011 à Ouagadougou, le Forum National de l'Eau et de l'Assainissement. Au-delà d'une concertation entre plus de 400 participants pour parler d'une même voix et porter le message du Burkina Faso à Marseille, le Forum national a été un espace de mobilisation et d'expression citoyenne, de dialogue ouvert entre les parties prenantes autour des enjeux de l'eau et de l'assainissement. Le forum a mobilisé notamment : le Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique, le Ministère des Ressources Animales, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation, le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité, les services techniques déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, les autorités parlementaires, les usagers, les citoyens, les ONG et associations, les partenaires techniques et financiers nationaux et internationaux, les leaders religieux et coutumiers, les personnalités artistiques et culturelles, les opérateurs publics, privés et associatifs, les institutions de recherche et les institutions de formation. Le Forum National de l'Eau et de l'Assainissement marque donc une avancée significative dans la gouvernance nationale de l'eau et de l'assainissement.

Les participants au forum ont échangé sur des sujets majeurs et retenu les principales recommandations ci-après :

1. **Pour améliorer les politiques, les stratégies et l'environnement juridique et institutionnel de la gestion de l'eau et de l'assainissement**

- Rehausser le niveau d'ancrage institutionnel/administratif du Conseil National de l'Eau pour valoriser la transversalité et la pluri dimensionnalité des enjeux de l'eau ;

- Répertorier et mettre en œuvre tous les outils règlementaires et les solutions techniques existants pour optimiser la gestion de l'eau et mieux équilibrer les différents usages ;

- Parachever la mise en œuvre de la loi d'orientation sur l'eau en adoptant les textes et décrets d'application complémentaires ;

- Réviser la loi d'orientation sur l'eau pour prendre en compte les aspects liés à l'assainissement ;

- Créer les conditions favorables à la mise en œuvre du droit à l'eau (implication des populations dans l'élaboration des dispositions législatives et règlementaires, mise en œuvre de mesures incitatives et coercitives, mise en œuvre de mécanismes de recours, etc.) ;

- Développer des stratégies claires de ciblage des populations les plus démunies des zones périurbaines et rurales ;

- Fixer des objectifs et établir des indicateurs d'équité, de subsidiarité, de qualité et de pérennité des services d'eau potable et à d'assainissement ;

- Développer des solutions concrètes pour la gouvernance de l'assainissement au niveau national en cohérence avec le cadre existant pour l'eau, l'hygiène et la santé ;

- Adosser les réglementations sur une vision prospective en tenant compte des pratiques et du niveau de développement scientifique et technologique ;

- Créer un cadre institutionnel approprié pour la gestion des boues de vidange.

2. Pour améliorer le financement de l'eau et de l'assainissement

- Engager une réflexion profonde et développer des solutions concrètes pour mieux mobiliser les financements endogènes/locaux ;

- Assurer l'opérationnalisation de la Contribution Financière pour l'Eau, qui constitue un nouveau mécanisme national pour accompagner la mobilisation des ressources endogènes pour le financement de l'eau ;

- Valoriser et promouvoir les financements de la coopération décentralisée au niveau national et international ;

- Soutenir les Communes pour la mobilisation des financements de coopération décentralisée ;

- Promouvoir de nouveaux mécanismes de financements, en mobilisant les institutions financières (prêt, garantie, etc.) et en suscitant des partenariats publics/privés, pour améliorer le développement et la gestion du service de l'eau et de l'assainissement ;

- Renforcer le transfert des ressources financières nationales destinées aux collectivités pour le développement et la gestion des services d'eau et d'assainissement ;

- Améliorer le suivi de l'exécution des conventions de financements (cellule de veille) ;

- Définir et mettre en œuvre des mesures concrètes pour augmenter les taux d'absorption des financements disponibles.

3. Pour améliorer les conditions de développement et la gestion des services d'eau et d'assainissement

- Opérationnaliser et systématiser l'assistance technique et financière de l'administration centrale et de ses démembrements locaux pour soutenir la maîtrise d'ouvrage des Collectivités Territoriales dans l'organisation, la gestion et le développement des services d'eau potable et d'assainissement ;

- Accompagner les communes dans la mise en œuvre, la gestion et le développement des partenariats techniques et financiers de coopération décentralisée pour l'eau et l'assainissement ;

- Valoriser le Centre des Métiers de l'Eau de l'ONEA comme dispositif de formation et de renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale des services d'eau potable et d'assainissement ;

- Développer et soutenir la mise en œuvre de modalités opérationnelles de l'intercommunalité (élaboration et mise en œuvre des décrets d'application) avec des indications précises pour faciliter la mutualisation des moyens et des ressources dans la gestion de l'eau et de l'assainissement ;

- Promouvoir les NTIC dans les communes pour faciliter les contacts et les recherches de partenaires avec les pays du Nord ;

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

- Prendre les dispositions nécessaires pour former les nouveaux élus locaux issus des élections municipales de 2012 pour éviter une rupture dans la dynamique déjà amorcée dans la gestion des questions AEPA;

- Alléger les procédures de passation de marchés pour faciliter l'exécution des différents travaux et services dans le domaine de l'AEPA ;

- Améliorer l'efficacité du suivi-évaluation des services en mettant à profit les solutions techniques des GSM (téléphonie mobile) ;

- Renforcer les actions sur l'assainissement des eaux usées ;

- Mettre à l'échelle le mécanisme de délégation de gestion du service public de l'eau expérimenté par l'ONEA dans les zones périurbaines de Ouagadougou ;

- Développer les modalités opérationnelles et concrètes de contrôle et de régulation de la délégation de service par l'autorité publique responsable de l'eau et d'assainissement ;

- Créer un environnement favorable et incitatif à toutes les parties prenantes (publique, privée ou associative) pour le développement des services d'eau et d'assainissement quel que soit le modèle de gestion mis en œuvre ;

- Engager très rapidement la mise en œuvre de la Réforme de la gestion des services d'eau en milieux rural et semi-urbain sur toute l'étendue du territoire ;

- Renforcer la collaboration entre les OSC et les pouvoirs publics dans l'organisation, la gestion et le développement des services en veillant aux responsabilités spécifiques et avantages comparatifs de chaque partie ;

- Développer la veille et le contrôle citoyens de l'action publique en matière d'eau et d'assainissement ;

- Mettre en place des agences intercommunales d'utilité publique pour l'AEPA en milieu rural et semi-urbain ;

- Soutenir la professionnalisation les petits opérateurs de services.

4. Pour améliorer la connaissance de la ressource et l'équilibre des usages de l'eau

- Accélérer l'opérationnalisation des nouvelles agences de l'eau et la mise en place des conseils régionaux de l'eau

- Renforcer les partenariats entre les structures opérationnelles et les structures de recherche (2iE, Université de Ouagadougou…) pour une gestion plus efficace de l'information et des connaissances ;

- Promouvoir les travaux de recherche pour une meilleure connaissance de la ressource en eau et son évolution (modèle mathématique) ;

- Coordonner et équilibrer les usages multiples dans le temps et dans l'espace depuis la planification jusqu'à l'usage, avec l'élaboration et la mise en œuvre des SNAT, SDAGE, SAGE, etc.

5. Pour promouvoir les usages productifs de l'eau et des sous-produits d'assainissement

- Mettre à l'échelle les solutions éprouvées et performantes de valorisation des sous-produits de l'assainissement dans l'agriculture ;

- Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action nationale pour l'irrigation et les aménagements hydro-agricoles ;

- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie d'hydraulique pastorale dans la valorisation des ressources en eau.

6. Pour améliorer la protection des ressources en eau

- Etablir l'état des lieux des risques et contraintes sur les ressources en eau ;

- Elaborer et mettre en œuvre un plan d'actions national de maîtrise des eaux de surface et de protection des ressources en eau ;
- Engager des réflexions pour la prise en compte des changements climatiques dans la gestion des ressources en eau ;

- Engager des travaux scientifiques pour trouver des solutions d'élimination des végétaux aquatiques envahissants, notamment le tiffa.

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

7. Pour améliorer la gestion de l'information et de la connaissance sur l'eau et l'assainissement

- Développer/promouvoir la production intellectuelle (activités de recherche et capitalisation des expériences) dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ;
- Intégrer le suivi de l'impact dans les systèmes d'information du secteur (impacts de l'eau et de l'assainissement sur la santé, l'éducation, l'économie, etc.) ;
- Développer le système d'information sur l'assainissement sur la base de l'état des lieux élaboré ;
- Développer le suivi des services d'eau et d'assainissement (indicateurs de performance) au niveau des autorités de gestion (Communes) ;
- Assurer une valorisation systématique des données disponibles dans les bases de données existantes dans la gestion du secteur ;
- Faciliter l'accessibilité des données des bases existantes ;
- Renforcer les mécanismes/dispositifs de partage et de diffusion des connaissances ;
- Adopter des orientations claires sur la production, la gestion et la diffusion de statistiques nationales crédibles et fiables sur l'eau et l'assainissement ;
- Identifier des indicateurs pour mesurer le respect du droit à l'eau et à l'assainissement et les intégrer aux dispositifs de suivi-évaluation (accessibilité financière des services, garantie des services aux plus pauvres ; efficacité des mécanismes de recours).

8. Pour renforcer la mobilisation de la jeunesse et des citoyens pour l'eau et l'assainissement

- Développer des actions concrètes pour forger les bons comportements et pratiques des jeunes, à travers l'éducation familiale, scolaire, parascolaire, etc.
- Valoriser les canaux adaptés pour sensibiliser et mobiliser les jeunes (internet, réseaux sociaux, jeux, sports, bandes dessinées, musique, cinéma, fiction, série-télé, arts, etc.)
- Impliquer les jeunes dans la gouvernance nationale de l'eau en créant un collège pour les jeunes au sein du Conseil National de l'Eau ;

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

- Responsabiliser les jeunes dans la mise en œuvre d'initiatives et d'actions sur l'eau et l'assainissement surtout au niveau local (Communes et villages) ;

- Accompagner la structuration et la représentation des usagers de l'eau et de l'assainissement en milieu rural (du niveau local au niveau national) pour une meilleure participation au dialogue national.

9. Pour une participation conséquente du Burkina Faso au 6ème Forum Mondial de l'Eau et un suivi effectif des recommandations du Forum National

- Mieux informer la communauté internationale et améliorer la visibilité des initiatives engagées par le Burkina Faso ;

- Bâtir une stratégie de communication avant, pendant et après le forum mondial, en utilisant les divers canaux de communications disponibles ;

- Veiller à bien construire et de façon inclusive la délégation du Burkina, en tenant compte des différentes catégories d'acteurs, pour que le Burkina ait une délégation homogène, de qualité et capable de faire des plaidoyers rentables ;

- Mettre en place un mécanisme de suivi des engagements du forum national ;

- Organiser un bilan post-forum, pour partager les résultats de la participation burkinabè et définir une feuille de route claire avec les perspectives et les résultats à atteindre.

Les participants au Forum recommandent enfin, que le Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique prenne toutes les dispositions nécessaires pour institutionnaliser le Forum National de l'Eau et de l'Assainissement d'une part, et, avec le concours du Conseil National de l'Eau, assurer le suivi et le contrôle de la mise en œuvre des recommandations, d'autre part.

Ouagadougou, le 22 Décembre 2011

Les Participants

CLOTURE OFFICIELLE

La clôture du forum s'est articulée autour de deux moments forts :

- La cérémonie de remise des prix du concours VidéEau (voir détails en annexe 6)
- Les allocutions de clôture du forum

L'allocution de clôture du forum a été prononcée par Monsieur Laurent SEDOGO, Ministre de l'Agriculture et de l'Hydraulique.

Il était précédé par une allocution préliminaire de Monsieur Sabné KOANDA, Président du Comité National d'Organisation du forum, qui a présenté la version synthétique du mémorandum.

Allocution de clôture

Par M. Laurent SEDOGO, Ministre de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Chers participants au présent forum,

Honorables invités,

Mesdames et Messieurs.

Nous voici aux termes des travaux du 1er Forum national de l'eau et de l'assainissement. Je suis très heureux de constater qu'après trois jours d'échanges, de partage et de concertations, vous avez abouti à des conclusions et recommandations très pertinentes au regard de ce que les rapporteurs viennent de nous présenter.

En ma qualité de Ministre en charge des questions d'eau et d'assainissement, j'apprécie positivement les contributions apportées par les différents acteurs que vous êtes, à travers vos échanges et vos réflexions que vous avez eu, en vous inspirant de l'expérience de tout un chacun.

Le contexte de changement climatique et de stress hydrique de notre pays nous invite, acteurs du secteur, à une réflexion permanente autour de la gestion de la ressource en eau et à un volontarisme raisonné dans la mise en œuvre de la gestion intégrée de la ressource en eau.

En ce sens, les solutions que le présent forum a proposé pour une gestion durable, efficace et efficiente des ressources en eau vont contribuer, j'en suis convaincu, à améliorer l'accès durable des populations à l'eau potable et à des systèmes d'assainissement adéquats.

Je retiens que les communes réclament beaucoup plus leur implication dans le processus de développement du service de l'eau et de l'assainissement. Mon département, dans la mise en œuvre du PN-AEPA a adopté une approche progressive impliquant une responsabilisation graduelle des communes.

Aussi, puis-je rassurer nos maires que nos services continueront à mener des actions d'appui-conseil et de renforcement des capacités des communes pour une meilleure prise en charge de leur responsabilité en matière d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement.

Chers participants,

Mesdames et messieurs.

Je saisis l'occasion pour vous remercier pour votre participation active et effective à ce Forum. Les débats que vous avez eu, aussi bien en plénière que dans les sessions thématiques, ont permis de mieux partager la vision des différents acteurs de l'eau et de l'assainissement. Les solutions que vous avez présentées lors de cette rencontre vont nous permettre de bien piloter, en toute légitimité, la stratégie d'influence du Burkina Faso au 6ème Forum Mondial de l'Eau.

Ceci étant, j'estime qu'au-delà de la préparation de notre participation au prochain Forum Mondial de l'Eau, les présentes assises nous a permis d'enregistrer plusieurs solutions dont l'opérationnalisation des plus pertinentes fera l'objet d'une feuille de route par mon département.

J'inviterai les principaux groupes d'acteurs ici présents à venir en temps opportun, contribuer au choix de ces solutions et à la programmation de leur mise en œuvre. Ensemble, nous suivrons également les avancées qui seront notées dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans notre pays.

Au regard de votre disponibilité, de votre engagement pour l'organisation et la tenue du présent Forum National de l'Eau et de l'Assainissement, je suis fortement tenté de vous proposer son institutionnalisation. Ainsi le prochain forum national de l'eau et de l'assainissement pourrait se tenir en fin 2014 à la veille du 7ème Forum Mondial de l'Eau qui aura certainement à pré-évaluer les chances d'atteinte des OMD dans le secteur eau et assainissement.

Mesdames et messieurs,

Chers participants.

Pour terminer, je voudrais renouveler ma profonde gratitude à tous ceux qui par leurs appuis multiple et multiforme nous ont permis de tenir ce forum dans de bonnes conditions.

Je souhaite un bon retour et de bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

Je vous remercie !

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

MANIFESTATIONS GRAND-PUBLIC

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

En marge des conférences-débats, la foire-exposition et les manifestations artistiques étaient des espaces d'échanges et de mobilisation du grand public autour des enjeux de l'eau et de l'assainissement.

FOIRE EXPOSITION

La foire-exposition s'est tenue sur le site du SIAO. Elle a permis à 13 organisations de présenter au public leurs activités et solutions en lien avec les thèmes du forum technique. Il s'agit de : PPI, Water Aid, Eau Vive, DGRE, DGAEUE, SP/PAGIRE, AEN, ONEA, CEMEAU, ACF, GWI, Comité des barrages et le Musée de l'eau. A l'entrée, au niveau de l'aile gauche se trouvait Eau Vive, Water Aid, EAA, Musée de l'eau et PPI.

PPI a exposé des dépliants qui décrivent leurs activités qui se résument à l'installation, à la maintenance et à la réparation des équipements pour l'énergie solaire.

WaterAid a exposé des supports de communication (dépliants, affiches) qui présentent leurs activités (plaidoyer, renforcement des capacités et appui-accompagnement des communautés).

Eau Vive a présenté ses différents projets en matière d'eau potable, d'assainissement, de sécurité alimentaire et d'appui aux organisations et institutions locales, à travers des kakémonos, des banderoles, des casquettes, des dépliants et son bulletin d'information Eau Vive actualités. Le pagne Eau Vive a l'effigie du logotype d'Eau vive a permis de décorer le stand. Des supports audiovisuels tels que le film l'or bleu et les reportages sur les activités dans la région du Sahel ont été diffusés en boucle sur un poste téléviseur.

EAA (Eau Assainissement pour l'Afrique) ex-CREPA a présenté au public des dépliants de leurs activités d'appui-accompagnement, leurs différents projets et surtout les raisons de son évolution institutionnelle qui va de pair avec son changement de dénomination. Le stand était constitué essentiellement des kakémonos, les dépliants et des affiches.

ONEA a décoré son stand par son pagne à son effigie. Aussi, ont-ils exposé des dépliants, des rapports d'activités, une banderole et des affiches. Ses activités se résumant à la fourniture de services d'eau potable et d'assainissement pour les populations et le développement du Centre des Métiers de l'Eau au service du secteur.

Action Contre la Faim a animé son stand avec des dépliants, des affiches montrant leur pays d'interventions et des rapports d'activités.

Le Musée de l'eau a équipé son stand et décoré tout l'espace du forum technique avec de nombreux objets illustrant l'histoire des services et usages de l'eau : les pompes d'exhaure, des puisettes en calebasse ou en chambre à air de véhicule, ou en boite de conserve ou en bidon d'huile alimentaire, des outres en peaux de chèvre ou en calebasse, des canaris, des jarres, des pousse-pousse de Kogologo avec jarres et canaris, des pousse-pousse en barrique, des barriques coloniales à vélo avec bidons, des pancartes sur les symboliques sur l'eau, des maquettes de

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

latrines Ecosan avec les bidons de récupération des urines, de la cendre, des savons traditionnels, des postes d'eau potable (PEP), une pirogue , des filets et pagaies, une jarre de Tombouctou avec des motifs d'iguanes, des calebasse du Sahel avec de l'eau, des hameçons avec puisettes etc.

SP/PAGIRE a exposé des dépliants, banderoles et une télévision diffusant en boucle des supports audiovisuels sur leurs activités sur le terrain.

DGRE et DGAEUE ont présenté par le truchement des dépliants, des affiches et des supports audiovisuels leurs activités. De même plusieurs rapports d'activités ont été présentés.

GWI par des kakémonos, des dépliants et des rapports d'activités ont partagé avec le public leurs activités.

Pour ce qui est des visiteurs, ils étaient variés. Du simple citoyen aux plus hautes autorités, ils ont eu à faire le tour des stands et en sont repartis satisfaits. En témoigne les impressions d'un visiteur. « Je n'ai jamais imaginé que les ONG pourront faire des expositions. Mais là je suis épaté. Je voudrais aussi mentionné que cette foire nous a permis de mieux connaitre ces institutions que nous entendons parler mais dont nous ignorons l'activité. C'était donc l'occasion idéale. Nous avons eu à poser des questions et, ma foi, je suis reparti satisfait. Pour terminer, je dirai que l'initiative est bonne. La foire-exposition a été d'un grand apport pour nous en ce sens que nous avions mieux perçu les activités que réalisent les ONG du secteur».

De façon approximative la foire-exposition a reçu la visite de 400 à 500 personnes.

MANIFESTATIONS ARTISTIQUES

Elles ont débuté le mardi 20 décembre 2011 à 18 heures par des animations folkloriques sur le site du SIAO. Des sketchs de théâtre-forum ont été présentés pour sensibiliser le public avec de l'humour interactif sur les enjeux de l'hygiène et de l'assainissement. Les « Grandes Personnes de Boromo » (échassiers) ont mobilisé le public par leur danse sur fond de musique locale.

Le 21 décembre aux environs de 16 heures et demi, les « Grandes Personnes de Boromo » ont défilé dans les rues de Ouagadougou avec pour point de chute le site du SIAO. Ceci a permis la mobilisation et la curiosité de la population. La prestation très attendue était celui de SISSAO et de SANA BOB. SANA BOB par ses morceaux ont enflammé le public.

Le 22 décembre, les écoliers ont fait des animations dans la cour du SIAO. Par des questions-réponses, l'animateur a fait passer des messages sur l'eau potable, la propreté, le lavage des mains et le lavage des habits. Après, le public a eu droit à la prestation de Victor Démé et Alif Naaba qui ont, chacun de leur côté, appelé à la solidarité, à la mobilisation autour des questions d'eau et à la bonne gestion de l'eau dans les ménages.

Les différentes manifestations artistiques ont été accompagnées de diffusion en image (vidéo projection) des recommandations fortes issues des conférences-débats. Le public mobilisé est estimé à 500 personnes.

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

ANNEXES

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

ANNEXE 1 : PROGRAMME DU FORUM

Activités	Dates et heures
Cérémonie d'ouverture	20/11/11 de 8h30 à 11h
Session plénière 1 : Politique et stratégie nationales de développement du secteur de l'eau et l'assainissement	20/12/11 - 13h30 à 16h30
Foire-exposition	20/12/11 – 8h30 à 16h30
Manifestations artistiques	20/12/11 - 17h30 à 21h
Session thématique 1: La gestion de l'information et de la connaissance sur l'eau et l'assainissement	21/12/11 - 8h30 à 10h30
Session thématique 2: Le développement et la gestion des services d'eau potable et d'assainissement	21/12/11 - 8h30 à 13h
Session spéciale 1 : Jeunesse et mobilisation citoyenne pour l'eau et l'assainissement	21/12/11 - 11h à 13h
Session thématique 3: Le financement de l'eau et de l'assainissement	21/12/11 - 14h30 à 18h
Session thématique 4 : L'eau et l'assainissement pour la sécurité alimentaire	21/12/11 - 14h30 à 18h
Foire-exposition	21/12/11 – 8h30 à 18h
Manifestations artistiques	21/12/11 - 17h à 21h
Session thématique 5 : Mobilisation et gestion des ressources et équilibre des usages de l'eau – Protection de l'environnement et	22/12/2011 - 8h30 à 13h

Activités	Dates et heures
des ressources en eau	
Session thématique 6 : Environnement juridique et institutionnel de la gestion de l'eau et de l'assainissement	22/12/2011 - 8h30 à 10h30
Session spéciale 2 : Stratégie d'influence du Burkina Faso au 6ème forum mondial de l'eau - Stratégie post-forum	22/12/2011 - 10h30 à 13h
Session plénière 2 : Synthèse du forum	22/11/2011 - 14h30 à 16h
Cérémonie de clôture	22/11/2011 - 16h à 17h
Foire-exposition	22/12/11 – 8h30 à 17h
Manifestations artistiques	22/11/2011 - 15h à 22h

Les autorités locales: Elus des Communes et régions, AMBF

1	ABOUE Kalifa	Mairie	Tansila
2	BAGRE Alexis T.	AMBF	Siglé
3	BAGUEMZANRE Thomas	Commune	Kindi
4	BALKOULGA K. Edouard	Commune	Zorgho
5	BANSE Jean R	Mairie/Toma	Toma
6	BARRY Moctar	Mairie/Kaya	Mansila
7	BATINAN Kiromi Pascal	Mairie/Tiébélé AMBF	Tiébélé
8	BAYALA B. Mathieu	AMBF	Sanguié
9	BELEMBIRE Mahama	Mairie/Kaya	Ouaga
10	BOUDA Jean Claude	CNEau/AMBF	Manga
11	BOUE YAZON	Mairie	Houndé
12	COMPAORE Simon	AMBF/Ouagadougou	Burkinabé
13	COMPAORE/ZIZIEN Mariam L.	Maire de Niabouri	Niabouri/Sissili
14	DABA Jean Baptiste	Maire/Toma	Ouaga
15	DAH Koumbaterssour Nicolas	Mairie	Diébougou
16	DALA Jean baptiste	Mairie	Toma
17	DARI SOME	Commune	Legmoin
18	DEMBELE René	Mairie/Djibo	Djibasso
19	DIALLO Boubarou	Mairie	Mansila Yagha
20	DJIGUEMDE Yaya	Mairie	Lâtoden
21	FOFANA Mariame	Mairie/Nouna	Nouna
22	Foulga Diatiro	Mairie	Yagha
23	GANAME Sanoussa	Mairie	Tougou
24	HIEN Mathias	CNEau CR/Sud Ouest	Gaoua
25	IDANI Pampandia	Mairie	Diapangou
26	ILBOUDO Marin Casimir	Mairie Baskuy	Ouaga
27	KAMBOU Jean baptiste	Commune	Gaoua
28	KINDA Mickael	Mairie de Karangasso	Bobo
29	KONE Sidiki	Mairie/Banfora	Tiéfora
30	KOUBIZARA Henri	AMBF	Ouaga
31	KOUMDABA/MAIGA Kindo	Membre/CNEau	Ouaga
32	LANKOANDE Dieudonné	Mairie	Gayéri
33	LOMPO Amadou	Mairie	Batiédougou
34	LOMPO Palou	Mairie	
35	MAIGA Mamadou	Mairie	Aribinda Soum
36	MAIGA Moumouni	Mairie	Aribinda Soum

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Les autorités locales: Elus des Communes et régions, AMBF			
37	MONE Seydou	Mairie	Dawo
38	NIAMOUKARA Joséphine	Mairie/Kiembara	Kiembara
39	OUATTARA Mamadou	AMBF	Ouaga
40	OUATTARA Souleymane	MAIRE/OUO	OUO
41	TRAORE Moussa Fah	Bureau Régional du Centre/AMBF	Ouaga
42	OUEDRAOGO Issaka Isidore	AMBF	Boussouma
43	OUEDRAOGO Rasmané	Mairie	Pissila
44	OUEDRAOGO Salifou	Mairie Oula	Oula
45	OUEDRAOGO Salifou	Mairie	Ouahigouya
46	SABANE Kalifa	Mairie rural	Kossi
47	SABOUE Kaliga	AMBF	Tansila
48	SAMBARE Z. Patrice	Mairie de Sindou	Sindou
49	SARE Inossa	Mairie (AMBF)	Boussouma
50	SAWADOGO Hamado	Mairie	Seytenga
51	SAWADOGO R. Sophie	Mairie	Kongoussi
52	SINARE T. Augustin	AMBF	Siglé
53	SOME Daré N° 1	Mairie/Legmoin AMBF	Nounbiel
54	SOME Dari	AMBF	Legmoin
55	SOME Louise Marguerite	Mairie	Dano
56	SOME Louise Marguerite	Maire de Dano	Ouaga
57	SOULAMA Souleymane	Mairie	Banfora
58	TRAORE Alain	Mairie	Ouaga
59	TRAORE Magnan	Mairie Rural	Sifarasso
60	TUINA Zounk	Mairie	Balé
61	TUINA Zounkaté	AMBF	Ouaga
62	TUINA Zounkaté	AMBF	Yaho Balé
63	YAMEOGO M'Bi Alexis	Mairie/Kouddougou	Koudougou
64	ZAKANE Alassane	Maire/Tenkodogo	Tenkodogo
65	ZAMPALIGRE Issoufou	Maire de Bittou	Bittou
66	ZANGRE I. Lucien	Mairie/Saponé	Saponé
67	ZERBO Mathias	Mairie/Touga	Tougan
68	ZOMBRE N. Prosper	Mairie de Ouargaye	Ouargaye
69	ZONGO R. Jean	Mairie/POA	POA
70	ZOUNGRANA Marc	AMBF	Dapelogo
71	ZOURE André Marie	Mairie	Garango
72	ZOUNGRANA Marc	AMBF	Dapelogo
73	SINARE T. Augustin	AMBF	Siglé
74	LOMPO Palou	Mairie	
75	COULIBALY Boniface	SE	Ouagadougou
76	SANFO/SAWADOGO Talaté	AMBF	Nasséré/BAM
77	OUEDRAOGO Jean Gilbert	Assemblée Nationale	Ouaga

Les autorités locales: Elus des Communes et régions, AMBF			
78	TRAORE Jules Dekrin	Assemblée Nationale	Ouaga
79	SONSANNE Jean Désiré	CNeau	Ouaga
80	Simon COMPAORE	Commune de Ouagadougou	Ouaga

Les partenaires techniques et financiers: Institutions de financement, de coopération, de recherche, de formation, etc.			
1	ZOUGOURI Aboubacar	Danida	Ouaga
2	TRAORE Seydou	Banque Mondiale	Ouaga
3	TOGOLA Sougalo	UNICEF	Ouaga
4	TAPSOBA Sandrine	GIZ/PEA	Ouaga
5	OWE ANDERSSON	Amb. Suède	Ouaga
6	SAVADOGO /TINTO Aguiratou	Banque Mondiale	Ouaga
7	SANOU Bakary	PEA/GIZ	Ouaga
8	OUEDRAOGO Elisée	Banque Mondiale	Ouaga
9	NANA Désirée	GIZ	Ouaga
10	JORGENSEN Peter	Danida	Ouaga
11	FIGEA Hélène	PEA/GIZ	Ouaga
12	BADOLO Mathieu	Union Europénne	Ouaga
13	BAUM Injo	KFW	Ouaga
14	DAKOURE Denis	GIZ	Diébougou
15	OUEDRAOGO Elisée	Banque Mondiale	Ouaga
16	BARAT Christophe	AFD	Ouaga
17	MOLLIERE Sandia	AFD	Ouaga
18	OUEDRAOGO Ram Maria	UE	Ouaga
19	DAMIENS Jean Bernard	Région Limousin	France
20	COMPAORE Albert	Amb. Suède	Ouaga
21	Brigitte MARKUSSEN	Amb. Danemark	Ouaga

Autorités publiques / Services publics			
1	AKOABOU Stéphane	AEL/DLSO/DGRE	Ouaga
2	Laurent SEDOGO	Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique	Ouaga
3	Abdoulaye COMBARY	Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique	Ouaga
4	Adama COMPAORE	Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique	Ouaga
5	ATHO Ouassayire	ONEA	Ouaga

Autorités publiques / Services publics			
6	BADOLO/YVO Mariam	DGRE	Ouaga
7	BAMBARA Kadiatou	SAF/DGRE	Ouaga
8	BAMBARA Raphael	DMRE/DGRE	Ouaga
9	OUOBA Yamba	DGB/MEF	Ouaga
10	BATIANA Issoufou	DGRE	Ouaga
11	BATIONO N. Flora	SP/PAGIRE	Ouaga
12	BAUD Stéphanie	DGAEUE	Ouaga
13	BAYALA Julien	SAF/DGRE	Ouaga
14	SANA Seydou	PPB/EST	Fada N'Gourma
15	SANDAOGO Mamounata	DGEB/MENA	Ouaga
16	BAZIE Jean	DAEP/DGRE	Ouaga
17	BERE Albert	DMRE/DGRE	Ouaga
18	BINGBOURE Jean Mathieu	DAEP	Ouaga
19	BOLY Boureima	ONEA	Ouaga
20	BONKOUNGOU Ousmane	DAEP/DGRE	Ouaga
21	BORO Toro	DGRE	Ouaga
22	COMPAORE Geneviève	DGRE	Ouaga
23	COMPAORE Moussa	DLSO/DGRE	Ouaga
24	CONGO Moustapha	AEM/DGRE	Ouaga
25	SOME Kadidiatou	DGCT/MATDS	Ouaga
26	SORE Mariam	DGEP/MEF	Ouaga
27	DIALLO Véronique	DGRE	
28	DIAWARA Baladji	AEL/DGRE	Ouaga
29	GUIKO François	SAF/DGRE	Ouaga
30	GUIRO Halidou	DGRE	Ouaga
31	HANSBORY Paul	SP/PAGIRE	Ouaga
32	SOU Fiacre Hyacinthe D.	MATDS	Gayéri
33	KABORE Paul	DLSO/DGRE	Ouaga
34	TRAORE Youssouf	PDH/SOUM	Ouaga
35	Troupin Jessica	Diolass	Ouaga
36	KONATE Zakarie	CNIB	Ouaga
37	KERE Barthélémy	DGACU/MEDD	Ouaga
38	KOANDA Sabné	CAB/MAH	Ouaga
39	KIMA Salifou	CVTA	Ouaga
40	KOALA/KABORE Zourata	DRAG/N	Ouahigouya
41	KI T. Fulgence	SP/PAGIRE	Ouaga
42	KAMBOU Mini Patricia		Ouaga
43	DA HIEN Daniel	LCB	Ouaga
44	KAMBOU Sarah Yéri	A.C.D	Ouaga
45	KOMPAORE W. Arlette Claudia	ONEA	Ouaga
46	KONATE/SIDIBE Salamata	SP/PAGIRE	Ouaga
47	NANA Safiata	ONEA/DPSI	Ouaga

Autorités publiques / Services publics			
48	NAPO Boureima	ONEA	Ouaga
49	NARE/OUERECE Nadine	DLSO/DGRE	Ouaga
50	NAZE Karim	ONEA	Ouaga
51	NIKIEMA Valentin	DEIE/DGRE	Ouaga
52	OUATTARA/PORGO Assiata	DGRE	Ouaga
53	OUEDRAOGO Alimata	SP/PAGIRE	Ouaga
54	OUEDRAOGO Arba Jules	ONEA	Ouaga
55	KABORE Kardiatou	DGRH	Ouaga
56	HONADIA Mamadou	SP/CONEDD	Ouaga
57	IDANI B. Donatien	DGAEN	Ouaga
58	OUEDRAOGO B. Basile	ONEA	Ouaga
59	OUEDRAOGO Baba	DLSO/DGRE	Ouaga
60	OUEDRAOGO Clarisse	DGRE	Ouaga
61	OUEDRAOGO François Xavier	ONEA	Ouaga
62	OUEDRAOGO Joséphine	DGAEUE	Ouaga
63	MOUKIAN/OUEDRAOGO Juliette	DOMPA/DGPER	Ouaga
64	CISSE Iris		Ouaga
65	COFIE OLUFINKE	CPWF/ABV	Ouaga
66	Abem Norbert	AEEPH	Ouaga
67	OUEDRAOGO K. Paul	ONEA	Ouaga
68	OUEDRAOGO Moussa	DGRE	Ouaga
69	OUEDRAOGO Robert	DGPV	Ouaga
70	OUEDRAOGO Tasséré	DGAEUE	Ouaga
71	OUEDRAOGO Yacouba	DMRE/DGRE	Ouaga
72	OUERAOGO Augustin	SAF/DGRE	Ouaga
73	OUIBIGA Y. Harouna	DG/ONEA	Ouaga
74	PALENFO Fousseni	DGAEUE	Ouaga
75	PALM EMMA	SP/PAGIRE	Ouaga
76	PANKOLO Daouda	ONEA/DASS	Ouaga
77	PARE Jean Célestin	DGAEUE	Ouaga
78	SAMTOUMA Noraogo Frédéric	DLSO/DGRE	Ouaga
79	BAYALA Rigobert	DGCN	Ouaga
80	SANGARE Mohamed	SP/PAGIRE	Ouaga
81	SANKARA/BASSONON B. Sandrine	DLSO/DGRE	Ouaga
82	SANNE Souleymane	ONEA	Ouaga
83	SANON Marie Josée	DGAEUE	Ouaga
84	SANOU Mariam Valérie	SD/DAEP/ DGRE	Ouaga
85	MAIGA Moussa	DEP/MAH	Ouaga
86	MAIGA Issiaka Boukari	ITS/MAH	Ouaga
87	SANOU Roger	DGRE/SAF	Ouaga
88	SANOU/BICABA H. Juliette	ONEA/DASS	Ouaga

Autorités publiques / Services publics			
89	SANTOUMA N. Frédéric	AEG/DLSO/ DGRE	Ouaga
90	SAOUTO Aley	AEL/DGRE	Ouaga
91	SAVADOGO/KANZIE Céline	SD/DAEP/ DGRE	Ouaga
92	SAVADOGO Abdoulaye	SRH/DGRE	Ouaga
93	SAVADOGO/KANZIE Céline	DGRE	Ouaga
94	SAWADOGO Mariam	ONEA	Ouaga
95	SAWADOGO Victorien Aimar	DCPM/MAH	Ouaga
96	SISSOKO Awa	DGAEUE	Ouaga
97	SOMDA Maria Goretti	DEIE/DGRE	Ouaga
98	SOMDA Maxime	DGRE	Ouaga
99	SOMDA V. H. Romaric	SP/PAGIRE	Ouaga
100	SOMDA Wenceslas	DLSO/DGRE	Ouaga
101	THANOU Ousséini	DGRE	Ouaga
102	TIDANO Awa	ONEA	Ouaga
103	SAWADOGO/NABOLLE S. Aguerata	MPF	Ouaga
104	TOGUYENI Germaine	SD/DGRE	Ouaga
105	TRAORE Karim	DGRE	Ouaga
106	TRAORE S. Kassim	MAH	Ouaga
107	TRAORE Seydina Oumar	DGPV/DADI	Ouaga
108	VOKOUMA Arthur Ludovic	DGAEUE	Ouaga
109	WAGRAWA/KABORE Madeleine	SP/PAGIRE	Ouaga
110	YEYE Daouda	MAH	Ouaga
111	ZANGRRE Adolphe	DADI/DGPV	Ouaga
112	ZERBO Régine	DGRE	Ouaga
113	ZOMBRE Brigitte	DAEP/DGRE	Ouaga
114	ZONGO Blaise	SRH/DGRE	Ouaga
115	ZONGO Jean Baptiste	DGRE	Ouaga
116	ZONGO Lidy	DGAEUE	Ouaga
117	TAPSOBA Ludovic	UICN	Ouaga
118	ZOUNDI K Noel	DGRE	Ouaga
119	ZOUNGRANA Jacqueline	DEIE/DGRE	Ouaga
120	ZOUNGRANA Pierre	SP/PAGIRE	Ouaga
121	COMPAORE Adama	SG/MAH	Ouaga
122	DANION Astan	SAF/DGRE	Ouaga
123	DE WINTER PETER	Pool AT/PN-AEPA	Ouaga
124	KIENOU Amos	DGPER	Ouaga
125	KONE Mahamadou	ONEA	Ouaga
126	SONDO Denis Marie	DGAEUE	Ouaga
127	TAPSOBA Christine	DGRE	Ouaga
128	TAPSOBA Martine	DGRE	Ouaga
129	TAPSOBA W. Pascal	AEN	Ziniaré
130	KABORE W. Ghislain A.	AEN	Ziniaré

Autorités publiques / Services publics			
131	KABORE Rémi	AE Cascades	Banfora
132	KAFANDO Adolphe	DG AEN	Ouaga
133	KONANE Benjamin	AEM	Mouhoun
134	KONATE Benjamin	AEM	Mouhoun
135	LOMPO Joanna Marie D.	AEN	Ziniaré
136	MILLOGO Dibi	DG/Agence E.N.	Ziniaré
137	VOKOUMA Edith	DGAEP	Ouaga
138	NACAMBO Mamoudou	DCPM/MAH	Ouaga
139	BATIONO B. Vincent	DGB/MEF	Ouaga
140	GUIRE Sidiki	MATDS	Ouaga
141	ZOUNGRANA Denis	AT/CNeau	Ouaga
142	WANDAOGO Alizatou	DRAH/Cascades	Ouaga
143	TRAORE Maurice	DRAH/Hauts B.	Ouaga
144	TIENDREBEOGO/P. Yvette	DRAH/Centre	Ouaga
145	TAPSOBA Gisèle	DRAH/PCL	Ziniaré
146	SOMPOUGDOU T. Romuald	DRAH/BMH	Dédougou
147	SAVADOGO Amidou	DRAH/CES	Ouaga
148	PODA/SOME Atala Marie	DRAH/SO	Gaoua
149	OUEDRAOGO Daouda	DRAH/C-O	Koudougou
150	NONGUIERMA André Patindé	DRAH/CS	Manga
151	COMPAORE Maurice	DRAH/SHL	Dori
152	TRAORE Ouo Denise	DRAH/PCL	Ziniaré
153	KANAZOE Saïdou	DRAH-EST	Fada N'Gourma
154	OUEDRAOGO Almissi	Police Nationale	Ouaga
155	OUEDRAOGO R. Hamado	DGEAP/MRA	Ouaga
156	YE Dofihounyan	DRAH/BMH	Dédougou

Société civile et Opérateurs privés			
1	ADJALLA Raoul	PLAN-BF	Ouaga
2	AGOGNON Fabrice	Eau Vive	Ouaga
3	ALBAN Mario	LVIA	Ouaga
4	Anne MIMAULT	Eau Vive	Ouaga
5	BAGUIGNAN Daouda	Eau Vive	Ouaga
6	BASSONO Richard	Eau Vive	Ouaga
7	BAYALA Yolande	Eau Vive	Ouaga
8	BAZO Jean François	Eau Vive	Dori
9	BONKOUNGOU T. Alice	HELVETAS Swiss Intercoopération	Bogandé
10	CARAVIA Thomas	Eau Vive	
11	Caridad Machin Mamacho	IRC	Ouaga
12	CHARPENTIER Sophie	PS-Eau	Paris

Société civile et Opérateurs privés			
13	CISSE Boubacar	Eau Vive	Ouaga
14	DONGODABA F. Hilaire	Eau Vive	Ouaga
15	HADONOU A. Messan	HELVETAS	Ouaga
16	KABORE Léa	Réseau Project	Ouaga
17	KOANDA Halidou	WaterAid	Ouaga
18	NANSI Juste	EAU VIVE	Ouaga
19	OUEDRAOGO A. Kader	ONG LVIA	Ouaga
20	OUEDRAOGO Abdoul Kader	ONG/LVIA	Ouaga
21	ZOETGNADE Laure	ACF	Ouaga
22	TRAORE Simon Mathurin	OCADES	Ouaga
23	TRAORE Cheick Fayçal	EAU VIVE	Ouaga
24	N'ZOMBIE Zounoubaté	ONU-HABITAT	Ouaga
25	TOURLONNIAS Béatrice	Réseau Projection	Ouaga
26	TO Lansina	Réseau YES/BF	Ouaga
27	TIEMTORE Sylvestre	SPONG	Ouaga
28	SORGHO Issa	Eau Vive	Ouaga
29	SANOU Théophile	AFC/Munyu	Banfora
30	SANOU Etienne	ONG/WY	Ouaga
31	POUYA Célestin	WaterAid	Ouaga
32	RAMDE/YAMEOGO Adrienne	EAU VIVE	Ouaga
33	OUSSENI Issoufou	Eau Vive	Ouaga
34	OUESSENI Issoufou	EAU VIVE	Ouaga
35	KABORE G. Léa	Projection Dioban/BF	Ouaga
36	KABORE Adama	ONG Findima	Diapaga
37	BARRY/SALOU Salimata	AFS-Esperanza	Ouaga
38	BARRY/SALOU Salimata	AFS-Esperanza	Ouaga
39	GODONO Rakieta Sia	ONG ASMADE	Ouaga
40	Pasteur BAZIE Y. Etienne	ODE/CNEau	Ouaga
41	PODA Etienne	CCEPA/CNEau	Ouaga
42	KONE Adama	EAA (CREPA)	Ouaga
43	SORGHO/KOUTOU Valerie	CREPA/RCR	Ouaga
44	TADJOUWA Kouawa	2iE	Ouaga
45	DAKOURE/SOU Mariam	2iE	Ouaga
46	GUIGUIMDE W. Olivier	2iE	Ouaga
47	LALANNE Franck	2iE	Ouaga
48	LISHIJIMA Viem	_____	Japon
49	YACOUBA Hamma	2iE	Ouaga
50	MANDOBIGA Brice	2iE	Ouaga
51	VENOT Jean-Phillipe	IWMI	Ouaga
52	AKPAKI Ogouvidé		Ouaga
53	NIKIEMA Pathé	ERT	Ouaga
54	TIEKELE Fatoumata	PPI-BF	Ouaga

Société civile et Opérateurs privés			
55	KONE Mariame	ERT	Ouaga
56	KABORET Aimé Roger	FEER	Ouaga
57	LABARTHE Elodie	IGIP Afrique	Ouaga
58	NARE Alphonse	IGB/DGB/MEF	Ouaga
59	LAKMDAR BOUKERROU	USAID/WAWASH	Ouaga
60	KABORE Joseph Martin	AGETEER	Ouaga
61	ZOURE Albert	GAUFF ING	Ouaga
62	TRAORE Aminata	IGIP/Afrique	Ouaga
63	TRAORE Ahmed	GWE/HYDRASS	Ouaga
64	BROSEUS Romain	OXFAM	Banfora
65	KOUASSI Emmanuel N'Guessan	GAUFF ING	Ouaga
66	CALLONI Ange Caûste	Develop/forag	Ouaga
67	OUAMEGA Serge Ali	PPI BF	Ouaga
68	OUATTARA Awa	CREDO	Ouaga
69	SIMPORE S. Alix 1er Jumeau	LAAFI SORE	Ouaga
70	COMPAORE Moussa Laurent	Ag Water Solutions	Ouaga
71	COMPAORE R. Boureima	ANP-SEPAP	Ouaga
72	IGO Mamounata	DGUTF	Ouaga
73	ILBOUDO Marcelin	GWI-BF	Ouaga
74	LEGER Christophe	Vergnet	France
75	BAGUE A. Hamidou	Musée de l'eau	Ouaga
76	BARY Ibrahima	Musée de l'eau	Ouaga
77	BAYO Ismael	Musée de l'eau	Ouaga
78	BENGALE Martin	Musée de l'eau	Ouaga
79	COMPAORE Ismaël	Musée de l'eau	Ouaga
80	COMPAORE Mireille	Musée de l'eau	Ouaga
81	CONGO Kevine	Musée de l'eau	Ouaga
82	KABORE Marthe	Musée de l'eau	Ouaga
83	KIEMA Pulcherie	Musée de l'eau	Ouaga
84	KIENTGA Gabin	Musée de l'eau	Ouaga
85	KONE O. Philiphe	Musée de l'eau	Ouaga
86	NANA Yannick	Musée de l'eau	Ouaga
87	OUEDRAOGO D. Julien	Musée de l'eau	Ouaga
88	OUEDRAOGO Lambert	Musée de l'eau	Ouaga
89	SAMOURA Alassane	Musée de l'eau	Ouaga
90	SANON Loïc	Musée de l'eau	Ouaga
91	TAMBOURA Hamidou	Musée de l'Eau	Ouaga
92	YODA Nicole	Musée de l'eau	Ouaga
93	KOMPAORE David	Musée de l'eau	Ouaga
94	NANA Yannick	Musée de l'eau	Ouaga
95	FAHO Elisabeth	CNEau	Ouaga
96	GUIRE Sidiki	CNEau	Ouaga

Société civile et Opérateurs privés			
97	SANFO Lassané	ADRB/CNEau	Kongoussi
98	KONE Abdoulaye	CNEau	Ouaga
99	KOUATE M. Lamine	CNEau	Ouaga
100	YAMEOGO Suzanne	U.O/Membre CNEau	Ouaga
101	MILLOGO Founemé	CNEau	Ouaga
102	OUEDRAOGO A. Karim	CNEau	Ouaga
103	OUEDRAOGO K. Karim	CNeau	Ouaga
104	BANDE Alidou	INDEPENDANT	Ouaga
105	GANEMTORE Issa	CLE de Zoungou	Ganzourgou
106	LOMPO M. Odilon	ARBF	Ouaga
107	MAIGA Souley Mahamane	Maintenance	Falangountou
108	WOBA Y. François	GWI/CLE/Sirba	Ouaga
109	TOMPOUDI Zakarie	Resp.des Artisans	Ouaga
110	SANON Amadou	ADAE	Bobo-Dioulasso
111	OUOBA Y François	CLE de Zoungou	Komondiari Gayéri
112	ZIDA Ousséni	CLE	YAKO
113	KONTOGOMDE Baba Sidiki	Communauté Musulmane	Kaya
114	KABRE Oumarou	CEPAPE	Ouaga
115	OUEDRAOGO Honorine	Danseuse	Ouaga
116	KABRE Paul	JOURNAL L'ETALON	Ouaga
117	BATIENON René Blaise	MC Tourisme	Ouaga
118	SANKARA François	Impact TV	Ouaga
119	TAPSOBA Célestin	Impact TV	Ouaga
120	QUENUM/KANGAMBEGA Marie		Ouaga
121	OUEDRAOGO A. Kader	Impact TV	Ouaga
122	YALO Jaunasse	RICHE	Ouaga
123	SOUBEIGA Dieudonné	RICHE	Ouaga
124	SOME Yirmalé Frédéric	RICHE	Ouaga
125	KONFE Abdoulaye	AMR/RICHE	Fada
126	SILGA D. Parfait	RICHE	Ouaga
127	OUEDRAOGO Hamidou	RICHE	Ouaga
128	OUEDRAOGO Raogo Hermane	Le RICHE	Ouaga
129	ZONGO Oumarou	RICHE	Ouaga
130	TRAORE Drissa	RICHE	Ouaga
131	TRAORE Drissa	RICHE	Ouaga
132	DAYAÏSSE Abdoulaye	RAJ	Ouaga
133	DERA Issaka	JOURNAL L'ETALON	Ouaga
134	DIALLO Boubacar	HSL	Ouaga
135	DIALLO Ousséni	GREEN CROSS	Ouaga
136	DIESSONGO W. Isidore	AGRO. INTER	Gaoua
137	DONGO K. Alphonse	CIRPET	Abidjan

Société civile et Opérateurs privés			
138	GARANE Amidou	UO2	Ouaga
139	GNOULA Flodja	ASSODIM	Fada N'Gourma
140	GOORE Fidèle	Programme FASOLIM	Ziniaré
141	GREENOUGH Karen Marie	CPWF/ABV	Ouaga
142	GUISSOU O. Patrice	ALGIII	Ouaga
143	GUISSOU Tanga	ITS/MRA	Ouaga
144	BOUNDAONE Ousmane (GK)	Imagine	Ouaga
145	KABORE Gaston	Imagine	Ouaga
146	KABORE Marina	IGEDD	Ouaga
147	KOUADIMA Jacques	UO	Ouaga
148	MANDOBIGA Clarisse	UFR/SEG/ Etudiante	Ouaga
149	MILLOGO Daba Fidèle	ENAM	Ouaga
150	MOSSE Abdoulaye	LCB	Ouaga
151	N'DO Clarisse	Danseuse	
152	NACOULMA Pierre	LCB	Ouaga
153	YE Henri (Pasteur)	FEME	Ouaga
154	YELKOUNI Osée	Responsable DTA APERPGE	Ouaga
155	YEYE Ousséini	USAID WAWASH	Ouaga
156	YONABA Zakaria	FONADEC/FADA	Ouaga
157	ZEBA Idrissa	NATURAMA	Ouaga
158	ZIDA Bernadette	MNF	Ouahigouya
159	TOGUYENI Sidikou	PDH/SOUM	Ouaga
160	TRAORE Abdoul Rahamane	Etudiant	Ouaga
161	ZONOU Dorosso	ENP	Ouaga
162	TCHOMDA Tetouehaki	SANDEC	Ouaga
163	TALL Nassourou	CEPAPE	Ouaga
164	TAMBOURA Boubacar	EUE/MS	Mansila
165	STRAVATO Laurent	IDE	Ouaga
166	SAVADOGO Amidou	ACMG	Ouaga
167	SAVADOGO Zakaledja	U. O.	Ouaga
168	SAWADOGO Amidou	ACMG	Ouaga
169	SAWADOGO Ilias	Parlement des Jeunes	Ouaga
170	SAWADOGO Issiaka	PCCO	Ouahigouya
171	SAWADOGO K. Joseph	EAA	Ouaga
172	SAWADOGO Mahamadi	Indépendant	Ouaga
173	SAWADOGO Mahamoudou	CPWF/ABV	Ouaga
174	SANOU D. Etienne	AWY	Bobo
175	SANOU Nouhoun	GWS.BF	Fada N'Gourma
176	SANGARE Drissa		Ouaga
177	SANKARA Dramane		Ouaga

Société civile et Opérateurs privés			
178	SAMPEBRE Sylvie	SOZHAKOK	Ouaga
179	SAM P. Jean Eudes	MCD	Ouaga
180	SAM P. Jean Eudes	MCD	Ouaga
181	OUEDRAOGO Salifou	FNGN	Banfora
182	OUEDRAOGO Souleymane	CC-EPA	Ouaga
183	OUEDRAOGO Yanick Richard	BAMIG	Ouaga
184	OUEDRAOGO Ousseni	AEG	Ouaga
185	OUEDRAOGO R. Blaise	SASO	Ouaga
186	OUEDRAOGO Hamado	AEG	Ouaga
187	OUEDRAOGO Diane		Ouaga
188	OUEDRAOGO Benjamin	Vice-Président APERPE	Ouaga
189	OUEDRAOGO Ambroise	PRPV/LB	Ouaga
190	OUEDRAOGO Abdoulaye		Ouaga
191	NORMAND Thierry	SNER	Ouaga
192	NOMBRE Adama	CNBB	Ouaga
193	NOMBRE Denis	CNBB	Ouaga
194	NOMBRE Zoumana		Ouaga
195	NIKIEMA Dieudonné	PNE-BF	Ouaga
196	NIKIEMA Lambert	CRS	Ouaga
197	LECOMPTE Denis	Diolass	Ouaga
198	Gaston KABORE	Cinéaste	Ouaga

ANNEXE 3 : ALLOCUTIONS PRELIMINAIRES A L'OUVERTURE ET LA CLÔTURE

ALLOCUTIONS PRELIMINAIRES A L'OUVERTURE DU FORUM

M. SABNE KOANDA, PRESIDENT DU COMITE NATIONAL D'ORGANISATION

Mesdames et Messieurs.

Permettez-moi, en ma qualité de Président du Comité National d'Organisation du présent forum national de l'eau et de l'assainissement, de souhaiter la bienvenue à Ouagadougou à toutes les délégations venues de l'intérieur de notre pays et d'ailleurs, pour participer à nos travaux. L'objet de notre rencontre est d'une importance majeure ; en effet, l'eau et l'assainissement, malgré les progrès accomplis, restent au cœur des préoccupations de tous les burkinabè aussi bien des villes que des campagnes.

De plus, notre rencontre se tient dans un contexte marqué par des préoccupations mondiales sur la gestion durable de l'eau ; le thème du 6ème forum mondial de l'eau qui se tiendra du 12 au 17 Mars 2012 à Marseille en France, « Le temps des solutions », traduit parfaitement l'ampleur de ces préoccupations. C'est pour contribuer à la préparation de la participation de notre pays à ce forum mondial que la présente rencontre est organisée.

Mesdames et messieurs les participants ;

La tenue de ce forum est donc une occasion pour le Ministère de l'agriculture et de l'hydraulique de communiquer et d'interagir avec le grand public sur une problématique aussi importante qu'est « l'eau et l'assainissement » avant, pendant et après le forum.

Le Comité National d'Organisation par ma voix vous exhorte à contribuer largement lors des sessions thématiques de travail qui se dérouleront les 20, 21 et 22 Décembre et dont le programme détaillé vous a été distribué.

Au niveau de la logistique, le Comité National d'Organisation, dont les membres sont reconnaissables par des badges, se tient à votre disposition pour d'éventuelles sollicitations susceptibles de faciliter votre participation aux diverses activités prévues par le forum.

Afin d'inciter le grand nombre de visiteurs à participer aux manifestations publiques, des animations interactives originales seront proposées régulièrement tout au long des travaux à travers plusieurs activités.

Durant les trois jours, des animations sont prévues par des artistes de renom toutes les après midi sur le podium du site du SIAO ; des théâtres forum seront exécutés dans le but de contribuer de façon significative à la sensibilisation de la population en matière d'hygiène et d'assainissement.

Le forum national de l'eau et de l'assainissement est une opportunité de mobiliser le plus grand nombre de personnes et faire découvrir au grand public les enjeux autour de l'eau et de l'assainissement comme un enjeu humain et de solidarité.

Afin de mobiliser le maximum de personnes du grand public pour les manifestations culturelles prévues, une grande parade aura lieu cette après midi, du château d'eau de katre - yaar sur la rue Bogodogo en passant par le boulevard Tensoaba jusqu'au site du SIAO.

Mesdames, Messieurs,

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement a un effet direct la santé, sur la productivité, sur les maladies, la fréquentation de l'école et la sécurité personnelle des femmes. Ce forum offre une opportunité de communication tout azimut pour sensibiliser l'ensemble des acteurs pour un changement de comportement maintenant !

Un espace « Foire-exposition » permettra d'offrir au grand public une meilleure vision des acteurs intervenant dans le secteur et les solutions qu'ils développent pour résoudre les problèmes liés à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement.

Je voudrais enfin adresser mes vifs remerciements à l'ensemble des structures ainsi qu'à toutes les personnes ressources qui ont bien voulu répondre à notre invitation malgré le report de dates indépendant de notre volonté ; au nom du Comité national d'organisation, nous nous excusons pour tous les désagréments que vous a causés ce report !

Des voix plus autorisées que la mienne sauront relever et saluer la présence parmi nous, des partenaires techniques et financiers, des ONGs et Associations, qui en plus de leur soutien financier ont, suite au report de dates, réaménagé leur calendrier pour être présent. Au nom du Comité national d'organisation, je voudrais les remercier encore une fois de plus, pour leur compréhension, leur coopération et leur soutien actif et participatif.

Mesdames et messieurs les participants ;

L'œuvre humaine n'est jamais parfaite. Malgré notre engagement et notre indéfectible volonté à bien faire, quelques désagréments pourraient être constatés ici ou là ; je sollicite votre compréhension et votre indulgence ; le Comité national d'organisation s'excuse à l'avance pour toutes les imperfections que vous aurez à constater tout au long des travaux.

Je vous renouvelle notre engagement à tout mettre en œuvre pour faciliter votre participation.

Je vous remercie de votre aimable attention !

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

M. SIMON COMPAORE, MAIRE DE LA VILLE DE OUAGADOUGOU ET REPRESENTANT DES AUTORITES LOCALES

Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Hydraulique, Monsieur le Ministre Délégué, je vois que si ce matin il y a des gens qui sont très heureux, c'est bien nous ; gestionnaires des collectivités, ces autorités qui sont les plus proches des populations et qui connaissent et qui vivent les réalités, que représentent l'absence ou la présence de l'eau dans nos collectivité. Merci de nous donner cette opportunité de rencontre pour nous préparer au forum Mondial sur l'eau à Marseille.

Mesdames et Messieurs imminentes personnalités, le présent forum national sur l'eau et l'assainissement, que ma ville a le plaisir d'accueillir nous offre l'occasion en cette fin d'année de jeter un regard rétrospectif sur nos efforts conjoints visant à offrir à nos braves citoyens les meilleurs services d'eau potable et d'assainissement. La tenue de ce forum se justifie aisément au regard de l'intérêt que suscite le sujet tant en milieu urbain que rural. Ainsi me plait-il d'adresser mes remerciements à monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Hydraulique et à l'ensemble de ses partenaires pour cette belle initiative. Permettez-moi de re-souhaiter à toutes et à tous la bienvenue à Ouagadougou. Ma commune comme toutes les autres communes urbaines et rurales de notre pays attend avec un vif intérêt les propositions qui sortiront de cet important forum, pour booster et impulser d'avantage le développement des services de l'eau potable et d'assainissement dans notre pays. L'accès à l'eau est un sérieux défi tant nos communes sont toutes aussi préoccupées par les besoins de l'agriculture, de l'industrie de l'élevage de notre environnement immédiat. On a l'habitude d'entendre de conférence en conférence, dire, l'eau pour tous, l'assainissement au plus démuni. Mais quel bilan réel en tirons-nous au Burkina Faso ? Si ma mémoire ne me fait pas défaut, les chiffres de 2010 indiquaient que plus de 5 millions et 10 millions de Burkinabès n'avaient pas un accès adéquat respectivement au système d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement. Ces chiffres sont très éloquents et nous interpellent tous. Nous sommes donc en droit de nous demander pourquoi malgré les efforts d'investissements remarquables, nous sommes toujours en retard. Comment identifier les freins, quelle solution innovante et quelle stratégie de mobilisation adaptée faut-il proposer ? et avec quel moyen les mettre en œuvre ? Comment corriger nos faiblesses et tirer avantages de nos forces, saisir les opportunités, dans un environnement international tourné vers l'attente des objectifs du millénaire pour le développement. Les communes du Burkina, faut-il le rappeler ont fait de ce besoin essentiel, leur cheval de batail, malgré leurs ressources financières et humaines assez limitées.

Je voudrais saisir la grande opportunité que m'offre la tenue effective de ce forum pour renouveler mes remerciements au gouvernement et ceux au nom de mes collègues maires du Burkina pour les efforts consentis dans l'application des textes, portant transfert de compétence de ressources aux communes depuis mars 2009. Conscient que tous sont mobilisés pour le renforcement de la décentralisation, nous sommes en droit d'attendre de nouvelles avancées dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Monsieur le Ministre, vous pouvez encore plus

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

compter sur nous. Sur notre détermination et notre engagement à rendre concret les ambitions et la vision politique du gouvernement en matière d'eau et d'assainissement.

Mesdames et messieurs, je souhaite que les reflétions durant les trois jours soient les plus fécondes afin que la mise en œuvre des conclusions de nos travaux puissent nous ouvrir les voies d'une meilleure gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement. L'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous, pour tous les usages et offrir de nos sacrifices communs y compris ceux de la communauté des partenaires techniques et financiers dont l'appui reste indispensable. Accompagner des communes dans la maitrise d'ouvrage et la professionnalisation et la gestion des systèmes d'eau et d'assainissement c'est pour moi permettre à la décentralisation de se consolider et de jouer efficacement son rôle d'orchestre de développement endogène. Je souhaite un bon séjour à toutes et à tous, plein succès aux travaux du forum national sur l'eau et l'assainissement. Je vous remercie.

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

M. GASTON KABORE, PARRAIN DE L'INITIATIVE « A L'EAU L'AFRIQUE, A L'EAU LE MONDE »

Messieurs les Ministres, honorables invités et participants, ce que nous avons déjà pu entendre nous situe au cœur d'une problématique tout à fait complexe que chaque citoyen se doit de comprendre afin de jouir la part de responsabilité qui lui convient et aussi la part de responsabilité qui constitue un devoir pour ce citoyen. Et c'est exactement de cette même manière que j'ai compris le fait que l'on m'ait appelé pour venir témoigner en tant que parrain sur l'importance de cette substance vital que constitue l'eau. Je dois dire que en tant que cinéaste, j'ai d'abord été surpris de ce choix qui m'honore mais en même temps j'ai compris que peut être dans l'esprit des organisateurs c'était de se dire qu'il n'y avait pas seulement à s'occuper des aspects techniques sanitaires, des aspects sociaux de l'eau. Ce qui est déjà extrêmement important car il faut en assurer l'accessibilité, la disponibilité, en assurer l'assainissement parce que c'est lieu à la santé, faire en sorte que justement comme nos jeunes qui ont défilé tout à l'heure nous montraient que l'eau qui est une ressource que nous désirons de tout notre être, ne soit pas parfois le véhicule par lequel arrive aussi le malheur, comme nous nous souvenons qu'il n'y a pas très longtemps dans notre pays un certain premier septembre, nous avons connu une eau abondante mais qui a été source de drame. Donc, tous ces aspects font que l'eau a aussi une dimension culturelle très importante et du reste cela a été souligné par les personnes qui ont pris la parole avant moi. Toujours est-il que au côté du Baba Ma, les frères Toé Kunda, de ma sœur Irène du Burkina Faso et de bien d'autres artistes que nous allons pouvoir admirer pendant les jours qui nous réunissent ici, mais au côté d'eux je sais que si on demande de dire que nous avons notre part de contribution à apporter par l'image pour ce qui me concerne, je veux simplement garder qu'on dit que cela est admis part tout le monde que une image donne une eau. Donc, j'espère que tous mes collègues cinéastes de toute l'Afrique vont de plus en plus se sentir concerner par ce combat que nous devons mener tous ensemble afin que l'objectif qui doit être envisagé en disant le futur le plus proche possible ne soit pas quelque chose qui soit envoyée toujours à des périodes lointaines.

Le temps des solutions c'est un appel qui est fait à tous parce que en tant que usagers nous devons tous comprendre que cette ressource n'est pas illimitée et qu'il y a vraiment sans être alarmistes lieu de se préoccuper, de savoir si la sagesse de notre humanité fera en sorte que cette ressource soit de plus en plus ce qui réunit tous les hommes, du point de vue de leur égalité, du point de vue de leur santé , du point de vue du bonheur qui est la quête de tout être humain sur notre terre. C'est pour cela que je voudrais tout simplement remercier tous les partenaires qui supportent cette initiative à l'eau l'Afrique à l'eau le Monde, parce que je pense qu'il n ya pas lieu de faire de long discours là dessus mais simplement de comprendre que surtout pour un continent comme l'Afrique, l'eau est une priorité. Elle est source d'énergie, peut être faut-il que nous puissions l'utiliser mieux, elle est source de santé. Il faudrait qu'il ait plus d'égalité devant la qualité de l'eau que nous pouvons boire que nous vivions en ville ou dans le village les plus reculés et il faut enfin que cela soit politique ; qu'on comprenne aussi que nous devons préserver cette ressource pour les générations futures. Donc, c'est simplement mon témoignage en tant qu'un citoyen artiste et cinéaste de dire que je me sens concerné et que je vais apporter de toutes mes

forces, de tout mon désir et de toutes mes ressources morales, mentales, artistiques ma contribution à ce combat et c'est à cela que j'invite tout le monde, parce que nous avons réellement besoin d'en prendre conscience au quotidien seconde après seconde, parce que tout nous indique aujourd'hui que notre univers a peut être une fin programmée mais il nous appartient de la retarder au maximum et en tout cas de préserver cette lame bleu qui est aussi la couleur de l'eau , cette lame bleu pour les générations futures. Je vous remercie.

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

MADAME BRIGITTE MARKUSSEN REPRESENTANT DE DANIDA, CHEF DE FILE DES PTF/AEPA

Mesdames et Messieurs, chers participants,

Notre Ambassadeur est en mission au Niger, j'ai donc l'honneur et le plaisir de vous présenter au nom du chef de file du secteur eau et assainissement, ce discours.

Je suis heureuse d'être ici aujourd'hui parmi vous pour l'ouverture de ce Forum National de l'Eau. Je félicite le Gouvernement burkinabé pour l'initiative prise au niveau pays pour la réalisation d'une grand rencontre de ce genre en perspective du sommet mondial de l'eau 2012 à Marseille. Nous encourageons l'organisation de ce genre de cadre d'échange, toute chose qui permet de faire des progrès dans ce secteur.

Permettez-moi de n'aborder dans mon intervention que deux grands points se rattachant entre autres à ce secteur :

Premièrement : Comment mieux valoriser l'eau pour le développement du Burkina Faso ?

Deuxièmement : La décentralisation de l'approvisionnement en eau potable et assainissement

Je commence mon discours par une visite au Lac Bam, le plus grand lac naturel du Burkina. Là-bas, on trouve un dynamisme extraordinaire, dans l'utilisation de l'eau pour l'agriculture, notamment pour le maraichage. On me dit qu'il y a 12 000 motopompes autour du Lac Bam, chacune pompant l'eau pour arroser des champs des tomates et pour beaucoup d'autres produits agricoles dont le Burkina a besoin. Ce dynamisme est bien sûr à féliciter, mais en même temps il faut réfléchir sur les effets à long terme de ce pompage intensif.

Des études ont montré, que si la tendance actuelle continue, le Lac Bam risque de disparaitre complètement en moins de 50 ans. Cela serait une catastrophe, non seulement pour l'environnement mais, aussi, pour la sécurité alimentaire. Il nous semble donc nécessaire et impératif de chercher une meilleure piste pour le développement économique du pays, que celle basée sur une surexploitation des ressources en eau qui, comme chacun d'entre nous le sait, sont limitées en quantité. Cette piste de développement doit, bien sur, capitaliser le dynamisme démontré par les exploitants des 12 000 motopompes mais, également s'inscrire dans le respect des limites naturelles des ressources en eau du Lac Bam. Il s'agit donc concrètement que les prélèvements d'eau du Lac soient en adéquation avec les ressources disponibles de manière durable tout en préservant les équilibres écologiques et sociaux. Voilà un exemple très tangible du champ d'application de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

Le Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau, PAGIRE, est le programme fédérateur des activités GIRE au Burkina. Plusieurs Partenaires Techniques et Financiers a accompagné au cours des quinze dernières années le développement et la mise en œuvre de ce plan et nous sommes prêts à poursuivre notre accompagnement, parce que ce plan est essentiel

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

pour la bonne utilisation de l'eau au Burkina, et aussi, de notre point de vue, pour le développement plus global du pays.

Une nouvelle piste de développement économique durable, comme celle suggérée pour le Lac Bam, serait aussi un excellent exemple de la transition vers une économie verte, et une croissance verte. Nous suggérons que l'opérationnalisation de la Stratégie de Croissance Accélérée et du développement durable, la SCADD, soit mise en œuvre sur la base de cette vision : une transition vers une économie verte et un croissance verte dans le respect des équilibres écologiques et sociaux. Cela nécessitera que l'Etat créé des conditions favorables à cette transition, y inclus la règlementation, la documentation, les taxes et les contrôles ainsi que les pénalités nécessaires afin de gérer le développement destructeur. L'Etat devra aussi fort probablement accompagner et peut-être même subventionner les acteurs pour les inciter à adopter des pratiques d'utilisation des ressources en eau conformes au développement durable.

Je vais maintenant aborder le deuxième et dernier grand point de mon discours: La décentralisation de l'approvisionnement en eau potable et assainissement.

Chers participants à ce Forum National de l'Eau, pour faciliter l'avance du Burkina Faso vers la décentralisation, la transparence et la bonne gouvernance, je vous propose de réfléchir ensemble avec moi sur une grande vision :

Imaginons que, à partir de janvier 2013, les communes assurent, non seulement en théorie, mais aussi en pratique, une réelle maîtrise d'ouvrage dans le secteur de l'eau et l'assainissement au sein de leur territoire.

Cela veut dire - entre autre - que les marchées dans le secteur de l'eau et assainissement puissent être passés au niveau communal comme ce qui est déjà prévu dans la législation. Cela nécessitera naturellement un fort accompagnement de ces communes, et peut-être des exceptions pour certains très grands marchées notamment pour réaliser des économies d'échelle.

Peut-être les marchés de foration, et ceux de la construction de nouvelles adductions d'eau potable simplifiée, pourront être gérés au niveau régional, pour bénéficier des économies d'échelle?

La plupart des marchées pourront probablement être gérés par les communes :

- dont certains en coopération entre plusieurs communes;

- certain par chaque commune;

- et d'autres par chaque famille, notamment la construction de son latrine familial, souvent en collaboration au niveau quartier ou village.

Cette vision est réalisable à travers un ensemble d'actions, dont je vais mentionner quatre:

1. la mise en œuvre effective de la réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable pour une gestion efficace et durable des

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

infrastructures. Cela inclus la création de conditions favorables à une réelle implication du secteur privé dans la gestion et l'extension des services d'eau potable.

2. l'accompagnement des communes par les Directions Régionales de l'Agriculture et Hydraulique et par d'autres acteurs, notamment les ONG.

3. l'établissement des services techniques communaux – pour les plus petites communes ses services peuvent être partagés entre plusieurs communes, ce qui nécessite la mise en place des dispositions juridiques permettant aux communes de travailler en intercommunalité.

4. l'accélération des reformes des procédures des passations des marchés publics les rendront plus rapides, opérationnelles et transparentes.

J'espère que cette vision de décentralisation, transparence et bonne gouvernance sera discuté et concrétisé pendant ce forum national.

Plusieurs Partenaires Techniques et Financiers accompagnent le secteur eau potable et assainissement depuis les années quatre-vingt, et ils sont prêts à continuer cet accompagnement jusqu'au bout, jusqu'au moment où la grande majorité de la population aura accès a l'eau potable et l'assainissement de base, et gèrera ces ressources de façon durable au niveau local.

Je vous remercie.

M. CHRISTOPHE BARAT, REPRESENTANT DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT

En premier lieu, permettez-moi de m'associer aux précédents intervenants pour présenter tous mes compliments au gouvernement et à l'ensemble du comité national d'organisation pour le travail accompli dans l'organisation du Forum national de l'Eau et de l'assainissement.

Je me réjouis de participer aujourd'hui à la cérémonie d'ouverture de ce Forum qui contribue à la préparation du Burkina Faso en vue de sa participation au 6ème Forum Mondial de l'Eau.

Comme vous le savez, la France accueillera ce 6ème Forum Mondiale en Mars 2012 dans la ville de Marseille.

Et ce n'est pas par hasard si la France s'est engagée à accueillir cet évènement d'importance majeure !

L'eau et l'assainissement constitue en effet un des secteurs d'intervention prioritaire de l'Etat français en matière d'aide au développement. C'est également un secteur où les acteurs non étatiques français - je pense notamment aux collectivités locales et aux nombreuses ONG ou associations de solidarité internationale – font preuve d'un dynamisme particulier.

L'Agence Française de Développement, en tant qu'acteur pivot de la politique d'aide au développement de la France depuis maintenant 70 ans -nous venons justement de fêter tout récemment cet anniversaire-, l'AFD donc, est fortement impliquée dans la préparation du prochain Forum mondial de l'eau.

Ainsi, l'AFD intervient en tant que :

- membre du conseil d'administration du Comité international du Forum,

- co-présidente du Processus régional,

- co-coordinatrice du thème « Financer l'accès à l'eau pour tous », et

- contributrice à de nombreux objectifs-cibles.

L'Agence Française de Développement est heureuse et fière d'être un partenaire de 1er plan de l'initiative « A l'eau l'Afrique, A l'Eau le Monde ».

Cette initiative marque une évolution significative dans la préparation des forums mondiaux de l'Eau. Elle vise en effet à stimuler un dialogue national ouvert et multi acteurs dans six pays d'Afrique de l'Ouest à savoir, le Bénin, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Togo et bien sur le Burkina Faso.

Les forums nationaux, organisés dans ces 6 pays prioritaires pour la coopération française, permettent ainsi, à ces pays, de se préparer de manière optimale au Forum Mondial de Marseille.

Les forums nationaux s'inscrivent pleinement dans les objectifs fixés par la France pour le Forum Mondial, en particulier, je le rappelle, celui d'en faire un événement participatif, traduisant la diversité des acteurs, des situations et des solutions de part le monde.

Enfin, les forums nationaux visent le renforcement durable du dialogue sectoriel dans chacun des pays, contribuant ainsi, nous en sommes convaincus, à l'amélioration des politiques sectorielles nationales et de leur mise en œuvre.

En conclusion, je note avec satisfaction que le Forum National du Burkina Faso va permettre de présenter et discuter plusieurs solutions innovantes auxquelles l'Agence a eu l'honneur et le plaisir de contribuer en lien avec nos partenaires locaux, à savoir l'ONEA, la mairie de Ouagadougou, et le ministère de l'agriculture et de l'hydraulique.

Je citerais notamment :

- les expériences de délégation de service public d'eau en zone périurbaine, permettant d'étendre les réseaux d'eau dans plusieurs quartiers périphériques de Ouagadougou ;

- l'organisation des activités de gestion durable et environnementale des boues de vidange, également sur Ouagadougou, et

- la gestion déléguée des réseaux d'adduction d'eau en milieu rural et semi urbain.

Je forme le vœu que les échanges qui auront lieu durant ce forum national permettront de faire émerger des contributions originales et opérationnelles du Burkina Faso pour le Forum Mondial de Marseille.

Je vous souhaite de bons travaux et vous remercie de votre attention.

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

ALLOCUTIONS PRELIMINAIRES A LA CLOTURE DU FORUM

M. SABNE KOANDA, PRESIDENT DU COMITE D'ORGANISATION DU FORUM

Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Hydraulique, honorables invités, Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de vous donner lecture du mémorandum du forum national de l'eau et de l'assainissement tenu à Ouagadougou du 20 au 22 décembre 2011.

En vue de préparer la participation du Burkina Faso au 6ème Forum Mondial de l'Eau qui se tiendra à Marseille en mars 2012, le Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique a organisé les 20, 21 et 22 décembre 2011 à Ouagadougou, le Forum National de l'Eau et de l'Assainissement. Au-delà de l'ambition d'animer la concertation entre les acteurs nationaux, de parler d'une même voix et de porter le message national au niveau international à Marseille, le Forum national a été un espace de mobilisation et d'expression citoyenne, populaire, de dialogue ouvert de toutes les parties prenantes nationales autour des enjeux de l'eau et de l'assainissement. Le forum national marque donc une avancée significative dans la gouvernance nationale de l'eau et de l'assainissement.

Les participants au forum ont échangés sur les sujets majeurs et retenu les principales recommandations visant à :

- Améliorer les politiques, les stratégies et l'environnement juridique et institutionnel de la gestion de l'eau et de l'assainissement
- Améliorer le financement de l'eau et de l'assainissement
- Améliorer les conditions de développement et la gestion des services d'eau et d'assainissement
- Améliorer la connaissance de la ressource et l'équilibre des usages de l'eau
- Promouvoir les usages productifs de l'eau et des sous-produits d'assainissement
- Améliorer la protection des ressources en eau
- Améliorer la gestion de l'information et de la connaissance sur l'eau et l'assainissement
- Renforcer la mobilisation de la jeunesse et des citoyens pour l'eau et l'assainissement
- Assurer une participation conséquente du Burkina Faso au 6ème Forum Mondial de l'Eau et un suivi effectif des recommandations du Forum National

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique prendra toute disposition nécessaire pour institutionnaliser le forum national de l'eau et de l'assainissement et en assurer, avec le concours du Conseil National de l'Eau, la veille et le contrôle de la mise en œuvre des recommandations.

Ouagadougou, le 22 Décembre 2011

Les Participants

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

LE PN-AEPA : BILAN ET PERSPECTIVES, PAR OUSSEINI THANOU, DIRECTEUR GENERAL DES RESSOURCES EN EAU

Introduction

PN-AEPA : instrument du Burkina Faso pour l'atteinte des OMD dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées et excrétas.

Fondements : Loi d'orientation relative à la gestion de l'eau de février 2001 et Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) adopté en mars 2003

Stratégie : approche sectorielle

S'inscrit dans SCADD 2011-2015

Objectifs

Réduire de 50% d'ici à 2015 la proportion de personnes qui, en milieu urbain et rural, n'avaient pas un accès adéquat à l'eau potable et à l'assainissement en 2005, tel que défini par les critères, normes et indicateurs nationaux

Résultats attendus

En milieu rural : eau potable à 4 millions de personnes supplémentaires (Taux d'accès de 52% en 2005 à 76% en 2015) et services d'assainissement à 5,7 millions de personnes supplémentaires (Taux d'accès de 10% en 2005 à 54% en 2015)

En milieu urbain : eau potable à 1,8 million de personnes supplémentaires (Taux de 74% en 2005 à 87% en 2015) et services d'assainissement à 2,1 millions de personnes supplémentaires (Taux d'accès de 14% en 2005 à 57% en 2015).

Infrastructures programmées

En milieu rural

Eau potable : 17 300 PEM, 520 AEPS, 75 PEA, réhabilitation de 11000 superstructures, 900 forages, 1000 puits modernes, 250 AEPS et 75 PEA

Assainissement : 395 000 latrines familiales, 60 000 puisards, 12 300 blocs de latrines publiques et réhabilitation de 100 000 latrines familiales

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

En milieu urbain

Eau potable : 92 forages, 4 stations de pompage et de traitement d'eau de surface, 30 châteaux d'eau, 180 000 branchements particuliers, 1000 bornes fontaines et 3 000 km de réseaux.

Assainissement : 222 000 latrines familiales, 900 blocs de latrines publiques, construction du réseau collectif de Bobo-Dioulasso, extension du réseau collectif de Ouagadougou, et élaboration de 32 Plans Stratégiques d'Assainissement (PSA).

Pour une meilleure coordination et cohérence des actions prévues en milieu rural, un Cadre Unifié d'Intervention (CUI) a été mis en place. Il regroupe l'ensemble des procédures de mise en œuvre ainsi que les mesures de renforcement de capacités y relatives.

Pilotage du PNAEPA

Le PN-AEPA consacre la responsabilisation des acteurs à 3 niveaux :

- niveau national : le pilotage du programme est assuré par un Comité National de Pilotage (CNP) qui tient au moins deux (2) sessions par an. Il est constitué de représentants de l'administration centrale et déconcentrée (SG de région), de l'ARB, de l'AMB, des ONG et associations, du secteur privé, des PTF du secteur, des projets et programmes nationaux. Au quotidien, la mise en œuvre est assurée par la DGRE, la DGAEUE et l'ONEA

- niveau régional : le Comité Régional de Pilotage (CRP) constitue l'instance de pilotage. L'exécution du programme et son suivi sont assurés au quotidien par les DRAH.

- niveau local : les communes (maîtres d'ouvrage) sont responsables de la planification, de la réalisation des ouvrages et de la gestion du service d'eau et d'assainissement sur leur territoire.

Autres cadres de concertation

- Revue sectorielle conjointe annuelle pour le bilan des actions menées et les mesures et actions prioritaires à mettre en œuvre

- Cadre Partenarial (CaPa) entre Gouvernement et PTF pour un dialogue stratégique régulier cadre de concertation des PTF du secteur

- Cadre de concertation des ONG et associations du secteur (CCEPA)

Coût et financement du PNAEPA

Composante rurale (PN-AEPA en milieu rural)

Coût composante rurale : 406 milliards de FCFA dont

Infrastructures d'eau potable : 308 milliards de FCFA

Infrastructures d'assainissement : 71 milliards de FCFA

Cadre unifié d'intervention : 27 milliards de FCFA

Les financements acquis s'élèvent à 259 milliards de FCFA :

Etat : 13,4%

PTF : 83%

Coopération décentralisée : 1,7%

ONG/Associations : 1,6%

Bénéficiaires : 0,3%

Gap de financement = 147 milliards FCFA soit 36% des coûts.

Modalités de financement extérieur :

- aide projet
- panier commun
- appui budgétaire sectoriel (ABS)

L'évolution des contributions de l'Etat et des PTF pour l'investissement traduisent leur volonté respective d'accorder la priorité au secteur de l'AEPA :

- au titre des investissements de l'Etat : 8,1 milliards FCFA en 2010 contre 3,6 milliards FCFA en 2007, soit un accroissement moyen de 34% sur la période
- au titre des financements extérieurs : 35 milliards FCFA en 2010 contre 18,4 milliards FCFA en 2007, soit un taux d'accroissement moyen de 24% sur la période

Composante urbaine (PN-AEPA en milieu urbain)

- Coût composante urbaine = 170,9 milliards FCFA dont :
- infrastructures d'eau potable : 125,3 milliards FCFA
- infrastructures d'assainissement : 45,6 milliards FCFA.

Ces financements sont assurés par l'Etat, les PTF, les ONG/Associations, les communes et l'ONEA.

Les financements acquis s'élèvent à 166 milliards FCFA et le gap à 4,9 milliards de FCFA soit environ 3%.

Le budget d'investissement connaît une évolution de 27,7 milliards de FCFA en 2007 à 32,2 milliards FCFA en 2010, soit un accroissement de 16% sur la période.

Sur le coût global du PN-AEPA (587 milliards FCFA) 425 milliards FCFA sont acquis, soit 72%

Résultats et défis du PNAEPA

Volet Eau potable en milieu rural

Activités/Résultats

- adoption et dissémination des textes relatifs à la Réforme du système de gestion des ouvrages d'AEP
- inventaire annuel des ouvrages d'AEP
- processus BPO au niveau national et régional
- mise en place au niveau central et régional d'un logiciel de gestion financière, administrative, comptable et de suivi-évaluation
- transfert de ressources de l'Etat aux communes pour réhabt° forages
- Instauration des agréments techniques
- 5 548 nouveaux PEM réalisés soit en moyenne 1 387 / an
- 253 AEPS/PEA réalisés avec 951 bornes fontaines raccordées
- réhabilitations de forages et AEPS
- augmentation du taux d'accès de 52,82% en 2007 à 56,63% en 2010

De fortes disparités persistent cependant, les taux d'accès variant de 41,74% dans les Hauts Bassins à 71,45% dans le Plateau Central (écart de près de 30%)

Difficultés

- faible capacité des communes à assurer la maitrise d'ouvrage en AEPA
- non disponibilité de PCD-AEPA dans certaines communes
- faible application des textes règlementaires liés à l'AEPA (absence d'autorisation et de déclaration des réalisations)
- non-respect des délais contractuels et manque de professionnalisme de plusieurs prestataires.

Perspectives/défis

- réaliser 11 567 PEM, 266 AEPS à partir de 2011 pour l'atteinte des OMD : le rythme des réalisations doit passer à 2331 PEM/an au moins et de nouveaux financements mobilisés
- renforcer les capacités des communes à la maitrise d'ouvrage
- appliquer massivement la Reforme
- appuyer les communes à élaborer leur PCD-AEPA
- établir l'équité de l'accès à l'eau potable entre les communes rurales.

Volet Hygiène et Assainissement en milieu rural

Activités/Résultats

- création de la DGAEUE
- adoption et diffusion des textes d'Opérationnalisation de la Stratégie AEUE
- lancement d'une Campagne nationale de plaidoyer 2011-2015
- octroi par l'Etat de 1 milliard de FCFA par an à ce sous secteur
- réalisation de l'enquête nationale sur l'accès à l'assainissement
- 83 923 latrines familiales réalisées

Difficultés

- opérationnalisation tardive du schéma de collecte des données AEUE
- faible capacité des communes rurales à assurer la maîtrise d'ouvrage
- déficit de concertation entre les acteurs dans certaines zones
- lourdeur des procédures de passation des marchés
- lenteur du déblocage des fonds de l'Etat pour les investissements

Perspectives/défis

- réalisation de 311 080 latrines familiales sur la période 2011-2015
- mobilisation de ressources financières conséquentes

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

- renforcement des capacités des acteurs locaux pour la mise en œuvre

Volet Eau potable en milieu urbain

Activités/Résultats

- 4 nouveaux centres créés (Houndé, Boulsa, Bérégadougou et Titao)
- nouvelle stratégie de desserte des zones non loties aux tarifs de l'ONEA
- capacité de production (forages) : + 10 871 m3/jour
- capacité de stockage (réservoirs) : + 19 300 m3
- réseau : + 1 827 km
- 85 582 nouveaux branchements particuliers et 840 BF neuves
- accroissement du taux d'accès de 73% en 2007 à 75% en 2010
- 1,3 millions de personnes supplémentaires desservies

La qualité des processus ainsi que les performances de l'ONEA lui ont permis d'obtenir la certification à la norme ISO 9001 version 2008

Difficultés

- lenteur dans la passation des marchés
- lenteur/défaillance de certaines entreprises

Perspectives/défis

- création de neuf (09) nouveaux centres avant 2015
- renforcement de la capacité de production et de distribution des centres

Volet Hygiène et Assainissement en milieu urbain

Activités/Résultats

- 3 458 ouvrages d'assainissement autonome
- 176 ouvrages d'assainissement public et scolaire
- 415 abonnés au réseau d'assainissement collectif
- accroissement du taux d'accès de 15% en 2007 à 21,5% en 2010.

Difficultés

- lenteur liée à la passation des marchés
- non-respect des dispositions contractuelles par nombre d'entreprises
- expansion urbaine difficilement maîtrisée
- nombre limité des PSA préalables à des investissement s cohérents.

Perspectives/défis

- atteindre un taux d'accès de 27 % en fin 2011
- élaborer et mettre en œuvre de 28 autres PSA

Enfin, une évaluation externe de la mise en œuvre du PN-AEPA sur la période 2007-2010 est en cours, dont les recommandations seront versées aux expériences capitalisées en interne, en vue d'ajuster les stratégies actuellement développées et d'assurer une meilleure performance du secteur.

Pour plus de détails www.eauburkina.org

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

LE PAGIRE: UN PROCESSUS POUR UNE GESTION RATIONNELLE DE NOS RESSOURCES EN EAU, PAR KI T. FULGENCE, SECRETARIAT PERMANENT DU PAGIRE

Contexte et justification

L'eau est apparemment abondante sur terre: (1400 millions de km3, 72% Surface du globe),

MAIS……

- 97,2 % d'eau salée (Océans, mers)
- 2,8 % d'eau douce,
- 0,36 % d'eau douce liquide accessible mais inégalement répartie

L'eau douce, une ressource menacée:

- Accroissement de la demande
- Amenuisement de la ressource
- Effets de la pollution
- Carences des systèmes de gestion

Le Burkina Faso, est un pays vulnérable sur le plan de la ressource eau au regard des caractéristiques suivantes:

- 14 millions hbts (Forte croissance démographique)
- Pays enclavé sans apport extérieur d'eau en dehors de la pluie
- Contexte de variabilité et changements climatiques
- Amenuisement de la ressource (Pays à stress hydrique moyen à élevé)

Principaux enjeux de la gestion de l'eau :

- Garantir l'eau pour les populations: accès à une eau potable et à un assainissement adéquat en accord avec les OMD
- Garantir l'eau pour la production alimentaire: L'eau est de plus en plus perçue comme une contrainte majeure pour la production alimentaire

- Garantir les besoins en eau pour les autres usages: ressources animales, mines, énergie, industrie, etc.
- Protection des Écosystèmes (terrestres et aquatiques): produisent une gamme d'avantages économiques
- Disparités Genre: Femme comme gardiennes de la santé et de l'hygiène familiales et comme fournisseuses de l'eau et de l'alimentation domestiques

Problématique:

Comment satisfaire durablement les besoins en eau en quantité et en qualité, pour une société en croissance démographique et économique et pour un environnement écologique menacé, dans un contexte naturel peu propice à la reconstitution et à la mobilisation de la ressource?

- Prise de conscience internationale (Stockholm 1974……Rio 1992):
- sur la valeur de l'eau en tant que ressource indispensable à la vie
- la nécessite d'un nouveau mode de gestion: la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)
- « La GIRE est un mode de gestion qui, à la différence de la gestion sectorielle, prend en considération tous les facteurs pertinents et associe tous les acteurs concernés en vue d'un partage équitable et d'une utilisation équilibrée, écologiquement rationnelle et durable des ressources en eau» (Programme GIRE BF).

Partage, Equilibre, Concertation, Durabilité

Le PAGIRE

Objectif général: « Contribuer à la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau du pays, adaptée au contexte national, conforme aux orientations définies par le gouvernement burkinabè et respectant les principes reconnus au plan international en matière de gestion durable et écologiquement rationnelle des ressources en eau »

Domaines d'action:

(i)Environnement habilitant, (ii) Procédures (iii) Cadre institutionnel (iv) Système d'information sur l'eau, (v) Ressources humaines, (vi), Recherche-Développement (vii) Information-éducation-sensibilisation-plaidoyer, (viii) Mesures d'urgence/Protection

Mise en œuvre du PAGIRE en deux phases: 2003-2009 et 2010-2015

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Coût phase 1: 13,5 milliard FCFA

Financement: Gvt BF, Danida, Asdi, UE, Coop. Française, AIEA, ….

Etat de mise en œuvre de la phase 1

- Axée sur la mise en place des capacités de base et d'ancrage
- Environnement habilitant/procédures
- Adoption de 22/26 décrets prévus par la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau
- Adoptions d'arrêtés et de procédures de mise en œuvre (Déclaration, autorisation, ..)

Cadre institutionnel

- Mise en place et renforcement des structures de l'administration centrale et déconcentrée de l'eau (chargée de la mise en œuvre des missions régaliennes): DGRE, SP/PAGIRE, DGAEUE, DRAH
- Comité Technique de l'eau (CTE) et CISE
- Mise en place et fonctionnalité du CNEau depuis 2004 (24 sessions)
- Création et opérationnalisation de l'agence de l'Eau du Nakanbé

Système d'information sur l'eau

- Optimisation du réseau de suivi (hydrométrique et piézométrique)
- réalisation de la BD/SIG-OMD et de l'INO
- réalisation en cours de la BD-SNIEau
- renforcement de du CNDIEau et création de CRDIEau

Ressources humaines

- Formation initiale de 90 Ingénieurs (2iEet ENI), 18 TS en hydrologie, 23 AT de l'eau
- Stages d'immersion et formations diverse sur la GIRE au profit des acteurs
- Recrutements spécifiques de contractuels pour les structures
- RC des collectivités, du secteur privé et de la société civile à travers la CASPEA/PADSEA II

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

- Information-éducation-sensibilisation-plaidoyer
- Ateliers GIRE d'information/ sensibilisation aux niveaux national et régional.
- Diffusion de documents et publications sur la GIRE
- Emissions radio-télé,
- site Web créé : www.eauburkina.org…

Recherche-Développement: mise en œuvre de plusieurs programmes de recherche

- Impact du maraîchage et des pesticides sur l'écologie et les communautés aquatiques des réservoirs du Nakanbé (IMPECA)
- Étude de faisabilité de l'exploitation des nappes profondes (plaine du Gondo)
- Impact sanitaire des eaux contaminées par l'arsenic dans le Nord
- Création et fonctionnalité du CPCR-Eau
- Réalisation des mesures d'urgence/protection de la ressource
- Délimitation de périmètres de protection, protection des berges des cours d'eau, lutte contre l'ensablement (VREO, PAGEV, ITDTE, PLCE, etc.)

PAGIRE : Phase 2

OBJECTIFS SPECIFIQUES: « Rendre effective la gestion intégrée des ressources en eau au Burkina Faso à l'horizon 2015 »

Cibles :

Gérer de manière concertée les ressources en eau des bassins hydrographiques du pays à travers les agences de l'eau

Assurer la protection des ressources en eau au profit des usages à travers l'application de la législation sur l'eau

Assurer le suivi et développer la connaissance des ressources en eau au bénéfice des usagers à travers le Système National d'Information sur l'Eau (SNIEau)

Assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre du PAGIRE

Coût: 22,266 milliards de francs

Financement: Gouvernement BF, Usagers, Danida, Asdi, MCC, GWI, Projets et programmes structurants, ….

Etat de mise en œuvre de la phase 2

AU TITRE DU R1:

Création des Agence de l'Eau du Mouhoun, des Cascades, du Gourma et du Liptako et affectation de cadres

Opérationnalisation de l'agence de l'eau du Nakanbé (CB, DG, CA)

Réalisation de l'étude de l'état des lieux des ressources en eau de l'espace de gestion du Nakanbé

Élaboration en cours des SDAGES Mouhoun et Cascades

AU TITRE DU R2:

Adoption de la loi sur la contribution financière en matière d'eau

Élaboration du décret sur les prélèvements d'eau brute.

Adoption d'un décret portant détermination des espaces de compétence des structures de gestion des ressources en eau

- élaboration de projet de décret sur les modes de gestion des services public de distribution d'eau

- élaboration et validation du mémento des infractions et du manuel de procédure de la police de l'eau

- Adoption d'un arrêté portant création d'un comité inter – ministériel pour l'élaboration décret d'application de la CFE.

AU TITRE DU R3

Réalisation des 4/6 étapes de l'étude de la BD-SNIEau

Reprise des publications sur les ressources en eau (annuaires, bulletins, etc..)

Tenue des réunions de concertation à travers le CPCR-Eau

Prise en main du site web www.eau.burkina

AU TITRE DU R4

Renforcement du SP/PAGIRE

Recrutement et formation en cours d'ingénieurs (2iE et ENI)

Recrutement de personnel au profit des structures de mise en œuvre

Déploiement dans l'administration du MAH des techniciens hydrologues et agents techniques de l'hydraulique

Difficultés et contraintes

Insuffisance de ressources humaines

Faible fonctionnalité de certaines structures mises en place

Retard accusé dans la mise en place et l'opérationnalisation des agences de l'eau

Absence d'un plan stratégique de communication

Faiblesses de la connaissance et du suivi des ressources en eau

Faible application des textes réglementaires

Complexité du processus GIRE (imbrication des composantes du processus, implication des parties prenantes)

Conclusions

Le processus de mise en œuvre de la GIRE au Burkina a depuis ses débuts jusqu'à nos jours, bénéficié de l'appui des autorités politiques, ce qui justifie les acquis majeurs engrangés notamment en matière d'instauration d'un environnement juridique, institutionnel et financier favorable.

A l'horizon 2015, le PAGIRE devra permettre la mise en marche d'une gestion concertée et rationnelle de la ressource eau à travers le pays.

Les agences de l'eau constitueront à terme les structures leaders de cette gestion. Un attention particulière devra donc être accordé à leur opérationnalisation au cours de cette seconde phase du PAGIRE

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

INITIATIVES POUR ACCELERER L'ACCES A L'ASSAINISSEMENT FAMILIAL EN MILIEU RURAL, PAR MADAME MARIE DENIS SONDO, DIRECTRICE GENERALE DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET EXCRETA

OMD et Assainissement familial : La stratégie sectorielle PN-AEPA estime le niveau d'accès à l'assainissement familial en 2005 et fixe les objectifs à atteindre d'ici 2015 :

En milieu rural : atteindre un taux d'accès de 54%

En milieu urbain : atteindre un taux d'accès de 57%

Mais difficultés à plusieurs niveaux :

- absence de données fiables pour établir ces estimations
- technologies de l'assainissement non précisées
- dispositif de suivi du PN-AEPA partiellement opérationnel
- faible niveau de financement pour l'assainissement familial

2008 - 2009 - élaboration du cadre sectoriel

- dialogue sectoriel avec les acteurs, revue du PN-AEPA et groupes thématiques
- opérationnalisation de la stratégie d'assainissement (volets sociologique, technologies, IEC, stratégie opérationnelle)

2010 – initiatives pour booster l'assainissement familial

- campagne nationale de plaidoyer pour l'accès des ménages à assainissement adéquat
- établissement de la situation de référence de l'assainissement familial

Situation de référence de l'assainissement

Objectifs de l'ENA

Calculer le taux d'accès à l'assainissement au niveau provincial selon le milieu (urbain et rural), au niveau régional selon la zone d'habitation (lotie et non lotie)

Analyser l'accès à l'assainissement selon les caractéristiques des ménages et le niveau de vie

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Etablir la situation de référence en assainissement laquelle sera utilisée pour le pilotage du sous-secteur

Eléments de méthodologie

Enquête par sondage à couverture nationale - Large échantillon pour une significativité des résultats au niveau des milieux urbain et rural de chaque province - 58.480 ménages

Situation de la pratique de défécation en plein air

6 ménages sur 10 défèquent dans la nature

Rural : 8 ménages sur 10 défèquent dans la nature

Urbain : 1 ménage sur 10 défèque dans la nature

Dans 7 régions sur 13 plus de 70% des ménages défèquent dans la nature

Quelques régions se distinguent dont le Centre (Ouaga) et les Hauts-Bassins

Le taux d'accès à l'assainissement familial est le nombre de ménages ayant accès à l'assainissement familial rapporté au nombre total de ménages

Le taux d'accès à l'assainissement familial est lié au niveau de vie du ménage

Différence forte surtout entre le niveau 1 et niveau 5

Seuls les ménages les plus aisés ont accès à l'assainissement

Les ménages ont relativement plus accès à l'assainissement

- lorsqu'ils sont dirigés par une personne alphabétisée
- lorsqu'ils sont locataires
- lorsqu'ils ont accès à un branchement privé
- lorsqu'ils sont dirigés par une femme

Campagne nationale de plaidoyer

Campagne pour 5 ans, 2010 - 2015

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Thème : L'accès à un assainissement adéquat par tous, un facteur essentiel pour assurer la santé, la dignité et la prospérité du Burkina Faso.

Objectifs

- Priorité à l'hygiène, à l'eau potable et à l'assainissement dans tous les plans de développement,
- Susciter plus d'engagement des parties prenantes,
- Promouvoir le droit à l'hygiène et à l'assainissement,
- Susciter l'adoption de bonnes pratiques en matière d'hygiène et une demande de services d'assainissement.

Les activités de la campagne

- Prix du Président du Faso : récompense la commune la mieux assainie et les personnalités ou structures qui se seraient distinguées dans des actions en faveur de l'assainissement
- Campagne de foot WASH United pour sensibiliser surtout les élèves et les enfants
- Célébration de la Journée mondiale du lavage des mains et des toilettes
- Concertation des acteurs pour élaboration du plan d'action 2011-2012 selon les publics cibles : Gouvernement, autorités politiques, religieuses, coutumières et organisations de la société civile ; bailleurs de fonds ; la population

Les effets immédiats de la campagne de plaidoyer

- A partir de 2011, le Gouvernement s'est engagé à financer l'assainissement familial à hauteur de 1 milliards de FCFA par an ;
- Bailleurs de fonds : financement de l'assainissement familial à travers :
- appui budgétaire sectoriel
- subventions aux ONG et partenaires à travers un appel à proposition

Perspectives

Campagne nationale de plaidoyer

- Mettre en place le **plan stratégique de communication** avec des initiatives de sensibilisation à grande échelle pour l'abandon de la défécation à l'air libre et en faveur de l'utilisation de latrines améliorées
- Consolider la **mise en réseau des acteurs**
- Évaluer régulièrement les activités de la campagne

Améliorer le pilotage du sous secteur, et notamment de disposer d'informations précises permettant de :

- déterminer des objectifs réalistes à atteindre
- cibler les interventions selon les zones, provinces et régions
- définir des types et modalités d'intervention
- Développer le plaidoyer pour l'assainissement familial
- Définir le suivi – évaluation de l'assainissement

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

LE CONSEIL NATIONAL DE L'EAU : BILAN 2003-2011 DES ACTIVITES ET PERSPECTIVES DANS LA PROMOTION DE L'APPROCHE PARTICIPATIVE EN MATIERE D'ADMINISTRATION DE L'EAU AU BURKINA FASO, PAR LAMINE KOUATE, PRESIDENT DU CNEAU

Introduction

Amenuisement de la ressource en eau qui s'observe à travers :

- les variations spatio-temporelles de la pluviométrie
- la migration des isohyètes
- l'accroissement de la demande en eau

Cette situation a donné lieu à un ensemble de réformes institutionnelles de la gestion et de la gouvernance de l'eau, dont la mise en place du Conseil National de l'Eau

Présentation du CNEAU

Le CNEau, institué par l'article 12 de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau, est un organe consultatif au niveau national :

Il se prononce sur les dossiers qui lui sont soumis par le gouvernement ou par auto-saisine.

Il apporte son concours à la définition des objectifs généraux et des orientations de la politique national tendant à réaliser une gestion durable de l'eau.

Il peut formuler des propositions en matière de recherche, d'enseignement, de formation et d'information dans le domaine de l'eau, et d'une manière générale, toutes propositions de nature à améliorer ou faciliter la gestion de l'eau.

Composition du CNEAU

CNEau = 64 membres (émanant de 5 collèges)

Administration de l'état = 18 membres

Collectivité territoriale et autorités coutumières = 18 membres

Usagers et milieux socio-professionnels = 18 membres

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Organismes scientifiques et techniques et services publiques nationaux = 6 membres

Présidents des comités de bassin = 4 membres

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Assemblée générale : Composée de tous les membres titulaires, elle se réunit au moins une fois par an

Bureau du Conseil : Composé d'un Président, de 3 Vices Présidents et de 3 membres

Secrétariat du Conseil : Assuré par la DGRE, service central chargé des ressources en eau

Groupes de travail ou Comités de thèmes : Constitués selon les besoins et ouverts aux compétences extérieures

Bilan physique

- les organes ont été mis en place et sont fonctionnels; le règlement intérieur a été adopté.
- 25 sessions ont été tenues. Elles ont permis de mieux faire connaître le CNEau, lui assurer plus de visibilité et visiter les ouvrages significatifs dans les régions; les résultats suivants ont également été atteints : avis préalable donné sur une vingtaine de projets de décret ou d'arrêté, des textes ou des documents de politique et stratégies relatifs à la gestion de l'eau, une quinzaine d'études en liaison avec l'eau.
- participation à divers groupes de travail, comité de pilotage, commissions interministérielles.
- développement de partenariat avec le Conseil Mondial de l'Eau, la « Water Resources Commission » du Ghana. Partage d'expériences avec plusieurs pays africains.

Bilan financier

Le CNEau a bénéficié de l'appui de la coopération Danoise (Danida) et de l'accompagnement de l'Etat Burkinabé pour un montant global d'environ 200 millions de francs CFA.

Difficultés rencontrées

- déblocage tardif du budget du CNEau par l'Etat Burkinabé.
- lenteur dans la mise à disposition des conseillers des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

- persistance de la vision sectorielle dans la conception et la mise en œuvre des plans d'actions et programmes de développement, rendant difficile l'exercice effectif de ses prérogatives par le CNEau.

Conclusions et perspectives

Le CNEau s'est affirmé et a fortement contribué à la mise en œuvre du PAGIRE et à l'élaboration de l'essentiel des textes d'application de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau.

L'installation des 5 agences de l'eau permettra de passer à l'action concrète d'adéquation de la demande et de l'offre.

La gouvernance de l'eau sera renforcée avec l'élargissement des instances du CNEau aux conseils régionaux de l'eau par les dispositions du décret n°2011-229/PRES/PM/MAHRH/MEF qui le régissent désormais.

Les capacités des acteurs devront être renforcées afin d'assurer leur contribution pertinente aux travaux du CNEau.

Le CNEau poursuivra sa contribution à l'élaboration des décrets et arrêtés complémentaires d'application de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau.

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

LE SYSTEME NATIONAL D'INFORMATION SUR L'EAU DU BURKINA FASO (SNIEAU) / ETAT DE MISE EN ŒUVRE, PAR MME JACQUELINE ZOUNGRANA

Introduction

L'eau constitue un facteur incontournable pour le développement socio-économique du Burkina.

Elle a un caractère transversal au regard de ses multiples usages (domestiques, agricole, industrie, mines, pêche, etc.)

Constat actuel:

Diminution de la ressource liée à plusieurs facteurs (changement climatique, impacts des activités humaines, forte pression liée à une croissance galopante de la démographie)

Nécessité de gérer, c'est-à-dire assurer la connaissance et le suivi des ressources en eau, de leurs usages, des ouvrages d'exploitation, des demandes en eau, des risques liés à l'eau et des besoins en eau de l'environnement.

Pour assurer cette fonction de connaissance et de suivi, il faut disposer d'un mécanisme ou système qui permet d'assurer :

- la collecte des données de base
- leur validation et leur stockage
- leur traitement
- leur diffusion.

Bref aperçu du SNIEAU

Le Système National d'Information sur L'Eau est une chaîne opérationnelle qui s'étend depuis la détermination des besoins en informations jusqu'à la diffusion d'informations sur les ressources en eau et leurs usages. Cette chaîne opérationnelle vise à fournir toute information utile sur les ressources en eau, leurs usages, les risques liés l'eau, les besoins en eau.

Composantes du SNIEAU

- Définition des besoins en information
- Collecte des données

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

- Stockage et traitement des données
- Diffusion dé l'information

La DGRE, à travers la DEIE, est responsable de la mise en place et du développement du SNIEau en collaboration avec les autres structures techniques, partenaires et l'ensemble des acteurs du secteur de l'eau en tant que producteurs de données ou utilisateurs de données.

Etat de mise en œuvre du SNIEAU

- Identification des besoins en information
- Liste des données regroupées dans 07 grands types de données.
- Consultation lors du programme GIRE
- Ateliers de validation et d'actualisation en 2008

Types de données

Ressources en eaux

Météorologiques

Eaux de surfaces

Eaux souterraines

Qualité des eaux

Usages

Sites d'exploitation et Ouvrages

Usagers de l'eau

Partenaires et acteurs de l'eau

Prélèvements

Risques

Pollution et maladies hydriques

Inondation et sécheresse

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Réseau de suivi

Sites et équipements des réseaux de suivi des ressources en eau et des usages

Géographiques

Cartes

Voies de communication et occupation des sols

Images satellitaires et photographies aériennes

Documentaires

Textes

Rapports

Livres scientifiques

Assainissement

Ouvrages

Usagers

La collecte des données

Optimisation et modernisation des réseaux de collecte hydrométrique, piézométrique, météorologique

94 stations hydrométriques

53 sites piézométriques (environs 96 piézomètres fonctionnels)

Mise en place des dispositifs de suivi et de collecte des données (hydro, piézo, ouvrages, météo),

Élaboration des outils de collecte (fiches, protocoles d'échange de données),

Construction de la première tranche du laboratoire d'analyse des eaux en cours d'équipement,

Traitement des données

Traitement préliminaire : contrôle, vérification

Saisie des données

Un deuxième contrôle, vérification et correction

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Calcul des indicateurs et autres données consolidées

Élaboration des rapports et autres produits de diffusion

Moyens de traitement

HYDROM, HYDRACESS, Hydromet pour le suivi hydrométrique

BD INOH couplée au SIG OMD pour le volet AEP

BD piézo pour le suivi piézométrique

BD retenues d'eau

Nouvelle BD SNIEau en cours de finalisation (06 phases)

(traiter, capitaliser, faciliter la diffusion, harmoniser l'information pour une meilleure exploitation)

Outils de diffusion

Le SNIEau comprend deux outils principaux de diffusion de l'information

Les Centres d'Information sur l'Eau

Le Centre National de Documentation et d'Information sur l'Eau basé à la DGRE et abritant à terme :

- des bureaux
- une salle informatique avec les bases de données, le SIG
- une salle de consultation des données, accessible au public
- un centre de documentation (bibliothèque)

Les Centres Régionaux de Documentation et d'Information sur l'Eau, basés dans les directions régionales en charge de l'eau et abritant à terme :

- une salle informatique
- un centre de documentation (bibliothèque)
- 10 centres de documentation régionaux mis en place

Les Agences de l'eau

Le site web www.eauburkina.org: un outil d'information sur le secteur de l'eau au Burkina Faso et de diffusion des données de base mises à jour.

Produits de diffusion

Les utilisateurs ou usagers des informations internes ou externes sont très variés tout comme l'utilisation des informations. Partant de ces considérations, plusieurs types de publications sont élaborés pour apporter des réponses aux préoccupations des différents utilisateurs. Ces publications sont :

Les publications analytiques (rapports techniques, synthèses annuelles, mensuelle, hebdomadaire) destinées aux décideurs politiques, gestionnaires, PTF, les chercheurs et analystes du secteur

Les annuaires nationaux, régionaux et communaux (données brutes détaillées) destinés aux services techniques, Instituts de recherches (en cours d'élaboration)

Des affiches, cartes et dépliants

Documentation en ligne

Valorisation et exploitation des données

Modèles de gestion de crues, d'évaluation des ressources en eau, d'utilisation des eaux.

En cours de réalisation

La mise à jour de la BD retenues d'eau du Burkina,

La finalisation de la nouvelle base de données du SNIEau (prise en compte des observations, documentation, déploiement et formation des administrateurs et gestionnaires),

La réalisation de l'étude « état des lieux des études et recherches dans le domaine de l'eau et l'assainissement,

La réalisation de l'étude « état des lieux de la qualité des ressources en eau brute du Burkina,

La numérisation du centre de documentation,

Élaboration de modèles de gestion des ressources

Perspectives

Poursuivre la mise à jour des données des volets déjà fonctionnels

Poursuivre l'optimisation des réseaux de collecte (hydro et piézo)

Poursuivre l'élaboration des produits de diffusion (publications statistiques)

Achever les réalisations en cours,

Amorcer le suivi des usages, des risques liés à l'eau, des débits solides,

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Réaliser les études sur les périmètres de protection des ressources en eau, l'amélioration des débits en milieu de socle, et l'évaluation des ressources en eau souterraine

Renforcer les capacités en techniques d'évaluation des ressources en eau

Réaliser un film documentaire sur le suivi des ressources et de leurs usages (amélioration de la stratégie de communication, sensibilisation des différents acteurs)

Difficultés

Ressources humaines insuffisantes

Moyens financiers insuffisants

Manque de synergie dans la gestion de l'information (problème organisationnel)

Déblocage tardif des budgets de fonctionnement,

Procédures passation des marchés non adaptées au suivi des ressources en eau,

Manque de motivation et d'encouragement

Actes de vandalisme sur les équipements et instruments de mesures

Conclusion

Le SNIEau est une nécessité.

La mise en place du SNIEau connaît des avancées significatives.

Cependant il a besoin de la participation de tous de façon concertée et coordonnée pour y aboutir et satisfaire les besoins en informations des différents usagers en matière d'eau

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

QUEL SYSTEME DE SUIVI EVALUATION POUR L'ASSAINISSEMENT ? PAR MADAME JOSEPHINE OUEDRAOGO, DIRECTRICE DU DEVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES ET OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

La stratégie sectorielle PN-AEPA estime le niveau d'accès à l'assainissement familial en 2005 et fixe les objectifs à atteindre d'ici 2015 :

En milieu rural : atteindre un taux d'accès de 54%

En milieu urbain : atteindre un taux d'accès de 57%

Comment s'assurer que la mise en œuvre du PN-AEPA est sur la bonne voie ? Que les objectifs sont réalistes et peuvent être atteints ? Quel est le suivi évaluation du PN-AEPA ?

Volet rural : dispositif de Suivi Evaluation de l'AEP et de l'AEUE

- volet AEP : dispositif opérationnel depuis 2008
- volet AEUE : dispositif non opérationnel

Volet urbain : dispositif de l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA) dans le cadre contrat plan

Les difficultés pour le SE du volet AEUE sont à plusieurs niveaux :

- absence de données solides pour établir ces estimations de référence
- technologies de l'assainissement familial non définies
- dispositif de suivi AEUE rural non opérationnel
- dispositif de suivi AEUE urbain partiel (ONEA uniquement)

Rappelons que sans situation de référence fiable et sans dispositif de suivi opérationnel on ne peut :

- fixer des objectifs réalistes
- évaluer les efforts à accomplir et les stratégies adéquates pour atteindre les objectifs du PN-AEPA et des OMD ;
- mesurer les progrès réalisés au fil des années ;
- construire le plaidoyer pour les financements

Les engagements du Gouvernement du Burkina Faso

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

En 2010, le Gouvernement s'est engagé à améliorer le dispositif de suivi évaluation du PN-AEPA, spécifiquement pour l'assainissement. Cet engagement s'est concrétisé à travers 2 chantiers importants :

- mettre en place le cadre de référence de l'assainissement familial (2010)
- opérationnaliser le dispositif de suivi évaluation de l'assainissement (2011)

Etablir la situation de référence de l'assainissement familial

Préalables

Faire un inventaire ? (2008)

Examen des informations existantes (RGPH 2006 et EICVM 2009/2010) et leurs limites

Organisation institutionnelle & technique

ENA pilotée par la DGAEUE avec appui technique INSD, ONEA,

Protocole d'accord entre DGAEUE, INSD, ONEA, DGRE.

Equipe technique DGAEUE, INSD, ONEA, DGRE

Objectifs

Calculer le taux d'accès à l'assainissement au niveau provincial selon le milieu (urbain et rural), au niveau régional selon la zone d'habitation (lotie et non lotie)

Analyser l'accès à l'assainissement selon les caractéristiques des ménages et le niveau de vie

Disposer de données fiables pour les acteurs du sous secteur (national et international – JMP)

Etablir la situation de référence en assainissement laquelle sera utilisée pour le pilotage du sous-secteur

Eléments de méthodologie

Enquête par sondage à couverture nationale

Large échantillon pour une significativité des résultats au niveau des milieux urbain et rural de chaque province

58.480 ménages

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Principales étapes

Oct. 2010 - fév. 2011 : Phase préparatoire : méthodologie, visa statistique, sensibilisation populations, formation des enquêteurs

Mars 2011 : Collecte des informations sur le terrain (236 enquêteurs, 61 contrôleurs, 39 superviseurs)

Avril - mai 2011 : Traitement : saisie, apurement et tabulation

Juin - oct. 2011 Présentation des résultats et élaboration de la monographie nationale, des monographies régionales et des plaquettes provinciales

Déc. 2011 : Publications des résultats

Résultats de l'ENA

Défécation – situation nationale

6 ménages sur 10 défèquent dans la nature

Rural : 8 ménages sur 10 défèquent dans la nature

Urbain : 1 ménage sur 10 défèque dans la nature

Utilisation selon le type d'ouvrage

9 ménages sur 10 utilisent des latrines traditionnelles (non améliorées)

Seulement 1 ménage sur 10 utilise une latrine améliorée*

Rural : plus de 35% des ménages utilisent des lat. tradi. sans dalle en béton

Urbain : plus de 8 ménages sur 10 utilisent des lat. tradi. avec dalle en béton

Taux d'accès – situation nationale

Le taux d'accès à l'assainissement familial est le nombre de ménages ayant accès à l'assainissement familial rapporté au nombre total de ménages

Taux d'accès selon le niveau de vie des ménages

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Le taux d'accès à l'assainissement familial est lié au niveau de vie du ménage

Différence forte surtout entre le niveau 1 et niveau 5

Seuls les ménages les plus aisés ont accès à l'assainissement

Gestion des eaux usées

8 ménages sur 10 : les eaux usées de douche sont évacuées dans la nature

Forte disparité entre milieu urbain et milieu rural

La quasi-totalité des eaux de lessive/cuisine sont rejetées dans la nature

A quoi peuvent servir les résultats ?

Améliorer le pilotage du sous secteur, et notamment de disposer d'informations précises permettant de :

- déterminer des objectifs réalistes à atteindre
- cibler les interventions dans les zones, régions et provinces
- définir des types et modalités d'intervention
- Développer le plaidoyer de l'assainissement familial
- Définir le suivi – évaluation de l'assainissement

Opérationnaliser le dispositif de suivi évaluation de l'assainissement

Etat des lieux du dispositif de SE de l'AEUE

Les points faibles	Les atouts / opportunités
SE de l'AEUE rural n'est pas opérationnel : indicateurs avec problèmes définition, mode de calcul, de collecte, etc.	dispositifs de collecte existent (AEUE rural, urbain, santé, éducation) ; résultats ENA, base de référence pour l'opérationnalisation des indicateurs

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

SE de l'AEUE urbain est partiel (ouvrages ONEA)	résultats ENA ; dispositifs de collecte santé, éducation, enquêtes, etc.
Dispositif de SE urbain n'est pas documenté	manuel de SE rural existe
Pas de dispositif de SE de l'AEUE intégré (indicateurs désagrégés rural/urbain)	manuel de SE prévoit l'établissement de passerelles entre indicateurs milieu urbain et milieu rural

Les orientations

L'opérationnalisation du dispositif de SE de l'assainissement à laquelle le Gouvernement s'est engagé ouvre 2 chantiers principaux :

- opérationnaliser le dispositif de collecte des informations de l'assainissement pour le milieu rural
- proposer un dispositif de SE de l'AEUE complet qui intègre les données du milieu urbain et du milieu rural en s'assurant que les définitions et les méthodologies permettent une consolidation pour aboutir à des indicateurs nationaux

Il s'agit de recenser les nouveaux ouvrages d'assainissement familial, institutionnel (écoles et CSPS) et public (gares, marchés, lieux de cultes) de 2011 pour renseigner les indicateurs des rapports bilan annuel et la matrice de performance du PN-AEPA

Ce recensement est réalisé à travers le dispositif de collecte du PN-AEPA rural qui repose sur les points focaux communaux.

Octobre 2011	Élaboration outils de collecte et méthodologie
Novembre 2011	Test des outils ; formations des agents de collecte (PF)
Décembre 2011	Collecte des informations et supervision

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Janvier 2012	Saisie, traitement et premiers résultats
Février 2012	Résultats

Proposer un dispositif de l'AEUE complet

Recenser les indicateurs de l'assainissement du PN-AEPA (tous les documents)

État des lieux des indicateurs (définition, mode de calcul, collecte, variables, périodicité, structure responsable)

Examen des dispositifs de collecte existants : AEUE urbain, rural, éducation, santé, enquêtes INSD (organisation, calendrier, financement etc.)

Proposition de dispositif intégré de SE de l'assainissement rassemblant tous les indicateurs de l'AEUE du PNAEPA

Comité de suivi technique du dispositif de SE de l'AEUE : DGAEUE, INSD, ONEA, DGRE, Min. Santé, MENA

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

VERS LA GESTION DES CONNAISSANCES ET L'APPRENTISSAGE SECTORIEL AU BURKINA : COMPRENDRE LES PRATIQUES ACTUELLES RELATIVES A L'INFORMATION ET AUX CONNAISSANCES DANS LE SECTEUR DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT, PAR VALERIE KOUTOU, CREPA

Auteurs : Ewen Le Borgne / leborgne@Irc.nl

Valérie Koutou Sorgho / koutou.valerie@reseaucrepa.org

Avec la participation de Kristof Bostoen, Caridad Machín Camacho, Amélie Dubé, Jaap Pels Christelle Pezon et Jules Sow

Introduction

Le Réseau National des Centres de Ressources du Burkina Faso (RCR-BF) et l'IRC (Centre International pour l'Eau et l'Assainissement) ont réalisé une étude sur l'apprentissage sectoriel. L'objet spécifique de cette étude est de dresser un tableau des pratiques courantes dans le secteur Hygiène, Assainissement Eau Potable (HAEP) burkinabè autour de la gestion des connaissances, dans ses composantes de gestion d'informations, partage des connaissances et initiatives d'apprentissage. Cette étude a été réalisée sur la base d'entrevues avec des personnalités importantes du secteur HAEP et d'une discussion de groupe avec les communicateurs de plusieurs structures clé.

L'étude (intitulée 'Vers la gestion des connaissances et l'apprentissage sectoriel au Burkina Faso : comprendre les pratiques actuelles relatives à l'information et aux connaissances dans le secteur de l'eau et l'assainissement') fait suite à une évaluation des besoins d'information menée par le RCR-BF en 2010.

Les entretiens reviennent sur les besoins mais également la production, la collecte, l'utilisation et la validation des informations, le partage des connaissances et les grandes tendances en cours dans le secteur en matière de gestion des connaissances. Enfin, l'étude s'achève en proposant un ensemble de pistes de réflexion et d'action autour de la gestion des connaissances au niveau individuel, organisationnel et sectoriel, en vue d'appuyer l'apprentissage sectoriel de manière intégrée.

Description de la problématique et des enjeux

Comment encourager une démarche d'apprentissage permanent dans un secteur d'activités entier ? Comment faire percevoir la valeur de l'échange de connaissances et d'un apprentissage mutuel à grande échelle et sur la durée? Comment s'assurer que les organismes du secteur sont prêts à coopérer, voire à coordonner leurs activités ? Comment s'établit un processus d'apprentissage conjoint visant à une meilleure performance et à une meilleure maitrise des processus mêmes d'apprentissage en vue d'une adaptation permanente ?

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Il est extrêmement difficile de répondre à toutes ces questions, qui ont trait à ce que l'on pourrait appeler l'apprentissage sectoriel, ainsi nommé en vertu de l'intérêt porté à des processus d'apprentissage structurés à l'échelle d'un « secteur » d'activités entier. Le partage de l'information et la gestion des connaissances dans le secteur HAEP au Burkina est une pratique réelle qui demande une meilleure coordination.

Principales propositions (solutions)

Le plus important pour le secteur HAEP semble être la mise en relation des conversations qui ont déjà lieu et de stimuler certaines conversations qui n'ont pas encore lieu, pour améliorer la qualité des services durables d'HAEP au Burkina Faso et en stimuler la coordination, la communication et l'exploitation. Pour ce faire quelques activités peuvent être mis en place :

Révéler les arènes : Il existe de nombreux événements et plateformes mais les acteurs du secteur HAEP n'en sont pas toujours conscients. Améliorer la qualité et la fréquence des conversations nécessite de révéler ces arènes où se déroulent déjà des conversations pertinentes :

- Offrir un aperçu d'ensemble des plateformes de discussion et de décision existantes, de leur raison d'être, de leur fréquence de discussions etc.;
- Proposer un calendrier clair et accessible pour le secteur pour informer les acteurs de la tenue des événements pertinents pour le secteur (et connecter les conversations).
- Unir les agendas : Les agences du secteur HAEP suivent des objectifs distincts mais leurs intérêts se recoupent sur certaines thématiques qui les concernent. Identifier ces thèmes (reconnus comme importants ou pas encore mais disposant d'un grand potentiel) et unir les agendas sur ces thématiques pour engager une réflexion collective autour des grands et petits défis du secteur parait essentiel pour améliorer l'apprentissage sectoriel.
- Analyser les documents clé générés dans le secteur pour en faire ressortir des synthèses sur les tendances, questions et problématiques à traiter à l'avenir ;
- Institutionnaliser la documentation et la capitalisation

Enfin, à un niveau personnel, l'ouverture croissante de certains acteurs vers les sources d'information et d'appui externes telles que les communautés de pratique semblent offrir des perspectives enrichies et semblent encourager le réflexe de la gestion des connaissances.

Mesures pour mettre en œuvre les solutions : partager les résultats de cette étude et éveiller les consciences sur la nécessité de la gestion des connaissances.

Références bibliographiques : Site web IRC (en français) : http://www.fr.irc.nl - (en anglais) : www.irc.nl

- Base de données IRCDOC : http://www.washdoc.info/docsearch/search

• Site web IRC programme Burkina Faso (en français) : http://www.fr.irc.nl/page/61193 – (en anglais) : http://www.irc.nl/page/62015

• E-Sources Nouvelles : http://www.nouvelles.irc.nl/

• Blog Fas'Eau Nouvelles : http://esourcesnouvelles.wordpress.com

• Blog (en cours de développement) AEPHA au Burkina Faso http://washburkinafaso.wordpress.com

• Stratégie de communication et de gestion des connaissances pour WAWI : http://www.irc.nl/page/62673 (en anglais)

• Site de la représentation nationale du CREPA au Burkina Faso, institution-hôte du secrétariat permanent du réseau des centres de ressources : http://www.reseaucrepa.org/page/310

• Réseau social sur l'HAEP: http://www.mywash.org (en anglais)

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

LA REFORME DU SYSTEME DE GESTION DES INFRASTRUCTURES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE, PAR JEAN MATHIEU BINGBOURE, DAEP

Auteur : Jean Mathieu BINGBOURE, Directeur de l'Approvisionnement en Eau Potable

Justification

Face aux difficultés persistantes rencontrées en matière de maintenance et de gestion des infrastructures hydrauliques en milieu rural et semi urbain, le Ministère en charge de l'eau a mené en 1995, un important travail de réflexion sur la réforme du système de gestion des infrastructures d'approvisionnement en eau potable qui a abouti à l'adoption d'un document cadre publié au Journal officiel du Burkina Faso du 14 décembre 2000 et adopté par décret n°2000-514/PRES/PM/MEE le 03 novembre 2000 portant **Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable en milieux rural et semi urbain**.

La réforme est élaborée pour résoudre la difficile question de la durabilité des investissements dans le domaine de l'hydraulique et de la pérennité du service de l'alimentation en eau en milieu rural et semi-urbain.

Ses principes fondamentaux sont ainsi :

(i) La généralisation du paiement de l'eau ;
(ii) Le renforcement de l'implication du secteur privé ;
(iii) La responsabilisation des collectivités locales dans la gestion des infrastructures ;
(iv) La gestion intégrée des infrastructures d'approvisionnement en eau potable ;
(v) L'accès à l'eau est un droit pour tous les citoyens et sa fourniture reste une mission de service public ;
(vi) L'obligation pour l'exploitant de délivrer une eau de qualité conforme aux normes de potabilité.

Son champ d'application s'étend à tous les systèmes d'AEP, hors zone de compétence de l'ONEA, et aux ouvrages pastoraux utilisant l'eau souterraine.

Les principes de la réforme pour la gestion des infrastructures hydrauliques d'AEP font partie intégrante de la stratégie du Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA) adopté par le gouvernement en 2006 pour l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le Développement (OMD).

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

La réforme s'inscrit durablement dans le processus de **décentralisation en cours** et a pour vocation la mise en place d'un dispositif garantissant une bonne gestion des infrastructures d'AEP.

FINALITE ET OBJECTIFS DE LA REFORME

L'objectif global de la réforme est de garantir à tous un accès permanent à l'eau potable par l'amélioration durable des conditions d'approvisionnement en eau potable des populations rurales et semi-urbaine. Elle vise la pérennisation du fonctionnement des installations et équipements d'hydraulique d'alimentation en eau potable, ainsi que celle du service public de l'eau de manière à garantir aux usagers un accès permanent à l'eau potable.

Les objectifs spécifiques consistent en :

(i) L'organisation et/ou le renforcement des capacités des collectivités locales et des communautés villageoises à exercer les responsabilités de service public de l'eau ;
(ii) La promotion d'un secteur privé performant capable de prendre en charge (en tout ou partie) la gestion et/ou l'exploitation des infrastructures d'hydraulique d'AEP ;
(iii) Le recentrage de l'Etat sur ses fonctions régaliennes et de régulation avec notamment l'ajustement de ses missions.

Quelle organisation a été retenue pour la réforme ?

A travers les schémas **des communes rurales,** il est apparu important au gouvernement de replacer les communes au cœur de la décentralisation. Elles sont désignées comme maitres d'ouvrage du service de l'eau dont elles peuvent déléguer la gestion aux associations d'usagers de l'eau. Ces dernières, constituées à **l'échelle du village,** sont chargées de gérer l'ensemble du parc de Pompes à Motricité Humaine et de défendre les intérêts communs des usagers.

La réforme accorde également une place importante à l'implication du secteur privé : la commune contractualise avec les artisans réparateurs pour l'entretien de son parc de pompes et avec des opérateurs privés pour la gestion des systèmes de mini adduction.

Cette organisation, qui n'introduit pas un changement fondamental au niveau du terrain, doit apporter des améliorations. Il faut pour cela :

(i) que les AUE et les communes jouent véritablement leurs rôles ;
(ii) et que l'Etat fasse en sorte qu'elles constituent des **interlocuteurs incontournables** en leur confiant un réel **pouvoir de décision** dans la gestion et l'implantation de tout nouvel équipement d'AEPA.

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Schéma de gestion

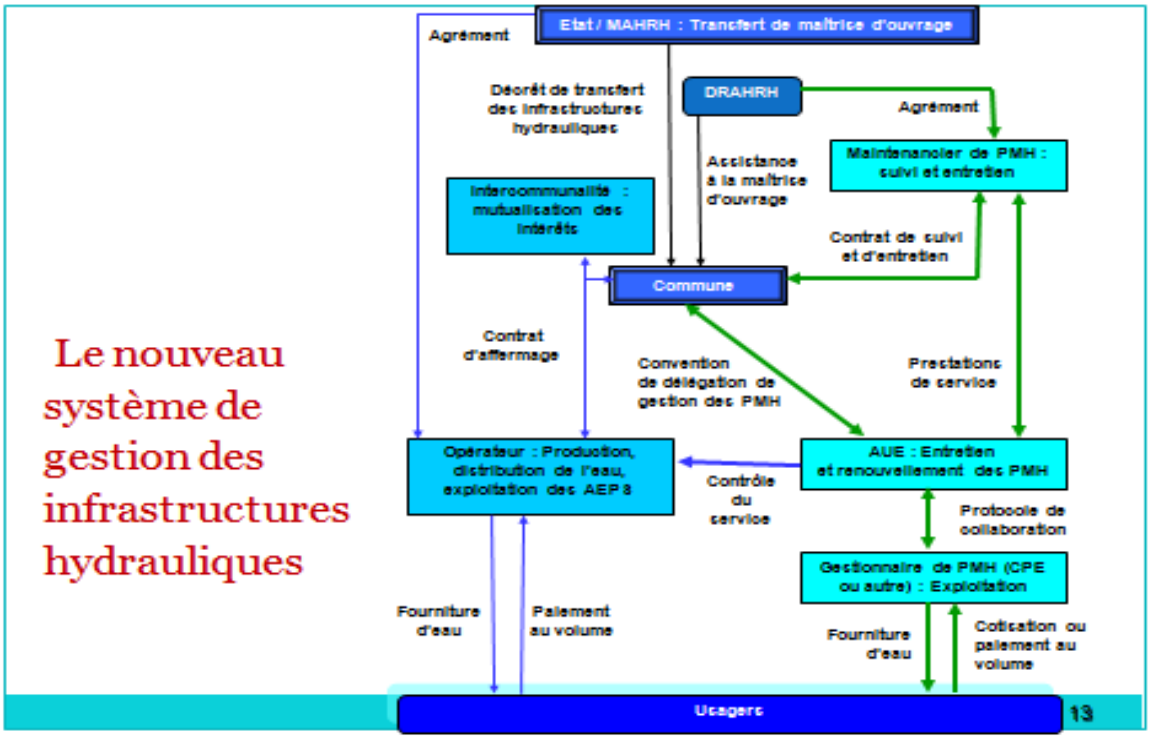

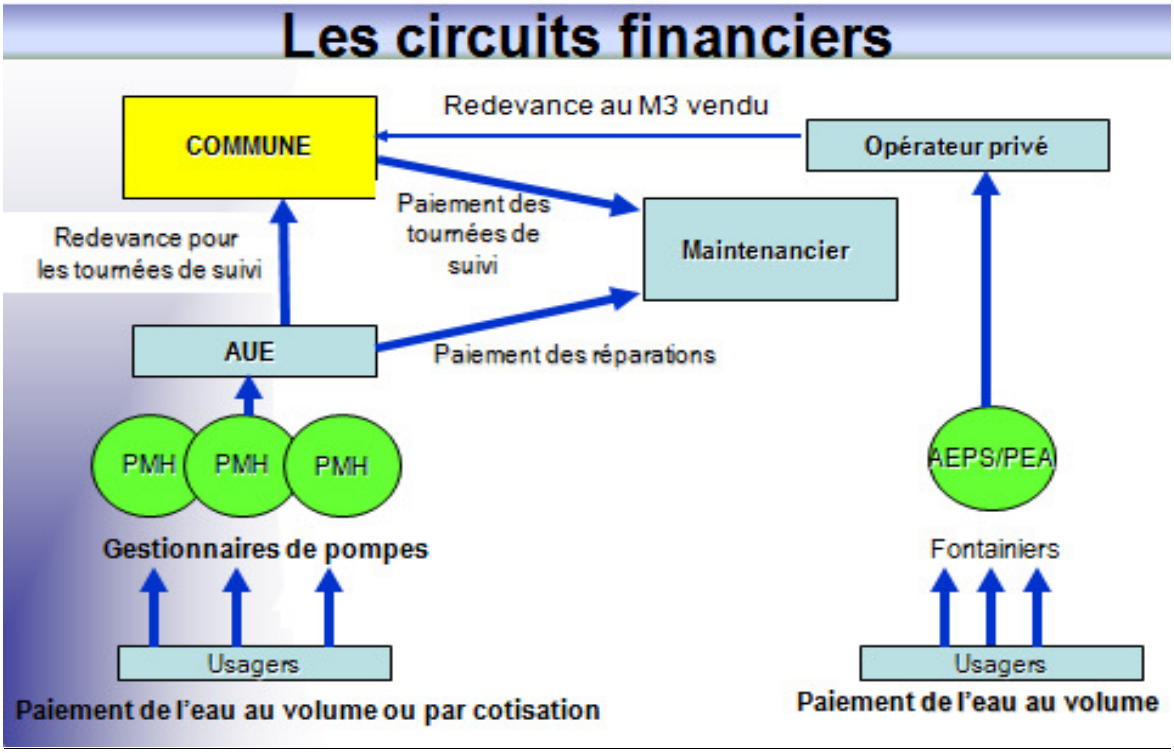

Quelle approche pour la mise en œuvre de la reforme ?

La stratégie de mise en œuvre de la réforme consiste à appuyer les communes rurales pour la mise en place d'un service public de l'eau structuré, équitable et viable. Pour rendre pleinement opérationnel cette stratégie, des actions d'information et de renforcement des capacités sont prévues. Ces actions sont menées auprès des acteurs clés impliqués dans la mise en œuvre du service public de l'eau. Il s'agit à la fois des services centraux, des services déconcentrés, des communes et villages mais aussi des artisans réparateurs et des opérateurs privés. L'enjeu est de clarifier les rôles et les nouveaux liens existants entre ces acteurs.

Conditions de succès de la Reforme

Les conditions des réussites de reforme dépendent de :

(i) le développement d'un partenariat public/privé durable pour la gestion du service public de l'eau par la mise en place d'un environnement réglementaire, financier et fiscal incitatif ;

(ii) l'appropriation de son contenu et sa mise en œuvre effective par tous les acteurs intervenant dans l'approvisionnement en eau potable et singulièrement par les communes ;

(iii) la mise en place des infrastructures d'AEP selon les règles de l'art (utilisation des matériaux et matériel de bonne qualité).

Conclusion

La finalité de la Réforme est de mettre en place un système de gestion qui permette un fonctionnement durable des infrastructures hydrauliques d'AEP en milieux rural et semi-urbain. La poursuite de cet objectif exige que le rôle des différents acteurs soit clairement défini et approprié par chacun, et que chacun ait réellement un comportement de professionnel responsable de ses choix et capable de tenir ses engagements dans le cadre de relations contractuelles sécurisées.

Par rapport à la situation actuelle, la réforme (1) Clarifie et formalise les responsabilités de la commune dans sa mission d'assurer le service public de l'eau en milieux rural et semi-urbain ; (2) ne remet pas en cause la gestion communautaire des PMH mais responsabilise les AUE pour une meilleure gestion intégrée de ces infrastructures et (3) professionnalise les opérateurs chargés de la gestion (opérateurs AEPS) et de l'entretien (maintenancier PMH) des infrastructures hydrauliques d'AEP;

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

ANALYSE DES FORCES ET FAIBLESSES DE LA DELEGATION DES SERVICES PUBLIQUES DE L'EAU PARSAVADOGO AMIDOU/NIKIEMA PATHE/KAMBOU SARAH/KONE MARIAM/ILBOUDO SILVIE

AUTEURS: SAVADOGO Amidou/NIKIEMA Pathé/KAMBOU Sarah/KONE Mariam/ILBOUDO Silvie (délégataires ONEA;ACMG/ACD/BERA/SOZAKOF/ERT)

email:midasnuage99@hotmail.com / cel: 78258587

Introduction

L'accès aux services d'eau potable et d'assainissement reste une question cruciale pour les quartiers péri-urbains au Burkina Faso.

La distribution d'eau à Ouagadougou est assurée par l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA). Cependant, jusqu'en 2008, la desserte est restée limitée aux quartiers formels (ceux dont les résidents disposent d'un titre foncier régulier). Pour des contraintes techniques, de gestion, ces quartiers sont plus difficilement accessibles à un service conventionnel. Les populations de ces quartiers s'approvisionnent alors en eau via des revendeurs d'eau qui prennent l'eau aux bornes fontaines situées aux frontières avec les quartiers lotis (ou au niveau de forage). Ceci rallonge la chaine d'approvisionnement et l'eau coûte donc plus cher pour les ménages de ces quartiers. C'est plus d'un tiers de la population totale de Ouagadougou qui est concerné par ce problème.

Cette situation n'est pas spécifique au Burkina Faso. Le manque de services de base est l'une des caractéristiques les plus fréquemment mentionnés pour définir ces quartiers à travers le monde. Parmi eux, le manque d'accès à des installations sanitaires améliorées et les sources d'eau améliorée sont les caractéristiques les plus importantes. Selon un rapport des Nations unies de juin 2006, près d'un citadin sur trois habitait déjà dans un quartier semi-urbain soit près d'1 milliard de personnes. Du fait de la croissance démographique et de l'urbanisation galopante, la population des bidonvilles et des taudis, dans le monde pourrait atteindre 1,4 milliard en 2020, et 3 milliards en 2050, (soit un tiers de la population mondiale) si rien n'est fait pour enrayer la tendance.

Descriptions des problèmes et enjeux

La précarité des conditions de vie dans les zones péri-urbaines rend difficile la mise en œuvre et le suivi des services d'eau potable et d'assainissement. Mais est-ce pour autant que les populations vivant dans ces quartiers n'ont pas droit à accéder ces services de bases ?

Cette présentation permettra de réfléchir aux solutions (existantes et à développer) pour le développement de services adéquats d'eau et d'assainissement en milieu semi-urbain (zones d'habitation informelle des grandes villes, petites et moyennes villes).

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Principales propositions (solutions)

Etendre l'expérience de la délégation d'eau potable aux zones péri-urbaines du Burkina Faso.

Un projet de désenclavement des quartiers périphériques défavorisés (financé par l'AFD) a été initié en 2007. L'une de des composantes de ce projet prévoit la conception d'un programme d'adduction d'eau potable, à travers la mise en place de réseaux souples d'adduction dans les quartiers périphériques et d'une gestion déléguée de bornes fontaine.

Ainsi, en novembre 2009, dans cinq (5) quartiers, un exploitant privé local a été recruté par appel d'offres. Il achète l'eau en gros à l'ONEA et la revend aux usagers en respectant le tarif national de l'ONEA. Pour faciliter l'accès au service des plus pauvres, le branchement familial est proposé à un prix subventionné. La subvention est versée à l'opérateur une fois le branchement réalisé et fonctionnel (c'est une « output based aid » : OBA). Les opérateurs ont des objectifs de résultats (nombre de branchements individuels, volume d'eau acheté en gros annuellement à l'ONEA). En cas de non atteinte des objectifs, l'ONEA peut imposer des pénalités à l'opérateur.

En 2010, 65 bornes fontaines ont été réalisées sur l'ensemble des quartiers, près de 100 000 nouveaux usagers en quartiers irréguliers, dont 800 ménages raccordés au réseau, 4 délégataires sur 5 sont commercialement viables.

Mesures pour mettre en œuvre les solutions

A travers l'exemple de délégation de la gestion des services d'eau à des opérateurs privés dans cinq quartiers périphériques, les intervenants analyseront les conditions de succès d'une telle initiative :

- Genèse du projet : Comprendre les conditions initiales qui ont favorisé l'émergence de cette solution et sa bonne mise en œuvre (le contexte institutionnel et législatif, la volonté politique et l'engagement des différents partenaires, les moyens techniques et financiers mobilisés, etc.)

- Caractéristiques des délégataires : Mesurer les contraintes et les atouts de ces acteurs. Identifier les mécanismes d'appui apporté par chacun des partenaires du projet aux délégataires: renforcement de compétences (ONEA), régulation (contrôle de la qualité, tarification) (cf étude Hydroconseil), d'appui financier (AFD). Exprimer les difficultés perçues par l'opérateur et ses attentes vis-à-vis des autres acteurs.

Deux ans après l'arrivée des délégataires, il est possible d'évaluer cette solution et d'en tirer des leçons pour la suite. Les intervenants aborderont les points suivants :

- Accessibilité du service : Du point de vu des ménages ciblés, évaluer ce que ce projet apporte en termes d'accessibilité au service d'eau potable (qualité de l'eau, tarif, volume disponible, temps consacré à la corvée d'eau) et les améliorations possibles (volet assainissement).

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

- Reproductibilité : Réfléchir aux possibilités de reproduction d'un tel système et tirer des enseignements de ce projet (notamment avec le cas de Houndé (Hydroconseil, Houndé, GIZ) et du PSAO (ONEA)).

- Durabilité du projet : Comprendre la durée de vie d'une telle solution : Le projet est-il une transition avant de lotir ces quartiers ou doit-il apporter une solution sur du long terme ?

Références bibliographiques

Contrat d'affermage du service public de distribution d'eau potable

Rapport préliminaire du cadre stratégique d'extension des services d'AEPA aux populations pauvres et défavorisées en milieu urbain et péri-urbain

Projet d'aménagement et de développement des quartiers périphériques de Ouagadougou, Composante Eau Potable et Assainissement, rapport final d'exécution des prestations du consultant, décembre 2009

Appui à l'ONEA pour l'expérimentation de la gestion déléguée du service de l'eau potable et la promotion des services d'assainissement dans les quartiers périurbains défavorisés Rapport de capitalisation de l'expérience, Version finale du 25 janvier 2011

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

DEVELOPPEMENT D'UN LOGICIEL DESTINE AUX DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC DE TYPE POP (PETIT OPERATEUR PRIVE), PERMETTANT D'OPTIMISER LA GESTION DES RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU EN MILIEU RURAL ET SEMI-URBAIN PAR C. LEGER, VERGNET HYDRO

Auteurs : Christophe LEGER, Directeur Technique et Développement VERGNET HYDRO

c.leger@vergnet.fr +33 238 22 76 30

Auteur principal : Frédéric ARESTE LAMENDOUR, Directeur Général Adjoint, FASO HYDRO

f.areste@vergnet.fr +226 70 20 29 99

Introduction

L'introduction de la pompe à motricité humaine en zone rurale a permis à des millions de villageois de s'approvisionner en eau potable. Mais il est légitime que les petites agglomérations de moins de 10000 habitants franchissent une nouvelle étape dans leur développement et se dotent d'un petit réseau d'adduction d'eau équipé de bornes fontaines collectives et de branchements privés.

Les expériences menées jusqu'à présent ont démontré l'extrême difficulté qu'il y avait pour les communautés d'assurer de façon durable l'exploitation de tels équipements. Au Burkina Faso, une étude menée en 2004 dans le cadre du programme PAR a mis en évidence que sur plus de la moitié du territoire, seuls 60% des mini réseaux AEP étaient encore fonctionnels au bout de deux ans d'exploitation.

Le manque de professionnalisme des gestionnaires est souvent à l'origine de ces chiffres très bas. Les conséquences sont dramatiques pour le milieu rural africain. Les villageois sont obligés de retourner aux points d'eau traditionnels dont la ressource est souvent polluée. Les bailleurs de fonds finissent par se détourner des campagnes jugeant les investissements trop risqués et se recentrent vers les villes accélérant, du fait de leurs décisions, le cercle vicieux de l'exode rural vers les grands centres jugés plus attractifs par les populations démunis.

Or, sur le plan institutionnel, le cadre à une meilleure gestion des services essentiels en milieu rural se met petit à petit en place.

- La décentralisation favorise la responsabilisation des communes.
- L'Etat se recentre sur ses fonctions régaliennes de contrôle et de planification.
- Les usagers ont admis que la ressource puisse être mobilisée et qu'au final le service de l'eau ait un coût.

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

- La délégation des services publics est confiée à des opérateurs privés.

Les bases se mettent petit à petit en place pour une meilleure gestion du service de distribution de l'eau en secteur rural mais ces métiers étant nouveaux, il convient d'accélérer le processus de professionnalisation d'un secteur privé qui jouera un rôle essentiel et de plus en plus marqué dans la vie quotidienne des habitants en zone rurale et semi-urbaine.

Description de la problématique et des enjeux

L'abandon de l'exploitation des réseaux AEP en milieu rural et semi-urbain par les communautés gestionnaires (AUE) ou par des opérateurs privés, voire dans certains cas en régie par les mairies elles-mêmes résulte très souvent d'une gestion très approximative, au jour le jour, des équipements.

Or, gérer une adduction d'eau, ce n'est pas simplement encaisser le produit de la vente de l'eau, réparer des pannes lorsqu'elles surviennent, entreprendre au jour le jour mais c'est aussi sécuriser les mouvements financiers, calculer et analyser des ratios, comprendre la répartition de la distribution de l'eau par secteur, prévenir, provisionner, planifier.

On peut ainsi imputer l'absence de service continu à deux causes principales :

- Un manque de capacité technique de l'opérateur privé qui va se trouver totalement démuni face à une panne. Que faire ? Où trouver le réparateur ? Comment lui faire confiance ? etc.

Le temps de décision va entraîner des délais durant lesquels le réseau AEP n'est plus fonctionnel. Aucune vente d'eau, aucune rentrée financière, des charges récurrentes qui s'accumulent et au final, l'opérateur s'aperçoit que son entreprise n'est plus rentable. Il renonce et abandonne l'exploitation du mini réseau AEP.

- Un manque de rigueur sur le plan financier. La vente de l'eau génère des produits immédiats quotidiens qu'il faut surveiller et sécuriser. Les fréquences des pannes et des dépenses ne sont pas journalières. L'argent entre, s'accumule : la tentation est grande, à charge ou à décharge, d'utiliser les ressources produites par la vente de l'eau à d'autres fins que celles liées au réseau AEP. Or, si une dépense importante intervient (panne sur le groupe électrogène, changement de la pompe, de l'onduleur), les sommes qui devaient être présentes sur le compte ne le sont plus. Il faut trouver la trésorerie. Le réseau est en panne. Il ne fonctionne plus et on entre de nouveau dans le cercle infernal de l'échec.

Les observations faites par VERGNET HYDRO sur le terrain, sa propre expérience et les leçons que l'entreprise en tire montrent que la plupart des petits opérateurs privés sont dépourvus face à un mode de gestion qui devient vite complexe sans outil adapté et qui doit être fondé sur le suivi permanent d'indicateurs :

- Le taux de recouvrement est-il bon ou mauvais ? Est-ce que l'argent collecté par les fontainiers correspond bien au volume réellement distribué calculé à partir des index compteur ?

- Le groupe électrogène ne présente-t-il pas de signes de fatigue ?

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

- Pourquoi la vente de l'eau chute-t-elle de manière importante à une borne fontaine ou au contraire marque un pic ?

- Comment faire face à des factures non payées d'un propriétaire de branchement privé. Comment reconstituer son historique et comment prendre des sanctions si elles sont nécessaires?

- Quelle est l'évolution du temps d'arrêt du réseau en raison de pannes ?

- Quelle est l'évolution moyenne annuelle de la consommation spécifique d'eau payante par habitant ?

Les opérateurs privés, délégataires de service public doivent par ailleurs toujours avoir une obligation liée au contrat qu'ils ont signé avec le maître d'ouvrage : celle de produire à la commune des rapports d'exploitation. Qu'ils soient trimestriels, semestriels, voire annuels, ces rapports doivent être rédigés, édités, livrés selon un format admis de tous car ils doivent être lisibles et compréhensibles par les services communaux, voire les services techniques déconcentrés de l'Etat qui sont eux-mêmes souvent les supports de ces communes, dépourvues de moyens.

Il est donc indispensable que les opérateurs privés bénéficient d'un outil qui facilite leurs tâches quotidiennes et qui permet parallèlement aux communes de contrôler les prestations du délégataire de service public. FASO HYDRO assure déjà un suivi des réseaux AEPS du programme PAR sur une base access mais l'expérience de deux ans d'exploitation a démontré que ce suivi pouvait être largement perfectible.

Plus globalement, cet outil doit aider à prendre des décisions et il pourrait à terme être un support à une meilleure maîtrise du coût de revient de l'eau et donc de son prix de vente.

Principales propositions (solutions)

VERGNET HYDRO travaille au développement d'un logiciel d'optimisation de la gestion des mini réseaux AEP.

Ce logiciel est constitué de 2 modules :

- Un module terrain destiné à collecter l'ensemble des informations sur le terrain et à en faire une première analyse.

- Une plateforme web permettant de surveiller à distance le fonctionnement des réseaux AEP.

Le module terrain et la plateforme internet se synchronisent automatiquement à la première connexion du module de terrain au réseau internet.

Le module de terrain est une base de données que l'opérateur renseigne à chacune de ses tournées sur le terrain. Il est donc nécessaire pour lui de disposer d'un ordinateur portable. La présentation des pages a été conçue de manière à ce que la saisie des données soit intuitive.

Les variables qui sont enregistrées sont les suivantes :

- Population desservie
- Prix de l'eau
- Index compteur (forage, réservoir, bornes fontaines, compteurs individuels)
- Vente par borne fontaine, par compteur individuel.
- Dépenses (courantes et amortissements)
- Pannes
- Compteur horaire du groupe électrogène
- Index citerne gasoil
- Niveau d'eau dans les ouvrages de prélèvement.

Le logiciel calcule automatiquement le taux de recouvrement, détermine si le rendement du réseau est à son optimum, permet d'éditer les comptes d'exploitation. Il permet également de suivre des indicateurs comme le nombre de litres d'eau vendus par jour et par habitant, le nombre de m3 produit par réseau, le nombre de litres de gasoil consommé pour pomper 1 m3 d'eau, les variations des hauteurs d'eau dans la nappe, etc.

Des documents (tableaux, courbes) sous format excel ou pdf peuvent être édités. A terme, les factures de vente et distribution d'eau seront établies via le logiciel.

La plateforme web reprend l'ensemble des données du module de terrain. Elle autorise une consultation à distance. Son niveau d'accessibilité sera fonction des droits octroyés aux utilisateurs. Les communes et les services techniques déconcentrés de l'Etat pourront ainsi visualiser sur une carte l'état de fonctionnement des réseaux à une cadence mensuelle mais aussi des courbes d'évolution des indicateurs et consulter les rapports qui y seront archivés.

La plateforme devient un outil d'échange d'informations. A défaut d'être pour le moment alimentée en temps réels, elle permettra la consultation de données propres à une bonne planification des programmes futurs d'approvisionnement en eau potable.

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

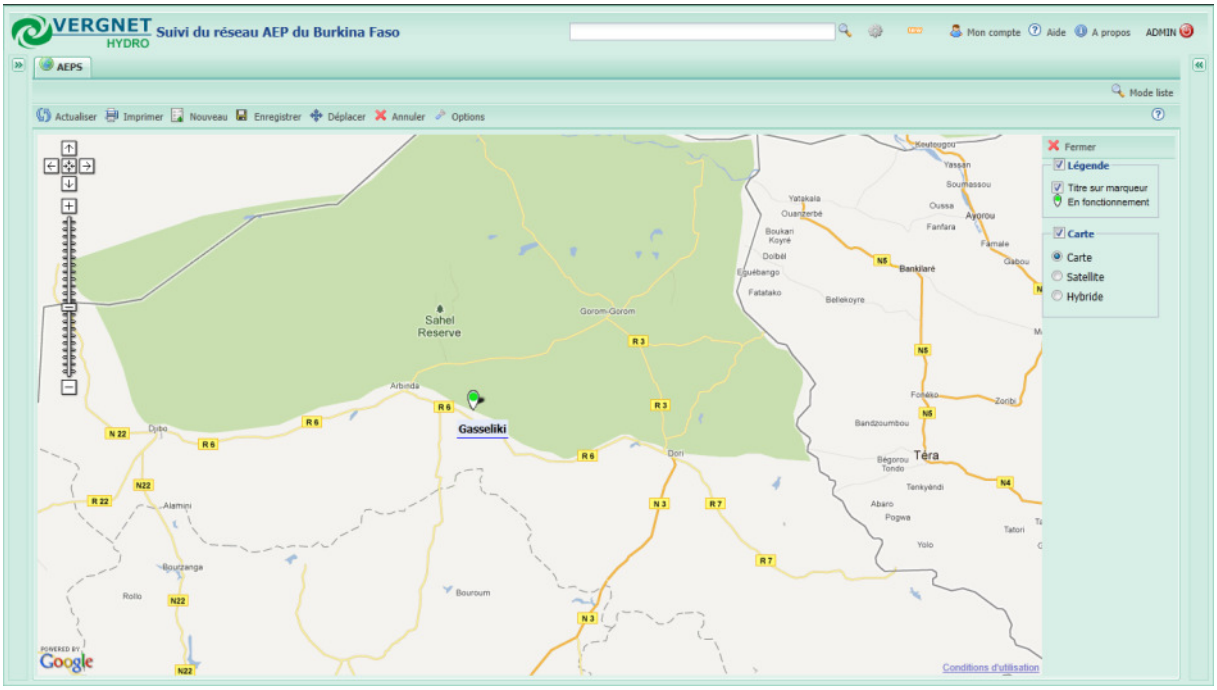

Mesures pour mettre en œuvre les solutions

Le logiciel est en cours de développement. Il devrait être opérationnel dans sa version test début 2012.

Les 7 réseaux AEP gérés par FASO HYDRO pourront servir de programme pilote. VERGNET HYDRO mettra à disposition un serveur où sera logée la plateforme internet.

Parallèlement, le système pourra être suivi par Eau-Vive dans le cadre du nouveau programme Facilité Eau. Enfin l'IRC envisage de doter FASO HYDRO de smartphone, l'idée étant de transmettre via le réseau téléphonique un certain nombre d'informations sur la plateforme web.

CONSTRUCTION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNAL DES SERVICES AEP : CAS DES COMMUNES AFFERMEES AVEC L'ONEA, PAR HILAIRE DONGOBADA, EAU VIVE

Auteurs :

Adrienne RAMDE, Chargée de projet Bureau Eau Vive Burkina Faso

aramde@eau-vive.org +226 76. 58.74.47

Hilaire Firmin DONGOBADA, Responsable des Projets/Programmes Bureau Eau Vive Burkina Faso

hfdongobada@eau-vive.org +226 70. 26. 28. 22

Introduction

Eau Vive a mené une expérience de construction de capacité de maîtrise d'ouvrage communale de service d'eau en milieu semi urbain dans le cadre du projet d'Amélioration du Service d'Eau Potable dans dix communes du Burkina-Faso (PASEP-BF). Les communes concernées sont Bagaré, Bittou, Boussé, Diapaga, Diébougou, Gayéri, Houndé, Lâ-Toden, Toma, Zorgho. Parmi ces communes, sept sont en relation d'affermage avec l'ONEA pour l'exploitation des installations et la fourniture du service d'eau potable aux populations.

La présente communication vise d'une part à partager cette expérience d'accompagnement des 10 communes à la construction de leur capacité de maîtrise d'ouvrage, mais surtout à présenter un mécanisme de financement de la maîtrise d'ouvrage à partir des revenus issus de la gestion du service.

Description de la problématique et des enjeux

Le code général des collectivités territoriales responsabilise les communes comme maître d'ouvrages des services d'eau potable et d'assainissement sur leurs territoires. Cette responsabilisation signifie que les communes doivent :

- Etablir la situation du service et planifier les actions pour l'améliorer
- Mettre en place une organisation institutionnelle leur permettant de prendre en charge efficacement la gestion du service
- Mobiliser des ressources humaines et financières pour la gestion du service
- Réaliser des ouvrages
- Identifier et mettre en place des mécanismes de gestion durable

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

- Assurer la régulation et le suivi de la gestion

Les communes burkinabè sont en début d'apprentissage dans le rôle de maître d'ouvrage des services d'eau. Cependant, les populations sont en attente de service de bonne qualité. La problématique à résoudre est alors de rendre les communes capables de jouer le rôle de maitre d'ouvrage. En effet, la jeunesse et la faiblesse de capacité des communes sont très souvent avancés comme obstacle au transfert effectif des compétences dévolues par la loi. Le défi consistait donc à montrer qu'il est possible que les communes jouent ce rôle dans un contexte de décentralisation. Mais surtout d'identifier et mettre en œuvre des sources de financement pour l'exercice effectif de cette maitrise d'ouvrage, sachant qu'en général les partenaires sont prêts à financer les frais de première installation mais le suivi et la régulation ne sont généralement pas financés.

Principales propositions (solutions)

Pour répondre à cette problématique, Eau Vive a construit une démarche en six étapes qui a permis aux sept communes en relation d'affermage avec l'ONEA de passer d'un rôle de spectateur à un rôle d'acteur.

La première étape a consisté à conscientiser les acteurs locaux sur leurs rôles dévolus par la loi. Elle s'est traduite par la mise en place au niveau de chaque commune d'un cadre de concertation (commission communale de l'eau) regroupant tous les acteurs pertinents au niveau local pouvant contribuer à la prise en charge de la compétence eau des communes.

La deuxième étape a consisté à amener les acteurs locaux à connaitre les installations existantes, à en comprendre le mécanisme de fonctionnement depuis la source d'eau jusqu'au robinet.

La troisième étape a consisté à amener les acteurs communaux à analyser le service dans son ensemble (infrastructures et gestion) pour en dégager les points forts, les faiblesses, les pistes d'actions à mettre en œuvre pour améliorer la situation.

La quatrième étape a été d'engager des travaux pour améliorer la desserte, sur la base des résultats de l'étape 3. Elle a permis à chaque commune de renforcer la production d'eau

La cinquième étape a consisté à identifier et analyser les options possibles de gestion pour l'exploitation des installations à la fin du contrat en cours avec l'ONEA. Cette étape a abouti à la relecture du premier contrat d'affermage et la prise en compte des préoccupations des communes à travers un nouveau contrat type d'affermage ONEA-Communes. Elle a été l'occasion pour les communes d'intégrer dans les charges d'exploitation du réseau d'eau potable les frais de maîtrise d'ouvrage, frais qui leur permettront de financer entre autres la mise en place d'un service technique communal, le fonctionnement du cadre de concertation, éventuellement le recours à un prestataire pour la vérification des comptes du fermier, …

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

La sixième étape est organisée autour du suivi de la mise en œuvre des contrats d'affermage, à travers la réception, l'analyse et la validation des rapports techniques et financiers d'exploitation transmis par le fermier.

Mesures pour mettre en œuvre les solutions

Toutes les expériences issues de ce processus de capacitation des communes ont été capitalisées à travers des modules de formation. Ces modules sont disponibles auprès du CEMEAU qui est chargé de les valoriser à travers une offre de formation pour les élus, les techniciens et les organismes d'appui.

Références bibliographiques

- La loi n° 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Contrat d'affermage type ONEA-Communes.
- Lettre du pseau n°66

LA MISE EN PLACE DE SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX D'AEPA : UNE SOLUTION POUR LA GESTION DURABLE DES SERVICES DECENTRALISES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT ? EXPERIENCES ET POINTS DE VUE. PAR HELENE FIGEA (PEA/GIZ) ET SOPHIE CHARPENTIER (PSEAU)

Auteurs : Hélène FIGEA Conseillère technique _ Appui à la maîtrise d'ouvrage Communale des services d'AEPA Programme Eau et Assainissement / GIZ helene.figea@giz.de +226.70.21.01.37

Sophie CHARPENTIER Chargée de Mission Programme Solidarité – Eau (pS-Eau) charpentier@pseau.org

Introduction

Les 7 et 8 juillet 2011, le pS-Eau, en collaboration avec la région Rhônes-Alpes, l'ONG Eau-Vive Burkina et le PEA/GIZ, a organisé un atelier d'échanges d'expériences sur la mise en place de services techniques municipaux d'eau et d'assainissement. A cette occasion, diverses communes du territoire burkinabé ont été invitées à partager leur expérience en la matière et à s'exprimer sur les enjeux et les contraintes de la mise en place de tels services techniques… - Le PEA/GIZ, le pS-Eau et Eau-Vive proposent de communiquer les résultats de cet échange fructueux, lors du Forum National de l'Eau et de l'Assainissement afin de contribuer à la réflexion en cours au niveau national sur l'exercice de la maîtrise d'ouvrage communale et sur la pérennisation des services décentralisés d'AEPA... Description de la problématique et des enjeux Le terme de « Maîtrise d'ouvrage communale des services d'eau et d'assainissement » est maintenant entré dans langage commun. Il désigne le processus à travers lequel la commune s'approprie le transfert des compétences et gère les problématiques d'eau et d'assainissement sur son territoire. Les différentes composantes de l'exercice de la MOC ou les différentes responsabilités dévolues aux communes peuvent être résumées sous 6 activités majeures : - La planification - La mobilisation des ressources (humaines, financières) - L'organisation institutionnelle interne à la mairie - La réalisation et le suivi-contrôle des travaux - La gestion des services d'AEPA (entretien, maintenance, provisions pour le renouvellement) - La régulation / le suivi-évaluation Cela représente un travail lourd et complexe, que les maires et les conseils municipaux ne peuvent exécuter seuls. Les communes se doivent donc de mettre en place un dispositif interne pour assumer toutes ces fonctions et rendre un service de qualité aux usagers. Mais comment mobiliser les compétences techniques nécessaires au fonctionnement de ce dispositif ? Chacune avance en fonction de ses contraintes, moyens et opportunités. On peut donc rencontrer aujourd'hui plusieurs expériences ou schémas, dans lesquels les communes évoluent :

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

- Dans certains cas, c'est le référent d'un projet présent dans la commune qui va apporter un regard technique, ponctuel et en fonction des besoins actuels ;

- Dans d'autres communes, des cadres de concertation ou des commissions communales de l'eau - réunissant les compétences techniques, les ONG, les élus, les services de l'Etat - dont le mandat est d'apporter un appui-conseil, vont être mis en place ;

- D'autres communes auront les capacités financières de recruter des agents communaux propres. Les textes qui sont en voie d'adoption sur les communautés de communes ouvrent une autre porte pour les communes à faible budget : la possibilité de s'associer pour partager les coûts d'un agent communal qui couvrira l'ensemble des territoires.

Principales propositions (solutions)

Beaucoup d'acteurs et de communes s'interrogent alors sur la question de la mise en place d'un service technique municipal d'eau et d'assainissement qui serait chargé exclusivement de suivre les dossiers afférents à cette compétence transférée.. Mettre en place un STMEA, est-ce une réelle nécessité ou un luxe ? Quelles sont ses missions et ses tâches quotidiennes ? L'agent communal à recruter doit-il avoir un profil plutôt de technicien, plutôt de planificateur ou plutôt d'animateur ? Quelles difficultés les communes qui ont tenté l'expérience ont-elles rencontré ? Quelles sont les charges à couvrir pour son fonctionnement ? Quel dispositif envisager à l'échelle intercommunale ? L'idée principale de cette communication n'est pas de démontrer que le STMEA est la meilleure solution pour répondre à la problématique posée mais bien d'alimenter les réflexions sur l'assistance à la maîtrise d'ouvrage communale et sur le renforcement des capacités des communes dans le cadre du transfert de compétences et de l'exercice de la MOC.

Mesures pour mettre en oeuvre les solutions

Le pS-Eau sortira prochainement une publication sur le sujet qui permettra aux participants d'aller plus loin sur le sujet :

- appuyer les communes qui le désirent à mettre en place un service technique municipal ...

- guider les acteurs actifs dans l'assistance à la MOC …

- alimenter les débats qui se conduisent au niveau central sur la gestion décentralisée des services d'AEPA …

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'EAU A TRAVERS LA CONTRIBUTION FINANCIERE EN MATIERE D'EAU (CFE) PAR SANKARA / BASSONON B. SANDRINE, DLSO

Directrice de la Législation et du Suivi des Organismes de gestion des ressources en/DGRE/MAH

INTRODUCTION

Le développement du secteur de l'eau s'inscrit dans le cadre d'engagements internationaux en faveur de la réduction de la pauvreté et du développement humain durable.

Le consensus des pays autour de la GIRE s'articule autour des principes de la Conférence de Dublin (1992) qui s'illustrent comme étant des réorientations majeures dans la politique et les pratiques de gestion des ressources en eau.

Selon le Principe 4 de Dublin : « L'eau est utilisée à de multiples fins et a une valeur économique et l'on doit donc la reconnaître comme un bien économique ».

La mise en œuvre d'un mécanisme de paiement d'une taxe de l'eau au Burkina Faso découle de l'engagement international de notre pays pour la gestion et la protection des ressources en eau partagées.

Contexte de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau au Burkina

USAGES DE L'EAU

Pays sahélien enclavé/vulnérabilité aux fluctuations climatiques

Approvisionnement en Eau Potable des populations

Activités agricoles (irrigation, …)

Activités pastorales

Pêche

Mines et Industries

BTP

Ecosystèmes

Etc.

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Les activités de production, des fois non adaptées, causent des dommages profonds, qui remettent en cause l'utilisation durable et équitable de la ressource en eau partagée.

CONTRAINTES

Démographie

Accroissement de la population

Augmentation des besoins d'utilisation de l'eau

Quantité de l'eau

Ensablement des cours d'eau et retenues d'eau

Problèmes de disponibilité de la ressource

Qualité de l'eau

Difficultés de gestion des déchets

Dégradation continue des ressources aquatiques

Aléas climatiques

Insuffisance de connaissance sur les eaux souterraines

Insuffisance d'application des textes

Problèmes de financement des actions de restauration/préservation

CONSEQUENCES

Pressions diverses sur les ressources, accroissement de la demande (qualité et quantité)

Amenuisement des ressources en eau (plans d'eau, cours d'eau)

Problème de satisfaction des besoins d'eau pour les activités socio-économiques, baisse des revenus

Conflits d'usage

Pollution des RE : maladies liées à l'eau ; il faut plus d'investissement pour l'AEP ; constat de disparition de certains écosystèmes

Méconnaissance des ressources en eau, impossibilité d'anticipation

Textes portant sur la Contribution Financière en matière d'Eau (CFE)

FONDEMENTS DE LA CFE ET ACTIONS MAJEURES

Politique nationale de l'eau, juillet 1998

Principe de gestion par bassin

Principe de protection des usagers et de la nature

Principes préleveur-payeur et pollueur-payeur

Loi sur l'eau, février 2001

Chapitre 5 sur le financement du secteur de l'eau : système d'auto financement du secteur de l'eau sur la base des principes préleveur-payeur et pollueur-payeur

Loi sur la CFE, décembre 2009

Décret sur la CFE, juillet 2011

Les actions de mise en œuvre de la CFE se font dans le cadre du PAGIRE (mars 2003) à travers

Les études et l'élaboration des textes y relatifs, dès 2004

La mise en place des Agences de l'Eau à partir de 2007

L'opérationnalisation de la Police de l'Eau à partir de 2008

Approche d'institution de la CFE

Intégration de la Contribution Financière en matière d'Eau dans les politiques de gestion économique et financière des usagers.

Si le niveau de contribution doit reposer sur des critères scientifiques, économiques et techniques selon une approche participative et pragmatique, il n'en demeure pas moins que la démarche doit viser un transfert progressif des coûts aux usagers.

Il s'agit de faire contribuer progressivement les usagers avec le moins d'incidence possible sur la rentabilité des activités concernées.

ETAPES DE MISE EN ŒUVRE DE LA CFE

2004-2005 : études pour l'élaboration des textes réglementaires définissant les taux et les modalités de recouvrement de la CFE

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

2006 : mise en place d'une commission interministérielle pour la rédaction de textes sur la taxation des usages et pollutions de l'eau brute

2009 : adoption de la Loi N°058-2009/AN du 15 décembre 2009 portant institution d'une taxe parafiscale au profit des Agences de l'Eau

2011 : adoption du décret N°2011-445/PRES/PM/MEF/MAH du 18 juillet 2011 portant détermination des taux et des modalités de recouvrement de la taxe de prélèvement d'eau brute.

La Loi N°058-2009/AN du 15 décembre 2009 portant institution d'une taxe parafiscale au profit des Agences de l'Eau

La Loi sur la CFE comporte 17 Articles, 4 Chapitres :

Contenu et champ d'application

Base de taxation

Détermination des taux de recouvrement

Obligations et sanctions

Contenu :

Taxe de prélèvement de l'eau brute

Taxe de modification du régime de l'eau

Taxe de pollution de l'eau

Activités concernées :

Les activités agricoles, pastorales et piscicoles

La production d'eau potable

Les activités minières et industrielles

Les travaux de génie civil

Les prélèvements d'eau à des fins d'utilisation domestiques sont exonérées.

Le Décret N°2011-445/PRES/PM/MEF/MAH du 18 juillet 2011 portant détermination des taux et des modalités de recouvrement de la taxe de prélèvement d'eau brute

Le Décret comporte 9 articles

Les taux de la taxe de prélèvement de l'eau brute :

- à des fins de production d'Eau Potable : 1F le m3 d'eau prélevée
- pour les Industries Minières et autres Industries : 200F le m3 d'eau prélevée

Pour les travaux de Génie Civil :

10F le m3 de remblai exécuté

20F le m3 de béton mis en œuvre

La taxation de prélèvement de l'eau brute est principalement déterminée en fonction de l'activité et du volume d'eau prélevée

Les taux des différentes taxes composant la CFE sont déterminés par Décrets pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre en charge des Finances

Le CFE est perçue sur l'espace de gestion par les services désignés par Arrêté du Ministre en charge des Finances et reversé à l'Agence de l'Eau

Les personnes assujetties à la CFE sont tenues de déclarer aux services chargées du recouvrement, les éléments nécessaires à la liquidation des taxes

ACTIONS EN COURS

- Élaboration des documents de procédure et de planification de la mise en œuvre
- mise en place d'un comité interministériel par arrêté conjoint pour la conduite et la validation des réflexions sur les taxes de pollution et de modification du régime de l'eau
- Actions d'information et de sensibilisation par espace de gestion, des catégories d'assujetties à la taxe de prélèvement (ateliers d'information, échanges sur le terrain et visites des installation, etc.)
- Mise en place des Instances des Agences avec la participation des différents acteurs de l'eau au niveau des espace de gestion des RE
- Adhésion progressive des catégories d'assujetties à la taxe de prélèvement d'eau brute

DIFFICULTES ET PERSPECTIVES

Difficultés majeures

Contexte de notre pays en rapport avec la prise en compte de la valeur économique de l'eau.

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Disponibilité des acteurs

Lenteur dans l'élaboration et l'adoption des textes

Maintien permanent des actions d'information

Perspectives

Mise en place du dispositif de recouvrement

Élaboration des textes complémentaires

Opérationnalisation de la Police de l'Eau

Opérationnalisation des Agences des l'Eau

Le processus de mise en œuvre de la GIRE est complexe et demande beaucoup de temps, mais reste le seul biais pour une gestion durable de nos ressources limités et vulnérables.

La Contribution Financière en matière d'Eau permettra d'allouer des ressources financières aux agences de l'Eau, tout en favorisant une gestion rationnelle et économe de l'eau par les différents usagers.

« L'utilisation de l'eau exige de chacun qu'il participe à l'effort de la nation pour en assurer la gestion »

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

LE ROLE ET LA CONTRIBUTION DE LA COOPERATION DECENTRALISEE POUR L'ACCES A L'EAU POTABLE ET A L'ASSAINISSEMENT PAR SOPHIE CHARPENTIER, PSEAU

Auteurs : Sophie Charpentier Chargée de Mission au Programme Solidarité Eau

Tel : 00 33 1 53 34 91 30 charpentier@pseau.org

Introduction

Mode de relation historique entre la France et le Burkina, la coopération décentralisée joue depuis longtemps un rôle phare dans ce pays où les partenariats entre collectivités territoriales françaises et burkinabè sont les plus nombreux d'Afrique de l'ouest. Depuis plusieurs années, le pS-Eau attache une importance particulière à ces actions menées au Burkina faso dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement. A travers sa mission d'animation de réseau, le pS-Eau favorise le partage d'expériences et de pratiques entre les acteurs pour faciliter les initiatives locales de coopération, valoriser les expériences existantes et les approches innovantes tout en encourageant fortement la concertation entre acteurs français et institutionnels burkinabè et l'articulation de ces actions avec le du PN-AEPA (réalisation et diffusion d'une publication en 2010 sur cette thématique).

Description de la problématique et des enjeux

Au Burkina Faso, avec la mise en oeuvre de la décentralisation qui se traduit par le transfert des compétences de l'Etat aux communes, les élus sont désormais responsables de la gestion du service de l'eau sur leur territoire. En France, l'adoption de la loi Oudin-Santini vient accroitre les opportunités de financement dans ces secteurs. Les acteurs français de coopération décentralisée bénéficient donc d'un cadre favorable pour mener des actions de solidarité internationale en faveur de l'accès à l'eau et l'assainissement. D'autre part, élus et techniciens français, sur la base de leurs expériences et expertises dans ce secteur, ont un rôle important à jouer dans la structuration et l'organisation de services techniques municipaux au Burkina, notamment à travers le transfert de compétences auprès de leurs homologues burkinabè. Un certain nombre de projets actuellement en cours de réalisation présentent une approche innovante de la coopération décentralisée et témoignent des actions concrètes qui peuvent être menées pour atteindre l'objectif qui vise la pérennité des ouvrages et du service mis en place.

Principales propositions (solutions)

Compte tenu de la multitude des actions existantes, il parait intéressant, dans un premier temps, de dresser un panorama de ces actions et des montants mobilisés (qui, cumulés, peuvent

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

atteindre ceux mobilisés par la coopération bilatérale) et de présenter les évolutions constatées ces dernières années dans la mise en oeuvre de projets et les approches innovantes de certains d'entre eux, pour une meilleure capitalisation et diffusion des expériences. L'objectif de cette intervention serait également de renforcer la connaissance des élus burkinabè sur les dispositifs qui existent au niveau des collectivités françaises afin qu'ils puissent encourager leurs partenaires français à s'engager dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement.

Mesures pour mettre en oeuvre les solutions

Au-delà de la mise à disposition d'informations sur cette thématique, le pS-Eau pourra s'entourer lors de la communication de représentants de collectivités françaises présents au Forum ou d'élus burkinabè qui pourront témoigner de la mise en oeuvre de projets innovants pour illustrer le rôle majeur que peut jouer la coopération décentralisée dans le renforcement des capacités des acteurs et l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Références bibliographiques

La coopération décentralisée au Burkina Faso : des partenariats renforcés pour l'eau et l'assainissement – pS-Eau, 2010

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

SOLIDARITE INTERNATIONALE ET GESTION DURABLE DES SERVICES D'EAU POTABLE : EXPERIENCES DE COOPERATION ENTRE COLLECTIVITES BURKINABE ET FRANÇAISES AUTOUR DES SERVICES D'EAU, PAR HILAIRE DONGOBADA, EAU VIVE

Auteurs :

Adrienne RAMDE Chargée de projet Bureau Eau Vive Burkina Faso

aramde@eau-vive.org +226 76. 58.74.47

Hilaire Firmin DONGOBADA Responsable des Projets/Programmes Bureau Eau Vive Burkina Faso

hfdongobada@eau-vive.org +226 70. 26. 28. 22

Introduction

Dans le cadre de l'amélioration durable des services d'eau potable, des communes burkinabè en partenariat avec des collectivités françaises développent des initiatives avec l'accompagnement de l'ONG Eau Vive. Au nombre de trois, ces initiatives sont intitulées :

- Projet d'Amélioration du Service d'Eau Potable dans dix communes du Burkina-Faso (PASEP-BF) : Bagaré, Bittou, Boussé, Diapaga, Diébougou, Gayéri, Houndé, Lâ-Toden, Toma, Zorgho
- Projet de coopération décentralisée pour la bonne gouvernance de l'eau entre les communes françaises de Bousbescques, Couëron, Verrières le Buisson et la commune de Zorgho au Burkina Faso (Zorgh'eau)
- Projet d'amélioration durable des services d'eau potable et d'assainissement dans la commune de Saponé (SapEauné)

Eau Vive se propose de partager les expériences d'accompagnement de ces trois initiatives lors du Forum National de l'Eau et de l'Assainissement afin de contribuer à la réflexion au niveau national autour des questions de mobilisation de financements en faveur de l'AEPA.

Description de la problématique et des enjeux

Le 21ème siècle est marqué par un double défi sur la ressource en eau et sur l'accès à l'eau et à l'assainissement.

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Le Burkina Faso est un pays où l'insuffisance d'accès à l'eau potable et à des systèmes d'assainissement adéquats retarde la réduction de la pauvreté et le développement économique. Selon les données de la Direction Générale des Ressources en Eau en décembre 2010, le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain est de 75% et de 56, 63% en milieu rural. Celui de l'assainissement familial est de 21,49% en milieu urbain et de 10% en milieu rural.

A la faveur de la communalisation intégrale, le Code Général des Collectivités Territoriales et loi modificative positionne les élus locaux comme les nouveaux responsables des services de l'eau et de l'assainissement. Cependant, ces nouveaux maîtres d'ouvrage disposent de ressources financières insuffisantes pour créer ou développer les services. Ils ont également des compétences limitées pour la bonne exploitation des équipements.

En France, la loi Oudin Santini n° 2005-95 du 9 février 2005 autorise les collectivités territoriales françaises, les établissements publics intercommunaux, les syndicats des eaux et ou d'assainissement, les agences de l'eau, à mobiliser de nouvelles sources de financement (1% du budget de l'eau et de l'assainissement) pour des actions de solidarité internationales dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Ce cadre reste souple. Il reste aux collectivités locales à s'y engager.

Or, il existe plusieurs relations de coopération décentralisée ou de jumelage entre des collectivités françaises et des collectivités burkinabè. Ce dispositif est donc une opportunité pour les collectivités burkinabè de mobiliser les ressources financières dont elles ont tant besoin non seulement pour réaliser des ouvrages sur leurs territoires afin d'améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement mais aussi de bénéficier des expériences françaises en matière de gestion des services d'eau potable et d'assainissement. Les trois initiatives citées en introduction sont des exemples concrets d'utilisation de ce dispositif.

Principales propositions (solutions)

La présente communication vise à partager les possibilités qu'offre le dispositif de la loi Oudin-Santini pour booster l'action des communes dans la maitrise d'ouvrage des services d'eau potable et d'assainissement. Aussi, il apparait nécessaire de :

- Sensibiliser les collectivités françaises et burkinabè sur l'existence de ce dispositif et les conditions pour en tirer profit
- Appuyer les collectivités locales à formuler des projets qui sont adaptés au contexte, besoins et capacités des communes burkinabè et validés par les partenaires français et burkinabè avec pour objectifs d'améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations des communes concernées.
- Renforcer le rôle décisionnaire des acteurs burkinabè sans imposer de modèle

Mesures pour mettre en œuvre les solutions

L'équipe de Eau Vive est disposée, aussi bien en France qu'au Burkina Faso, à apporter des appuis conseils et de l'expertise aux collectivités françaises et burkinabè pour élaborer et mettre en œuvre des projets pour mobiliser des ressources dans le cadre de ce dispositif de la loi Oudin-Santini.

Références bibliographiques

- La loi n° 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Loi Oudin Santini n° 2005-95 du 9 février 2005

- La loi n° 065-2009 du 21 décembre 2009 portant modification de la loi n°055-2004 du 21 décembre 2004 ;

LE COUT DES LATRINES AU BURKINA FASO : UNE APPLICATION DE L'APPROCHE DES COUTS A LONG TERME, PAR RICHARD BASSONO, IRC/EAU VIVE

Auteurs :

Dr Christelle Pezon, Coordinator Francophone West Africa Programme, Projet WASHCost/International Water and Sanitation Centre (IRC)/Eau Vive, pezon@Irc.nl, +33(0)686310770

Amelie DUBE, Programme Officer, Projet WASHCost/International Water and Sanitation Centre (IRC)/Eau Vive, dube@Irc.nl, +31(0)703044066

BASSONO Richard, Assistant de recherche, Projet WASHCost/IRC/Eau Vive, bassonorichard@yahoo.fr , 70612574/76722574

Introduction

Le projet WASHCost est un projet de recherche-action d'une durée de cinq ans qui a pour objectif principal de quantifier les coûts à long terme des services d'approvisionnement en eau potable, d'hygiène et d'assainissement (AEPHA) en milieux rural et urbain au Burkina-Faso, au Ghana, en Inde (Andhra Pradesh) et au Mozambique. À travers la collecte de données sur les coûts réels et désagrégés des services d'AEPHA, les objectifs de WASHCost sont d'abord d'améliorer les connaissances sur les coûts unitaires à long terme de ces services, et ensuite de favoriser la prise en compte de ces coûts dans les processus de planification des services d'AEPHA, à tous les niveaux. La démarche du projet WASHCost doit également permettre de mieux comprendre les facteurs inhérents à un service efficace et équitable.

Le Burkina Faso est un des pays les plus pauvres du monde. Classé 177e sur 182 en terme d'IDH par le PNUD en 2009, et affichant un PIB par usager de 219 843 F CFA/personne en 2010, ce pays sahélien a consenti beaucoup d'efforts ces dix dernières années pour améliorer l'accès de sa population à des services d'assainissement de base. Cela s'est traduit d'une part par la création d'une Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excréta (DGAEUE) en 2008. D'autre part, par l'attribution, en 2010, de plus de 166 milliards de F CFA au Plan national d'approvisionnement en eau potable et en assainissement (PN-AEPA).

Cependant, le Burkina Faso est loin d'atteindre son objectif d'un taux de couverture national pour l'assainissement amélioré de 55 % d'ici 2015. Les évaluations du Joint Monitoring Programme (JMP) indiquent qu'en 2008, plus de 75 % de la population rurale pratiquait la défécation à l'air

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

libre. Plus récemment encore, une enquête nationale conduite par la DGAEUE, a montré que le taux de couverture en assainissement amélioré est inférieur à 10 % en milieu urbain et à 1 % en milieu rural. Ces données révèlent l'ampleur des efforts requis pour atteindre l'objectif visé pour 2015.

Description de la problématique et des enjeux

L'assainissement n'est pas seulement une question de construction de latrines : l'assainissement doit être envisagé dans la perspective d'un service. Un service d'assainissement satisfait à des critères d'accessibilité, d'usage, de fiabilité et d'impact environnemental contrôlé d'un ouvrage donné. Un tel service, durable de surcroit, a un certain coût. Afin d'assurer le financement, la planification et la mise en œuvre des interventions nécessaires à la réalisation de l'objectif national et à la fourniture d'un service d'assainissement durable, il faut connaitre l'ensemble des coûts inhérents au service. Quantifier le coût d'un service d'assainissement n'est pas aisé. Actuellement, il se limite aux coûts de construction des équipements et ne tient pas compte des coûts à long terme, tels que les coûts d'entretien, de maintenance, de renouvellement, d'extension, d'appui et de recouvrement.

C'est dans ce contexte que le projet WASHCost s'est appliqué à collecter les données sur les coûts à long terme pour un échantillon de six villages et trois secteurs urbains du pays. Cette publication présente les premiers résultats du traitement et de l'analyse de ces données. Elle est divisée en trois grandes parties. Une première partie présente les sites et les ouvrages étudiés, ainsi que la méthodologie retenue. Une deuxième partie détaille les coûts par type d'ouvrage en fonction des milieux urbain et rural. Une dernière partie examine les disparités constatées et explore quelques pistes de réflexion. En conclusion, la question du service d'assainissement durable ainsi que le poids financier de l'assainissement dans le budget des ménages seront abordés.

Cette étude se propose d'apporter une contribution au secteur en portant un éclairage nouveau sur les coûts à long terme de l'assainissement. Son objectif est de sensibiliser les acteurs du secteur aux ressources financières à mobiliser pour non seulement fournir un service d'assainissement mais également de le maintenir en état et de l'améliorer afin d'en assurer la durabilité.

Principales propositions (solutions)

La prise en compte des coûts unitaires dans la planification des investissements en termes d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement. Cela interpelle les décideurs politiques, les autorités communales, les ONGs travaillant dans le domaine, les partenaires financiers, etc.

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Mesures pour mettre en œuvre les solutions

- Communication des résultats de recherche aux acteurs de domaine
- Formation des certaines acteurs
- Intégration des modules de formation dans les écoles de formation

Références bibliographiques

FMI, World Economic Outlook Database. Disponible sur http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2011/01/weodata/index.aspx

PN-AEPA, Rapport annuel. Financement mobilisé en date du 31 décembre 2010.

WHO/UNICEF, Joint Monitoring Programme for Water Supply and Sanitation, Estimates of the use of improved sanitation facilities, Burkina Faso, Mis à jour mars 2010. Disponible sur : http://www.wssinfo.org/fileadmin/user_upload/resources/BFA_san.pdf

DGAEUE, Enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial de 2010. Disponible sur : http://www.eauburkina.org/index.php?option=com_content&view=article&id=244:enquete-nationale-sur-lacces-des-menages-aux-ouvrages-dassainissement-familial-2010&catid=58:presentation-dgaeue

WASHCost, 2011, Document de travail N°3, L'évaluation des niveaux de service d'assainissement. Disponible sur : http://www.washcost.info/page/1207

Auteurs (noms; veuillez indiquer le poste, l'institution, l'adresse email, le numéro de téléphone de l'auteur principal)

Léa KABORE, ancienne étudiante de l'université Senghor d'Alexandrie

09 BP 54 Ouagadougou 09 – Tel. (226) 78 82 71 18 / (226) 70 65 20 61, guieswendé@yahoo:fr

Nom du deuxième auteur: Béatrice TOURLONNIAS

+ 226 72 48 39 77 beatrice.tourlonnias@reseauprojection.org

www.reseauprojection.org

Introduction

Le financement de la réduction de la pollution de l'eau est inaccessible aux pays comme le Burkina Faso. Pourtant, selon la commission mondiale sur l'environnement et le développement (1987) les pollutions sont complexes, diffuses et reliées ; les effets de la pollution plus répandus, plus cumulatifs et plus chroniques. Ainsi, il faudrait renforcer les mesures visant à réduire et à préserver la pollution industrielle. « Autrement, les dommages causés à la santé par la pollution pourraient devenir intolérables dans certaines villes et les menaces aux biens et aux écosystèmes continueraient de s'amplifier ». De ce fait, les gouvernements ont initialement adopté des politiques axées principalement sur des mesures réglementaires puis se sont tournés vers les instruments économiques qui sont entre autre la taxation, les redevances, des subventions antipollution etc.

Au vu de ses instruments économiques, quel mécanisme de financement de l'assainissement des eaux usées au Burkina Faso

Description de la problématique et des enjeux

Au Burkina Faso, le volume d'eau mobilisable par an et par habitant est de 850 m3 (Bilan des ressources en eau, 2001). Cette quantité, inférieure au seuil (1000 m3) défini par les Nations Unies (Secrétariat International de l'Eau, 2005), indique une pénurie qui se trouve être accentuée par la pollution industrielle de l'eau. Selon les statistiques du Ministère de l'environnement du Burkina Faso, 87% des eaux usées sont d'origine industrielle avec une capacité de charge de 90% et par

conséquent des impacts évidents sur les milieux naturels (écosystèmes) et humains (santé des populations).

Les eaux de surface sont de plus en plus polluées d'où des coûts élevés de traitement et d'épuration de l'eau; une station d'épuration par lagunage a été construite mais le financement de son fonctionnement est difficile et en plus le Burkina a contracté un crédit pour investir dans l'installation d'un système d'épuration des eaux usées ; ce crédit doit être remboursé et la station doit fonctionner pour atteindre l'objectif de réduction de la pollution des rejets industriels. Alors il est important d'identifier des stratégies de mobilisation des ressources financières pour permettre le fonctionnement de la station

Principales propositions (solutions)

Un mécanisme de financement de l'épuration des eaux usées et un modèle de réduction de la pollution industrielle de l'eau :une assiette de taxation de 24 polluants

- Un taux de redevance pour 7 polluants : Un tel taux pourrait être intéressant dans la mesure où il permet l'autofinancement de la station d'épuration de Ouagadougou et la réduction de la pollution de l'eau ;
- Équiper le laboratoire national pour faciliter la mesure et l'analyse des paramètres devant être taxés
- Proposition d'alléger la démarche du Fonds de dépollution industrielle (FODEPI);

Mettre en œuvre un programme ErE permettrait une meilleure implication des industriels aux processus de dépollution;

- l'État pourrait concilier son objectif de protection de l'environnement aux objectifs de rentabilité économique des industries.

Mesures pour mettre en œuvre les solutions

Création d'un programme de réduction de la pollution industrielle de l'eau

Création d'un programme de mobilisation des ressources pour l'assainissement des eaux usées industrielles

Mise en place d'un comité efficace pour ce programme

Références bibliographiques

BANQUE DE DONNEES JURIDIQUES DU BURKINA. Constitution du Burkina Faso adoptée par le referendum du 2 juin 1991, octobre 2006, http://www.legiburkina.bf.

BANQUE DU CANADA, « taux et statistiques », février 2006, http://www.bankofcanada.ca/fr/taux/echange_avg_pdf-f.html.

BARDE, J.P. Economie et politique de l'environnement. 2eme édition refondue, Paris, PUF, 1992, 383 p.

CHAMBRE DE COMMERCE D'INDUSTRIE ET D'ARTISANAT DU BURKINA FASO, -« Répertoire des industries du Burkina Faso », 2005, 104 p.

COMMISSION MONDIALE SUR L ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT, Notre avenir à tous, Les Editions du Fleuve, 1987, 432p.

LE FASO « Intoxication à l'arsenic dans la région du Nord : Deux morts et onze forages sous embargo », 27 décembre 2006, http://www.lefaso.net/article.php3?id_article=18173.

LE MAGAZINE DE L'EAU, « Burkina Faso: Application du principe du pollueur payeur », 2000, http://www.h2o.net/magazine/instants/francais/2000/2000_12.htm.

LE SECRETARIAT INTERNATIONAL DE L'EAU, « livre bleu Burkina Faso », octobre 2006, http://www.i-s-w.org/fr/PDF/Livre_bleu/BURKINA_francais.pdf

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, « Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) », Ouagadougou, MET, 1992.

MOUVEMENT AU COURANT, « commentaires adressés au Ministère de l'Environnement, Direction régionale, Montréal dans le cadre de projets d'attestation d'assainissement », Montréal, mars 1999, 5p.

OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (ONEA) DU BURKINA, « manuel de procédure administratives, financières, comptables et techniques du Fonds de Dépollution Industriel », Ouagadougou, ONEA, 2003, 82p.

WEITZMAN, ML. « Prices vs Quantities », Review of Economics Studies, Vol 41, Octobre 1974.

Introduction

Dans le cadre de l'exécution des ces missions, le DGPER mène un certains nombre d'activités en relation avec les questions d'eau. En effet, dans le suivi de la campagne agricole, la DGPER met en œuvre chaque année l'enquête permanente agricole qui est consacrée à la collecte d'informations statistiques sur les questions agricoles et alimentaires. Cette enquête permet de collecter un certain nombre d'informations en relation avec l'eau, notamment dans les modules pêche et maraîchage.

De même, le Recensement Général de l'Agriculture (RGA 2006 - 2010) a permis à la DGPER de collecter une quantité importante d'information touchant le domaine de l'eau.

Les informations présentées dans le présent document proviennent des données recueillies grâce au RGA.

Les différents usages de l'eau

Au Burkina Faso, 92,4% des retenues d'eau sont destinés à l'élevage, 75,5% au maraîchage 36,9% aux activités agricoles, 12,7% constituent des sources d'eau potable et 6,0% sont destinés à la pisciculture.

Répartition des sites selon l'usage de l'eau

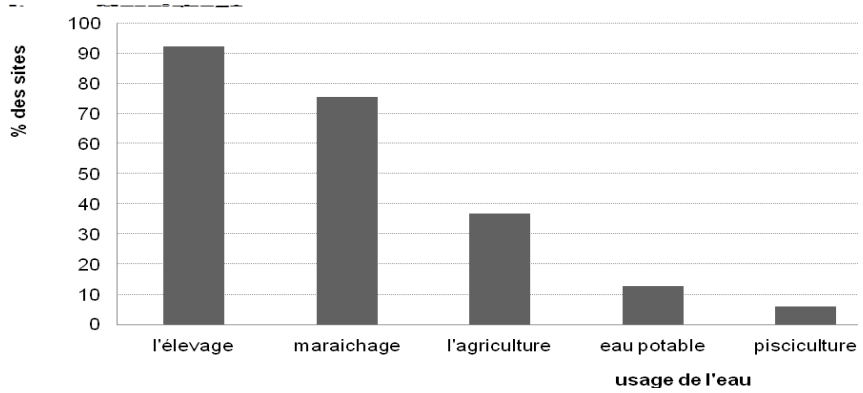

Source : RGA, Phase II

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Maraîchage

Au niveau national, seulement 15,6% des maraîchers utilisent une motopompe. Par ailleurs une comparaison entre région fait remarquer que les forts taux d'utilisation de motopompe sont enregistrés dans les régions du Centre Nord (63,1%) et du Centre (31,8%). La région du Centre Est enregistre le plus faible taux d'utilisation de la motopompe (1,0%).

Taux d'utilisation de la motopompe par région

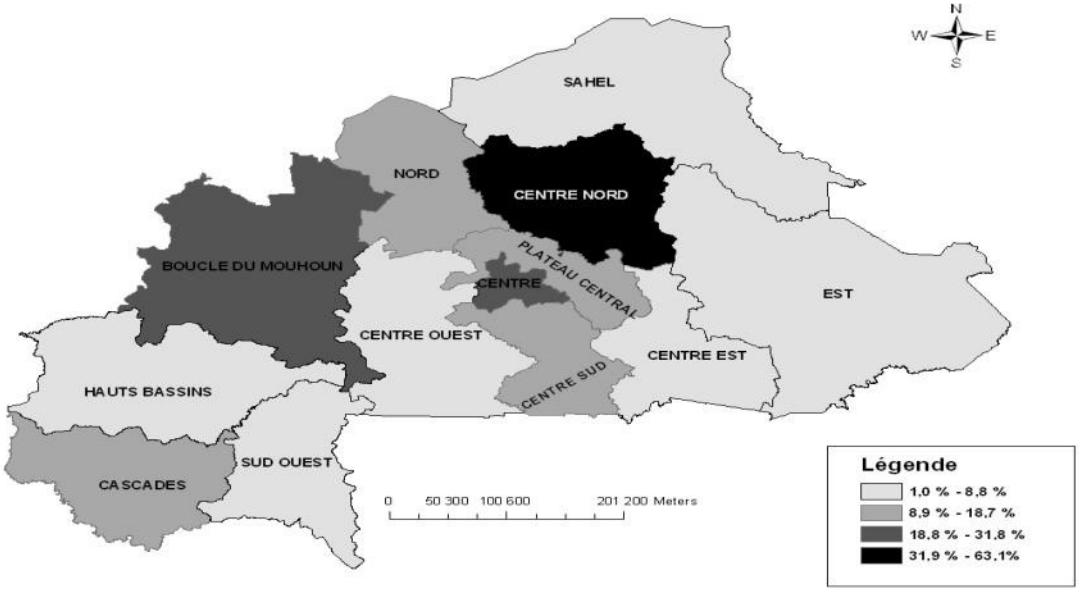

Au niveau national plus de 75% des maraîchers puisent l'eau manuellement. Le mode d'exhaure d'eau par refoulement concerne 15% des maraîchers, et celui par la pompe à pédales 6%. Le mode gravitaire n'est pratiqué que par 3% des exploitants maraîchers. Le mode manuel d'exhaure d'eau est le mode dominant dans l'ensemble des régions sauf au Centre Nord où le mode par refoulement est le mode dominant, il est pratiqué par près de 63% des exploitants maraîchers de la région.

Effectif des maraîchers selon le mode d'exhaure de l'eau

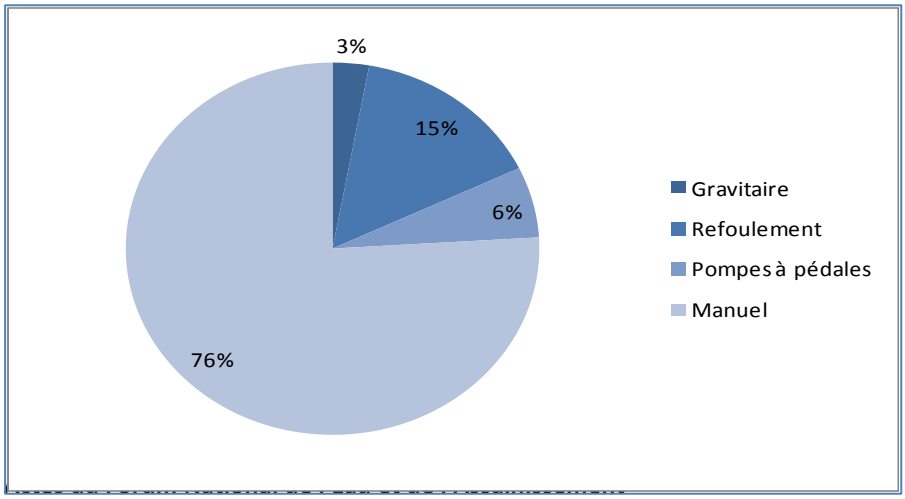

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Répartition des sites de cultures maraîchères

Au Burkina, le maraîchage est pratiqué dans toutes les régions. On compte environ 4 844 sites maraîchers. Comme le montre le graphique 1, les régions du Nord, des Hauts bassins et du Centre sud disposent chacune de plus de 10 % des sites maraîchers. Les régions du Centre et du Sahel se retrouvent chacune avec moins de 5% des sites.

Répartition des sites de cultures maraîchères par région

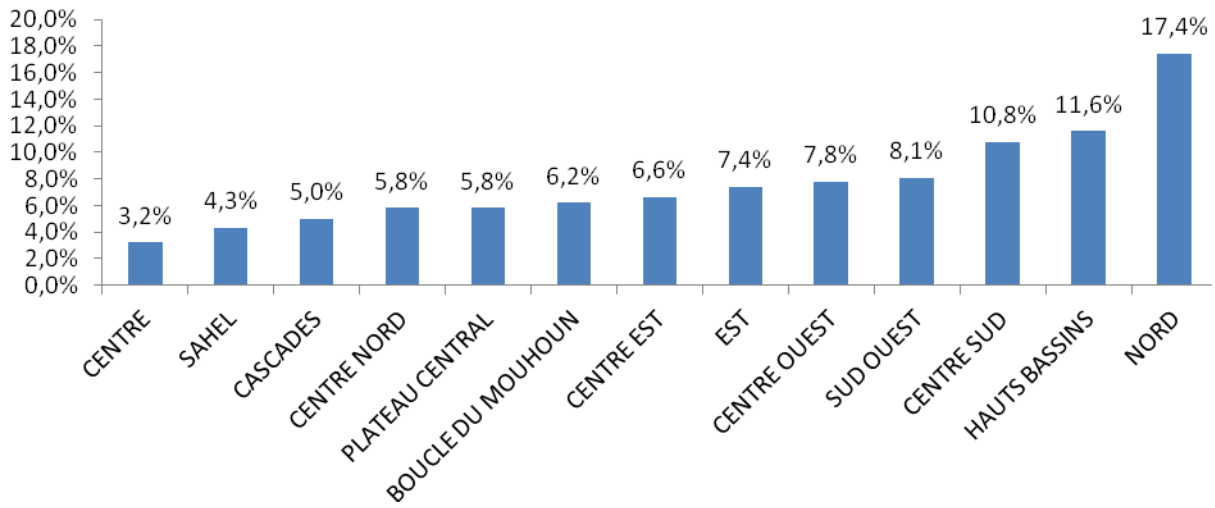

Effectif des sites maraîchers selon la période d'exploitation

Au niveau national, l'exploitation de la majorité des sites maraîchers est saisonnière, soit 79,5% des sites. La même tendance s'observe dans les régions. En effet, sur les treize (13) régions du pays, douze (12) ont chacune plus de 50% de leurs sites exploités de façon saisonnières. Toute fois dans la région du Centre Sud les sites à exploitation permanente représentent plus de 60 %.

Répartition des sites maraîchers selon la permanence de l'exploitation.

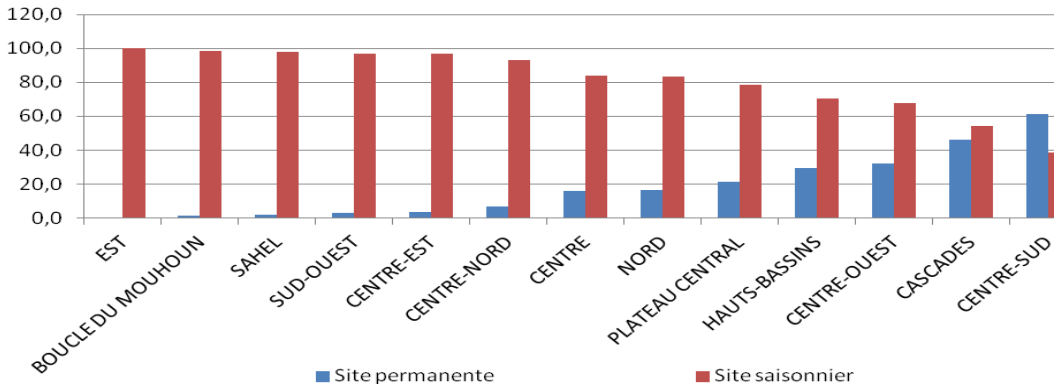

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Difficultés liées à l'utilisation de l'eau

Difficultés liées à l'irrigation

Les difficultés liées à l'irrigation se résument à la non permanence des sources d'eau, au manque de canalisation, et au manque de motopompe. Plus de 82% des exploitants rencontre au moins une des difficultés sus cité. Le manque de motopompe est la principale difficulté rencontré par les exploitants. En effet, le manque de motopompe à été évoqué par 52% des exploitants. Les autres difficultés sont évoquées chacune par moins de 50% des exploitants.

Graphique 1 : Répartition des maraîchers selon les principales difficultés liées à l'accès à l'irrigation

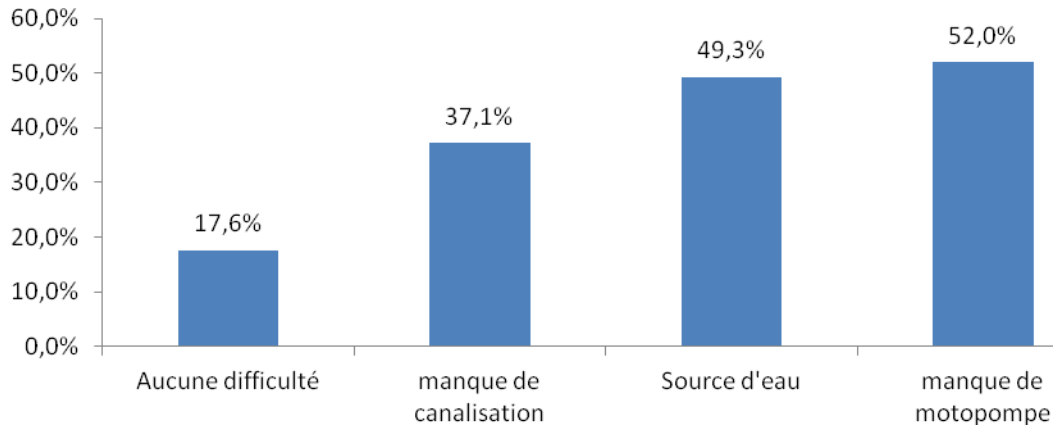

Difficultés liées à la protection des sites

Au niveau national 84,3% des exploitants maraîchers rencontrent des difficultés de protection de leur site de production. Au nombre de ces difficultés sont retenue le manque de haie, la divagation des animaux et l'inorganisation des producteurs. La divagation des animaux et le manque de haie constituent les plus grandes difficultés auxquelles les maraîchers sont confrontés dans le cadre de la protection de leur site. Ces deux difficultés affectent respectivement 74,8% et 59,1% des exploitants maraîchers.

Répartition des maraîchers selon les principales difficultés liées à l'accès à la protection des sites

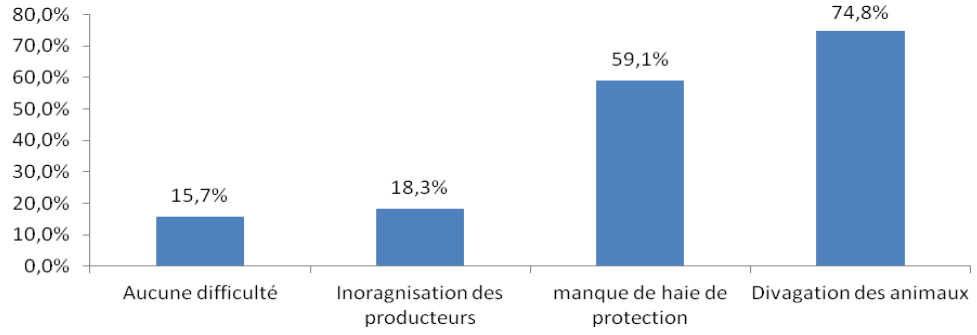

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Pêche

Au total, 3451 sites de pêche ont été recensés au niveau national. La région de l'Est et du Sahel occupent le premier rang avec environ 12,8% des sites de pêche chacune, suivie de la Boucle du Mouhoun avec 11,9%. La région du Centre-Ouest occupe la dernière place avec seulement 1,7% de l'effectif total des sites de pêche.

Environ 71% des sites recensés sont permanents.

Le nombre élevé de sites au Sahel et à l'Est ne signifie pas que les productions de ces régions soient supérieures de celles des autres comme la Boucle du Mouhoun et les Hauts Bassins.

Carte des sites de pêche

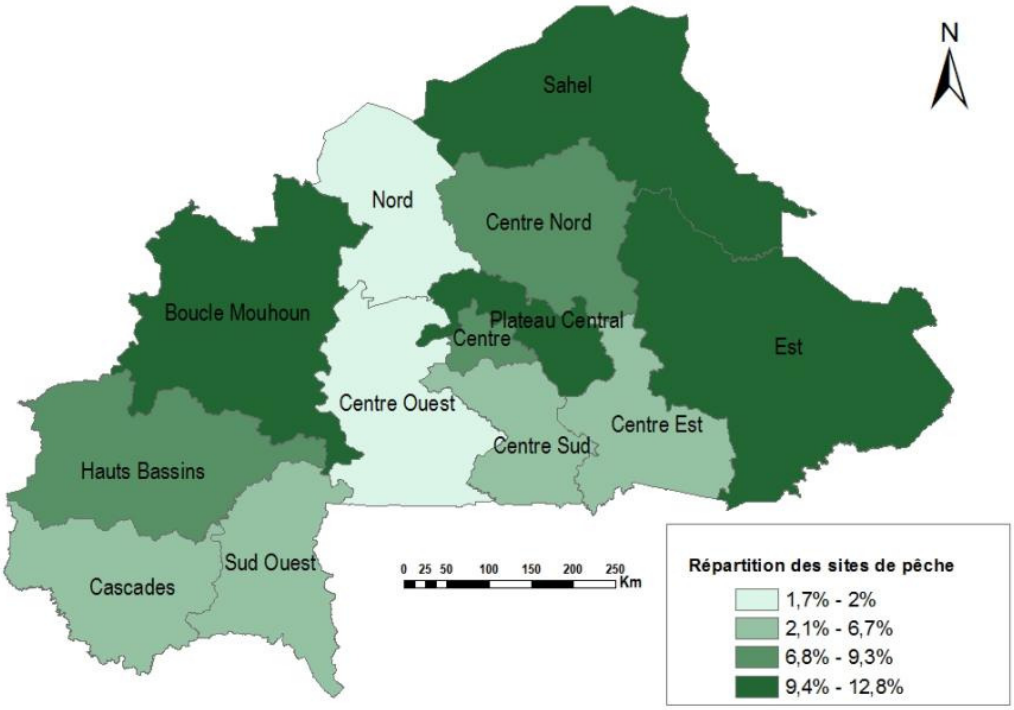

Source : RGA, Phase II

[1] La première phase du RGA a dénombré 689 sites de pêche au niveau national dont 345 sites ayant au moins 7 pêcheurs non occasionnels ont été suivis pendant la seconde phase. Le plan de sondage montre que le seuil de 7 pêcheurs non occasionnels constitue 80 % de l'effectif total des pêcheurs.

Opinion des pécheurs sur les plans d'eau

Ensablement du plan d'eau

79,4% des pêcheurs au niveau national estiment que leur plan d'eau connait des problèmes d'ensablement. Cette tendance à l'ensablement est notée dans toutes les régions sauf la Boucle du Mouhoun où plus de 61% des pêcheurs affirment que leur plan d'eau ne connait pas de problème d'ensablement.

Pollution du plan d'eau

Une grande majorité de pêcheurs (71,8%) affirment que leur plan d'eau ne connait pas de problème de pollution. La pollution n'est vraiment pas un problème dans toutes les régions prises globalement.

Évolution des captures par rapport à l'année précédente

Par rapport à l'année précédente, 57,3% des pêcheurs trouvent que leurs captures sont en baisse, 22,5% les trouvent en hausse et 20,2% observent une stabilité. On observe cependant beaucoup de disparités selon les régions. Par exemple, le Centre-Sud, les Hauts Bassins, le Sud-Ouest et le Plateau Central enregistrent chacune plus de 70% d'opinions de baisse des captures.

Empoissonnement du plan d'eau

Au niveau national, les pêcheurs à 76,4% estiment nécessaire l'empoissonnement de leur plan d'eau. Cette nécessité de l'empoissonnement des plans d'eau est notifiée dans la plupart des régions à plus de 50% sauf seulement dans la région du Plateau Central (49,5%).

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

1 - Introduction

Le Burkina Faso s'est engagé dans une vision commune et partagée du développement rural et de la sécurité alimentaire

A cet effet, les concertations entre les acteurs sont des facteurs favorables à:

- La réussite du programme national du secteur rural (PNSR)
- L'atteinte des objectifs de la stratégie de développement rural (SDR)
- L'atteinte des objectifs de la SCADD

L'organisation des Etats Généraux de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire (EGASA) a permis

- D'évaluer les progrès réalisés
- De relever les contraintes et les risques majeurs dans le secteur rural
- De convenir du modèle d'agriculture souhaitée pour le Burkina Faso à l'horizon 2025 et de proposer les mesures de réformes nécessaires

2-Système de production

1.400 000 exploitations familiales de 3 à 6 ha

Système d'exploitation à dominance extensif, faiblement modernisé

Emergence d'entreprises agricoles à tendance modernes avec pour objectif la rentabilisation des investissements

Une émergence de fermes modernes d'aviculture ou d'élevage de ruminants ou de porcins

Implication croissante du secteur privé dans la gestion de la faune et dans l'aquaculture

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

3 - Institutions et organisations du secteur rural

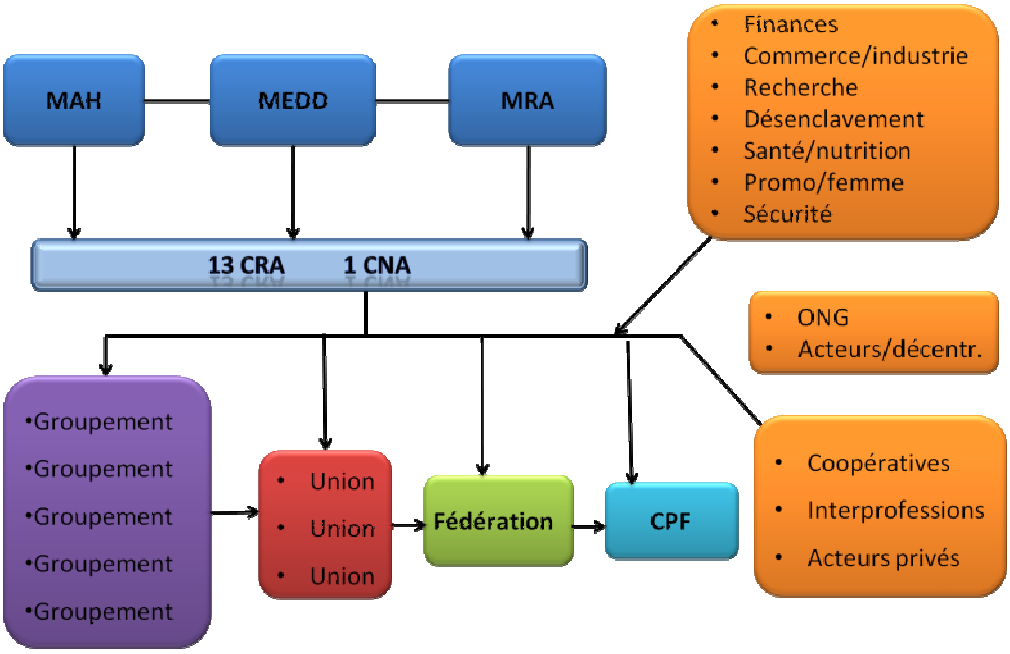

4-Cadre de politiques et de stratégies

La politique développement rural au Burkina Faso s'inscrit

Au plan international, dans l'atteinte les OMD en 2015, notamment réduire de moitié la faim et la pauvreté, l'eau potable pour tous

Au plan continental, dans l'atteinte les objectifs du PDDAA arrêtés par les chefs d'Etats dans le cadre du NEPAD, (i) accroitre les superficies cultivables sous maîtrise d'eau, (ii) développer les infrastructures de mise en marché des produits, (iii) renforcer les mécanismes de sécurité alimentaire, (iv) soutenir la recherche et le transfert de technologies

Au plan sous régional, la politique développement rural s'inscrit dans:

La politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP)

La politique agricole commune de l'UEMOA (PAU)

Le cadre stratégique de sécurité alimentaire du CILSS

Au plan national, elle s'inscrit au niveau macro économique dans la SCADD

Et au niveau sectoriel dans la Stratégie de développement rural (SDR) à l'horizon 2015, vise à s'appuyer sur ce secteur pour lutter contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire et contribuer à la croissance de l'économie nationale

L'objectif:« d'assurer une croissance soutenue du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d'un développement durable »

La SDR a été mise en œuvre à travers 3 programmes et plans d'actions ministériels; le PISA, le PAPISE et le PDA-ECV

Le PISA a permis de (i) Développer l'agriculture irriguée, (ii) Promouvoir l'utilisation de la fumure organique, les semences améliorées, les engrais, les équipements, (iii) Renforcer l'organisation des acteurs, (iv) Mettre en place un cadre de concertation sur la sécurité alimentaire

Le PAPISE a permis (i) l'éradication de la peste bovine et la maîtrise de la grippe aviaire, (ii) la création des zones pastorales pour l'intensification des productions animales

Le PDA-ECV a permis (i) un cadrage juridique en faveur de la gestion de la faune, (ii) la promotion des PFNL, (iii) la promotion de l'écocitoyenneté pour un environnement et un cadre de vie sains

5-Mise en œuvre des politiques et de stratégies

Le PISA a eu pour résultats :

Une croissance de la production agricole de 6%/an

Une amélioration de la sécurité alimentaire par une croissance de la production céréalière de 5%/an

Un accroissement de la production piscicole

Un accroissement du taux d'accès à l'eau potable de 51,5% en 2006 à 56,63% en 2010 en milieu rural et 63% à 75% en milieu urbain durant la même période

Le PDA-ECV a eu pour résultats :

L'aménagement et la gestion durable des forêts

La réduction de la demande en combustibles ligneux

La valorisation des PFNL

L'adoption des textes législatifs pour la gestion de la faune

La création de l'OFINAP

5-Mise en œuvre des politiques et de stratégies

Le PAPISE a eu pour résultats :

La mise en œuvre de la loi d'orientation sur le pastoralisme et des décrets d'application

L'amélioration de la productivité (lait, viande) grâce à l'amélioration génétique

L'amélioration du réseau de surveillance épidémiologique

L'amélioration de la compétitivité et de l'accès aux marchés

La structuration des acteurs de la filière et promotion des interprofessions

6 – Performances du secteur rural

La production couvre les besoins alimentaires de la population

Le secteur contribue pour 40% au PIB et enregistre une croissance annuelle de 5,4%

Contribue pour 44,7% au revenu des ménages de plus de 80% de la population

Avec le coton, le bétail et les PFNL, le secteur est le plus important générateur durable des recettes d'exportation du pays (60%)

La production de poisson peut atteindre 20.000 T/an

Croissance soutenue de produits de la forêt et des produits forestiers non ligneux au PIB

Cependant, des insuffisances restent persistantes

Faible appropriation des programmes par les acteurs à tous les niveaux

Faible adoption des technologies

Faible mobilisation des ressources du secteur privé

Par conséquent, depuis la revue du secteur effectuée en 2010 et l'adoption de la SCADD la même année, les acteurs ont décidé d'apporter une dynamique plus grande au secteur à travers le PNSR

7 – Potentialités, atouts, opportunités et contraintes

Potentialités, Atouts et Opportunités

Volonté politique de développement affirmée dans la SCADD

Recherche agricole et environnementale performante avec un bon savoir-faire paysan

Organisation des acteurs, dynamisme de la décentralisation qui permet la prise en compte de la dimension régionale et locale dans les politiques et plans de développement

Important potentiel en terres irrigables; 233.000 ha dont 12% actuellement exploitées

500.000 ha de bas-fonds facilement aménageables

Conditions favorables au développement de l'élevage

Un vaste potentiel de production et de conservation de la biodiversité

Existence d'un marché sous régional porteur pour les produits agro sylvo pastoraux

Existence d'une marge pour une plus grande implication du secteur privé

Contraintes et menaces

Faiblesse et mauvaise répartition de la pluviométrie

Faible maîtrise de l'eau

Coûts élevés des intrants, des équipements et de l'énergie

Précarité des mécanismes de financement des intrants et des équipements

Inexistence de mesures incitatives du secteur privé dans la production, la transformation, la commercialisation

Faible adoption des technologies

8 - Vision et Défis

Vision :

« A l'horizon 2025, l'Agriculture burkinabè est moderne, compétitive, durable et moteur de la croissance, fondée sur des exploitations familiales et des entreprises agricoles performantes et assurant à tous les burkinabè un accès aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active »

Défis :

Réduire la vulnérabilité du secteur aux aléas climatiques

Améliorer la sécurité foncière

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Elaborer la loi d'orientation pour le secteur

Mieux prendre en compte la décentralisation

Elaborer un mécanisme de financement durable

Elaborer une stratégie de développement de l'agro industrie

Assurer la sécurité alimentaire durable à toute la population

Pour relever les défis, les réflexions, au cours des états généraux, ont été menées sur les thèmes suivants:

Exploitation des ressources naturelles, processus de génération et de diffusion des technologies de production, de transformation et de gestion des ressources naturelles

Mise en place de cadres institutionnel, législatif et réglementaire favorables

Financement du secteur, transformation agro-alimentaire, développement du marché des intrants et des produits agricoles

Sécurité et souveraineté alimentaire et nutritionnelle durables

9 – Mesures de réformes proposées

Thème 1: Exploitation des ressources naturelles, processus de génération et de diffusion des technologies de production, de transformation et de gestion des ressources naturelles

Elaboration et mise en œuvre d'un système national de vulgarisation et d'appui conseil prenant en compte les spécificités des différents départements ministériels et l'implication des différents groupes d'acteurs

Relecture de la stratégie nationale de mécanisation agricole et de son plan d'action, prenant en compte les équipements de transformation

Elaboration d'une politique nationale de développement durable assortie d'une loi et des textes d'application

Thème 2: Mise en place de cadres institutionnel, législatif et réglementaire favorables

Restructuration de la SONAGESS pour prendre en compte la stabilisation des prix des produits agricoles, la gestion des excédents, la déconcentration du stock de sécurité alimentaire

L'élaboration d'une loi d'orientation agro sylvo pastorale, halieutique et faunique

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Redéfinition d'un nouveau système de gouvernance, et régionalisation des dispositifs de formation pour faciliter son intégration dans le cadre des mesures de décentralisation

Thème 3: Financement du secteur transformation agro alimentaire, développement du marché des intrants et des produits agricoles

Mise en place d'un fonds de développement agricole par sous-secteur

Mise en place d'un fonds d'assurance agricole et d'assurance climat

Mise en place d'un fonds d'indemnisation des victimes des catastrophes naturelles et pour l'éradication des maladies animales légalement contagieuses

Allègement de la fiscalité applicable au secteur agricole

Mise en place de mécanismes alternatifs de subventions

Mise en place d'un mécanisme durable d'approvisionnement en intrants et à moindre coûts au profit des acteurs

Création d'une centrale d'achat de médicaments vétérinaires

Création d'une structure de commercialisation et de stabilisation des produits du crû pour l'exportation

Thème 4: Sécurité et souveraineté alimentaire et nutritionnelle durable

Révision du cadre général de coopération état-partenaires en matière de sécurité alimentaire

Création d'un stock semencier de sécurité, en collaboration avec les institutions de recherche

10 – Recommandations et actions majeures immédiates

Poursuite des efforts dans la maîtrise de l'eau et des aménagements

Organisation et développement des filières et des interprofessions

Exploitation des biotechnologies modernes pour l'atteinte des objectifs

Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de large diffusion des infrastructures de captage de l'eau et d'irrigation d'appoint et d'énergies nouvelles et renouvelables

Opérationnalisation des Agences des bassins hydrographiques

Elaboration et promotion d'un référentiel des métiers agricoles

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Elaboration et promotion d'un statut pour l'entreprenariat agricole

Élaboration et application de règles et guides pour une meilleure prise en compte des questions transversales (genre, lutte contre VIH/SIDA, décentralisation, secteur privé…)

Conclusion

Ces premières assises nationales des Etats généraux de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, qui a été un cadre de dialogue regroupant l'ensemble des acteurs ouvre des perspectives et d'immenses espoirs pour des performances plus grandes et durables du secteur agricole au Burkina Faso

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

USAGES OPTIMUMS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DANS LA SECURITE ALIMENTAIRE AU BURKINA FASO : LE CAS DES ECOLES ECOSAN ACF, CYCLE DE PRODUCTION DE LA LATRINE AU JARDIN PAR OUSMANE KONATE, ACF

Auteurs : Ousmane KONATE, Responsable de projet EAH, Action Contre la Faim mission Burkina Faso & Claire GAILLARDOU, Coordinatrice Eau, Assainissement et Hygiène, Action Contre la Faim, Mission Burkina Faso, washco@bf.missions-acf.org

75 86 98 01

Introduction

Cette contribution se propose de démontrer la valeur ajoutée de l'approche EcoSan sur la production maraîchère de contre saison, en s'appuyant sur l'exemple du projet d'amélioration de l'accès à l'eau de l'assainissement et des pratiques d'hygiène d'ACF mené depuis deux ans dans la Province de la Tapoa.

Dans le cadre de la lutte contre la malnutrition : il est primordial d'améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement pour faire baisser le taux de maladies hydriques et en particulier diarrhéiques, majoritaires chez les enfants de moins de 5 ans et facteur causal de malnutrition. Les structures publiques constituent pour ACF une cible prioritaire. Dans la province de la Tapoa, 53% des écoles (125 sur 234 écoles) n'ont pas de point d'eau potable . En intégrant au sein du projet des activités eau, assainissement et hygiène, sécurité alimentaire et nutrition, l'action se veut aussi un catalyseur de la lutte contre la malnutrition à base communautaire dans les écoles rurales de la Province.

En ce qui concerne le volet assainissement, la phase 1 du projet a permis d'expérimenter la technologie ECOSAN dans les écoles pilotes. Les résultats disponibles (évaluation à mi-parcours, interne et externe) mettent en évidence la pertinence de cette approche.

Le projet encourage également le développement d'activités spécifiques ciblant les personnes en charges des cantines scolaires et le renforcement des activités de sensibilisation des enfants à la diversification alimentaire. Ce volet permet de boucler la boucle du système ECOSAN et permet de répondre en partie au besoin de diversification alimentaire des enfants dans la Province et améliorant qualitativement le repas pris à la cantine par les productions des jardins écoliers.

Description de la problématique et des enjeux

Dans la Région de l'Est, et particulièrement dans la Tapoa, un certain nombre d'indicateurs récents (ENIAM 2010) mettent en évidence une situation préoccupante et une forte vulnérabilité des populations et en particulier des plus exposées à la malnutrition (femmes et enfants) :

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Pauvreté économique

- Forte dépendance des ménages à l'agriculture vivrière qui représente 55% des revenus (28% sur l'ensemble du pays) ;

- Très faible diversification des revenus : 31% des ménages ont un revenu non diversifié (25% national) :

- 68% des ménages ont un faible niveau économique (33% national).

Sur le plan alimentaire : une alimentation peu diversifiée facteur causal de la malnutrition infantile

Les études relatives aux déterminants de la malnutrition dans la Province de la Tapoa montrent que la population de la Province parvient majoritairement à faire face aux besoins quantitatifs nécessaires à la couverture de ses besoins caloriques. Cependant, cette couverture des besoins n'est pas effective toute l'année : la plupart des ménages doit réduire la taille et la fréquence des rations alimentaires à la fin de la période de soudure, de juillet à septembre, lorsque les greniers sont vides. Cette difficulté est exacerbée par la hausse des prix ces deux dernières années. Par ailleurs, au-delà des besoins caloriques, la population ne satisfait pas dans l'ensemble ses besoins en micronutriments et vitamines : la plupart des ménages est contrainte de consommer essentiellement des céréales toute l'année en raison de leur mode d'exploitation et des difficultés économiques à acheter d'autres aliments sur le marché.

- Alimentation peu diversifiée : 73,2% des ménages a une alimentation non diversifiée contre 50,5% au niveau national ;

- 67% des femmes en âge de procréer ont une faible diversification alimentaire (46,5% au niveau national) ;

- 70,5% des enfants de 6 -23 mois ne sont pas correctement alimenté (57% national)

- ¼ des femmes en âge de procréer sont en état de maigreur (IMC<18,5) (18% au niveau national) ;

- Les enquêtes nutritionnelles SMART conduites en 2010 montrent des taux de malnutrition aiguë, de malnutrition chronique et d'insuffisance pondérale très au dessus des moyennes nationales.

Vulnérabilité climatiques :

Certaines zones exposées de la Région (Tapoa et Gnagna notamment) connaissent des alternances de sécheresses et d'inondations de manière chroniques depuis quelques années.

Sur le plan sanitaire : un environnement propice à la dégradation des conditions sanitaires, un accès difficile aux services de soins

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

L'éloignement des centres de santé apparait comme une contrainte. En saison des pluies certains centres de santé sont physiquement inaccessibles du fait des inondations dans les bas-fonds. Mais au-delà de l'accessibilité, c'est aussi le problème de la barrière économique qui se pose. De nombreux ménages ne peuvent pas payer les soins et attendent donc le dernier moment pour se rendre au centre de santé. Les maladies liées à l'eau (diarrhée et paludisme) apparaissent comme les plus fréquentes pour la population, surtout entre juin et décembre.

Sur le plan des conditions d'approvisionnement en eau et d'assainissement: un accès restreint qui favorise le développement des maladies hydriques infantiles

La Province de la Tapoa accuse un net retard sectoriel dans l'accès à l'AEPA (taux d'accès à l'eau potable de 42% en 2010 pour la province de la Tapoa tandis que le taux d'accès régional a été estimé à 62,73%) . 29% de la population de la Tapoa s'approvisionne en eau de boisson à partir des puits des bas fonds (pauvre qualité de l'eau). Le mode d'habitat très dispersé pose un réel problème de répartition spatiale des points d'eau potable, contraignant certains ménages à utiliser l'eau des rivières, des boulis et de marigots, impropres à la consommation humaine.

De plus, dans le domaine de l'éducation, sur la liste des 48 communes prioritaires au niveau national, 16 sont située dans la région de l'Est, soit 33% des communes (Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation, Annuaire Statistique de l'éducation nationale 2010-2011, avril 2010).

Afin de répondre à ces besoins, Action Contre la Faim (ACF) développe notamment depuis janvier 2010 un projet intégré d'amélioration de l'accès à l'eau, de l'assainissement et des pratiques d'hygiène dans les écoles de la Tapoa qui permet également d'accroitre les capacités nutritionnelles des élèves par la mise en place de jardins et de cantines écolières sur le principe « assainir/recycler/produire ».

Principales propositions/solutions :

- Promotion de l'hygiène adaptée: Le projet s'inspire de la méthode HESAWA (santé à travers l'eau et l'assainissement), couplé à l'approche « l'Enfant pour l'enfant » et renforce le partenariat Ecole/Communauté. Les enfants sont formés à travers des séances réalisées directement dans les écoles, ils sont responsabilisés et chargés de transmettre les informations reçues auprès de leurs familles. Par ailleurs, la promotion de l'hygiène mise en place dans les écoles cibles est en phase avec la politique nationale du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation qui défend l'intégration des thèmes émergents dans le cursus scolaire. L'hygiène fait partie des 9 thèmes émergents retenus par le gouvernement.

- Assainissement EcoSan : Les résultats disponibles (évaluation à mi-parcours, interne et externe) mettent en évidence la pertinence de cette approche :

-L'installation de latrines ECOSAN favorise l'arrêt de la défécation sauvage par une mise en valeur économique des excrétas hygiénisés (approche filière) ;

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

-Forte motivation des élèves et des groupements maraîchers associés au développement de jardins ECOSAN (Diffusion de la technique par le biais de groupements maraîchers villageois mobilisés au cours de voyages d'étude dans les jardins existants et qui deviennent relais de l'action;

-Outre l'amélioration de l'accès à l'assainissement, EcoSan permet de développer concrètement des activités de promotion d'une alimentation diversifiée (jardin maraîcher favorisant les variétés à fort potentiel nutritionnel).

- Les récoltes des jardins servent à approvisionner la cantine scolaire des établissements en produits maraîchers propices à la diversification alimentaire des élèves. Cette sous-activité est combinée à des séances de sensibilisation des élèves et des associations de parents d'élève (APE) sur l'importance de la diversité alimentaire pour la santé des enfants.

- Le projet est replicable à la communauté au travers des formation et sensibilisation des parents d'élèves, maraîchers et autorités locales qui se chargent de la diffusion des activités.

- Unir les curiculas du Ministère en matière de promotion de l'hygiène de l'eau, corporelle, de l'environnement et alimentaire : Il est nécessaire de fonctionner en symbiose avec l'ensemble des acteurs du secteurs réunis autour du Ministère de l'Education Nationale afin de permettre une valorisation de ces problèmatiques multisectorielle dans l'agenda scolaire.

Mesures pour mettre en œuvre les solutions :

Partage des résultats des projets existants

Collaboration étroite avec les autorités Nationales, régionales, provinciales et l'ensemble des acteurs du secteur

Participation communautaire :

ACF considère que la participation communautaire est essentielle pour assurer le caractère durable des activités et l'appropriation du projet par les bénéficiaires. Cette participation se fait à plusieurs niveaux :

- Conception participative du projet ;
- Gestion des infrastructures ;
- Gestion des jardins écoliers ;
- Sessions endogènes de promotion de l'hygiène ;
- Ateliers de capitalisation et diffusion projet.

Intégration des femmes à tous les niveaux du projet :

Le projet apporte une importance particulière à l'intégration des femmes et des petites filles aux activités pour deux raisons majeures :

- les femmes et fillettes sont les premières à être impliquées quotidiennement dans les activités domestique d'approvisionnement en eau et d'assainissement et le soin aux enfants, et sont donc le meilleure relais pour l'adoption de bonnes pratiques d'hygiène;

- l'installation de toilettes séparées dans les écoles est un moyen d'augmenter l'inscription des enfants, et en particulier des filles (UNICEF). Au Burkina Faso, la majorité des familles pensent que laisser leurs filles étudier dans des écoles non-équipées de latrines séparées les expose à tous types de dangers, par exemple les abus sexuels. Pour l'UNICEF, l'important est de lutter contre les résistances culturelles à l'éducation des filles tout en conservant la confiance des familles.

Références bibliographiques :

Rapports :

- CONASUR, BELEM Amadé K., Burkina Faso, Rapport national intermédiaire du suivi de la mise en œuvre du cadre d'action de Hyōgo, 2008 ;

- Bündnis entwicklung hilft (Alliance pour l'aide au développement, composée de Brot für die welt, Welt unger hilfe, Terre des Hommes, Medico International, Misereor), World Risk Report 2011, Focus Governance and Civil Society, 2011, 74 pages ;

- CEDEAO, Centre de Coordination des Ressources en Eau, Analyse du poids de l'eau dans l'économie de la CEDEAO, Rapport de l'étape 2 : Poids de l'eau dans l'économie de trois pays : Burkina Faso, Ghana, Niger, juillet 2010, 39 pages ;

- G2 Conception Tunisie pour le Ministère de l'économie et des finances, Direction Générale de l'aménagement du territoire, du développement local et régional, Schéma national d'aménagement du territoire du Burkina Faso, Atlas cartographique, Rapport n°4, décembre 2009, 97 pages.

- ENIAM 2009-2010: Enquête Nationale sur l'Insécurité Alimentaire et la Malnutrition.

Documents mission ACF :

- Stratégie pays ACF mission Burkina Faso 2012-2014 (document en cours de validation par le siège d'ACF-F).

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

EcoSan : Utilise les vertus de nos déchets pour assurer le renouvellement des richesses de notre environnement

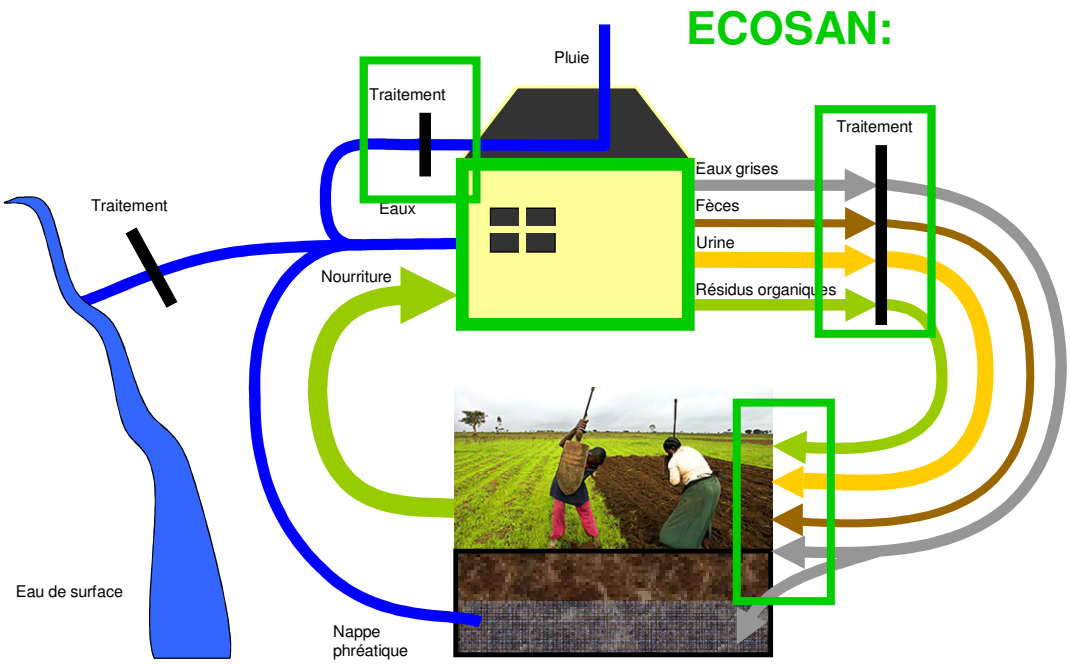

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

CONSTATS

Les eaux grises (douche, vaisselle, lessive): sont faciles a valoriser

Les excréta: Pour les transformer en engrais il faut Eliminer les pathogènes dans les excréta et réutiliser les nutriments et la matière organique pour la production agricole

Valorisation des excréta humains pour la production agricole

Gestion ECOSAN des excréta

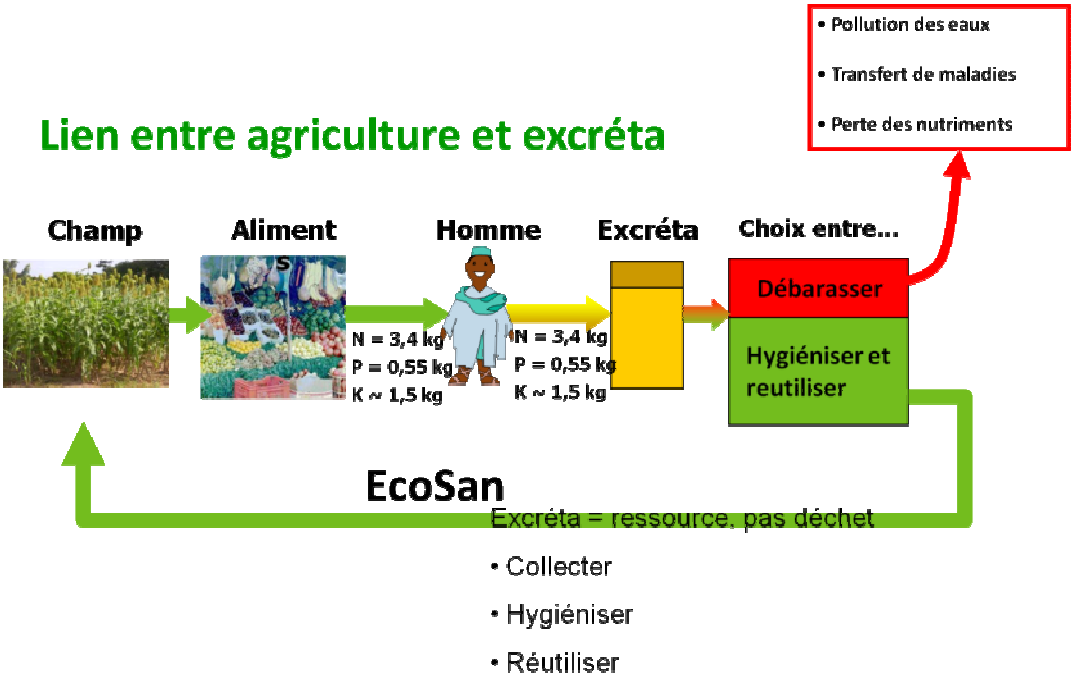

Valeur fertilisante moyenne des excréta humains hygiénisés au Burkina Faso

Les fèces ont une concentration en potassium équivalente à celle du fumier mais sont 2 fois plus riches en azote et 8 fois plus riche en phosphore que le fumier de parc qui est la fumure organique de référence en milieu paysan au Burkina Faso (Bonzi, 2004).

Type d'excréta	N total g/kg ou g/litre	P total g/kg ou g/litre	K total g/kg ou g/litre	C. Total %	C/N
Fèces	30	15	20	53	16-17
Urine	5	0.40	0.3	-	-

Quantité annuelle des fertilisants EcoSan de 10 personnes comparé avec deux sacs d'engrais chimique

Excreta/per/an = 500 l d'urine + 50 kg de feces (7.5 kg NPK)

Fertilisant	**N (kg)**	**P (kg)**	**K (kg)**
50 kg d'urée et 50 kg de NPK (14-23-14)	30	11,5	7
Urine et fèces de 10 personnes en une année	28	10,5	15

Comparaison de l'utilisation des fertilisants minéraux en 2005 avec la production des fertilisants humains à Burkina Faso (Dagerskog, 2007)

Fertilisant	**N (tonnes/an)**	**P (tonnes/an)**	**K (tonnes/an)**
Fertilisants importés	22632	8801	14801
Urine et fèces des Burkinabès	38024	5780	19265
Ratio Urine+fèces/fertilisants	1,68	0,66	1,30

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Production humaine de N et de K au Burkina Faso surpasse la quantité utilisée en engrais chimique avec 68% pour le N et 30% pour le K, la production humaine de P est 34% inférieure à la quantité de P appliqué en 2005.

L'adoption de l'écosan pourrait représenter jusqu'à 40 milliards FCFA d'économie de devises pouvant servir aussi à l'approvisionnement des stocks d'aliments pour sécurité alimentaire.

La production humaine de N et de K au Burkina Faso surpasse la quantité utilisée en engrais chimique avec 68% pour le N et 30% pour le K, la production humaine de P est 34% inférieure à la quantité de P appliqué en 2005.

Augmentation des rendements suite aux apports d'urine hygiénisées (Birg-koom) comparée avec l'Urée

1. Céréales: 37% à > 50%
(> 100% en utilisant les techniques de CES: Zaï ou Demi-lune)

2. Cultures maraîchères : 22% à 38%
(augmentation de rendement pouvant atteindre +5t à +10 t ha-1 selon la culture)

3. Tubercules: 41% à 53%

En somme permettent une réduction des coûts de production (augmentation du revenu du producteur) et réduction de l'insécurité alimentaire;

Valorisation des eaux grises pour la production agricole

Exemples de la réutilisation des eaux grises 1. Filtre de mulch

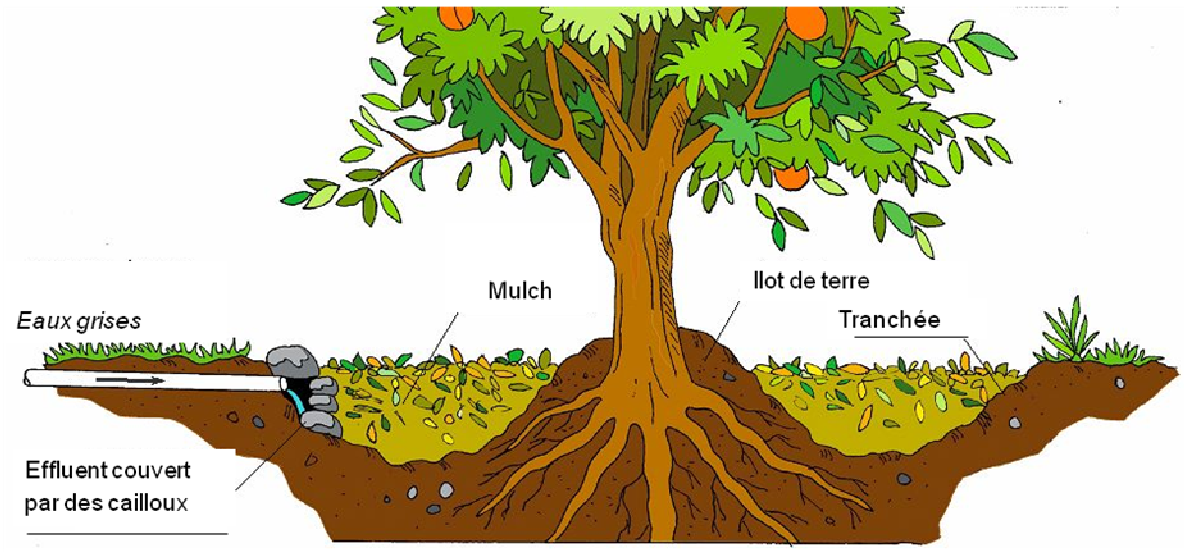

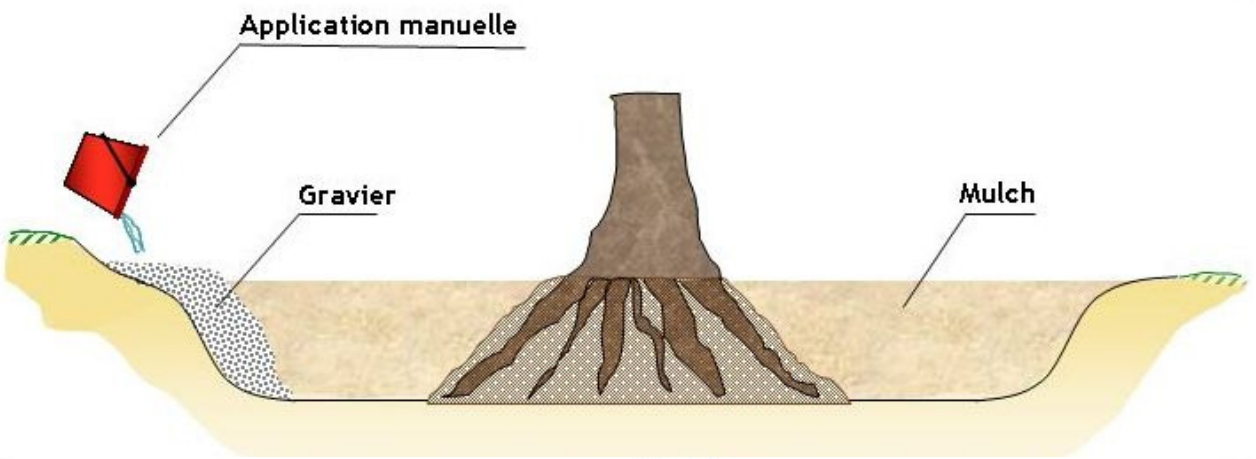

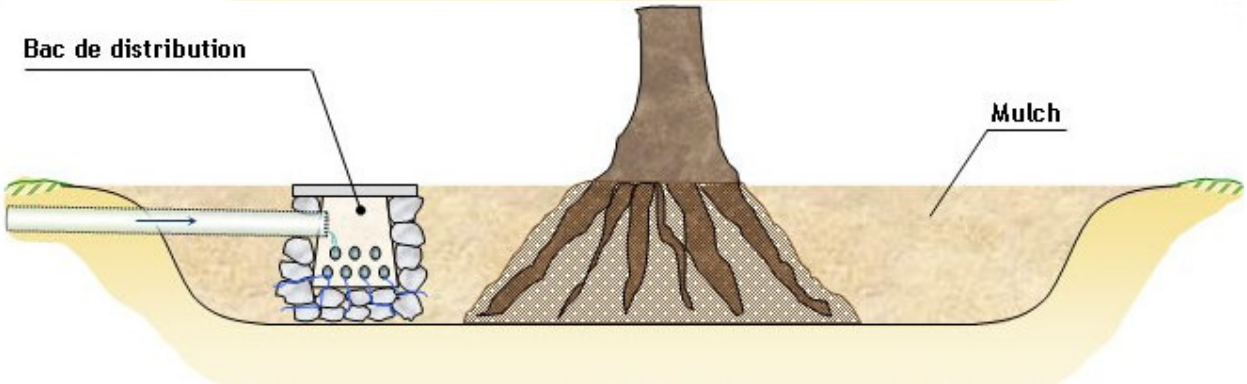

Réutilisation des eaux grises 2. Le jardin vertical

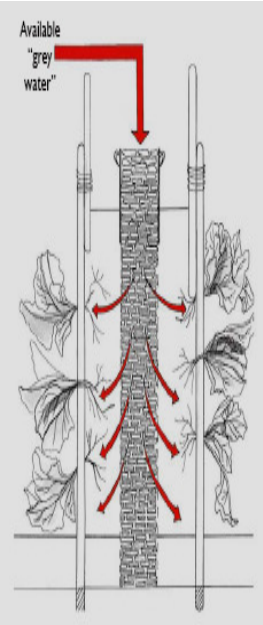

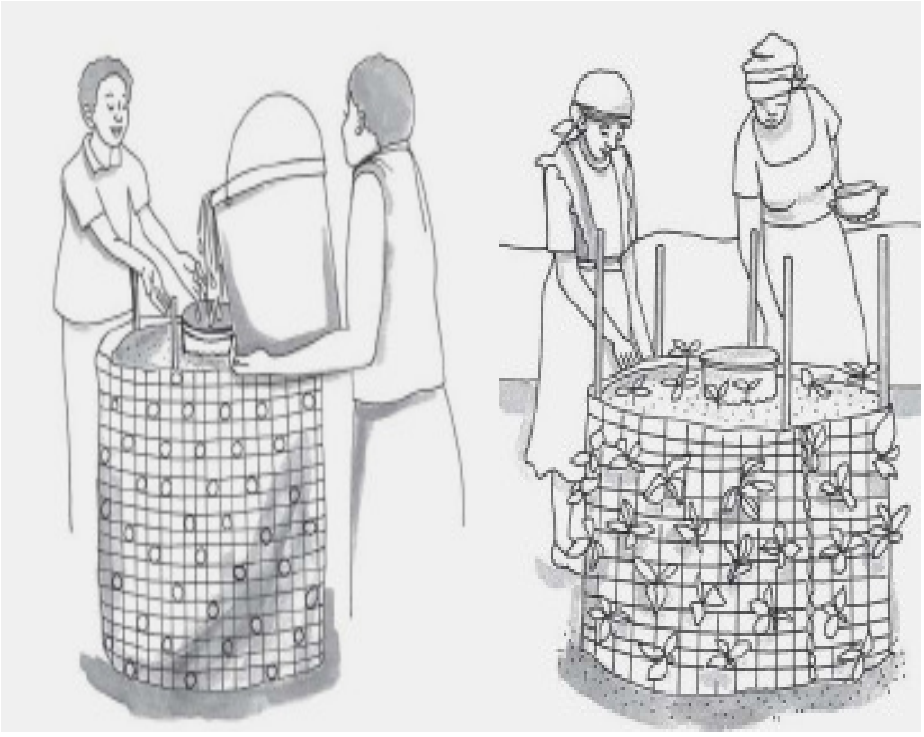

Conclusion

Apport d'ECOSAN:

Santé

Environnement

Fertilisants 3000 FCFA/pers/année

40 milliards pour Burkina

→ Sécurité alimentaire

Création de l'emploi

Investissement

Toilettes de séparation/compostage

Récipients pour stocker l'urine (bidons)

Système de collecte et transport dans les villes

Sensibilisation et formation

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Nous avons la possibilité de devancer les pays « développés »

Sautons la technique conventionnelle et allons directement à l'assainissement moderne basé sur des principes écologiques!

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Auteurs (TRAORE Seydina Oumar; Directeur des aménagements et du développement de l'agriculture, ministère de l'agriculture, seydina02@yahoo.fr, 50 37 5839)

Email: seydina02@yahoo.fr

Nom du deuxième auteur: DABIRE Frédéric

Email: fred_dabire@yahoo.fr

Introduction

le Burkina Fasoest un Pays enclavé de 274.200 km2,12 millions d'habitants en 2000 à 18,5 millions à l'horizon 2015 avec une pluviométrie variant entre 600 et 900 mm, La durée de la saison pluvieuse s'étale sur 3 mois au Nord et sur 5 à 6 mois au Sud.9 millions d'hectares de superficie agricole du pays, 3,5 millions à 4 millions d'hectares sont actuellement emblavés (dont 25 000 ha de bas-fonds et environ 37 000 ha cultivés sous irrigation) (PRDDAI,2010). le riz est cultivé sur environ 50 000 ha en pluvial et sur environ 7 500 ha en irrigué.

- Les besoins céréaliers :1 995 000 tonnes en 1996/1998, avec 10,5 millions d'habitants;
- 2 262 000 tonnes en 2000, avec 11,9 millions d'habitants;
- 3 043 000 tonnes en 2010, avec16,0 millions d'habitants;
- 3 527 000 tonnes en 2015, avec 18,5 millions d'habitants.

La demande additionnelle globale à l'horizon 2015 serait de l'ordre de 1 500 000 tonnes.

L'engagement du gouvernement pour la culture irriguée depuis la décennie 70 et l'adoption en 2004 de la SNDDAI s'est traduit concrètement sur le terrain par l'augmentation du nombre d'aménagement hydro agricoles

Description de la problématique et des enjeux

Irrigation et sécurité alimentaire

- Quelles solutions d'usage optimal de l'eau à promouvoir / mettre à l'échelle pour améliorer la sécurité alimentaire et comment ?
- Comment mieux valoriser les ouvrages communautaires d'AEP pour des usages productifs lorsque les conditions hydrogéologiques s'y prêtent ?

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Quelles méthodes suivre pour déterminer le potentiel irrigable et/ou aménageable du pays ?

Principales propositions (solutions)

- Construction d'ouvrages de mobilisation de la ressource en eau

- Réalisation de périmètres irrigués avec des techniques d'irrigation efficientes de gestion de l'eau (goutte à goutte, micro aspersion, aspersion et semi californien).

- valorisation des ouvrages communautaires d'AEP passe inévitablement par la connexion au réseau AEP de systèmes d'irrigation goutte à goutte, d'irrigation par aspersion ou micro aspersion en haute ou basse pression lorsque suivant la capacité de l'ouvrage

Potentiel d'irrigation: (ha) Superficie des terres aptes à l'irrigation, en tenant compte de la disponibilité des ressources en eau. La superficie déjà irriguée est comprise dans le potentiel d'irrigation (FAO).

Potentiel d'irrigation: les méthodes utilisées pour estimer le potentiel d'irrigation varient de pays à pays. Dans la plupart des cas, le potentiel est calculé à partir des ressources en terres et en eau mais certaines considérations d'ordre économique ou écologique peuvent également être prises en compte. Le calcul par pays ne prend pas toujours en compte le problème des ressources en eau partagées au sein des grands bassins couvrant plusieurs pays. Les mangroves, les marais, les bas-fonds et les plaines alluviales sont fréquemment, mais pas systématiquement, inclus dans le potentiel d'irrigation (FAO).

1. Approche d'évaluation selon la quantité d'eau mobilisable : c'est l'approche utilisée dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement durable de l'agriculture irriguée. Ce qui donne un potentiel irrigable de 233 500ha.

2. Approche d'évaluation selon les sols qui intègre la pédologie, la topographie, et l'éloignement des terres : cette méthode combine les trois facteurs pour déterminer le potentiel aménageable et/ou exploitable d'un pays : cette seconde méthode qui est utilisée dans le cadre de l'aménagement des bas-fonds avec en plus un quatrième facteur d'ordre socio-économique. A ce titre un potentiel aménageable d'environ 2 000 000 ha de bas-fonds dont 500 000 ha facilement aménageables a été identifié.

Mesures pour mettre en œuvre les solutions

- Création d'un fond d'investissement pour l'irrigation et la maîtrise de l'eau

- Sécurisation foncière

- Crédit agricole

- Subvention et/détaxation du matériel d'irrigation

- Renforcement des capacités des acteurs publics et privés, et des producteurs

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Références bibliographiques

- Stratégie nationale du développement de l'agriculture irriguée

- Etude diagnostic et évaluative en vue de l'harmonisation et de l'optimisation des interventions dans le sous-secteur de l'agriculture irriguée au Burkina Faso, 2011

Le GRET (1988) maitrise des crues dans les bas fonds 474 pages.

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Nom de l'auteur principal: Prof. Noayuki Funamizu

Email: funamizu@eng.hokudai.ac.jp

Nom du deuxième auteur: Dr. Sou/Dakouré Mariam

Email:mariam.sou@2ie-edu.org

Funamizu N[1)]., Sou M[2)]., Itoh R[2)]., Ushijima K.[1)], Hijikata N.[1)]

[1)]: Université d'Hokkaido, Sapporo, Japan

[2)]: Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement, Ouagadougou, Burkina Faso

Introduction

Comment atteindre les objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

L'éradication de la pauvreté est un défi planétaire face auquel il convient de diversifier les solutions pour briser le cercle vicieux qui pérennise cette pauvreté. La fourniture d'eau potable et l'accès à l'assainissement font partie des solutions pour rompre ce cercle vicieux. De nos jours, un milliard d'Hommes n'ont pas accès à l'eau potable et 2.4 milliards ne bénéficient pas d'un système d'assainissement adéquat. Il est pourtant reconnu que 80% des maladies et 25% des causes de décès dans les pays en développement sont d'origine hydrique. C'est entre autres pour alerter l'opinion publique sur ce constat alarmant que 2008 a été consacré année internationale de l'assainissement. Tous les experts s'accordent à dire que l'atteinte des OMD est fortement improbable malgré les efforts consentis à travers le monde. Plus particulièrement en Afrique sub-saharienne, les objectifs visés pour les accès à l'eau potable et à l'assainissement ne seront pas atteints avant respectivement 2040 et 2076.

Description de la problématique et des enjeux

Les limites et contraintes du secteur de l'eau

Conscient des difficultés à atteindre les OMD dans le domaine de l'eau, il est nécessaire de réfléchir sur des mécanismes de coopération internationales qui tiennent compte des limites et contraintes actuels auxquels les différents acteurs sont confrontés. Il s'agit notamment:

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

- de la gestion partagée des eaux (autorités et/ou secteurs privés)
- de la limitation des ressources hydriques et de l'opérationnalisation des systèmes de gestion
- de la construction et de la gestion des réseaux de collecte, de transport et de desserte
- de l'intégration systématique du recyclage des ressources naturelles dans nos sociétés pour tendre vers un monde sans déchets
- Principales propositions (solutions)

(1) Nous voulons proposer un plan de développement qui prenne sa source dans la compréhension des cultures et traditions locales ainsi que le point de vue des populations. Nous pensons en effet que la motivation pour un travail participatif risque de décroitre fortement avec le temps si nous ne mettons pas en place un système de gestion de l'eau qui prenne en compte les exigences des usagers. Ce système doit s'intégrer dans leur quotidien en s'adaptant parfaitement à leur style de vie afin de garantir la maintenance et donc la pérennité des infrastructures. Ainsi, nous supposons qu'à travers un tel système, les populations locales n'y verront pas uniquement un intérêt économique immédiat, mais aussi des effets bénéfiques à long terme tels que l'amélioration des conditions environnementales et sanitaires, notamment la réduction des maladies infectieuses. Nous fournirons des informations et des solutions pratiques visant à améliorer la vie des populations. Nous expliquerons les mécanismes de gestion de l'eau et des nouvelles technologies en nous basant sur des données et des informations issues d'études et d'évaluations scientifiques.

(2) partager des valeurs communes telles que les droits humains fondamentaux et l'avenir de notre planète.

Les droits humains fondamentaux et la sécurité des Hommes sont des valeurs universelles partagées par tous. De plus, les pays développés et les pays en développement collaborent pour lutter contre le réchauffement climatique et partagent de plus en plus la vision d'une société soucieuse de recycler pour un monde sans déchet. Nous devons nous aussi, en tant qu'acteurs œuvrant dans le domaine de l'eau, partager des valeurs et un avenir commun sur la gestion et la préservation de l'eau.

(3) Proposer des mesures pour une vision à long terme

Les prévisions mondiales montrent le PIB par habitant augmentera de 1 $ à 10-100 $ (US$) y compris dans les pays où le PIB actuel par habitant est inférieur ou égal à 10 US$. Le secteur de l'eau devrait être à mesure de fournir un système capable de s'adapter aux différents niveaux économiques. Cependant, il ne sera pas réaliste d'envisager de grands investissements en infrastructures pour répondre à la croissance économique. Il est plus réaliste de mettre en place, dès à présent, un système durable pour le futur qui puisse faciliter et améliorer le secteur de l'eau.

(4) Collecter des informations à l'échelle locale et promouvoir les différents types de ressources humaines

Il est nécessaire de construire une base de connaissance en s'appuyant sur les bonnes pratiques et en tirant des leçons des mauvaises. Par ailleurs, la promotion des différents types de

ressources humaines est importante (population locale, dirigeants et autorités locaux, gestionnaires, experts, techniciens, enseignants, apprenants etc.) Au Japon, la contribution de l'enseignement notamment à travers les universités est significative dans le transfert des connaissances.

(5) Mettre en place une nouvelle approche du développement

Les acteurs responsables du développement et de la sécurité des Hommes construisent des réseaux pour transcender les frontières nationales et aboutir au village planétaire dans lequel nous vivons déjà. Le partenariat public/privé de proximité dont l'équivalent anglo-saxon est le BOP (Base of the Pyramid business) est un concept qui vise à promouvoir la collaboration entre les gouvernements et les secteurs privés tout en partageant le savoir faire et les expériences des entreprises et ONG. Le but ultime de la démarche est de développer des produits adaptés aux besoins sociaux-culturels des usagers dans le cadre d'un développement durable et dans l'optique de l'amélioration des conditions de vie. Une telle vision relève de l'économie solidaire, c'est-à-dire un modèle économique qui investie dans l'entreprenariat en fournissant des microcrédits aux populations les plus pauvres dans le but d'éradiquer la pauvreté à la base de la pyramide sociale. Une telle mesure doit toutefois faire l'object d'analyse et d'évaluation permanente.

Mesures pour mettre en œuvre les solutions

Projet de recherche 2iE : université d'Hokkaido

Objectifs du projet

Trois organisations : le Ministère burkinabè de l'Agriculture et de l'Hydraulique, l'Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement et la Coopération Japonaise ont signé en décembre 2009 une entente de coopération pour la mise en place d'un projet intitulé « Amélioration des conditions d'accès à l'Eau potable et à l'assainissement en zone urbaine et rural sahélien : cas du Burkina Faso ». Ce projet, en abrégé Ameli-EAUR, est décrit comme tel :

Objectif général :

Contribuer à l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement

Objectifs spécifiques :

- Développer un système d'eau et d'assainissement durable adapté aux contextes socio-économique et environnemental de la région sahélienne
- Développer le système sur la base du concept « don't mix and don't collect ». il s'agit d'un système d'assainissement de proximité. Les flux de déchets sont séparés à la source pour un traitement optimum. Les déchets ainsi séparés sont traités sur place pour d'éviter des coûts d'investissement onéreux dans la mise en place de réseaux de collecte.
- Accélérer l'implémentation du système par le renforcement de capacité des acteurs locaux

Note de concept

Un système durable d'eau et d'assainissement doit répondre aux exigences en matière d'efficacité énergétique, de valorisation de la ressource et de contrôle des micropolluants. Compte tenu de toutes ces exigences, nous proposons un nouveau système d'assainissement basée sur le concept « don't mix and don't collect » qui traduit la séparation et le traitement de proximité des eaux usées. Dans ce système, tel que présenté sur la figure 1, la séparation des eaux usées domestiques en trois fractions est une étape essentielle. Les fractions sont : les matières fécales, les urines et les eaux grises (ou eaux ménagères). Dans ce système, le traitement des matières fécales diffère par rapport aux systèmes conventionnels. En effet l'utilisation de l'eau dans notre système a pour unique but de maintenir l'hygiène de la toilette tandis que dans les systèmes conventionnels l'eau sert également à transporter les déchets vers un réseau de collecte (fonction de chasse d'eau). Ceci est un changement important qu'il est possible de réaliser en utilisant les toilettes à compost (ou toilettes sèches). L'innovation principale du système est de traiter séparément les trois fractions habituellement regroupées dans les eaux usées domestiques.

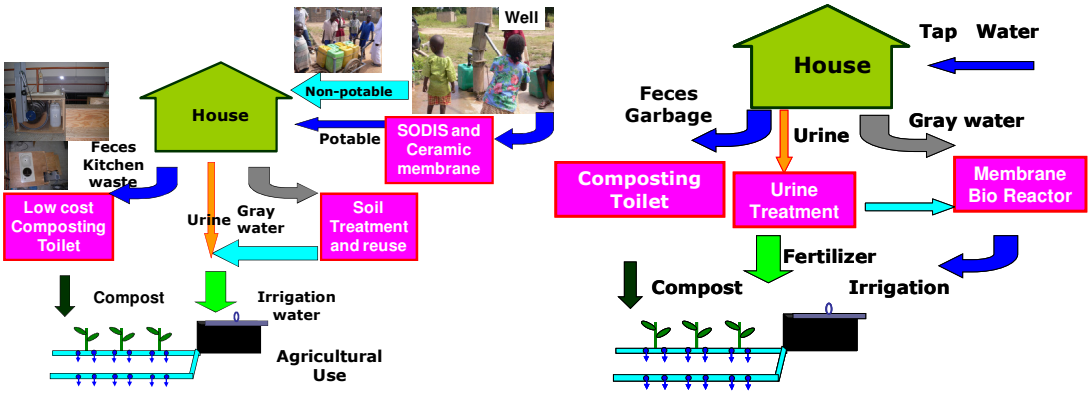

(a) système en zone sahélienne (b) système au Japon

Figure 1 : système d'assainissement sélectif de proximité pour les zones ruraux

L'utilisation du système d'assainissement sélectif de proximité a plusieurs avantages : la prévention de la contamination des eaux et des sols, la conservation des ressources, la réduction des risques sanitaires et la réalisation d'économie substantielles.
Ainsi (1) la collecte des eaux noires permet d'effectuer un traitement approprié pour récupérer et valoriser les nutriments en fertilisants agricole ; (2) la collecte des urines permet une élimination ciblée des micropolluants et des organismes pathogènes ; (3) le traitement sélectif réduits les risques sanitaires ainsi que le flux total de déchet liquide. Il permet également la mise en place de petites unités de traitement pour traiter des effluents à faible débit et forte charge polluante. Le traitement de proximité exclut l'usage de réseau de collecte. Enfin le système de traitement sélectif de proximité génère un cycle de matière (matière organique et nutriment) ainsi qu'un nouveau système social.

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

AMELIORATION DE LA GESTION DE L'EAU GRACE AUX AGENCES DE L'EAU : CAS DE L'AGENCE DE L'EAU DU NAKANBE, PAR DIBI MILLOGO, AEN

Auteurs : Dibi MILLOGO

Email: fredmilfr@yahoo.fr

Introduction

Pays sahéliens enclavé, le Burkina Faso se caractérise par sa vulnérabilité aux fluctuations climatiques. Soumis à une grande variabilité spatio-temporelle des précipitations avec une tendance générale à la baisse du fait de la variation et des changements climatiques, l'eau devient une des ressources rares, nécessaire pour la réduction de la pauvreté et le développement. Sa gestion devient alors, l'un des principaux enjeux de l'avenir du Burkina Faso.

De ce fait, le pays se devait de trouver des solutions d'adaptation aux changements globaux en général et en particulier aux changements climatiques dans le domaine de la gestion des ressources en eau. pour répondre à l'ensemble de ces préoccupations, et prenant en compte les engagements pris avec la communauté international A Rio de Janeiro, le Burkina Faso a décidé d'allez vers la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE). L'un des principes de la GIRE est la gestion des ressources en eau par bassin hydrographique avec pour philosophie que la goute d'eau qui tombe dans un bassin versant - sauf évaporation ou infiltration- se retrouve à l'exutoire dudit bassin. Tous ce qui se passe en amont d'un bassin à une répercussion l'aval du bassin. On comprend alors pourquoi, une meilleure gestion des ressources en eau devra se faire par bassin. D'où le présent thème « Amélioration de la gestion de l'eau grâce aux agences de l'eau : cas de l'Agence de l'eau du Nakanbé »

Description de la problématique et des enjeux :

Les problématiques et les enjeux sont de manière générale, la baisse de la pluviométrie, sa mauvaise répartition dans le temps et dans l'espace, l'augmentation et la diversification des demandes par rapport à une ressource dont la tendance générale est à la baisse.

De façon spécifique pour ce qui concerne le bassin du Nakanbé les problématiques et enjeux se résume à :

- l'alimentation en potable des populations des agglomérations du bassin
- l'alimentation en eau potable de la capitale Ouagadougou en pleine croissance (Ziga)
- la préservation de certains plans d'eau stratégiques comme lac Bam
- le développement de l'important potentiel de terre comme Bagré pour la sécurité alimentaire
- l'amélioration de la qualité des eaux des sous bassin tel le Massili
- aux risques liés à l'eau (maladies hydrique, sécurisation des barrages, inondation

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

- la gestion des eaux internationales (bassin de la Volta)

Principales propositions (solutions) :

En terme de solutions il s'agira principalement de valoriser le bassin hydrographique en tant que cadre approprié de planification et de gestion des ressources en eau par la coordination des actions y relatives et par la concertation afin de préparer et de mettre en œuvre dans les conditions optimales de rationalité, les orientations et les décisions prises dans le domaine de l'eau à travers par :

- la gestion concertée, intégrée, équilibrée et durable des ressources en eau du bassin hydrographique
- l'élaboration et la mise en œuvre du SDAGE
- l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE,
- l'élaboration et la mise en œuvre des programmes pluriannuels d'intervention en relation avec le SDAGE
- la promotion de l'utilisation rationnelle des ressources en eau et la protection des milieux aquatique
- la gestion des catastrophes naturelles telles les sécheresses
- la collecte le traitement et la diffusion de l'information relative à la ressource eau.
- la mise en œuvre des principes préleveur payeur et les principes pollueurs payeur
- la mise en place de la police de l'eau
- la mise en place des instances et organes de gestion des ressources par bassin hydrographique

Mesures pour mettre en œuvre les solutions :

Entre autre mesure on peut penser à :

Développer une stratégie de communication,

Engager l'ensemble des acteurs à la gestion intégrée des ressources en eau

Renforcer les compétences dans le domaine de la gestion des ressources en eau

Créer des cadres de concertation selon le principe de subsidiarité

Références bibliographiques :

Madiodio Niasse, Abel Afouda and Abou Amani, (2004), réduire la vulnérabilité de l'Afrique de l'ouest aux impacts du climat sur les ressources en eau, les zones humides et la désertification, élément de stratégie régionale de préparation et d'adaptation, UICN- Union mondiale pour la nature, 2004, 71p

MAHRH, (2004). Les Comités Locaux de l'Eau ; maillons de base du cadre institutionnel de gestion intégrée des ressources en eau du Burkina Faso « Document Guide de Conception, Création et Fonctionnement » juillet 2004, 36p

MAHRH, (2004). Propositions pour la redynamisation du comité pilote de gestion du bassin du Nakanbé, octobre 2004, 77P

MAHRH, (2009). Evaluation des processus de mise en place des comites locaux de l'eau et de leur opérationnalité, mars 2009, 120 P +résumé

MAHRH, (2007). Définition d'un schéma de couverture spatiale des Comites Locaux de l'Lau (CLE) dans les bassins nationaux : cas du bassin du Nakanbé. P

MAHRH, (2009) Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau, deuxième phase (2010 -2015) (PAGIRE II), Avril 2009, 59 p +annexes

MAHRH, (2005) recueil des textes juridiques d'application de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau, novembre 2005, 106p

Ministère de l'Environnement et de l'Eau (MEE), (2001). Etat des lieux des ressources en eau du Burkina Faso et de leur Cadre de gestion, 252p

MEE, (1998). Politique et Stratégie ne matière d'Eau, 120p

UTILISATION MULTIPLE ET PARTAGE DES BENEFICES DES RESERVOIRS DE BARRAGE AVEC LES POPULATIONS LOCALES – CAS PRATIQUE DU BARRAGE DE LA KOMPIENGA PAR JEROME KOUNDOUNO, UICN

Auteurs

Jérôme Koundouno, coordinateur du projet GWI-Barrages (Global Water Initiative), UICN-PACO, jerome.koundouno@iucn.org, 50 49 82 05/78 34 77 89

Moumini Savadogo, chef de mission, UICN-Burkina

Introduction

La construction des barrages constitue une composante clé des stratégies de développement basées sur la maîtrise de l'eau et les infrastructures hydrauliques, particulièrement dans des pays faisant face aux incertitudes pluviométriques comme les pays sahéliens de l'Afrique occidentale.

Historiquement, les gouvernements en Afrique de l'Ouest n'ont pas optimisé la conception et la gestion des barrages afin de réduire au minimum les impacts négatifs sur les populations locales et de maximiser les opportunités de développement pour les populations affectées. Mais récemment, le partage des bénéfices a été au cœur des réflexions internationales sur les moyens de développement et de gestion durable des grands barrages, ainsi que de répartition plus équitable des bénéfices et des coûts au sein de la société. Cela s'explique en partie parce que les principes d'un partage équitable des bénéfices sont incarnés dans plusieurs mouvements complémentaires plus larges en faveur du développement durable et d'une réforme de la gouvernance du secteur de l'eau qui émergent à travers le monde. Dans ce sens, les lignes directrices de la Banque Mondiale et les recommandations de la Commission Mondiale des Barrages font aujourd'hui référence dans la recherche de plus d'équité dans la gestion des barrages, en donnant une place importante à la prise en compte des intérêts des populations affectées par les grandes infrastructures de développement. C'est le cas aussi du projet de dialogue régional autour des grandes infrastructures hydrauliques lancé depuis 2009 par le Centre de Coordination des Ressources en Eau (CCRE) de la CEDEAO qui a permis à ce jour de formuler des thèmes de recommandations appliquées au contexte ouest africain en vue de l'élaboration d'une Directive Cadre.

Description de la problématique et des enjeux

La commission mondiale des barrages qui a proposé des recommandations en 2000, a analysé les conséquences sociales et environnementales de ces ouvrages hydrauliques dans le monde. Il est

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

ressorti qu'une des raisons pour laquelle les populations locales sont mécontentes et frustrées suite à leur déplacement est qu'elles subissent majoritairement les impacts négatifs du projet et ne bénéficient que très peu des opportunités offertes par le barrage.

Impliquer et engager les populations locales dans les projets et leur donner un réel intérêt dans la construction du barrage permettraient de meilleurs résultats. La frustration causée par l'exclusion des débats et des décisions peut souvent aboutir à des tensions sociales et des conflits qui peuvent devenir intergénérationnels et donc difficiles à résoudre. Inclure dès le début des projets de barrage des options concrètes et réalisables de développement pour les populations locales, avec une politique de compensation efficace pour les biens et ressources naturelles perdues, semble être la base pour des résultats futurs de développement plus équitables et moins controversés.

Quels sont donc les mécanismes et les comportements à adopter pour mettre en œuvre de meilleurs projets de barrage, avec des bénéfices partagés équitablement avec les populations locales ?

Pour contribuer au débat sur le partage équitable des bénéfices autour des réservoirs de barrage en Afrique de l'Ouest, et dans une approche GIRE, le consortium IIED/UICN met en œuvre depuis 2009 le projet régional « Utilisation multiple et partage équitable des bénéfices autour des réservoirs de barrage » avec l'appui financier de la Fondation Howard Buffett dans le cadre de la « Global Water Initiative (GWI) » en Afrique de l'Ouest, et plus particulièrement au Niger, Burkina Faso, Mali, Sénégal et en Guinée. Au Burkina Faso, la première phase d'apprentissage du projet a concerné les barrages de Kompienga, Bagré et Moussodougou, puis les activités se sont concentrées autour du site pilote de la Kompienga.

Principales propositions (solutions)

Entre autres, cinq approches peuvent être considérées pour répondre au défi du partage équitable des bénéfices avec les communautés locales :

- Impliquer les populations locales comme bénéficiaires des barrages et dans toutes les prises de décision pour la construction, les investissements, la compensation, le déplacement, etc.
- Remplacer les politiques de compensation qui visent à reproduire les conditions de vie initiales par des politiques qui permettent aux populations locales de s'adapter aux changements induits par le barrage, et d'en tirer des bénéfices.
- Développer les systèmes de production locaux en sécurisant l'accès à la terre et aux ressources, tout en respectant la législation nationale et les pratiques traditionnelles.
- Mettre en place des règles de gestion avec l'accord des parties prenantes locales pour un usage équitable et durable des ressources naturelles.
- Favoriser l'accès des populations locales aux bénéfices générés par le barrage, en établissant des modalités préférentielles d'accès pour l'irrigation et l'électricité par

exemple, et en créant un fond de développement local alimenté par les retombées financières des activités économiques du barrage.

Mesures pour mettre en œuvre les solutions

Quelques mesures proposées par le projet GWI-Barrages :

- Apprendre des situations existantes et partager les expériences entre les pays.
- Informer et former les acteurs locaux (usagers et décideurs) sur la bonne gouvernance autour des réservoirs.
- Favoriser la concertation de toutes les parties prenantes.
- Provoquer un consensus dans la recherche de solutions et de propositions pour un meilleur partage des bénéfices des barrages.
- Promouvoir une gestion multi acteurs des réservoirs (structure et processus).
- Utiliser les retombées financières des activités économiques créées par les barrages pour le développement local de la zone.

Références bibliographiques

Partager l'eau et ses bénéfices : les leçons de six grands barrages en Afrique de l'Ouest (GWI, 2011)

Barrages et développement : un nouveau cadre pour la prise de décision (Commission Mondiale des Barrages, 2000)

POUR UNE MEILLEURE PLANIFICATION ET GESTION DES PETITS BARRAGES DANS UN BUT D'AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS RURALES DU BURKINA FASO PAR JEAN-PHILIPPE VENOT, IWMI

Auteurs

Jean-Philippe VENOT (j.venot@cgiar.org); Charlotte DE FRAITURE (c.fraiture@cgiar.org) Hilmy SALLY ;

Introduction

Réalité des paysages ruraux du Burkina Faso, les petits barrages ont trouvé preneurs au sein des sociétés rurales et constituent une source d'innovations techniques et institutionnelles. Ils font maintenant l'objet d'une demande continue des populations et bénéficient du soutien des décideurs nationaux et de l'attention des bailleurs de fonds. Les petits barrages constituent une innovation prometteuse pour améliorer les conditions de vie des populations rurales dans un contexte d'incertitudes (climatique, démographique, et économique) croissantes.

Description de la problématique et des enjeux

Les petits barrages sont une réalité des régions rurales du Burkina Faso ; le pays en compte plus de 1,200. L'ensemble des acteurs du secteur de l'eau agricole s'accorde à penser que ces infrastructures offrent de multiples opportunités en termes d'amélioration de la sécurité alimentaire et des conditions de vie des populations rurales en permettant de multiples activités (agriculture irriguée, élevage, pêcheries, artisanat, usages domestiques, etc.) et ainsi limitant la migration vers les zones urbaines. Les analyses-diagnostics pointent cependant vers de nombreux défis à relever ; notamment le fait que les performances de ces aménagements déçoivent généralement les attentes placées en eux et que les populations font face à de nombreuses difficultés pour les maintenir et les gérer de façon durable (par exemple, la possibilité des conflits entre usagers amont-aval) – questionnant ainsi le bien-fondé de ces investissements. Un phénomène qui prend de l'importance est l'installation spontanée d'agriculteurs sur le pourtour des retenues; ils en extraient l'eau pour des cultures maraichères grâce à des motopompes. Cette pratique, bien que tolérée, n'est pas toujours considérée comme acceptable par les services techniques. Cependant, les revenus des cultures maraichères en amont s'avèrent plus élevée que l'irrigation en aval. De plus, les surfaces irriguées de manière informelle peuvent dépasser largement les superficies officiellement aménagées. Ces dynamiques acquièrent une signification particulière dans un contexte d'incertitudes (climatique, démographique, et économique) croissantes. Aux vues de leur potentiel en termes de lutte contre la pauvreté et de la demande des populations rurales, il apparait nécessaire de trouver des solutions innovantes afin que les petits barrages remplissent leurs promesses.

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Principales propositions (solutions)

- Coordonner les usages multiples des petits barrages d'un point de vue spatial (aval et amont des petits barrages ; bassin versant) et temporel (cycle de projet depuis la planification jusqu'à l'usage par les populations locales).

- Faciliter la mise en place de modes de gouvernance polycentrique s'appuyant sur de multiples organisations et/ou individus jouant des rôles différents.

- Renforcer les cadres législatifs et politiques existants et les interactions intersectorielles.

- Porter une attention particulière au suivi des processus de passation des marchés.

Mesures pour mettre en œuvre les solutions

- Adopter une approche progressive dans la planification des investissements (quelques barrages à la fois valent mieux que trop de barrage d'un coup!).

- Organiser des formations pour les entreprises de construction et les consultants en charge de la supervision et leur délivrer des certificats de participation et des licences d'activités.

- Développer des normes pour la conception des petits barrages à des fins d'usages multiples

- Développer les capacités des agents de vulgarisation, notamment en ce qui concerne la valorisation des usages multiples des petits barrages et leurs modes de gestion

Références bibliographiques

AWM Solutions Project (2011a). Small reservoirs in sub-Saharan Africa. Learning and discussion brief. Colombo, Sri Lanka: AWM Solutions Project Secretariat.

AWM Solutions Project (2011b). Uneven relationships in small reservoir projects in sub-Saharan Africa. Learning and discussion brief. Colombo, Sri Lanka: AWM Solutions Project Secretariat.

Venot, J.P. 2011. What commons? Rethinking participation in the sub-Saharan African water sector. Paper presented at the 13th Biennial Conference of the International Association for the Study of the Commons (IASC); Hyderabad-India; January 10-14, 2011.

Venot, J.P.; Andreini, M. and CB Pinkstaff 2011. The political economy of water resources development: The case of small reservoirs in Ghana. Water Alternatives 4(3): 399-423.

Venot, J.P.; Cecchi, P. 2011. Valeurs d'usage ou performances techniques : comment apprécier le rôle des petits barrages en Afrique subsaharienne. Les Cahiers de l'Agriculture 20 (1-2) :112-117.

Venot, JP.; Krishnan, J. 2011. Discursive framing: Debates over small reservoirs in the rural South. Water Alternatives 4(3): 316-24.

Venot, JP.; de Fraiture, C. and Acheampong, E. forthcoming. Revisiting dominant concepts: Costs, performance and institutions of small reservoirs in sub-Saharan Africa.

Introduction

L'élevage: 8.000.000 bovins, 19.000.000 ovins et caprins, 2.000.000 porcins, 35.000.000 volailles, etc. est dominé par les ruminant et de ce fait caractérisé par la mobilité du cheptel à la recherche de pâturage et surtout de points d'eau au cours de la saison sèche. L'amplitude des mouvements de transhumances s'accroit et les animaux sont de plus en plus conduits dans les pays côtiers voisins où beaucoup d'éleveurs se fixent et se sédentarisent. Ces mouvements sont imposés par la pénurie en eau pendant la saison sèche (déficit évalué à 50% des besoins des animaux en année normale).

Contrairement à certaines idées, c'est le problème d'eau qui est à l'origine de la faible productivité-production des animaux, la persistance des systèmes traditionnels d'élevage, les conflits agriculteurs-éleveurs qui ont pour conséquences la faible contribution du sous-secteur (si l'on tient compte de ses énormes potentialités) au développement national.

Systèmes d'élevage

Ils comprennent les systèmes traditionnels et les systèmes améliorés.

Les systèmes traditionnels sont caractérisés par la faiblesse et la saisonnalité de la production, regroupent la quasi-totalité des ruminants et comprennent:

- les systèmes d'élevage transhumants, (70% des bovins) où les éleveurs abreuvent principalement les animaux aux points d'eau de surface;

- les systèmes d'élevage extensifs sédentaires dont la mobilité est réduite aux alentours des villages et de ses environs. Ils sont plus ou moins intégrés à l'agriculture, s'abreuvent aux points d'eau de surface et aux puits et forages après le tarissement des pointS d'eau de surface.

Les systèmes améliorés se développent à la périphérie des centres urbains et des grands marchés à bétail. Les acteurs produisent pour le marché, investissent dans l'activité et sont ouverts aux innovations. Les niveaux de production sont significatifs et la. Ils comprennent les systèmes traditionnels améliorés (embouche bovine et ovine familiale ou commerciale), l'élevage laitier semi-intensif laitier et l'élevage intensif laitier. L'abreuvement est assuré partiellement ou en totalité par le promoteur (achat ou création de points d'eau au sein de la ferme.

Situation et modes d'exploitation des points d'eau pastoraux

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Situation : Le Burkina Faso compte en 2009 plus de 1200 barrages et retenues d'eau, 43300 forages et puits modernes principalement utilisés pour les besoins en eau des populations et l'irrigation des cultures.

La situation des points d'eau à usage pastoral en 1995 se présentait comme suit: 1321Puits grand diamètre, 2678 Forages pompes manuelles, 30, Puits-forages, 128 Barrages, 586 retenues collinaires, 369 boulis, 448 mares et 181 cours d'eau. Ils sont insuffisants et emportent des conséquences sur les animaux et le comportement des éleveurs.

Mode d'exploitation des points d'eau

Il varie selon le système d'élevage et repose pour la plupart sur l'abreuvement aux eaux de surface (naturels ou artificiels).

Les points d'eau souterrains sont sollicités en saison sèche surtout par les éleveurs transhumants (puisards), ceux des systèmes extensifs sédentaires et des systèmes améliorés (puits et forages).

Selon la LORP, l'accès aux points d'eau naturels est libre et gratuit. Il est soumis à une règlementation pour les plans d'eau artificiels, les forages et les puits mais dans la pratique quotidienne le principe de la gratuité prévaut d'une manière générale, les redevances instituées par les structures locales de gestion n'étant pas bien respectées.

Dans la zone du Liptako Gourma : 20% des barrages (430)ont pour utilisation principale l'abreuvement du bétail contre 80% à usage agropastorale ;

34% des mares (92) sont utilisées principalement pour le bétail et 66% à usage agropastorale ;

(100%) des lacs (10) sont exploités pour la consommation agropastorale ;

74% des forages pastoraux équipés de pompes (17.534)sont à usage pastoral (1%) ou agropastoral (73%) ;

(4%) des puits modernes permanents pastoraux (3234) sont à usage pastoral ou agropastoral (62%).

Contraintes

Elles sont de plusieurs et liées:

aux variations saisonnières et interannuelles de la pluviométrie;

aux conditions climatiques, hydrogéologiques et hydrologiques;

à la Faible maitrise de l'eau, au nombre insuffisant, au tarissement et à l'ensablement des points d'eau ;

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

à l'exhaure et à l'entretien des ouvrages;

à la réduction des parcours et à l'occupation des espaces de pâture stratégiques et des pistes à bétail ;

à l'absence de stratégie d'hydraulique pastorale;

au faible niveau de fonctionnement des structures de gestion des points d'eau;

à la perturbation des eaux de surface par les pêcheurs;

à la pollution de l'eau.

Conséquences des contraintes

Sous-exploitation des pâturages et transhumances précoces

Conflits entre éleveurs et autres exploitants

Faible productivité du cheptel et approvisionnement du marché

Voies de solution

La résolution des problèmes d'abreuvement du cheptel constitue un préalable à toute question d'amélioration la productivité et des productions animales quelque soit le type d'élevage. Elle dispose d'un cadre politique et juridique favorable.

Besoins quotidiens en eau du cheptel:

bovin local : 20 à 40l ;

vache laitière exotique: 60 à 100l voire 150 à 200l en période chaude ;

mouton: 7 à 10 l ;

porc: 6 à 7 l ;

1000 poules pondeuses: 300 à 500l.

Cadre général

Politique

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Politique nationale de l'eau

Objectif global: contribuer au développement continu du pays, en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'eau, dans un environnement particulièrement affecté par les changements climatiques et dans le respect d'une gestion intégrée des ressources en eau.

Objectifs spécifiques :

- satisfaire en quantité et en qualité les besoins en eau de la population et de l'économie dans le respect de l'environnement physique;
- contribuer à la réalisation de la sécurité alimentaire et au développement de l'emploi en milieu rural;
- assurer la protection des hommes et des biens contre les actions agressives de l'eau;
- assurer le financement durable du secteur de l'eau, par un partage solidaire des charges entre l'Etat, les collectivités territoriales et les usagers ;
- promouvoir la coopération régionale par la gestion des eaux transfrontalières.
- Elle consacre la GIRE comme base de garantie des divers besoins en eau de l'économie nationale dans une vision durable. outil opérationnel = PAGIRE(2015)

Politique nationale de développement durable de l'élevage

Objectif global: renforcer la contribution de l'élevage à la croissance de l'économie nationale et partant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Quatre objectifs spécifiques correspondant à quatre axes stratégiques :

- développer des capacités des acteurs: axe1 ou renforcement des capacités;

- assurer la sécurité foncière et la gestion durable des ressources pastorales: axe2 ou sécurisation et gestion durable des ressources pastorales ;

- accroître la productivité et les productions animales sur une base durable: axe3 ou accroissement de la productivité et des productions animales ;

- améliorer la compétitivité des produits animaux et renforcer la liaison entre la production et le marché: axe4 ou amélioration de la compétitivité et mise en marché des produits animaux.

Outil de mise en œuvre PNDEL=PAPISE soit 12 programmes prioritaires dont l'un est consacré à l'hydraulique pastorale

Cadre juridique

Loi n° 002-2001/AN du 08 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau

L'eau est une ressource précieuse dont la gestion constitue un impératif national(article1). Cette gestion a donc pour but, entre autres et dans le respect de l'environnement et de la loi, de satisfaire ou de concilier les exigences de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture, de l'extraction des substances minérales, de l'industrie, de la production d'énergie, des transports, du tourisme, des loisirs ainsi que des autres activités humaines légalement exercées.

Pour contribuer à la réalisation de ses objectifs, elle traite du cadre institutionnel (structures, instruments, cadre de gestion), des aspects juridiques relatifs à la protection des prélèvements, des écosystèmes aquatiques et zones humides, des outils de planification et de gestion, des contributions financières et des infractions.

Loi n° 034-2002/an du 14 novembre 2002 portant loi d'orientation relative au pastoralisme au Burkina Faso

Fixe les principes et les modalités d'un développement durable, paisible et intégré des activités pastorales, agropastorales et sylvopastorales.

Elle définit deux types d'espaces pastoraux, les rôles et responsabilités des acteurs, traite de l'exploitation des ressources pastorales (pâturage, eau), des infractions et pénalités.

Dans le domaine spécifique de l'eau, elle règlemente l'accès à la ressource. Cet accès est libre et gratuit pour les points d'eau naturels et règlementé pour les points d'eau artificiels. Force est cependant de constater que le régime de la gratuité prévaut à tous les niveaux, les redevances n'étant pas respectées par les utilisateurs

Actions à mettre en œuvre

Mesures d'ordre général

Elaborer et mettre en œuvre une stratégie d'hydraulique pastorale

Améliorer la disponibilité en eau en adéquation avec les ressources pastorales et les besoins de production

Sécuriser l'accès à d'eau et contribuer à améliorer la gestion des pâturages

Adapter les ouvrages et les moyens d'exhaure aux systèmes d'élevage et de production

Renforcer les capacités et responsabiliser les bénéficiaires.

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Programme d'hydraulique pastorale

Il s'inscrit dans les programmes de l'axe 3 de la PNDEL: amélioration de la productivité et des productions animales et pour objectif d'améliorer la disponibilité et l'accès à l'eau au profit des animaux et des activités de productions animales à travers cinq composantes:

1 : Création et gestion d'une base de données des ouvrages d'hydraulique pastorale;

2 : Définition et adoption de normes;

3 - Réhabilitation des infrastructures d'hydraulique pastorale existantes ;

4 - développement de nouvelles infrastructures d'hydraulique pastorale;

5 - Développement des capacités locales en matière de gestion d'ouvrage .

Son coût est de 200.350 millions

Conclusion

Les problèmes d'eau compromettent la pleine expression des potentialités du cheptel et oblige l'élevage à la pratique de techniques de productions traditionnelles. Ces faibles performances techniques se répercutent sur le mode de vie et le revenu de l'éleveur ,sa coexistence avec les autres ruraux et la contribution de l'élevage à l'économie nationale.

Les orientations actuelles en matière d'hydraulique pastorale offrent un tremplin à la résolution du problème et doivent, si elles sont efficacement mises en œuvre, contribuer au développement du sous-secteur qui regorge d'énormes potentialités en termes de production-productivité, gestion des ressources naturelles et de marges de manœuvre économiques et financière.

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

SITUATION DE L'ENVAHISSEMENT DU BARRAGE DE TOECE PAR LES ESPECES AQUATIQUES ET DE LA BANDE DE SERVITUDE DES BERGES DES BARRAGES DE TITAO ET ANDEKANDA, PAR RIGOBERT BAYALA, MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Auteurs : Ministère de l'environnement et du développement durable

Rigobert BAYALA

Directeur du suivi écologique et des statistiques/Direction générale de la conservation de la nature

rigobertbayala@hotmail.com

Téléphone : (+226) 70540262

Introduction

A l'occasion de la 9ème Edition de la fête de la pomme de terre à Titao au Loroum en avril 2010 et du 1er salon de la tomate du Passoré en mai 2010, des souhaits et préoccupations ont été exprimés par les populations concernant : (i) le respect des droits et devoirs de la zone de servitude autour des barrages de Titao et d'Andékanda (Province du Loroum), (ii) l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de lutte contre les plantes envahissantes du barrage de Toécé (Province du Passoré).

Thypha domingensis ou « peste verte » devient de plus en plus une véritable menace pour l'existence du barrage de Toécé tant du point de vue écologique que socio-économique ; à terme elle risque de compromettre les activités économiques qui ont lieu actuellement autour et sur le plan d'eau (activités agricoles et pêche). Les populations riveraines qui exploitent les potentialités qu'offre le barrage en sont parfaitement conscientes et commencent à initier des luttes malheureusement dérisoires (mise à feu, fauchage ou arrachage des touffes) contre la plante qui a un pouvoir de régénération à la fois par voie sexuée et par voie végétative (drageonnage). Une fois implantée, l'élimination de Thypha domingensis devient pratiquement impossible ; en effet, de méthodes efficaces d'éradication de l'espèce ne semblent pas, à ce jour, disponibles. Le rôle de la recherche scientifique est indispensable à cet égard.

Description de la problématique et des enjeux

L'interprétation des images (RapidEye pour le lac de barrage de Toécé et Image Google Earth pour les lacs de barrage de Titao et d'Andékanda) a permis de délimiter les zones infestées par les

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

plantes aquatiques qui sont bien perceptibles sur l'image. La délimitation de la bande de servitude de 100 mètres autour des plans d'eau et de 100 mètres de chaque coté des rives des cours d'eau a été réalisé en utilisant le logiciel de SIG d'ESRI.

Les résultats des observations et les inventaires floristiques indiquent quelques pistes pour la lutte contre les plantes envahissantes du barrage de Toécé. En ce qui concerne les barrages de Titao et Andékanda, une évaluation sommaire de l'état d'occupation actuelle de la zone de servitude définie autour des principaux cours d'eau qui alimentent les deux barrages est établie. Des actions à entreprendre en vue de réduire les méfaits de ces phénomènes à court et moyen terme sont proposés.

1. Barrage de Toécé

Un parcours rapide des abords du plan d'eau a permis d'inventorier les espèces aquatiques. L'espèce ligneuse la plus remarquable est Mimosa pigra. Cette espèce pour le moment ne constitue pas une préoccupation particulière, on rencontre quelques fourrés en bordure du plan d'eau. Il existe une forte présence d'espèces herbacées de la famille des cyperacées et des espèces fortement appétées dont les plus caractéristiques sont : Leptochloa caerulescens, Leersia hexandra, Paspalum scrobiculatum, P. vaginatum, Setaria barbata Setaria verticillata et les principales espèces dites « bourgou » Echinochloa spp.

Ce qui est très frappant et caractéristique c'est l'envahissement généralisé du plan d'eau par Typha domingensis, qui certainement constitue la menace qui a été signalé par la population.

L'interprétation rapide de l'Image Google earth a permis d'identifier plus d'une cinquantaine de fourrés de Typha avec une superficie approximative de 998,38 hectares ce qui représente 27,59% de la superficie totale du plan d'eau qui était de 4616 ha à la date de prise de vue.

Lors du passage de l'équipe en mai 2010, 998,38 hectares soit 27,59% la superficie du barrage était infestée par les espèces envahissantes dont Typha domingensis. Si cette tendance se poursuivait c'est-à-dire sans intervention, plus de la moitié du plan d'eau sera envahie en moins de 10 ans. Pour illustrer cette situation, considérant seulement la capacité d'expansion des touffes de Typha par drageonnage qui est estimée à 3 mètres de rayon par touffe et par ans, la projection dans 10 ans indique que la superficie infestée passera de 998,38 hectares à 1670,11 hectares soit 46,16%.

2. Barrages de Titao et d'Andékanda

Plus de 50% de la superficie de la zone de servitude du barrage de Titao est occupée par les activités maraîchères et 35% recouvert par la végétation naturelle (forêt galerie et steppe). La zone de servitude du barrage de Titao soumise à une forte exploitation agricole, maraîchère notamment, présente un tapis herbacé très pauvre. Les principales espèces ligneuses rencontrées sont caractéristique de la forêt galerie dominées par Anogeissus leiocarpus, Mitragyna inermis et Lannea microcarpa. On peut noter la présence que quelques vergers avec Mangifera indica, comme espèce dominante. La bande de servitude autour du plan d'eau définie, lorsque le barrage est rempli, est occupée à 100% par les activités de production maraîchère. La pratique actuelle

consiste à produire dans le lit du barrage en suivant le retrait des eaux. Les planches de tomates se localisent en plein centre du lit du barrage.

En ce qui concerne le barrage de Andékanda nouvellement mise en eau, 33% soit 1258,91 hectares de la zone sont cultivé, contre 35,48% (1368,28 ha) protégé par la végétation naturelle. Les principales espèces ligneuses en présence sont : Sclerocarya birrea, Balanites aegyptiaca, Lannea microcarpa, Anogeissus leiocarpus, Mitragyna inermis, Tamarindus indica.

Principales propositions

Compte tenu de sa propagation très facile, Il ne faut pas s'étonner que la plante ait déjà envahi l'ensemble des plans d'eau permanents du bassin de Nakambé (notamment les barrages de Ziga, Bagré et Kompienga). Au regard de l'ampleur que prend le fléau, les propositions d'actions à court et moyen terme suivantes sont faites :

1) Entreprendre une prospection des plans d'eau, en priorité des plus grands barrages (Ziga, Bagré et Kompienga notamment) pour s'assurer de leur envahissement ou non par T. domingensis ;

2) Faire entreprendre par le Centre National de Semences Forestières (CNSF) un test de germination des semences de massettes de T. domingensis teintes en couleurs et vendues sur le marché. Si le test montre que le traitement ainsi appliqué aux massettes n'entame pas le pouvoir germinatif de leurs semences, alors des mesures d'interdiction de leur utilisation à des fins d'ornement par la sensibilisation et par la coercition, le cas échéant, devront être prises ;

3) Initier des activités de recherche pour comprendre davantage le mode de propagation de la plante par voie végétative : le fauchage, la mise à feu et l'arrachage de la plante stimulent-ils ou non le drageonnage ? En effet, ce phénomène est observé chez certaines espèces ligneuses ; il en est ainsi de Detarium microcarpum qui drageonne abondamment lorsqu'elle subit un traumatisme sévère (coupe, feu). Le Département Productions Forestières de l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (DPF/INERA) pourrait être le chef de file pour la mise en œuvre de ces activités de recherche : il dispose de chercheurs spécialistes de la végétation aquatique;

4) Associer à titre expérimental la production du compost à partir de la paille de T. domingensis par les producteurs qui exploitent les potentialités agricoles autour du barrage de Toécé aux activités de recherche sur la propagation de la plante par drageonnage, et ce dans la perspective d'une valorisation de masse de cette paille si la recherche prouve que la mise à feu, le fauchage et l'arrachage de la plante ne stimulent pas sa régénération par voie végétative. Par la même occasion l'estimation de la quantité moyenne de biomasse exprimée sous forme de matière sèche/ha (MS/ha) de T. domingensis sera réalisée;

5) En attendant que les résultats de la recherche soient disponibles, il importe d'entreprendre dès maintenant et par tous les moyens de communication appropriés la sensibilisation des décideurs, des structures chargées de l'encadrement du monde rural, des collectivités territoriales et du grand public sur les méfaits de Typha domingensis, en somme la menace écologique et socio-économique qu'elle fait peser sur l'ensemble des cours et des plans d'eau, surtout permanents, du pays.

Pour les berges des principaux cours d'eau alimentant les barrages de Titao et de Andékanda, il faudrait :

1. procéder à la matérialisation de la bande de servitude pour faciliter la protection des berges dans l'ensemble du bassin-versant;

2. instaurer des cahiers de charges qui limiteraient l'exploitation dans le lit du fleuve après le retrait des eaux. Actuellement c'est une pratique courante;

3. traiter les zones fortement érodées que l'on rencontre le long du réseau hydrographique temporaire par des techniques éprouvées de fixation des berges.

Mesures pour mettre en œuvre les solutions

Institutionnaliser par arrêté conjoint un comité interministériel de suivi des grands plans d'eau (plantes envahissantes et bande de servitude des berges) du Burkina Faso

Références bibliographiques

MEDD, juillet 2011 : Suivi d'espèces végétales envahissantes dans le barrage de Toécé Province du Passoré. 16 pages.

MEDD, juin 2010 : situation de l'envahissement du barrage de Toécé (Province du Passoré) par les plantes aquatiques et la bande de servitude des berges des barrages de Titao et Andékanda (Provinve du Loroum)

Shiver, B.D. and Borders, B.E., 1996: Sampling Techniques for Forest Resource Inventory. John Wiley & Sons. 356 p.

Husch, B., Miller, C.I., Beers, T.W., 1972: Forest Mensuration. 2nd edition. John Wiley & Sons. 410 p.

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

TRAITEMENT DE L'ARSENIC DANS LES EAUX SOUTERRAINES : DES SOLUTIONS POUR L'AFRIQUE, PAR FRANCK LALANNE, 2IE

Auteur : Docteur Franck Lalanne, Chercheur en Chimie de l'eau

Organisme : Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2IE)

I. Contexte

L'arsenic est un métalloïde que l'on peut trouver à l'état naturel dans certaines roches du sous-sol. Il peut alors être transféré dans les eaux souterraines, par l'érosion et la dissolution des sols, des minéraux et des minerais. Cet élément est donc susceptible de contaminer des eaux souterraines utilisées pour la desserte en eau potable des populations, et donc d'empoisonner les consommateurs par ingestion.

Il se présente dans l'eau sous différents états d'oxydation en fonction du pH et du potentiel rédox : l'arséniate (ou As V) et l'arsénite (ou As III), cette dernière étant la plus toxique (Welch et al., 1988).

L'arsenic est un poison cumulatif avec des impacts importants et divers sur la santé humaine. Les signes d'arsénicisme chronique chez les populations qui boivent de l'eau contaminée comprennent la pigmentation et l'apparition de kératoses, la neuropathie périphérique, le cancer de la peau, la vasculopathie périphérique, l'hypertension cardiaque, des cancers d'organes internes (vessie, reins, foie et poumons), des altérations de la fonction gastro-intestinale (hypertension non cirrhotique) et un risque accru de mortalité liée au diabète, (U.S. EPA, 2001). La concentration maximale acceptable (CMA) d'arsenic dans l'eau potable est de 0,010 mg/L (10 µg/L), qui est aussi la valeur guide recommandée par l'OMS.

Une étude menée publiée en 2007 (Smedley et al., 2007) a montré la présence d'arsenic dans des forages (jusqu'à des taux de 1650 µg/l) dans la région de Ouahigouya au Nord du Burkina Faso. A la suite de cette étude, le gouvernement Burkinabé a interdit l'accès à plus de plusieurs dizaines de forages dans les provinces du Yatenga et du Lorum, toujours dans le nord du pays (Courrier international, 2006). Le Directeur Général des Ressources en eau du Burkina Faso avait à l'époque estimé que le danger de contamination des eaux souterraines par l'arsenic ne se limitait pas au nord du pays, mais à l'ensemble du territoire Burkinabé (afrik.com, 2007). Une étude menée dans la région aurifère d'Essakane en zone sahélienne du Burkina Faso a corroboré ces dires en constatant la présence d'arsenic dans les forages de la zone et en répertoriant 45 cas d'arsénicisme présumé (Barro-Traoré, 2007).

De plus, ces régions proches du Sahel sont confrontées à une faible pluviométrie qui plus est décroissante au fil des années et donc à une présence d'eau de surface aléatoire dans l'espace et dans le temps (DGRE, 2001). Le document « Etat des lieux des ressources en eau au Burkina Faso et de leur cadre de Gestion » a présenté une étude statistique sur les pluviométries enregistrée en

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

différentes villes du pays de 1902 à 2000 et montre une migration vers le sud des isohyètes 600 mm, 800 mm et 1000 mm. De plus, ce même document montre que sur une précipitation moyenne annuelle de 206,9 milliards de m3, 165,9 milliards de m3 (soit plus de 80%) sont évaporés en moyenne et que sur 1450 barrages et retenues d'eau, seulement 400 sont pérennes. Ainsi la ressource en eau non contaminée dans la région de Ouahigouya est rare (Bouchot et al., 2011) et aucune solution n'a été encore proposée pour la réouverture des forages de cette région.

L'arsenic engendre donc un problème de santé publique important au Burkina Faso, et en particulier dans la région du Nord où les eaux souterraines sont quasiment la seule source d'approvisionnement en eau potable.

Le même problème a été identifié au Mali avec une seule étude publiée (Garcia, 2011).

Au Ghana, la pollution par l'arsenic est avérée (50 publications scientifiques) à Kumasi et Obuasi : concentrations élevées dans l'eau et dans les fruits et légumes (Amonoo-Neizer, 1993); pollution de l'eau souterraine à l'arsenic à Obuasi (Smedley, 1996), Tarkwa, Bolgatanga (Asante, 2009). Entre 5 et 12% des puits dans les zones aurifères ont des concentrations supérieures à la norme OMS (Buamah, 2008). Mais la contamination à l'arsenic ne se conjugue pas avec la rareté de la ressource en eau.

II. Problématiques de recherche

II.1 Problématique générale

La problématique générale de cette étude de l'arsenic en Afrique de l'ouest a deux objectifs généraux : (i) contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire en milieu rural et urbain en Afrique de l'ouest par la distribution aux populations d'une eau potable répondant aux normes de qualité de l'OMS, en particulier concernant la teneur en arsenic. (ii) contribuer à l'atteinte des OMD au Burkina Faso en terme de taux de desserte en eau des populations par la réouverture des points d'eau fermés pour cause de contamination à l'arsenic

II.2 Les systèmes de traitement

Dans un premier le temps le travail de recherche repose sur l'analyse et la mise au point des techniques de traitements pour :

- Rouvrir des forages condamnés
- Utiliser de nouvelles ressources

Les objectifs spécifiques qui en découlent sont : (i) estimer les ressources en eaux souterraines arséniées au Burkina Faso et (ii) mettre au point des techniques de traitement de ces eaux souterraines adaptées aux zones rurales et urbaines et (iii) limiter l'impact environnemental des

résidus concentrés en arsenic obtenus par les procédés étudiés en les séquestrant dans des matériaux stables présents localement.

Description de l'action

Pour atteindre les objectifs, les résultats à atteindre et les activités à mettre œuvre sont :

Résultat 1 : les teneurs en arsenic des forages situés en zones sensibles du Burkina Faso sont évaluées et les sites d'installations des pilotes de traitement sont choisis.

Activité 1.1 : Analyse d'arsenic sur 200 points d'eau pour cartographier les zones à risques

Activité 1.2 : Choix des lieux d'implantation des pilotes de traitement dans la région Nord du Burkina

Résultat 2 : un pilote de traitement de l'arsenic par adsorption sur hydroxyde de fer GEH est conçu et testé et mis en œuvre sur le terrain.

Activité 2.1 : Conception et fabrication du pilote d'adsorption sur hydroxyde de fer en grains GEH®.

Activité 2.2 : Test et suivi de terrain du pilote GEH sur les 2 sites choisis précédemment

Résultat 3 : des études d'efficacité et de faisabilité de procédés de traitement de l'arsenic dans l'eau potable adaptés au contexte socio-économique de l'Afrique Subsaharienne sont réalisées.

Activité 3.1 : Etude des capacités d'adsorption de l'arsenic sur différents types de latérites

Activité 3.2 : Etude des capacités d'adsorption de l'arsenic sur des phosphates naturels du Burkina faso et des hydroxyapatites à échelle pilote.

Activité 3.3 : Étude systématique et mise au point d'un procédé de traitement de l'arsenic par osmose inverse adaptés aux zones urbaines

Activité 3.4 : Tests comparatifs croisés sur la durabilité des procédés étudiés

Résultat 4 : des procédés de traitement de neutralisation des déchets fortement concentrés en arsenic et issus du traitement de l'eau sont mis au point et leur efficacité est évaluée.

Activité 4.1 : Etude des capacités d'adsorption de l'arsenic sur des phosphates naturels du Burkina faso et des hydroxyapatites à l'échelle de laboratoire.

Activité 4.2 : Mise au point de protocoles de désorption de récupération de l'arsenic sur les résidus solides issus des procédés de traitement de l'eau

Activité 4.3 : Mise au point en laboratoire d'un procédé de stabilisation/séquestration de l'arsenic dans les hydroxyapatites

Activité 4.4 : Etude des conditions de développement et de mise sur le marché d'un procédé de séquestration de l'arsenic dans le contexte du Burkina Faso

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Les principales activités et les résultats attendus sont décrits dans le tableau suivant:

Activités principales :

Estimation de la contamination des points d'eau par l'arsenic à l'échelle du Burkina Faso.

Conception d'un dispositif pilote de filtration-adsorption de l'arsenic permettant de remettre en service les forages en zone rurale (échelle terrain).

Optimisation en laboratoire d'une unité de séparation par osmose inverse existante potentiellement utilisable en zone urbaine

Conception d'unités de laboratoire de filtration-adsorption de l'arsenic sur latérite et hydroxyapatites.

Conception d'une unité de laboratoire de séquestration de l'arsenic.

Résultats estimés Carte des zones incluant des puits et forages contaminés

Pilote d'osmose inverse optimisé pour le traitement de l'arsenic

Dispositif de filtration-adsorption adapté aux zones rurales testé à l'échelle "terrain".

Dispositif de stabilisation de résidus arséniés dans des hydroxyapatites issus de phosphates naturels du Burkina Faso

III. Impact de la recherche

III.1 Groupe cibles

Les principaux acteurs cibles du présent projet sont les autorités nationales et régionales du secteur de l'eau au Burkina Faso, à savoir l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA – société nationale chargée de la distribution de l'eau et de l'assainissement en milieu urbain) et la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE - chargée de la mise en œuvre du PN-AEPA par son ministère de tutelle) également associée au projet. Les opérateurs privés locaux du secteur de l'eau sont également concernés. Ils ont tous besoin d'une meilleure connaissance des ressources en eau arséniées du pays et de disposer de solutions de traitement de cette pollution, en milieu urbain et rural.

III.2 Bénéficiaires finaux

Les bénéficiaires finaux seront les populations locales de la région de Ouahigouya et, par dissémination des travaux, les populations victimes du manque d'eau lié à la présence d'arsenic en Afrique de l'Ouest. Ils ont donc besoin d'un dispositif de traitement de l'arsenic simple,

robuste, facile d'entretien et peu coûteux pour réhabiliter les points d'eau potable dans les zones touchées.

IV. Thématiques à venir

Les autres axes des travaux de recherche chercheront à maitriser la problématique de l'arsenic dans son ensemble : les facteurs de présence et de spéciation dans le sous-sol et dans les eaux, la mise en relation de la présence d'arsenic dans les eaux de boissons et des problèmes de santé publique, la présence d'arsenic dans les plantes cultivées, l'impact des activités minières sur la pollution des eaux souterraines et enfin la rémédiation des sites industriels pollués. Chacun de ces axes sera développé suivant les thématiques suivantes :

- Une étude approfondie des paramètres physico-chimiques, géologiques et microbiologiques liés à la présence et la spéciation de l'arsenic dans les eaux et les sols en Afrique Sub-saharienne et plus largement sur tout le continent.

- Une cartographie du Burkina Faso permettant la mise en relation de l'occurrence de certaines maladies (hyperpigmentations et kératoses) avec la présence d'arsenic dans les eaux de consommation.

- Une étude approfondie de l'impact de ce polluant sur la santé avec la recherche de biomarqueurs de la toxicité de l'arsenic chez l'humain et sur la faune et le développement d'outils biologiques pour la détection de l'arsenic dans l'eau.

- Une connaissance des mécanismes de transfert de l'arsenic dans le système eau/sols/plantes afin de mesurer l'impact de ce polluant sur les cultures vivrières irriguées par des eaux arséniées.

- Une étude sur le lien activités minières (notamment aurifère)/présence d'arsenic, car le secteur minier est en plein développement au Burkina Faso et dans le sous région.

- Une étude sur la rémédiation de sites industriels pollués (notamment miniers) par des traitements à mycrophytes (bactéries réductrices de l'arsenic) ou à macrophytes (plantes accumulatrices d'arsenic).

MISE EN ŒUVRE DE L'ENVIRONNEMENT HABILITANT POUR LA GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU, PAR PALM/ZOWELENGRE EMMA, SP/PAGIRE

Juriste, Secrétariat Permanent du PAGIRE

INTRODUCTION

L'engagement du Burkina Faso pour une approche de Gestion intégrée des ressources en eau s'est accompagné de la mise en œuvre de plusieurs réformes au niveau institutionnel et juridique.

Ces réformes juridiques visent à doter le secteur de l'eau un encadrement propice pour une bonne gestion de cette ressource. Cet environnement dit habilitant retient un certain nombre de textes internationaux, sous régionaux et nationaux permettant de fonder la base juridique de toute action entreprise dans le secteur de l'eau.

Plusieurs étapes ont été franchies pour l'édification de cet environnement habilitant notamment au niveau national à travers:

L'adoption du document de politique et stratégies en matière d'eau en 1998;

L'adoption de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau en 2001;

La publication de l'état des lieux des ressources en eau du BF et de leurs cadres de gestion en 2001;

L'adoption du Plan d'Actions pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau en 2003 ;

La loi d'orientation relative à la gestion de l'eau est aujourd'hui la base juridique de référence dans le secteur de l'eau; elle a pris en compte les différents aspects liés à l'eau et transcrit juridiquement les principes retenus dans le document de politique et stratégies en matière d'eau ainsi que les engagements internationaux auxquels le pays a adhéré.

L'ENVIRONNEMENT HABILITANT

Au niveau international et sous régional:

Les différentes conventions relatives à la gestion de l'eau:

Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation ratifiée en 2010 ;

Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Ramsar, 02 février 1971);

Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (New-York, 09/05/1992)

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Convention révisée portant création de l'autorité du Bassin du Niger du 29 octobre 1987;

Convention portant statut du fleuve volta et création de l'autorité du bassin de la volta du 19 janvier 2007;

Charte de l'eau du bassin du Niger du 30 avril 2008;

Les documents de politique et stratégies en matière d'eau et d'assainissement:

La politique et stratégies en matière d'eau approuvée le 10 septembre 1998;

Le Document- cadre de la réforme du système de gestion des infrastructures d'Approvisionnement en Eau Potable (AEP) en milieu rural et semi-urbain adopté le 03 novembre 2000;

Le Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) approuvé le 06 mai 2003;

Le Programme National d'Approvisionnement en Eau potable et Assainissement approuvé en 2006 ;

la politique et stratégie nationales d'assainissement adoptée en 2007.

La législation en matière d'eau:

La loi d'orientation relative à la gestion de l'eau: texte de référence en matière d'eau adopté en février 2001;

La Loi N° 058-2009/AN du 15 décembre 2009 portant institution d'une taxe parafiscale au profit des agences de l'eau: prise en application des dispositions de la loi d'orientation (article 47 à 49) constitue la base pour le financement de l'eau

La règlementation en matière d'eau:

Plusieurs textes ont été pris, la majorité en application de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau; en effet un certain nombre de décrets ont été prévus par la loi à ce jour 22 décrets sont adoptés;

D'autres décrets ont également été adoptés:

Décret N°2009-107/PRES/PM/MATD/MAHRH/MEF/MFPRE du 3 mars 2009 portant transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux communes dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

LA MISE EN ŒUVRE DE L'ENVIRONNEMENT HABILITANT

L'environnement habilitant (loi d'orientation et ses textes d'application) est mis en œuvre à travers le PAGIRE (domaine d'action 1).

La première phase du PAGIRE a permis d'enregistrer de nombreux acquis avec:

Ll'adoption et la mise en œuvre des décrets relatifs à la création des différents cadres de concertation et de gestion de l'eau (CNEau, CTE, CISE,

L'adoption et la mise en œuvre des décrets relatifs à la délimitation des espaces de gestion et à la création des agences (Agence de l'eau du Nakanbé…)

L'adoption et la mise en œuvre des décrets relatifs aux outils de gestion de l'eau (SDAGE, SAGE…)

L 'adoption des décrets relatifs aux usages de l'eau ainsi que les procédures (déclaration, autorisation);

L'adoption des décrets portant sur la protection des ressources en eau (périmètres de protection (définition des périmètres , protection des écosystèmes).

DIFFICULTÉS

La quasi-totalité des décrets d'application de la loi d'orientation est adoptée; par ailleurs l'application de la plupart de ces décrets est effective pour ce qui concerne la mise en place des cadres de gestion; mais de nombreuses difficultés subsistent:

La nouveauté du processus GIRE et de l'encadrement juridique;

La faible connaissance du cadre juridique de l'eau malgré plusieurs actions d'information et l'édition et la diffusion d'un recueil des textes juridiques;

L'absence de mécanismes procéduriers pratiques telles que les circulaires, guides, notes pour une meilleure connaissance de la règlementation;

Le manque de suivi de l'application de la règlementation.

PERSPECTIVES

Les acquis engrangés lors de la première phase du PAGIRE doivent être consolidés et les difficultés levées afin d'atteindre l'effective application des textes juridiques.

Pour ce faire la deuxième phase est axée (pour ce qui concerne l'environnement habilitant) sur:

L'adoption des derniers textes de la loi d'orientation;

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

L'élaboration et l'adoption des modalités d'application de certains décrets de la loi (procédure d'autorisation);

L'opérationnalisation de la police de l'eau créée par décret en 2008, et cela en vue d'une meilleure coordination et suivi de l'application de la règlementation sur l'eau;

L'opérationnalisation de la contribution financière afin de doter le secteur de ressources financières autonomes

L'encadrement juridique du secteur de l'assainissement eaux et excreta

CONCLUSION

L'encadrement juridique du secteur de l'eau est très édifiant à travers l'existence des textes législatifs et règlementaires; mais l'intérêt d'un tel encadrement réside dans sa mise en application effective bien que des avancées soient déjà enregistrées, il y a une nécessité d'accentuer les actions d'information pour une meilleure connaissance de ce cadre juridique et poursuivre l'application effective sur le terrain à travers l'opérationnalisation de la police de l'eau.

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

CADRE INSTITUTIONNEL DU SECTEUR DE L'EAU AU BURKINA FASO
ETAT DE MISE EN ŒUVRE, PAR DR FULGENCE T. KI

Secrétaire Permanent du PAGIRE

1. HISTORIQUE ET EVOLUTION DU CADRE INSTITUTIONNEL

L'organisation du secteur ministériel en charge de l'eau a connu une évolution historique en relation avec la prise de conscience grandissante des enjeux et du rôle de cette ressource dans le processus de développement du Burkina Faso.

Plusieurs rattachements de l'indépendance à nos jours:

Avant l'indépendance et jusqu'en 1965 :

AEP rattaché au Ministère des Travaux Publics

Aménagements hydro-agricoles rattachés au Ministère de l'Agriculture

1965, création d'une Direction de l'Hydraulique et de l'Équipement Rural (HER), cumulant l'AEP et le Génie Rural, placée sous la tutelle de différents ministères dont le Ministère du Développement Rural (MDR) qui disposait en son sein, de 1981 à 1984, d'un Secrétariat d'État chargé des ressources en eau.

1985, création du Ministère de l'Eau conférant au domaine de l'eau un cadre institutionnel propre.

1995, création du Ministère de l'Environnement et de l'Eau dans le but d'assurer une cohérence de la politique dans ce domaine

2002, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques

2011, Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

et demain?.....

2. PROCESSUS DE RÉFORME DU CADRE INSTITUTIONNEL

Par ailleurs du fait de son caractère transversal, la ressource en eau implique plusieurs secteurs ministériels et acteurs institutionnels

Nécessité de mettre en place un cadre institutionnel adéquat et une coordination intersectorielle et interministérielle forte indépendamment de toute configuration des départements ministériels.

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Depuis le milieu des années 90, l'engagement du Burkina Faso pour la GIRE a entrainé deux grandes innovations:

Rupture avec la vision sectorielle de la gestion de l'eau

Consécration de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) comme voie de résolution des questions liées à l'eau dans une vision durable;

En conformité avec les divers engagements internationaux en la matière.

Etapes essentielles de la réforme:

Juillet 1998, adoption par le Gouvernement du Document de Politique et stratégies en matière d'eau

Février 2001, adoption par le Parlement de la Loi d'orientation relative à la gestion de l'eau

Mars 2003, adoption par le Gouvernement du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE).

3. JUSTIFICATION ET CONTENU DU DOMAINE D'ACTION

"CADRE INSTITUTIONNEL"

Le PAGIRE a identifié huit (8) domaines d'actions qui constituent sont ossature, dont le domaine « Cadre institutionnel ».

Les institutions étant l'instrument essentiel de mise en œuvre de la politique, la réforme du cadre institutionnel devient une exigence afin de mettre en place une administration de l'eau

- conforme à la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau et
- respectueuse des règles et des principes fondamentaux d'une gestion qui garantisse l'équité entre les usagers, la durabilité de la ressource et l'équilibre des écosystèmes.

Résultats attendus:

R1: La nouvelle administration de l'eau (centrale et déconcentrée) est en place: (i) assurer l'élaboration et le suivi d'une politique adaptée et de la réglementation ; (ii) assurer les fonctions de police de l'eau ; (iii) harmoniser et coordonner les actions des services publics dans le domaine de l'eau ; (iv) développer au niveau national un système d'information sur l'eau ; (v) développer et suivre la coopération sous-régionale et internationale en matière d'eau ; (vi) apporter les appuis-conseils nécessaires aux autres acteurs.

R2: Le Conseil national de l'Eau (CNE) est installé et fonctionne: cadre de concertation

R3: Des organismes de bassin sont créés et fonctionnent: gérer l'eau dans leurs espaces de compétence, collecte et gestion CFE, etc.

R4: Les collectivités locales ont les capacités d'assumer leurs nouvelles attributions en matière de gestion de l'eau

4. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU CADRE INSTITUTIONNEL

R1: Avancées significatives réalisées au niveau de l'administration centrale et partiellement au niveau de l'administration déconcentrée

Administration centrale

Création et renforcement de la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) en juin 2006

Création du SP/PAGIRE en 2003 et renforcement

Création de la Direction Générale de l'Assainissement Eaux Usées et Excrétas (DGAEUE) en décembre 2008

Création (réactivation) du Comité Technique de l'Eau en 2004 (plus de quinze sessions).

Administration déconcentrée

Restructuration et renforcement des DRAH, avec la création d'unités spécifiquement chargées de la collecte et de la diffusion de l'information sur l'eau (UCDIEau) ;

Création de huit Comités Régionaux Interservices de l'Eau (CISE), équivalents du CTE à l'échelle des régions.

Globalement l'on observe que l'Etat se recentre sur ses missions de souveraineté

R2: Le Conseil National de l'Eau, créé par décret n° 2002-539/PRES/PM/MAHRH du 27 novembre 2002 et installé en décembre 2003, a tenu régulièrement toutes les sessions prévues chaque année. Ces sessions (24) ont notamment permis d'examiner et d'amender les projets de décrets d'application avant leur adoption par le Gouvernement.

R3: Focalisation des efforts en matière de construction des espaces de gestion sur le bassin hydrographique du Nakanbé, identifié comme prioritaire pour la mise en place d'une Agence de l'eau et de Comités Locaux de l'Eau (CLE) compte tenu de l'acuité des problèmes d'accès aux

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

ressources en eau dans ledit bassin hydrographique. Cela a permis la création de l'agence de l'eau du Nakanbé (AEN) en mars 2007. L'essentiel de ses organes ont été mis en place à ce jour (Comité de Bassin, Conseil d'Administration et Direction Générale).

Sur la base de l'expérience acquise dans l'espace de gestion du Nakanbé, on a abouti à la création:

- en 2010 des agences du Mouhoun et des Cascades
- et en 2011 des agences de l'eau du Liptako et du Gourma

L'opérationnalisation de l'ensemble des agences est en cours. De plus, pour les deux agences du Mouhoun et des Cascades, les projets de SDAGE sont en cours d'élaboration.

Des actions diverses ont également été entreprises au niveau de la gestion locale des ressources en eau dans les bassins du Niger (à travers divers programmes de l'ABN et de l'IUCN/CRS).

Au titre des CLE, et depuis 2004, environ une quarantaine de CLE ont été mis en place dans les espaces de gestion.

R4: en terme de bilan un accent particulier a été mis sur le renforcement des capacités à travers des ateliers régionaux d'information et de sensibilisation sur la GIRE

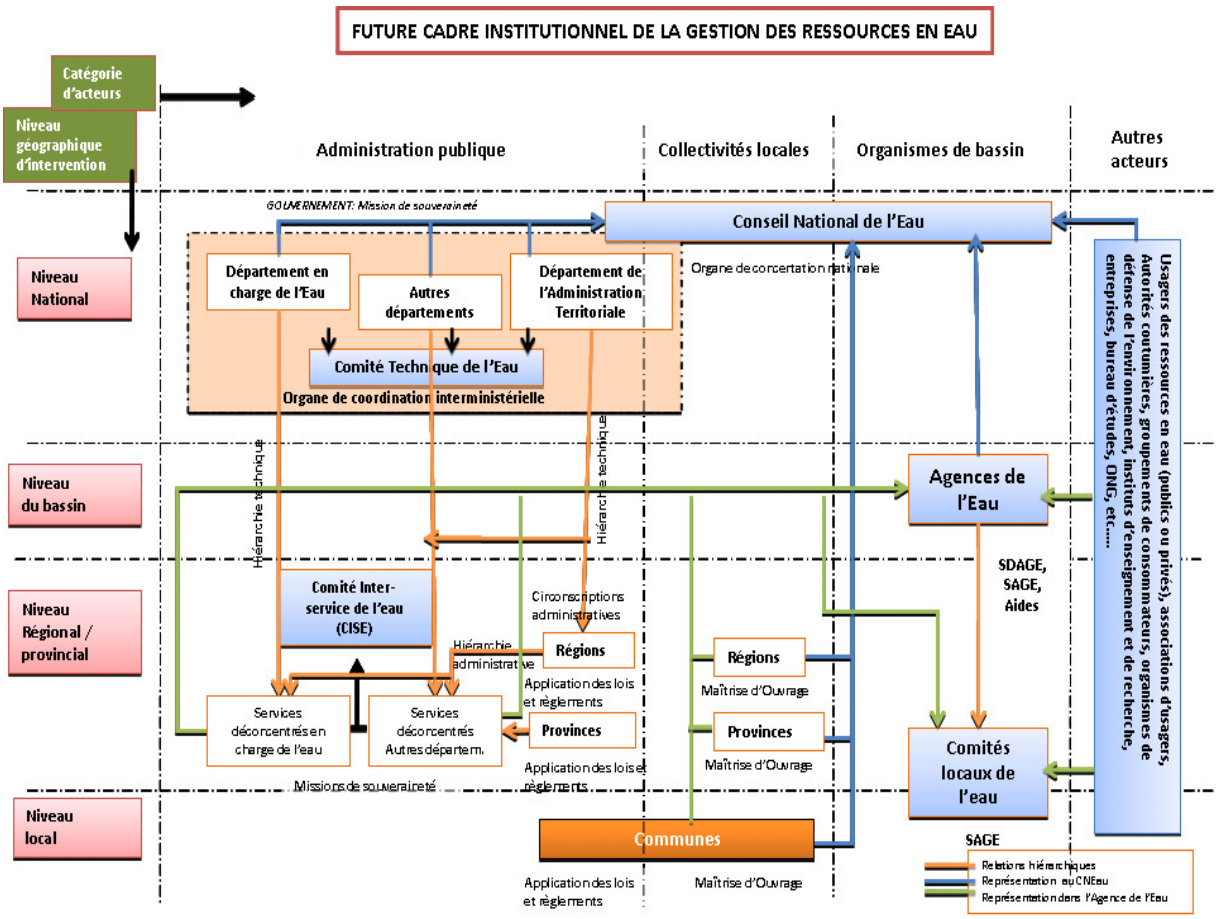

Quatre niveaux géographiques :

Niveau central

Niveau du bassin hydrographique

Niveau régional/provincial

Niveau local

Quatre catégories d'acteurs y interviennent :

l'administration publique (centrale et déconcentrée) ;

les collectivités territoriales ;

les organismes de bassin ;

les autres acteurs (usagers, secteur privé, ONG, etc.).

Le schéma montre les relations hiérarchiques et fonctionnelles entre les organes administratifs et les autres acteurs

4. CONCLUSION/PERSPECTIVES

Cadre Institutionnel = Domaines d'action privilégiés de la première phase du PAGIRE.

La plupart des structures et instances constitutives du nouveau cadre de gestion ont été mises en place au niveau central (CNEau, CTE, Directions centrales…) et leur déploiement est en cours dans les bassins (agences de l'eau, comité de bassins, CLE) et les régions (Directions régionales, CISE…).

Les contraintes majeures se situent au niveau de l'opérationnalisation de ces structures qui impliquent la mobilisation de ressources humaines qualifiées et de budgets de fonctionnement importants.

Pour que la GIRE devienne une réalité de terrain, le déploiement des structures déconcentrées et l'appui aux collectivités territoriales devront être poursuivis au cours de la seconde phase du PAGIRE, et principalement les agences de l'eau qui devront progressivement prendre en charge la plupart des activités relatives à la GIRE.

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

GESTION DURABLE DES BOUES DE VIDANGE AU BURKINA FASO : COORDINATION IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES DANS L'ORGANISATION DE L'ACTIVITE DE VIDANGE MECANIQUE DANS LA VILLE DE OUAGADOUGOU, PAR T. TCHONDA, EAWAG

Auteurs : T. Tchonda1*, M. Bassan1M. Mbéguéré1, F. Zabsonré2

1Institut Fédéral Suisse de Recherche dans le Domaine de l'Eau du Domaine des EPF (EAWAG), Département Eau et Assainissement dans les Pays en Développement (Sandec), BP 611, 8600 Duebendorf, Suisse

2 Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA), 01 BP 170 Ouagadougou 01, Burkina Faso

*Auteur correspondant, Tél : +226 72 84 74 78, mail : tchonda@gmail.com

Introduction

L'accès aux populations urbaines d'Afrique de l'Ouest aux services de base d'assainissement n'est pas suffisant pour répondre à la croissance démographique rapide qui y est observée (Koanda, 2006). Les populations ont alors recours à l'assainissement autonome par l'installation d'ouvrages tels que les latrines traditionnelles, les fosses septiques, etc. Ces ouvrages produisent des quantités importantes de boues qu'il s'agit d'éliminer dans des conditions contrôlées afin d'éviter les impacts négatifs sur la santé publique et l'environnement. Au Burkina Faso comme dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest, la gestion des boues de vidange (GBV) est caractérisée par un manque de définition précise des rôles. A Ouagadougou, la collecte et le transport est majoritairement prise en charge par des entreprises privées de petites tailles qui travaillent indépendamment du secteur public dans des zones où les services publics ne sont pas toujours assurés (Bolomey, 2003).

Le Burkina Faso dispose d'une Stratégie Nationale adoptée en 1996 et de Plans Stratégiques d'Assainissement pour les villes élaborés par l'Office National de L'Eau et de l'Assainissement (ONEA) qui est l'institution officiellement en charge de l'assainissement des centres urbains (Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et de Ressources Halieutiques, 2007).

Les études initiées par l'ONEA en fin 2007 ont abouti à la nécessité de mettre en place des Station de Traitement des Boues de Vidange (STBV) dans un cadre institutionnel organisé. Dans ce cadre une Mission d'Assistance à l'ONEA a été commanditée auprès du Département Eau et Assainissement dans les Pays en Développement (Sandec) de l'Institut Fédéral Suisse de Recherche dans le Domaine de l'Eau (Eawag) par l'Agence Française de Développement. Un des objectifs assignés à cette mission est la collaboration avec l'ONEA pour la mise en place d'un cadre institutionnel impliquant toutes les parties prenantes dans la GBV en vue d'assurer le

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

fonctionnement durable des stations de traitement ainsi que la coordination entre les parties prenantes.

Cet article présente les activités de coordination des parties prenantes menées par l'ONEA et la Mission d'Assistance du Sandec pour l'organisation de la GBV dans la ville de Ouagadougou. Le projet se base sur la concertation et l'implication active des parties prenantes dans l'élaboration des textes de réglementation et la définition des rôles et responsabilités des parties prenantes.

Description de la problématique et des enjeux

La GBV demeure le parent pauvre de l'assainissement. Les recherches se sont focalisées pendant les deux dernières décennies sur les aspects technologiques, omettant les facteurs organisationnels et institutionnels sans lesquels aucun système n'est fonctionnel. Ces derniers sont aussi cruciaux pour assurer l'acheminement systématique des boues de vidange aux sites de dépotage ou traitement permettant leur élimination contrôlée (Koanda 2006). Aujourd'hui, le principal problème dans la GBV reste le manque d'organisation et de coordination des initiatives des acteurs. Cette situation se traduit par l'imprécision des rôles et responsabilités des acteurs, la non reconnaissance des opérateurs de vidange dans le paysage institutionnel officiel de l'assainissement, la faible structuration des opérateurs de vidange. Une des actions pour la résolution de ce problème est la connaissance approfondie des acteurs particulièrement des vidangeurs mécaniques qui contribuent non seulement à un service de vidange de qualité mais constituent également un outil important de création d'emplois (Mbéguéré, et al., 2011).

L'ONEA et Sandec collaborent pour la définition d'un cadre institutionnel et des textes réglementaires qui soient adaptés au contexte local, aux contraintes et opportunités concernant les différentes parties prenantes.

Bénéfices et résultats de l'élaboration participative du cadre institutionnel pour la GBV à Ouagadougou

L'organisation du secteur de vidange mécanique dans la cadre de la construction des STBV dans la ville de Ouagadougou a été possible grâce à un ensemble d'activités et ateliers organisé par Sandec en collaboration avec l'ONEA. Les résultats et bénéfices de ces activités sont développés ci-dessous:

1. Compréhension du système initial de GBV,

2. Renforcement et intégration des opérateurs de vidange mécanique au système de GBV officiel,

3. Textes réglementaires et organisationnels.

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

1. Compréhension du système initial de GBV

L'état des lieux de la GBV dans la ville de Ouagadougou a permis de connaitre les sites de dépotage permanents situés dans la ville ainsi d'avoir un aperçu de certains sites non-permanents. Les pratiques de collecte, de transport et de dépotage dans les espaces ouverts et sur les champs ont pu être évaluées. De même, l'analyse des acteurs a permis de comprendre leurs particularités, leurs forces, leurs faiblesses et de prendre en compte leurs attentes les plus importantes. De nombreux acteurs sont en charge de la GBV à Ouagadougou dont les opérateurs de vidange privés et publics, les ménages, la commune de Ouagadougou, l'ONEA, les directions techniques des Ministères en charge de l'environnement, de la santé, et de l'urbanisme et les institutions de recherche.

Différents modes de gestion ont été évalués pour l'exploitation pendant les premières années de fonctionnement des futures STBV. Ces modes incluent la gestion directe par l'ONEA, la gestion en régie directe par la municipalité et la gestion déléguée à opérateur indépendant. Parmi ces différents modes, la gestion directe par l'ONEA est recommandée étant donné la capacité de cette institution à gérer les infrastructures de traitement des eaux usées et son rôle officiel dans ce domaine. Cette recommandation prend aussi en compte le fait que ces premières STBV doivent servir de pilotes avant la construction de prochaines infrastructures pour le traitement des boues de vidange à Ouagadougou et dans le pays. La gestion directe offre en effet la possibilité de développer les outils de suivi et d'optimisation des activités d'exploitation et de maintenance. Des rôles sont proposés pour chacune des parties prenantes pour que ce scénario soit efficace.

2. Renforcement et intégration des opérateurs de vidange mécanique au système de GBV officiel

La concertation avec les opérateurs de vidange a nécessité une phase de contact et de mise en confiance importante. Cette période s'est avérée primordiale pour l'établissement d'un cadre de concertation ouvert et libre qui a permis une meilleure compréhension des enjeux liés au secteur de la vidange par les responsables du projet ONEA-Sandec. Quatre ateliers de concertation ont suffi pour réunir un maximum d'opérateurs de vidange mécanique afin d'assurer la prise en compte de leurs préoccupations dans l'organisation du secteur à savoir :

- mise en place un système prévoyant la vaccination et le suivi médical des vidangeurs,
- Exonération des taxes d'importation des camions de vidange mécanique,
- mise en place un système d'achats groupés des pièces de rechange des camions de vidange
- renforcement les capacités techniques d'un atelier de réparation réservé spécialement aux camions de vidange,
- Subvention pour l'acquisition des équipements de protection individuels et de sécurité.

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Pour assurer un suivi de la prise en compte des préoccupations et pour une bonne représentativité dans les rencontres, les opérateurs de vidange ont été amenés à redynamiser leur association par le renouvellement du bureau exécutif.

3. Textes réglementaires et organisationnels

L'organisation de l'activité de vidange mécanique sur le territoire communal de Ouagadougou sera régie par les textes réglementaires suivants :

- Un cahier des charges relatif aux prestations de vidange mécanique des ouvrages d'assainissement autonome de la commune de Ouagadougou : ce document « précise les conditions particulières de collecte, de transport et de dépotage des boues de vidange sur toute l'étendue du territoire communal de Ouagadougou », Il prend en compte les points suivants : la qualité des boues admises dans les STBV, la santé du personnel de vidange, le respect de l'hygiène dans le service de vidange, les mesures de sécurité routière et du travail, la redevance de dépotage pour service rendu et les sanctions en cas de non respect. Ce cahier de charges s'applique à « toute entreprise, société, institution ou Groupement d'Intérêt Economique (GIE), prestataire de services de vidange exerçant sur la base d'un agrément technique délivré par la Commune de Ouagadougou ».

- Un agrément technique de l'opérateur de vidange : ce document est délivré par Le Maire de la Commune de Ouagadougou pour « l'exercice des prestations de vidange sur le territoire communal de Ouagadougou ».

- Une procédure de demande et de délivrance de l'agrément technique : ce document présente les éléments à fournir à l'autorité communale ainsi que le processus de délivrance de l'agrément technique.

- Une convention de partenariat Commune de Ouagadougou – ONEA : ce document fixe les activités des acteurs concernés pour la promotion d'une gestion améliorée des boues de vidange (BV) ainsi que la mise en vigueur et l'application des documents réglementaires.

Mise en œuvre les solutions élaborées

Les dispositifs institutionnels et réglementaires ci-dessus mentionnés ne peuvent être en œuvre que si il existe un environnement favorable incluant les aspects politiques, économiques, et sociaux qui sont en corrélation et qui influencent l'implémentation effective du système (Sandec, 2005). Ainsi, un réel engagement de la part de l'ensemble des parties prenantes est primordiale.Ce sont ces éléments qui ont amené l'ONEA et le Sandec à intégrer les diverses institutions privées et publiques dans la définition du système qu'ils seront responsables d'appliquer. Plusieurs challenges subsistent pour assurer la durabilité du système élaboré, concernant en particulier la définition détaillée des rôles et le renforcement des capacités en terme financier, institutionnel et matériel. Afin de les relever, les activités suivantes sont prévues :

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

- L'organisation d'un groupe de travail en vue de définir :

o les responsabilités et les procédures dont seront en charge la Direction de la propreté, de la police municipale et de l'action sanitaire,

o les mécanismes financiers permettant à ces directions d'être efficace et de les doter des moyens matériels et logistiques nécessaires,

- la mise en place d'un plan de formation des parties prenantes et d'information de la population,

- L'intégration de la GBV dans les planifications stratégiques et les budgets nationaux et communaux, afin de mobiliser les ressources locales et extérieures requises tout en prévoyant les futurs de développement urbain.

Le suivi et l'évaluation de l'ensemble de ses activités ainsi que du système institutionnel une fois implémentés permettront son amélioration. Cette démarche ainsi que le système institutionnel élaborés pourront alors être étendus aux autres villes du Burkina Faso ainsi qu'à d'autres pays ouest-africains.

Références bibliographiques

Koanda, H. (2006) Vers un assainissement urbain durable en Afrique subsaharienne : Approche innovante de planification de la gestion des boues de vidange, PhD, Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, Lausanne, Suisse.

Koanda, H., Bassan, M., and Mbéguéré, M. (2010).Rapport d'analyse institutionnelle de la gestion des boues de vidange dans la ville de Ouagadougou. Eawag, Dübendorf, Suisse, p. 22.

Mbéguéré, M., Dodane, P.-H., and Koné, D. (2011).Gestion des Boues de Vidange - optimisation de la filière. Eawag, Dübendorf, Suisse, p. 64.

Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressource haleutique (2007).Contrat plan entre l'Etat Burkinabè et l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA). Ouagadougou, Burkina Faso.

Klingel, F., Montangero, A., Koné, D., and Strauss, M. (2002).Faecal sludge management in Developing Countries - A planning manual In, Eawag, ed. (Dübendorf, Switzerland: Eawag).

Bolomey, S. (2003). Amélioration de la gestion des boues de vidange par le renforcement

du secteur privé local : Enquête socio-économique sur la gestion des boues de vidange dans la Commune VI du district de Bamako. Eawag, Dübendorf, Suisse.

Collignon, B. (2002). Les entreprises de vidange mécanique des systèmes d'assainissement autonome dans les grandes villes africaines. Rapport de synthèsefinal, Hydroconseil, France.

Sandec (2005).Assainissement environnemental centré sur les ménages: Mise en pratique des principes de Bellagio dans l'Assainissement environnemental urbain - directives provisoires à l'intention des décideurs et des planificateurs. Eawag, Dübendorf, Suisse.

PROMOTION DES SERVICES DURABLES D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL AU BURKINA FASO, PAR DENIS ZOUNGRANA, EXPERT

Auteurs

1. Halidou Koanda, Représentant de WaterAid au Burkina Faso, halidoukoanda@wateraid.org , 70 14 02 89

2. Denis Zoungrana, Consultant, dezoungr@yahoo.fr , 70 26 10 82.

Introduction

Cet article est la synthèse des réflexions menées par un groupe de professionnels du secteur de l'eau potable et l'assainissement au Burkina Faso. Cet article est une invite à amorcer la réflexion vers une vision plus prospective du secteur de l'AEPHA alignée à la Vision 2025 du Burkina Faso. Cette vision devrait aller au delà des OMD qui ne représenteraient en réalité qu'une opportunité pour le pays et le secteur.

Description de la problématique et des enjeux

Malgré les efforts du Gouvernement et de ses partenaires techniques et financiers, la situation de l'assainissement et de l'eau potable reste très critique en milieu rural au Burkina Faso. Le rapport 2011 de la revue annuelle du PN-AEPA indique un taux d'accès de 56,63% avec de fortes disparités selon les régions du pays. Le taux de fonctionnalité des équipements (pompes à motricité humaine, réseaux d'adduction d'eau potable simplifiés) est très élevé et ne permet pas d'assurer la continuité du service aux populations couvertes par ces ouvrages. La situation de l'assainissement des eaux usées et excrétas est encore plus grave (moins de 1% de taux d'accès selon les résultats de l'enquête nationale assainissement conduite par la DGAEUE en 2010).

La gestion des ouvrages et des services est de la responsabilité des communes, des associations des usagers de l'eau, des comités de point d'eau. La maintenance et l'entretien des équipements sont assurés par des artisans réparateurs. Pour diverses raisons, la reforme du système de gestion des ouvrages hydrauliques n'est pas encore effective dans la plupart des communes. L'appui-conseil apporté par les DRAH aux communes reste très limité (contrôle des travaux, appui à la réception des ouvrages). Si bien que la structuration des services d'eau potable et d'assainissement dans les communes restent très difficile, les usagers s'organisant au mieux pour faire face aux charges d'entretien et de maintenance.

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Pour sauver les investissements consentis dans le secteur et assurer la continuité et la qualité du service, il importe de définir un cadre institutionnel nouveau pour prendre en charge l'eau potable et l'assainissement en milieu rural.

Principales propositions (solutions)

Pour le développement de services durables d'eau potable et d'assainissement en milieu rural au Burkina Faso, plusieurs leviers peuvent être actionnés :

1. Changer le paradigme sur l'eau et l'assainissement : basculement de l'approche « équipements/ouvrages » à l'approche « délivrance de Service ». Cela suppose une réflexion globale et systémique sur la chaine de valeurs de l'eau potable et l'assainissement. Des orientations claires devraient être définies sur la qualité du service à un horizon de planification lointain (25-30 ans) : quelle qualité de service pour les générations futures en milieu rural ?

2. Mettre en place des agences d'utilité publique en milieu rural et semi-urbain pour prendre en charge les services d'eau : création d'une agence chargée d'accompagner, conseiller et suivre la délivrance du service en milieu rural et semi-urbain (modélisation du service comme ONEA, mutualisation ou association des systèmes, suivi des contrats etc.) ; Agence publique de promotion de l'assainissement (à l'image des EPCD)

3. Recentrer les DRAH sur leurs missions régaliennes : mise en application et animation de la politique de l'eau et de l'assainissement au niveau régional, connaissance et suivi de la qualité des ressources en eau, planification et suivi, etc.

4. Séparer au niveau organisationnel la gestion des ressources en eau de ses usages (opérationnaliser la GIRE en assignant aux Agences de bassin la responsabilité de la mobilisation, la répartition et la gestion (quantitative et qualitative) des ressources en eau.

Mesures pour mettre en œuvre les solutions

1. Organiser un grenèle de l'eau et l'assainissement

2. Développer une vision 2025 (2030 ?) du secteur de l'AEPHA pour le Burkina Faso

3. Relire les politiques et stratégies en matière d'eau et d'assainissement pour les aligner avec la Vision

4. Saisir les opportunités actuelles pour préparer ces reformes (PN-AEPA, PAGIRE, Fonds Global pour l'assainissement, Engagement des plus hautes autorités pour la promotion de l'hygiène et l'assainissement, etc.)

Références bibliographiques

1. Vision 2025 du Burkina Faso

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

2. Document de politique et stratégie en matière d'eau

3. Stratégie d'assainissement et opérationnalisation en milieu rural

4. Document de PN-AEPA

5. Document du PAGIRE

AMELIORER LA RECONNAISSANCE ET LA MISE EN ŒUVRE DU DROIT A L'EAU AU BURKINA FASO, ANALYSE DE L'ONG EAU VIVE, PAR JUSTE HERMANN NANSI, EAU VIVE

Directeur Pays Eau Vive / Burkina Faso et Togo

Etat des lieux

Textes fondamentaux du droit interne

La constitution (1997)

La loi d'orientation relative à la gestion de l'eau (2001) « La loi reconnaît le droit de chacun à disposer de l'eau correspondant à ses besoins et aux exigences élémentaires de sa vie et de sa dignité. Le Ministre chargé de l'eau, le Ministre chargé des affaires sociales et le Ministre chargé de la santé proposent et mettent en œuvre, dans le respect de leurs attributions respectives, en liaison avec les autres autorités publiques compétentes et les personnes privées intervenant dans le domaine de l'eau, les mesures nécessaires à l'exercice de ce droit »

La loi portant code général des collectivités territoriales (2004)

Textes d'application du droit interne

Le décret portant Réforme de la gestion des ouvrages d'AEP en milieux rural et semi-urbain (2000)

L'arrêté portant approbation du PNAEPA (2006)

Le mémorandum d'entente Gouvernement/PTF pour le financement du PNAEPA (2007)

Le décret portant transfert des compétences et ressources aux collectivités territoriales (2009)

Principaux acquis / forces / opportunités

Ancrage du droit à l'eau dans la culture et la tradition

Existence des bases juridiques essentielles

Engagement fort des pouvoirs publics

Mobilisation forte des PTF et ONG

Mise en œuvre de plans d'actions concrètes

Conscience des enjeux spécifiques du service de l'eau

Souci d'équité dans les affectations géographiques des investissements

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Souci de la continuité et de l'accessibilité des services

Tentatives de mécanismes de solidarité intra-nationale

Subvention publique pour les investissements (équipement initial et renouvellement) surtout en milieu rural

Evolution progressive des mentalités des usagers sur le coût du service d'eau et leur part de responsabilité

Insuffisances / Contraintes / Faiblesses

Faible ancrage et appropriation des bases juridiques et règlementaires existantes au niveau local (échelle opérationnelle du service)

Faibles capacités des structures publiques en charge des zones rurales et semi-urbaines

Très faibles capacités des autorités locales responsables du service d'eau en zones rurales et semi-urbaines

Inexistence/non clarification/ignorance des mécanismes de recours pour les « créanciers de droit à l'eau » et sur la chaîne de responsabilité des « débiteurs de droit »

A développer des solutions opérationnelles pour :

Piloter efficacement la transition/progressivité du transfert de responsabilité aux collectivités

Réduire l'iniquité entre rural et urbain (qualité et coût de service)

Cibler les plus pauvres et leur garantir l'accès pérenne en assurant l'équilibre financier

Assurer les synergies et cohérence territoriales avec les autres actions de réduction de la pauvreté

Que reste t-il à faire ?

Par tous les acteurs

Continuer / Soutenir l'apprentissage = recherche et mise en œuvre collectives/participatives des solutions appropriées

Soutenir/Renforcer l'appropriation des enjeux du droit à l'eau autant par les autorités publiques responsables que par les citoyens/usagers

Par les pouvoirs publics

Mettre en œuvre une veille/contrôle de l'adéquation des mesures règlementaires et opérationnelles avec les principes du droit à l'eau

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Etablir et suivre des indicateurs spécifiques sur l'équité, l'accessibilité financière, la continuité, la garantie de service aux pauvres, etc.

Développer la régulation et les mécanismes de recours

Investir conséquemment dans la construction des capacités des collectivités territoriales à organiser et gérer les services d'eau

Améliorer la législation et la règlementation avec les leçons du terrain

Renforcer les synergies et intégration d'actions entre l'eau et les autres besoins essentiels à l'échelle locale

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

PARTICIPATION DU PARLEMENT DES JEUNES DU BURKINA FASO (PJBF) AU PARLEMENT MONDIAL DE LA JEUNESSE POUR L'EAU, PAR ILIAS SAWADOGO PARLEMENT DES JEUNES DU BURKINA FASO

Introduction

Les Parlements Mondiaux de la Jeunesse pour l'Eau, sont des cadres de rencontres internationaux réunissant des jeunes citoyens engagés dans un projet local lié à l'eau avec des adultes professionnels, autour de la thématique de l'eau.

Ils ont été institués par l'Agence de l'eau Artois Picardie et coordonné par Solidarité Eau Europe et ses partenaires.

Cette initiative vise, entre autres, à :

Développer une culture de solidarité et de coopération ;

Encourager la mobilisation des jeunes à l'échelle locale ;

Sensibiliser les jeunes à la thématique de l'eau ;

Renforcer la démocratie et la citoyenneté.

Tenue du premier Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau, au Québec en 2002 et le 2e à Mexico en 2006. Ils ont réuni 80 jeunes entre 14 et 18 ans venant

de 23 pays; cela marge respectivement du 3e forum à Kyoto et du 4e à Mexico.

Présentation du PJBF

Le Parlement des Jeunes du Burkina Faso (PJBF) a été officiellement installé le 30 juillet 2009 par l'Assemblée nationale du Burkina

Faso. Il a été créé par décision N°2008-003 du 15 février 2008 par l'Assemblée nationale.

IL poursuit les objectifs plusieurs objectifs dont :

Créer un cadre de concertation et d'échanges pour les jeunes ;

Développer la formation civique en initiant les jeunes à l'exercice de l'activité parlementaire ;

Initier des projets de loi à soumettre à l'Assemblée nationale ;

Promouvoir les droits de l'enfant et des jeunes ;

Promouvoir chez les jeunes la culture de la paix, de la tolérance, du dialogue, du développement et de la démocratie en leur inculquant le sens des responsabilités ;

Le parlement des jeunes du Burkina Faso est composé de 96 membres équilibrés en genre.

Un bureau de 12 membre, présidé par Cheick Fayçal TRAORE et cinq commission spécialisées.

LA RENCONTRE PREPARATOIRE DU PMJE à Marseille, Douai

La jeunesse constitue une force motrice pour le développement en participant de façon effective et active aux actions de développement à tous les niveaux.

Pour le cas de l'eau, l'implication des jeunes leur permettra de s'approprier la question de l'eau et ses enjeux, en vue de développer des initiatives dans ce sens.

La rencontre visait la préparation de la mise en place du PMJE, qui consacrera ainsi l'institutionnalisation de ce cadre mondial des jeunes pour l'eau.

La rencontre a été l'occasion de remobiliser la jeunesse mondiale autour de la thématique de l'eau, de l'assainissement et des questions environnementales.

Cérémonie d'ouverture qui a connu la présence d'éminentes personnalités et de nombreux partenaires intervenant dans le domaine de l'eau;

Présentation des différents parlements locaux, transfrontaliers européens et mondiaux de jeunes.

Ateliers

- Partages d'expériences sur l'eau entre les jeunes, (les anciens du parlementaires de l'eau)

Activités artistiques sur l'eau

Formation des jeunes sur les 4 thèmes : « l'accès à l'eau potable et à l'assainissement », « changements climatiques et catastrophes naturelles », « la charte de Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'eau » et « la gouvernance de l'eau et des bassins dans le monde ».

Travaux en groupe sur les 4 thèmes

La nuit de récompense des films sur l'eau

activités de visites de sites touristiques

Participation des parlements aux débats sur l'eau et l'assainissement

Mener des investigations sur les questions liées à l'eau et l'assainissement au niveau local;

Rédiger des déclarations en rapport avec les investigations menées sur chaque continents, qui seront présentées à Marseille et lors des rencontre nationales, régionales et internationales sur l'eau;

Elaboration de stratégies de diffusions des résultats de Marseille 2012 au niveau local;

Participation et suivi de la mise en œuvre des engagement pris lors des rencontres nationales et internationales sur l'eau et l'assainissement, notamment ceux qui seront pris à Marseille;

Sensibiliser les populations, particulièrement jeunes sur les questions de l'eau et de l'assainissement notamment la gestion rationnelle des ressources hydriques;

Faire des plaidoyers auprès des leaders politiques et des partenaires.

Conclusions

Les jeunes sont les leaders de demain, ils constitueront des dirigeants sensibilisés et actifs à la cause de l'eau, et enfin ils travailleront à mieux préserver les ressources hydriques pour les générations futures, dans une optique de développement durable.

« L'Eau c'est la Vie et la Jeunesse c'est l'Avenir »

Rendez vous a été pris pour le PMJE qui se tiendra en mars 2012 à Marseille, lors du 6e forum mondial de l'eau.

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

JP = nos futurs experts

Les jeunes professionnels ont besoin d'être:

Renforcés dans leurs compétences

Confronter leurs expérience et idées

Echanger avec des experts de haut niveau

Informés

S'informer sur l'actu des services essentiels urbains

Reconnus

Participer aux évènements clés du secteur

S'exprimer sur les solutions à développer

Entreprenants

Transformer leurs idées en projets concrets

Réseau Projection

Jeunes Professionnels (2 à 10 ans d'expérience)

Services essentiels urbains pays en développement (eau, assainissement, déchets)

Année de création : 2008

Nombre de membres : 260

Pays représentés : 20

Représentation : France, Niger, Burkina Faso

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Mobilisation, valorisation des JP

Nos activités réseau

Une plateforme d'échanges sur Internet

Des rencontres thématiques (Paris, Ouagadougou et Niamey)

Ateliers en France et à l'international

Une lettre trimestrielle « L'essentiel »

Nos « Travaux Pratiques »

Sani Tsapta – Les savoirs de l'assainissement

Nos « Journées Pédagogiques »

Le Forum DEFIS SUD

Le 6ème Forum Mondial de l'Eau

Exemple d'Activité de réseau

Visite de terrain – Filingué (Niger)

Gestion des eaux usées et boues de vidange à Filingué

Échanges d'expériences

Présentation du cas de Filingué

Observation des étapes de la vidange

Renforcement des liens entre les professionnels de l'assainissement

Echanges entre acteurs (vidangeurs et agents communaux) pendant 2 jours

Valorisation de l'expertise locale

Propositions de pistes d'amélioration du service

Participation au 6ème Forum Mondial de l'Eau

Donner une place aux jeunes professionnels :

Offre spéciale jeunes professionnels

Assurer et faciliter la présence maximale de JP du Nord et du Sud dans le secteur de l'eau et de l'assainissement au 6ème FME

Auberge des jeunes professionnels

Faire du 6ème FME un lieu de rencontres et d'échanges des JP

From planet of slums to planet of solutions

Assurer une contribution préparée et lisible des JP aux activités du FME

Comment étendre le réseau?

Facteurs clés de réussite :

Valorisation des initiatives locales et des JP : appui sur des structures relais, des partenaires locaux, implication des membres lors des évènements nationaux et internationaux

Approche innovante, professionnelle et crédible : des animateurs à temps pleins sur le réseau, des outils d'animation originaux et adaptés, des parrains de l'initiative

Ancrage sur l'expérience terrain : des activités et des thématiques qui répondent aux besoins des JP, mises en synergie des activités réseau, des mises en pratiques sur le terrain

Approche multi-acteurs, dans un contexte informel et décomplexé : la pertinence en toute impertinence, un espace pour parler librement des succès et des échecs

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Introduction

Au Burkina Faso, la participation des citoyens et des organisations de la société civile à la gestion de l'eau et à la promotion de l'assainissement est devenue une préoccupation importante,

- que ce soit sur des projets locaux,
- pour la gestion des avals de grands barrages,
- pour la gestion de petits points d'eau,
- pour l'accès à l'eau potable ou pour l'assainissement dans les communes urbaines et rurales.

Cette participation est fortement demandée par les populations;

Du reste cette demande rejoint la vision du processus de décentralisation en cours au Burkina.

Il faut faire remarquer que la démocratisation de la gestion de l'eau et de l'assainissement est un élément–clé de la prévention et de la résolution de bien de conflits.

Les organisations de la société civile militent pour la construction ou la reconstruction d'une ''culture de l'eau'' qui suit en particulier,

d'une part,

le principe de conscientisation des usagers dans l'objectif d'une participation responsable aux prises de décisions touchant à l'eau et les concernant et,

d'autre part,

le principe de la sauvegarde et de la valorisation des savoirs populaires et traditionnels ;

Société civile = une auto-organisation indépendante de l'État dont les éléments constitutifs s'engagent volontairement dans l'action publique en vue de poursuivre des intérêts individuels, de groupe ou nationaux, dans un contexte légalement défini de relations État et société

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

la société civile consiste en un éventail d'associations et d'organisations réunissant les citoyens pour agir :

dans les domaines politiques

et dans l'élaboration de politiques.

La société civile est avant tout la totalité des citoyens d'une commune, d'une région, d'un Etat-nation.

ACTIONS DE LA SOCIETE CIVILE POUR PARTICIPER A LA

DEFINITION DES POLITIQUES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Les actions réalisées par des groupes de citoyens organisés pour influencer la politique gouvernementale de l'eau et de l'assainissement font partie de tout un processus global de transformation des systèmes politiques et qui donne plus de fruits qu'auparavant .

(la participation publique à travers les structures de parti, pour influencer les corps législatifs et exécutifs des pouvoirs - en fait, la triptyque citoyen–parti–gouvernement n'est plus la seule voie).

Les groupes civils qui revendiquent une citoyenneté active et directe reconnaissent que les partis sont quelques fois plus des instruments de médiatisation de leurs demandes,

mais qu'ils n'aboutissent pas toujours à la satisfaction de ces demandes, ni des besoins qui les animent.

Dans ce processus, les luttes populaires – pour améliorer l'approvisionnement en eau et développer des systèmes d'assainissement, diminuer la pollution, améliorer la distribution, faire baisser les prix, garantir l'existence des sources, etc. . . . –

reposent de plus en plus sur les structures de quartiers, de villages, sur les membres des communautés agricoles concernées, ou bien, sur l'ensemble des citoyens touchés par une politique, mais qui d'une certaine manière sont représentés par les citoyens actifs, regroupés dans divers types d'organisations de la société civile.

Ces processus font que quelques OSC, plus ou moins spécialisés, se retrouvent dans des lieux de mobilisation sociale et d'action politique et cherchent à aller aux sources, tant environnementales que légales et politiques de la société où s'établit le problème, pour s'occuper de ce même problème et contribuer à le résoudre.

De nos jours, on doit aussi reconnaître que la prétention des citoyens n'est pas seulement d'agir pour modifier le comportement d'un fonctionnaire,

mais de modifier cette même politique publique qui oriente les comportements du fonctionnaire.

De nombreuses mobilisations citoyennes ont déjà été lancées pour faire évoluer certaines politiques publiques de gestion de l'eau et de l'assainissement au Burkina Faso.

Certes, on ne peut pas dire que cela ait été un franc succès – étant donné notre niveau actuel de développement– mais on peut dire que des OSC, disposant de bases sociales importantes, ont pu obtenir des résultats positifs dans le domaine de l'Eau et de l'Assainissement.

(coalition Wash, Water Aid, Plan, Eau Vive, OCADES, ODE, CREDO, Green Cross…)

Dans leurs actions,

Les OSC demandent une intervention des pouvoirs publics, pour, soit mettre en place de nouveaux équipements, soit pour faire réparer ceux existants mais non fonctionnels ; (forages et latrines dans les écoles, les centres de santé, aux marchés et yaars, …

Les OSC contribuent à la création d'espaces de débats sur les grands projets hydrauliques ou d'assainissement. (présence dans les CA ou CP de grandes institutions: ONEA, CNE, transmission de memorandums… rencontres directes avec les autorités, …

Les OSC prennent l'initiative de mettre en place ou d'élargir une concertation avec les collectivités territoriales, les Services Techniques Déconcentrés de l'Etat et les partenaires au développement autour de la question de l'eau et de l'assainissement.

CCEPA, Plan Communal de Développement Sectoriel d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement

La Mobilisation des citoyens pour l'eau et l'assainissement : la revendication d'un droit essentiel que le gouvernement doit satisfaire.

Comme on l'a vu au sketch du Musée de l'eau, une organisation citoyenne privée,

l'eau, symbole d'accueil,

l'eau, symbole de pouvoir,

l'eau, symbole de déluge, de drame,

l'eau, symbole de paix,

l'eau, symbole de l'hygiène et d'assainissement,

l'eau, symbole de paix,

l'eau, symbole de vie,

une des demandes majeures du mouvement consommateur porte sur la sécurité des biens et des personnes.

Les populations du Burkina Faso exigent que l'Etat mette tout en oeuvre pour garantir :

Leur bien être (application du code de l'hygiène publique qui prend en compte aussi bien les questions de l'eau que de l'assainissement

leur sécurité, notamment pour éviter les catastrophes liées à l'eau.

Et pour rendre effectif un des droits fondamentaux du consommateur : Le droit d'accès aux produits et services de base dont le consommateur a besoin afin de participer pleinement à la vie sociale

Le droit d'accès aux produits et services de base porte principalement sur l'accès à des services et fournitures de nature collective comme les soins de santé, l'alimentation, l'énergie, les transports en commun, le logement, l'éducation et surtout l'Eau et l'assainissement.

Cette exigence prend parfois une forme un peu durcie comme des pressions sur le parlement, le gouvernement et parfois les Conseils Municipaux,

La mobilisation citoyenne pour l'eau et l'assainissement:

des actions concrètes

Constitution de coalitions des ONG et associations nationales du secteur E/A,

Le CCEPA:

pour un contrôle citoyen de l'action publique en eau et assainissement ;

l'augmentation de la capacité de plaidoyer des associations et ONG travaillant dans le secteur de l'eau potable et assainissement ;

L'amélioration de la capacité de concertation entre les associations et ONG travaillant dans le secteur de l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement.

La Coalition WASH

Groupes des usagers (comités locaux de l'eau, association des usagers de l'eau, …. Etc.)

Exemple: la COALITION WASH

En marge de la Coupe du monde qui s'est tenu pour la première fois en Afrique, la coalition WASH United a saisi l'opportunité pour promouvoir l'accès à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène pour tous avec le soutien des stars du football à travers le monde.

La coordination nationale pour le Burkina a porté son choix sur l'international Jonathan PITROIPA pour porter le message

En marge de la Journée Mondiale de l'Eau célébrée ce 22 mars, sous le thème « L'eau pour les villes : répondre au défi urbain », la coalition WASH avec d'autres partenaires et réseaux de la société civile ont organisé une procession dénommée « 6 km de marche pour l'eau et l'assainissement ».

Cette campagne de plaidoyer visait l'adhésion des décideurs politiques à s'engager aux côtés des populations pour qu'ensemble l'accès à l'eau potable soit une réalité.

Cette campagne est tout un symbole.

Elle symbolise les longues distances parcourues quotidiennement, les longues heures d'attentes à la recherche de l'eau pour le bien-être.

« 6 km représente la distance moyenne que des femmes et enfants doivent parcourir pour aller puiser de l'eau, afin de répondre à leurs besoins élémentaires (…) Nous ne pouvons rester insensibles à ces faits. »

La procession du 22 mars dernier représentait un acte de solidarité et de pensée hautement positive à l'endroit des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable et aux personnes qui sont sans toilettes et vivant dans des conditions d'insalubrité inouïe.

Cri du cœur à l'endroit des autorités

Les représentants des femmes, des enfants, des personnes handicapées, chacun dans son intervention a lancé un cri du cœur à l'endroit des autorités pour qu'elles prennent à bras le corps la question de l'eau et de l'assainissement.

CRI DE CŒUR ENTENDU !
''votre préoccupation est entendue'' (Laurent Sedogo, MAHRH)
ici en A l'unisson, en compagnie des organisateurs de la et du collectif Floby- Sissao- Doudendji ont chanté l'hymne de ''l'eau potable pour tous''

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Interface Etat/société civile dans le cadre du dialogue de politiques,

La SC et l'Etat = partenaires

et non adversaires

La décentralisation consacre cette réalité à travers les différents cadres de concertation multi-acteurs mis en place

Conclusion

On peut considérer que la mobilisation citoyenne pour l'eau et l'assainissement rejoint le rôle de la société civile dans la gouvernance décentralisée, un rôle qui s'exerce à travers quatre fonctions:

Une fonction d'avocat pour la représentation des intérêts de ses circonscriptions.

Une fonction de prestation de services au niveau local dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'assainissement, etc.

Une fonction de partenaire du gouvernement dans la planification du développement, la mobilisation des ressources.

Une fonction de surveillant de l'activité gouvernementale. (CCAP, SCPP, Redevabilité, obligation de rendre compte)

La Société Civile burkinabé est de plus en plus sollicitée pour apporter sa contribution dans la mise en œuvre des politiques de développement définies par le gouvernement.

En fait, elle constitue une force de propositions pour une meilleure gestion des affaires publiques et un rempart contre la mauvaise gestion des affaires aux niveaux national et local.

Pour l'accès à l'eau et à l'assainissement, qui donc est mieux placé que le citoyen lui-même pour se lever et demander plus de respects pour ses droits

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

6EME FORUM MONDIAL DE L'EAU : OBJECTIFS DU FORUM ET OPPORTUNITES DE PARTICIPATION, PAR JEAN BOSCO BAZIE, EAU VIVE

Le 6ème Forum Mondial de l'eau

Contexte : un Forum tous les 3 ans ; organisé en 2012 en France, à Marseille du 12 au 17 mars

Objectif : un lieu de débats, d'échanges et d'engagements autour des enjeux de l'eau

Participants : Gouvernements, parlementaires, autorités locales, OSC, ONG, entreprises, scientifiques, jeunes …

Les 4 processus préparatoires

Processus politique

Processus thématique

Processus régional

Processus racine et citoyenneté

Les espaces à occuper avant le Forum

Le processus politique : l'élaboration de la Déclaration ministérielle au cours des Prepcoms (5 et 6 décembre 2011 – 2 et 3 février 2012 – Paris, Unesco)

Le processus thématique : 15 grands thèmes - Une plateforme des solutions et des groupes de travail

Le processus régional Afrique : des ateliers d'échanges autour de 9 cibles

Les espaces à occuper pendant le Forum

Les sessions thématiques et régionales – 103 sessions

Les sessions multi-acteurs – 15 sessions ayant une dimension politique

Les Tables rondes de haut niveau – 10 tables rondes portées par les Gouvernements, en complément du travail mené sur la déclaration ministérielle

Les Débats sur l'eau et les Panels de haut niveau

La mobilisation de la société civile : l'Effet Papillon

Contexte : un Forum inclusif

Structuration : 80 organisations mondiales

Mobilisation : au sein de tous les processus

Messages : 8 messages : concertation, droit, financements…

Attentes : des engagements et de l'ambition, dans la perspective de Rio+20 et des OMD en 2015

Perspective : d'ici et après le Forum

Comment exporter le contenu et les principaux messages émanant du Forum National de l'Eau et de l'Assainissement.

Comment pérenniser le processus de dialogue engagé au Burkina Faso autour du Forum national.

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Historique du Forum mondial de l'eau

1997 : Vision mondiale de l'eau, de la vie et de l'environnement au 2 1e siècle

2000 : L'eau : l'affaire de tout le monde

2003 : Le forum de la différence

2006 : Des actions locales pour relever un défi global

2009 : L'eau : établir des passerelles entre nos divergences

2012 : Le temps des solutions

Assurer le bien-être de tous

Garantir l'accès à l'eau pour tous et le droit à l'eau

Améliorer l'accès et l'assainissement intégré pour tous

Améliorer l'hygiène et la santé grâce à l'eau et l'assainissement

Protéger les populations et les économies des risques liés à l'eau

Contribuer à la coopération et à la paix

Contribuer au développement économique

Équilibrer les différents usages de l'eau par la gestion intégrée

Contribuer à la sécurité alimentaire par un usage optimal de l'eau

Harmoniser l'énergie et l'eau

Promouvoir la croissance verte et valoriser les écosystèmes

Maintenir la planète bleue

Améliorer la qualité des ressources hydriques et les écosystèmes

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Ajuster les pressions et les empreintes des activités humaines sur l'eau

Faire face aux changements climatiques et globaux dans un monde qui s'urbanise

Réservation d'un stand de 9 m2

Plate forme du Burkina Faso :

Présenter les documents relatifs aux politiques et stratégies, grands projets, symboliques, films et spots

Valoriser l'expertise nationale

Renforcer la mobilisation des partenaires

Organiser l'évènementiel chaque jour par des présentations et avec la participation des partenaires d'appui

Stand pour tous

Tous les acteurs du Burkina Faso (participants ou non) peuvent envoyer leurs documents, messages

Pour les participants, nous attendons leur participation active

Evènementiel pourra porter sur des exposés inter-actifs :

Politiques et stratégies du Burkina pour l'atteintes des ODM et la lutte contre la pauvreté (ministère, ONEA, partenaires) ;

Processus de décentralisation du secteur eau et assainissement avec l'appui direct des partenaires (maire burkinabè et français, ministère) ;

innovations : projets réussis, renforcement des capacités

Activités avant la conférence

Mise en place d'un comité de coordination

MAH (DGAEUE), Banque Mondiale, Unicef, ONEA, RICHE, WaterAid

Rencontres pour préparer la conférence

Participants, Financements, Contribution du Burkina Faso, Stratégie de communication

Participants du Burkina Faso

Ministre de l'Agriculture et de l'Hydraulique

DGAEUE (05), ONEA (1), AMBF (1), RICHE (1), WaterAid (1), Eau Vive (1), CREPA (?)

Participation du Burkina Faso au Travaux

Exposition Stand pour le Pays

Animation de Sessions

Etat des Engagements du Burkina Faso

Ecosan: Ministre, membre du Panel

Réunion SuSanA

Autres: au choix des participants

Remise d'un prix AfricaSan par le Ministre

Réception d'un prix des mains du Président KAGAME par la représentante de l'AMBF

Rencontres avec des partenaires stratégiques

Fondation Bill et Melinda Gates

Ministre

DGAEUE

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

ONEA

WaterAid

Autres : ???

Information - Communication

1 Article publié dans les quotidiens avant la conférence

WaterAid

1 interview avant la conférence

WaterAid dans Sidwaya

1 Interview du Ministre dans l'Observateur Paalga

1 Article dans l'Observateur sur le prix reçu par le Maire de Ouagadougou

Principaux Enseignements

Bonne visibilité du Burkina Faso

Contacts avec des Partenaires financiers

Points à améliorer

Communication après la conférence

Suivi des initiatives et opportunités

Bilan de la participation

Préparation et Coordination

Comment réussir le forum mondial de Marseille?

- Elaborer les objectifs d'influence du Burkina Faso
- Elaborer un message clair (à intégrer dans celui du continent)
- Préparer l'animation du marché des idées
    - Ce qu'on va vendre: Innovations, bonnes pratiques
    - Ce qu'on va acheter: Expériences passage à l'échelle

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

- Identifier les Sessions d'intérêt stratégique
    - Présentation
    - Panel
    - Suivi et contacts

Comment réussir le forum mondial de Marseille?

Identifier et négocier des RDV avec des partenaires

Recherche de financements : concept-notes de projet

Recherche d'innovations

Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication

Avant, Pendant, Après

Suivi Post Conférence

Mettre en place au plus vite un groupe de coordination

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

ANNEXE 5 : SYNTHESE DU CONCOURS VIDEEAU

Le Forum National de l'Eau au Burkina Faso a accueilli le concours VidéEau. Il s'agit d'une initiative du Secrétariat Internationale de l'Eau en préparation de la 3ème édition des Rencontres Internationales Eau et Cinéma (RIEC), qui se tiendra à Marseille durant le 6e Forum Mondial de l'Eau (mars 2012). Le concours VidéEau a invité les jeunes âgés entre 17 et 30 ans à soumettre des spots vidéo (1 minute maximum) sur le thème de l'eau, et plus particulièrement en lien avec la notion des solutions.

L'édition burkinabè du concours VidéEau a été organisée dans le cadre du projet L'Effet papillon (www.effetpapillon.org) appuyée par l'Agence canadienne de développement international, le gouvernement du Québec et la Commission canadienne pour l'UNESCO. Cette édition nationale du Concours VidéEau est organisée en collaboration avec Réseau Afrique Jeunesse et placée sous le parrainage de Gaston Kaboré, cinéaste burkinabè.

Au plan national, le jury était composé de :

- Présidente : Traoré Apolline, réalisatrice
- Yirmalé Frédéric Somé, journaliste au RICHE
- Yannick Pitroipa, président du cercle des jeunes en environnement et du développement
- Bertrand Ilboudo, spécialiste en son
- Pacodi Mickael, journaliste reporter, chargé de communication du Réseau Afrique Jeunesse

Quatre films ont été reçus et visionnés par le jury. Le premier prix, une somme de 300 dollars US, a été remis à Bazié Barthelemy pour La veille d'un danger évitable. Le deuxième prix, 200 dollars US a été remis à Tapsoba André pour L'eau c'est la Vie et le troisième prix, 100 dollars US a été remis à Simpore Wendpognondé pour L'éléphant.

Le concours ainsi que les films en compétition ont été présentés au public le 20 décembre 2011 lors de la Fête de l'Eau au SIAO. Une projection publique des films vainqueurs a été réalisée dans le même cadre, le 22 décembre 2011. Les prix ont été remis lors de la cérémonie de clôture du forum national par le parrain Gaston Kaboré en présence du Ministre de l'Agriculture et de l'Hydraulique, Monsieur Laurent SEDOGO.

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

ANNEXE 6 : EQUIPE DE FACILITATION DU FORUM

Identité	Mission dans le cadre du forum	Organisation
Juste Hermann NANSI	Facilitateur et Rapporteur Principal	Eau Vive
Mamadou SEMBENE	Modérateur et Rapporteur	Maison de la Coopération Décentralisée
Hamidou GARANE	Modérateur	Université de Ouagadougou
Kassim TRAORE	Modérateur	Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique
Issa SORGHO	Rapporteur	Consultant
Bakary TRAORE	Rapporteur	Consultant

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

ANNEXE 7 : NOTE DE CONCEPT DU FORUM

I. Contexte

Le Forum mondial de l'eau est un événement international qui concerne les questions de l'eau. Il est organisé tous les 3 ans depuis 1997 par le Conseil mondial de l'eau, en partenariat avec le pays d'accueil. Il s'inscrit dans le processus de collaboration mondiale sur les problématiques liées à l'eau, en offrant aux politiques et aux décideurs concernés un espace international de débat et de contributions d'experts.

Le Forum mondial de l'eau sert quatre objectifs principaux :

- donner de l'importance à l'eau sur l'agenda politique ;
- débattre des solutions aux problèmes de l'eau;
- formuler des propositions concrètes et les porter à l'attention du monde ;
- générer un fort engagement politique.

Le 6ème forum mondial de l'eau sera un terreau d'engagements forts et de partenariats pour la mise en place et le déploiment des solutions prometteuses par tous les acteurs des différentes régions : les élus, les décideurs, la société civile, les bailleurs et les experts.

Afin de repondre aux enjeux mondiaux de l'eau, le 6ème forum s'articule autour de douze (12) priorités d'actions et trois (3) conditions de succès déclinées en objectifs communs et quantitatifs. Ces objectifs cibles et leurs feuilles de route donne un cadre d'action stratégie pour l'identification et la réplicaion de solutions promeuteuse. les proriotés d'actions sont :

1. Garantir l'accès à l'eau pour tous et le Droit à l'Eau
2. Améliorer l'accès et l'assainissement intégré pour tous
3. Améliorer l'hygiène et la santé grâce à l'eau et l'assainissement
4. Protéger les populations et les économies des risques liés à l'eau
5. Contribuer à la coopération et à la paix
6. Equilibrer les différents usages de l'eau par la gestion intégrée
7. Contribuer à la sécurité alimentaire par un usage optimal de l'eau
8. Harmoniser l'énergie et l'eau
9. Promouvoir la croissance verte et valoriser les écosystèmes

10. Améliorer la qualité des ressources hydriques et des écosystèmes

11. Ajuster les pressions et les empreintes des activités humaines sur l'eau

12. Faire face aux changements climatiques et globaux dans un monde qui s'urbanise

Ces priorités d'actions sont assorties de trois conditions de succès :

13. Assurer une bonne gouvernance

14. Financer l'eau pour tous

15. Créer toutes conditions favorables

Sur la base de ce cadre conceptuel la communauté internationale de l'eau devra :

- Définir des objectifs-cibles par rapport à chaque priorité d'actions

- Identifier des solutions concrètes pour atteindre ces objectifs-cibles et les organiser aux sein de plans d'actions

- Partager ces plans d'actions à Marseille

- Mobiliser tous les acteurs nécessaires pour la mise en œuvre effective de ces plans d'actions.

La définition des objectifs-cibles, l'identification des solutions et l'élaboration des plans d'actions seront donc faites à travers les quatre processus préparatoires du forum que sont :

- Le processus politique

- Le processus régional

- Le processus thématique

- Le processus citoyen

Le processus citoyen du 6ème Forum Mondial de l'Eau a labellisé un certain nombre d'initiatives dont le projet « A l'Eau l'Afrique, A l'eau le Monde » qui vise à encourager et soutenir la tenue de forums nationaux préparatoires du forum mondial. Six (6) pays africains dont le Burkina Faso sont concernés par cette initiative. Aux forums nationaux seront associés des évènements artistiques pour porter la cause de l'eau et de l'assainissement auprès du public et du plus grand nombre de décideurs et d'acteurs. Tout le matériau recueilli à l'occasion des forums nationaux et des événements artistiques dans chaque pays dans le cadre du projet « A l'Eau l'Afrique, A l'Eau le Monde » sera restitué au Forum Mondial de l'Eau dans le cadre des différentes sessions ou à travers des actions de communication. Les processus nationaux préparatoires pour le forum mondial bénéficient du support l'ONG Eau Vive grâce au soutien financier de plusieurs partenaires, notamment l'Agence Française de Développement.

L'Etat Burkinabè a adhéré à l'initiative « A l'Eau l'Afrique, A l'eau le Monde » d'où le slogan « A l'Eau le Burkina Faso, A l'Eau l'Afrique, A l'eau le Monde ! ». Ainsi, le Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique organise du 20 au 22 décembre 2011 le forum national de l'eau et de l'assainissement.

II. Forum National de l'Eau et de l'Assainissement

Le forum national de l'eau et de l'assainissement a pour principal ambition d'initier un espace de mobilisation et d'expression citoyenne, populaire autour des enjeux de l'eau et de l'assainissement. Les acteurs du Burkina Faso (professionnels ou non de l'eau et de l'assainissement, artistes et personnalités de culture, de la ville, comme de la campagne) auront ainsi l'opportunité de se concerter, de partager les préoccupations et les solutions à mettre à l'échelle, de parler d'une même voix et de porter le message local au niveau international à Marseille.

Le forum devra relever le défi de la mobilisation et de l'expression de toutes les parties prenantes autour des enjeux de l'eau et de l'assainissement, au-delà du cercle restreint des professionnels.

De façon concrète, le forum national devrait permettre d'atteindre trois objectifs spécifiques :

- Etablir un bilan partagé du secteur consistant en une synthèse des enjeux et contraintes.
- Identifier des solutions concrètes et innovantes, basées sur l'expérience (solutions existantes) ou sur l'expertise (solutions innovantes à développer) pour progresser. Les solutions ou mesures concrètes devront prendre en compte les dimensions politique, juridique, financière, opérationnelle, etc.
- Formuler les messages-clés et élaborer la stratégie de participation du Burkina Faso au Forum Mondial de l'Eau de 2012

III. Contenu du forum national de l'eau et de l'assainissement

Le forum national de l'eau durera trois jours et deux principales activités seront organisées:

1. Les conférences-débats

Les conférences-débats se dérouleront selon deux modalités :

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

- Les sessions en plénière qui regroupent l'ensemble des collèges d'acteurs ciblés pour le Forum National de l'Eau : présentation d'un bilan du secteur introduisant les échanges, restitution des travaux des sessions thématiques, communication sur les prochaines étapes et clôture du Forum.

- Les sessions thématiques qui regroupent un nombre plus restreint de participants. Ces sessions se déroulent en parallèle les unes des autres. Six thèmes ont été identifiés pour ces sessions :

- Thème 1 : La gestion de l'information et la connaissance sur l'eau au Burkina
- Thème 2 : La gestion et le développement des services d'eau potable et d'assainissement
- Thème 3 : Le financement de l'eau et de l'assainissement
- Thème 4 : L'eau et l'assainissement pour la sécurité alimentaire
- Thème 5 : La mobilisation et la protection des ressources en eau et l'équilibre des usages
- Thème 6 : L'environnement juridique et institutionnel de la gestion de l'eau et de l'assainissement

2. Les manifestations publiques

Le Forum National de l'Eau doit être l'occasion de mobiliser le plus grand nombre de personnes et faire découvrir au grand public les enjeux autour de l'eau et de l'assainissement comme un enjeu humain et de solidarité. Il s'agit de donner au processus du Forum National de l'Eau une dimension humaine, citoyenne, populaire et non uniquement professionnelle et thématique.

Plusieurs activités sont prévues pour les manifestations publiques :

2.1. Foire-exposition

Cet espace permettra d'offrir au grand public une meilleure vision des acteurs intervenants dans le secteur et les solutions qu'ils développent pour résoudre les problèmes liés à l'eau, l'hygiène et l'assainissement.

2.2. Manifestations artistiques

Afin d'inciter un grand nombre de visiteurs à participer aux manifestations publiques, des animations interactives originales seront proposées régulièrement à travers plusieurs activités : Présentation des stands de la foire-exposition ; Théâtres, chansons et danses ; Animation Wash United ; Projection de films; Concert.

© Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique

3. Participants et date du Forum National de l'Eau

Le forum national de l'eau et de l'assainissement se tiendra du 20 au 22 décembre 2011.

IL mobilisera environ 400 participants représentant les collèges d'acteurs suivants :

- Les usagers de l'eau et de l'assainissement regroupant les associations d'usagers ou de simples citoyens engagés au niveau local ou national sur les questions reliées au secteur de l'eau et de l'assainissement ;
- Les personnalités et leaders non politiques ;
- Les autorités locales (élus, associations de communes…) ;
- Les ONG et associations nationales et internationales intervenant dans le secteur de l'eau et l'assainissement ;
- Les opérateurs publics et privés des services d'eau et d'assainissement incluant les associations actives dans la collecte et la gestion des ordures ;
- Les acteurs étatiques (autorités gouvernementales, autorités parlementaires, services techniques centraux et déconcentrés) ;
- Les partenaires techniques et financiers (institutions de recherche, institutions de coopération et de financement …).